Université d'Oran 2
Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

THÈSE

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat
« L.M.D » En Sciences Financières et comptabilité

La contribution des mécanismes de gouvernance d'entreprise à la qualité de l'information financière divulguée.

Présentée et soutenue publiquement par :
Mme : **BEKHEDDA Leyla**

Devant le jury composé de :

Pr. BENLAHCEN Lahouari	Professeur	Université d'Oran 2	Président
Dr. BENICHOU Mouffok	MCA	Université d'Oran 2	Directeur de thèse
Dr. CHACHOUA Abdelkrim	MCA	Université d'Oran 2	Examinateur
Pr. BACHOUNDA Rafik	Professeur	Université de sidi Belabbes	Examinateur
Dr. KATEB Karim	MCA	À UFC- Oran	Examinateur

Année : 2024-2025

« La vérité d'hier est morte, celle de demain est encore à bâtir. Aucune synthèse valable n'est entrevue, et chacun d'entre nous ne détient qu'une parcelle de vérité. »

Antoine de Saint-Exupéry

Je dédie ce travail à :

Mes parents,

Meriem,

Benichou Mouffok.

Remerciements

Les années consacrées à la préparation de projet de ma vie qu'est ma thèse de doctorat, comme une période d'intenses émotions, traversant des moments enthousiasme, de doute, d'inspiration et appréhension, motivation et d'interrogation. Pour moi, à l'issue de l'achèvement de ce projet, je demeure convaincue que cette expérience unique dépasse largement le simple accomplissement personnel ; elle est le fruit d'une contribution collective, où de nombreuses personnes, de près ou de loin, ont apporté leur soutien.

Chaque moment de cette aventure académique a été marqué par l'influence et l'encouragement de ceux qui m'ont entouré. Leurs conseils, leur soutien moral, et même leurs critiques constructives ont tous contribué à façonner ma vision, ma persévérance et ma détermination.

C'est pourquoi je tiens à exprimer ma profonde gratitude, à tous ceux qui ont joué un rôle dans cette quête de connaissance. Leur impact sur mon parcours restera gravé dans les pages de ma thèse, symbole tangible de cette étape cruciale de ma vie. Merci, du fond du cœur.

Je profite donc de cette occasion pour vous rendre hommage, humblement, et vous remercier de votre appui tout au long de ces cinq dernières années qui, malgré tout, sont passé à la vitesse de l'éclair.

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude envers mon directeur de thèse, M. BENICHOU Mouffok. Bien au-delà de son rôle de directeur, il incarne pour moi un modèle de professionnalisme et d'humanité que je m'efforcerai de suivre tout au long de ma carrière, qui vient à peine de commencer. Je vous remercie profondément pour votre transmission régulière de connaissances scientifiques, pour vos qualités humaines exemplaires, pour votre encadrement rigoureux et votre soutien constant, ainsi que pour votre disponibilité inébranlable malgré vos multiples engagements. Ces mots ne suffisent pas à exprimer toute ma gratitude.

Je tiens également à remercier chaleureusement les participants de mon étude, les administrateurs qu'ont accepté de répondre à mes questions, notamment M. Ryad Hadjal, le DG du port de Béjaia, Monsieur le Directeur des Finances et de la Comptabilité, l'auditeur interne du port de Béjaia, ainsi que M. HANI Wahid, le DFC du groupe GERHYD, et M. BENSAID Mohammed, le DG du port de Mostaganem, pour avoir généreusement consacré leur temps et partagé leurs expériences.

Mes remerciements s'adressent également aux honorables membres du jury pour leur contribution à cet aboutissement académique, de consacrer leur temps à lire ce travail et d'accepter d'évaluer mon travail de thèse.

Enfin, je souhaite exprimer ma gratitude éternelle à mes parents, à qui je dois tout, sans qui cette thèse n'aurait jamais vu le jour, ainsi qu'à mes sœurs et frères, mes chères amies, pour leur soutien indéfectible et leurs encouragements. Que cette thèse fasse votre fierté autant que la mienne.

Sommaire

Dédicace

Remerciement

Sommaire

Listes des tableaux

Listes des figures

Liste des abréviations

Résumé

INTRODUCTION GÉNÉRALE **1**

PREMIERE PARTIE : ASPECT FONDAMENTAL ET THEORIQUE.

Chapitre I: Concepts fondamentaux et bases théoriques de la gouvernance d'entreprise.

Introduction 19

Section 1: Historique et concept fondamental de la gouvernance des entreprises

I. Étymologie et historique du concept 20

II. Notion de gouvernance d'entreprise 21

Section 2: Le fondement théorique de la gouvernance d'entreprise

I. Le courant contractuelle de la firme (disciplinaire) 24

II. Le courant cognitif (Knowledge Based Theories) 34

Section 3: Typologie des mécanismes de gouvernance des entreprises et la gouvernance en Algérie

I. Les mécanismes de gouvernance 37

II. La gouvernance d'entreprise en Algérie 41

Conclusion du chapitre……**44**

Chapitre II: Les mécanismes de gouvernance d'entreprise

Introduction 45

Section 1: Contribution du conseil d'administration à la qualité de l'information financière divulguée

I. Le conseil d'administration dans les théories de la gouvernance 47

II. Le rôle du conseil d'administration 50

III. Les caractéristiques du conseil d'administration 52

Section 2: La Qualité de l'Information Financière : Rôle de l'Audit Interne et du Comité d'Audit

I. Typologie de l'audit 63

II. L'audit interne 64

III. Comité d'audit 74

III.1. Historique de la création du comité 74

Section 3: Audit externe : Cadre conceptuel et théorique

I. Historique et cadre conceptuel 93

II. L'audit externe dans les théories et les recherches antérieures 100

III. Les types d'audit externe 107

IV. Le rôle de l'audit externe 113

V. La qualité de L'audit et ses composantes 120

Conclusion du chapitre……**128**

Chapitre III: La qualité de l'information Financière et comptable
Introduction 129
Section 1: Le cadre conceptuel de l'information financière
I. L'objectif et rôle des états financiers 130
II. Utilisateurs de l'information financière et comptable 133
III. Les composantes de l'information financière 135
IV. La qualité de l'information financière et comptable 139
Section 2: L'information financière à la croisée des théories comptables
I. La théorie descriptive 151
II. La théorie normative 152
III. La théorie positive de la comptabilité (la théorie explicative) 154
IV. L'information financière dans le cœur de la relation d'agence 158
Section 3: L'impact de l'harmonisation et de la normalisation comptables sur la qualité de l'information financière
I. Historique de la normalisation de la comptabilité internationale 159
II. Les normes comptables internationales IAS/IFRS (la normalisation) 160
III. L'harmonisation de la comptabilité internationale 163
IV. L'impact de l'adoption des IFRS sur la qualité de l'information financière 164
V. La normalisation comptable en Algérie 165
Conclusion du chapitre 171

DEUXIEME PARTIE : PHASE EMPIRIQUE
Chapitre IV: Épistémologie et Méthodologie de la recherche
Introduction 173
Section 1: Les paradigmes épistémologiques
I. Le positivisme 175
II. L'interprétativiste 176
III. Le constructiviste 177
IV. Le positionnement épistémologique 178
Section 2: Le choix méthodologique suivi
I. Stratégie de la recherche 179
II. Choix de la méthode de recherche (La recherche qualitative) 181
Source 183
III. Étude de cas comme méthode de recherche 183
IV. Le processus de collecte et d'analyse des données 187
Section 3: La présentation des cas
I. Premier terrain : Groupe GERHYD 194
II. Deuxième terrain : Entreprise Portuaire de Béjaia 197
Conclusion du chapitre 199

Chapitre V: Analyse et interprétation des résultats
Introduction 201
Section 1: Analyse qualitative des entretiens
I. Le degré de connaissance du concept de gouvernance d'entreprise 203
II. Le rôle et l'efficacité du conseil d'administration dans le contexte de la gouvernance d'entreprise 203
III. Comité d'audit et son rôle dans le processus de gouvernance, et son influence sur la qualité de l'information financière divulguée 214

IV. L'audit interne et son rôle dans le processus de gouvernance, et sa contribution à la fiabilité des données financières. 220
V. L'audit externe, et son rôle dans l'amélioration de la qualité de l'information financière 227
Section 2: L'interprétation des résultats
I. Interprétation des entretiens relatifs au degré de connaissance du concept de gouvernance d'entreprise 235
II. L'interprétation des entretiens relatifs au rôle et l'efficacité du conseil d'administration dans le contexte de la gouvernance d'entreprise 236
III. L'interprétation des entretiens relatifs au comité d'audit et son rôle dans le processus de gouvernance, son influence sur la qualité de l'information financière divulguée 244
IV. L'interprétation des questions relatifs à l'audit interne et son rôle dans le processus de gouvernance et sa contribution à la fiabilité des données financières 249
V. L'interprétation des entretiens relatifs à l'audit externe et son rôle dans l'amélioration de la qualité de l'information financière 256
Section 3: Synthèse des réponses et tests des hypothèse
I. Synthèse des interprétations 264
II. Tests des hypothèses 267
Conclusion du chapitre 272
Conclusion Générale 273
Bibliographie
Table des matières
Annexes

Liste des tableaux

Tableau N°1 : Les théories micro de la gouvernance de la firme **36**

Tableau N°2 : Typologie des mécanismes de gouvernement des entreprises **41**

Tableau N °3 : Les rôles du conseil d'administration **51**

Tableau N°4 : typologie des administrateurs **59**

Tableau N°5 : L'évolution de l'audit. **94**

Tableau N°6 : les différences entre audit contractuel et audit légal **112**

Tableau N°7 : les éléments clés de la théorie descriptive en comptabilité **152**

Tableau N°8 : Cadre conceptuel et les caractéristiques qualitatives **168**

Tableau N°9 : Positions épistémologiques des paradigmes positiviste, interprétativiste et constructiviste **178**

Tableau N°10 : Des méthodes partagées, des méthodologies distinctes **180**

Liste des figures

Figure N°1 : Vue d'ensemble du système de gouvernance **38**

Figure N°2 : Les contributions du Comité d'audit. **81**

Figure N°3 : La relation de responsabilité du comité d'audit. **82**

Figure N°4 : Le rôle d'audit dans la gouvernance d'entreprise **115**

Figure N°5 : Les principes missions de l'audit externe au sein de la gouvernance de l'entreprise **115**

Figure N°6 : L'audit et la réduction de l'asymétrie d'information **119**

Figure N°7 : La qualité de l'audit : Concept et application **122**

Figure N°8 : lecteurs des états financiers **135**

Figure N°9 : La hiérarchisation des qualités de l'information comptable **141**

Figure N°10 : La hiérarchie des qualités normatives de l'information dans l'économie de l'information **147**

Figure N°11 : composantes essentielles du cadre conceptuel de la comptabilité financière148

Figure N°13 : Qualitatif et Quantitatif dans la Recherche **183**

Les abbreviations utilisées

OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development.

LSF : Loi sur la Sécurité Financière.

GE : Gouvernance d'Entreprise. **CA :** Conseil d'Administration.

IAS: International Accounting Standards

IASC: International Accounting Standards Committee

IASCF: International Accounting Standards Committee Foundation

IFRS: International Financial Reporting Standards

IFAC: International Federation of Accountants.

IFACI : Institut Française de l'audit et du contrôle internes.

COSO: Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

PCN : Plan comptable national (Algérie).

PCG : Plan Comptable Général.

CNC : Conseil National de la Comptabilité.

SCF : Le système comptable financier.

PDG : Président-directeur général

PCA : Président du Conseil d'Administration.

CAC : Commissaire Aux Comptes.

EC : Expert-Comptable.

BRC: Blue Ribbon Committee American.

IIA: Institute of Internal Auditors.

SEC: Securities and Exchange Commission.

NYSE: New York Stock Exchange.

IAPC: International Auditing Practices Committee.

AICPA: American Institute of Certified Public Accountants.

CSC : Conseil Supérieur de la Comptabilité.

CSTC : Conseil Supérieur de la Technique Comptable.

GERHYD : Groupe Études Et Réalisations Hydrauliques.

SERPORT : Groupe Services Portuaires.

Les Annexes

Annexe 1 : Bilan (Actif).

Annexe 2 : Bilan (Passif).

Annexe 3 : Compte des résultats (par nature).

Annexe 4 : Compte des résultats (par fonction).

Annexe 5 : Tableau des flux de trésorerie (méthode directe).

Annexe 6 : Tableau des flux de trésorerie (méthode indirecte).

Annexe 7 : État de variation des capitaux propres.

Annexe 8 : Guide d'entretien.

Résumé

L'objectif de cette étude consiste à examiner en détail l'influence des différents éléments de gouvernance, tels que le conseil d'administration, le comité d'audit, ainsi que les audits internes et externes, sur la qualité des informations financières divulguées par les entreprises en Algérie. Cette recherche vise à mieux comprendre l'impact de ces mécanismes et à identifier les meilleures pratiques susceptibles d'améliorer la transparence et la fiabilité des rapports financiers dans le contexte algérien. Pour ce faire, nous avons mené une analyse empirique des pratiques de gouvernance à travers des entretiens semi-directifs au sein de deux sociétés publiques, l'une de grande taille et l'autre de taille moyenne. Les résultats soulignent l'importance cruciale des structures de gouvernance d'entreprise et des processus d'audit interne et externe pour garantir la fiabilité, la transparence et la pertinence des informations financières. L'enquête montre que des conseils d'administration bien structurés, des comités d'audit indépendants et compétents, ainsi que des audits internes et externes rigoureux, sont essentiels pour assurer la fiabilité, la transparence et la pertinence des informations financières.

Mots clés : Gouvernance d'entreprise, Conseil d'administration, Audit interne, Comité d'audit, Audit externe, la qualité de l'information financière.

Abstract

The aim of this study is to examine in detail the influence of the various elements of governance, such as the board of directors, the audit committee and internal and external audits, on the quality of financial information disclosed by companies in Algeria. This research aims to better understand the impact of these mechanisms and to identify best practices likely to improve the transparency and reliability of financial reporting in the Algerian context.

To this end, we conducted an empirical analysis of governance practices through semi-structured interviews in two public companies, one large and the other medium-sized. The results highlight the crucial importance of corporate governance structures and internal and external audit processes in ensuring the reliability, transparency and relevance of financial information. The survey shows that well-structured boards of directors, independent and competent audit committees and rigorous internal and external audits are essential to ensure the reliability, transparency and relevance of financial information.

Key words: Corporate governance, Board of Directors, Internal audit, Audit committee, External audit, quality of financial information.

الملخص :

الهدف من هذه الدراسة هو البحث بالتفصيل في تأثير مختلف عناصر الحوكمة، مثل مجلس الإدارة ولجنة التدقيق والمراجعة الداخلية والخارجية على جودة المعلومات المالية التي تفصح عنها الشركات في الجزائر. يهدف هذا البحث إلى فهم أفضل لتأثير هذه الآليات وتحديد أفضل الممارسات التي من الحتمل أن تحسن شفافية و موثوقية التقارير المالية في السياق الجزائري.

ولتحقيق هذه الغاية، أجرينا تحليلاً تجريبياً لممارسات الحوكمة من خلال مقابلات شبه منظمة في شركتين عامتين، إحداهما كبيرة والأخرى متوسطة الحجم. وتسلط النتائج الضوء الأهمية الحاسمة لهياكل حوكمة الشركات وعمليات التدقيق الداخلي والخارجي في ضمان موثوقية المعلومات المالية وشفافيتها وملاءمتها. وتظُهر الدراسة الاستقصائية أن مجالس الإدارة المنظمة بشكل جيد، ولجان التدقيق المستقلة والمختصة وعمليات التدقيق الداخلي والخارجي الصارمة ضرورية لضمان موثوقية المعلومات المالية وشفافيتها وأهميتها.

الكلمات الرئيسية: حوكمة الشركات، مجلس الإدارة، المراجعة الداخلية، لجنة المراجعة، المراجعة الخارجية، جودة المعلومات المالية..

Introduction générale

Suite à une série de scandales financiers et comptables majeurs qui ont ébranlé le monde des affaires au début des années 2000, comme ceux d'Enron, WorldCom, Vivendi Universal, Parmalat, les subprimes, Madoff ou Lehman Brothers, des préoccupations ont émergé quant à l'efficacité des mécanismes de gouvernance en place. Ces événements ont mis en lumière de nombreuses infractions commises par des dirigeants, révélant la possibilité de manipuler les résultats comptables et compromettant ainsi la qualité, la transparence et la fiabilité de l'information financière produite. En réponse à ces scandales, les législateurs ont pris des mesures pour rétablir la confiance des investisseurs, concrétisées par l'adoption de lois comme la Loi Sarbanes-Oxley (SOX) de 2002 aux États-Unis et la Loi sur la Sécurité Financière (LSF) de 2003 en France.

Parallèlement, divers organismes réglementaires ont édicté ou proposé des principes et règles, comme les principes de l'OCDE au Canada, les rapports Cadbury et Greenbury en Angleterre, et le rapport Treadway aux États-Unis. De plus, l'adoption des nouvelles normes IFRS, notamment la juste valeur, a contribué à ce mouvement de réforme.

Le débat sur la gouvernance d'entreprise a émergé comme un sujet central qui a façonné la réflexion depuis les années 1980. Bien que les discussions sur ce thème ne soient pas nouvelles, car l'analyse des problèmes liés à la séparation de la propriété et du contrôle des entreprises remonte au XIXe siècle, cette notion a considérablement gagné en importance au cours des dernières décennies. A cet effet, selon Gérard Charreaux (1997), la gouvernance d'entreprise « recouvre l'ensemble des mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement dit, qui « gouvernent » leur espace discrétionnaire ». Cette définition démontre que l'objectif principal de la gouvernance d'entreprise est de protéger les intérêts des actionnaires par le biais de plusieurs mécanismes de contrôle.

La question de la gouvernance d'entreprise a pris une dimension significative, tant au niveau des recherches académiques que dans les recommandations émises par des institutions internationales telles que l'OCDE, l'ONU, et d'autres. Cette préoccupation pour la gouvernance d'entreprise s'est établie comme une pratique internationale, touchant aussi bien les pays développés que ceux en voie de développement.

Cette tendance reflète la reconnaissance croissante de l'impact crucial de la gouvernance d'entreprise sur la performance des entreprises, la transparence financière, la responsabilité des dirigeants et la protection des intérêts des actionnaires. Ainsi, la gouvernance d'entreprise a évolué au fil du temps pour devenir un domaine multidisciplinaire majeur, engageant à la fois la communauté académique et les acteurs internationaux dans la quête de normes et de pratiques exemplaires.

En outre, la gouvernance d'entreprise ou « Corporate Governance » englobe les institutions formelles et informelles, publiques et privées d'un pays qui, ensemble, régissent les relations entre ceux qui dirigent les entreprises (insiders) et tous ceux qui investissent des ressources dans les entreprises opérant dans le pays. Ces institutions incluent en particulier le droit des sociétés, le droit boursier, les règles comptables, les pratiques et l'éthique des affaires en vigueur dans un pays (OCDE 2003).

Le système de gouvernance mis en place dans les entreprises devrait, en principe, dissuader les dirigeants de manipuler les comptes, sauf si ses manipulations sont considérées comme bénéfiques à l'entreprise, par exemple parce qu'elles contribuent à réduire le coût du capital ou le risque de coût politiques.

La pérennité des organisations est étroitement liée à la mise en place de mécanismes qui permettent la régulation des conflits tout en assurant une gestion alignée sur les intérêts des actionnaires. La littérature spécialisée a identifié deux catégories de facteurs disciplinaires jouant un rôle crucial dans ce contexte. D'une part, les facteurs externes comprennent la compétition sur le marché des biens et services (Hart, 1995), la concurrence sur le marché des dirigeants (Fama & Jensen, 1983) et la discipline exercée par le marché financier. D'autre part, les facteurs internes englobent la concurrence entre les dirigeants, en mettant particulièrement en lumière la surveillance mutuelle (Fama & Jensen, 1983), le rôle de la hiérarchie et du conseil d'administration (Shleifer & Vishny, 1997), l'impact motivant de la propriété du manager (Jensen & Meckling, 1976), ainsi que l'importance de l'audit.

Ces mécanismes disciplinaires externes et internes agissent de manière synergique pour instaurer une gouvernance efficace, encourageant ainsi les dirigeants à agir dans l'intérêt supérieur des actionnaires. Ils contribuent à établir un équilibre entre les forces de

marché, la concurrence interne au sein de l'organisation et les incitations individuelles des dirigeants, assurant ainsi une gestion responsable et durable.

La qualité de l'information financière a constitué une préoccupation majeure pour les organismes de normalisation comptable au fil du temps. Dès les années soixante, aux États-Unis, la compréhension des besoins des utilisateurs a joué un rôle central dans l'orientation des réflexions comptables. Cette approche a conduit à la réalisation d'études approfondies sur l'utilité de l'information financière dans le processus décisionnel. L'importance de cette préoccupation s'est accrue au cours des dernières années, particulièrement après la survenue d'une série de scandales financiers aux États-Unis et en Europe. Ces événements ont cruellement rappelé la nécessité d'une information financière exhaustive et fiable. En analysant attentivement les principales causes à l'origine de ces scandales financiers, notamment la production d'informations de mauvaise qualité, il est devenu évident que la transparence de l'information constitue un élément essentiel de la gouvernance d'entreprise. Il est impératif de reconnaître que la transparence de l'information n'est pas seulement un aspect technique des rapports financiers, mais aussi un pilier fondamental de la responsabilité et de la confiance au sein du processus décisionnel. L'efficacité des marchés financiers et la santé globale du système économique dépendent en grande partie de la qualité de l'information financière mise à la disposition des parties prenantes.

Dans ce contexte, la normalisation comptable et les pratiques de gouvernance d'entreprise sont devenues des domaines d'une importance déterminante. Les leçons tirées des scandales financiers ont incité les organismes de réglementation et les entreprises à renforcer leurs efforts en vue d'améliorer la transparence, la qualité et l'intégrité de l'information financière. Ces initiatives visent à restaurer la confiance des investisseurs et à promouvoir une prise de décision éclairée, éléments essentiels pour la stabilité et la prospérité des marchés financiers.

Les états financiers publiées représentent une source importante d’informations sur la performance des entreprises et constituent un élément important de l’ensemble des informations financiers fournies aux actionnaires (Peasnell, Pape, & Young, 1998).

La qualité de l'information financière est un sujet qui a été largement discuté dans la littérature comptable et financière. Cet élément est défini en fonction des normes internationales d'information financière IFRS.

Conformément au cadre conceptuel de l'information financière, les caractéristiques qualitatives fondamentales d'une information de qualité sont la pertinence et la fiabilité. La pertinence se mesure à la valeur prédictive de l'information, ainsi qu'à sa capacité d'influencer les décisions des utilisateurs. La fiabilité, quant à elle, repose sur l'idée que l'information publiée doit être complète, neutre et exempte d'erreurs. Selon les normes internationales, l'information est considérée comme complète lorsqu'elle représente tous les événements pertinents nécessaires aux utilisateurs pour comprendre la situation financière d'une entité. Par ailleurs, la fiabilité est étroitement liée à l'exactitude de l'information, laquelle doit être exempte d'erreurs.

Une information financière de haute qualité joue un rôle essentiel dans la réduction des asymétries d'information entre les dirigeants, les actionnaires et les tiers. En fournissant une base solide et fiable pour la prise de décision, elle contribue également à atténuer les problèmes d'agence. Selon cette théorie, l'information comptable agit comme un instrument essentiel pour minimiser les conflits d'agence entre les actionnaires et les dirigeants. Elle sert de référence permettant aux deux parties de définir leurs politiques et stratégies, établissant ainsi un terrain commun pour la gouvernance et la gestion.

Ces dernières années, la gouvernance d'entreprise et les enjeux liés à la transparence de l'information financière occupent une place centrale dans les discussions. L'effondrement de la bulle financière a eu des répercussions déstabilisantes sur les marchés et a ébranlé la confiance des investisseurs. En réaction à ces menaces, les législateurs des différents pays ont adopté des lois de sécurité financière. Ces législations reposent sur plusieurs piliers fondamentaux. Tout d'abord, elles renforcent la responsabilité des dirigeants, les rendant plus comptables de leurs décisions et actions dans le contexte financier. Ensuite, elles insistent sur le renforcement du contrôle interne au sein des entreprises, visant à assurer la fiabilité des informations financières communiquées. Enfin, elles cherchent à réduire les sources de conflits d'intérêts, créant ainsi un environnement propice à la transparence et à la prise de décisions éclairées.

Ainsi, les législations actuelles en matière de gouvernance d'entreprise et de transparence de l'information financière s'inscrivent dans une évolution continue visant à restaurer la confiance des investisseurs et à renforcer l'intégrité du marché financier. Ces efforts témoignent de la volonté d'instaurer des pratiques plus rigoureuses et éthiques dans le monde des affaires, dans le but de garantir la stabilité et la crédibilité du système financier.

La littérature scientifique recense plusieurs travaux qui traitent de la qualité de l'information financière, alors que certains abordent cet élément comme le résultat d'une seule mesure (Schipper et Vincent 2003), plusieurs discutent du caractère multidimensionnel de la qualité de l'information financière (Schipper et Vincent 2003, Dechow, Hutton, kim et Sloen 2012)

L'efficacité de la surveillance du processus d'information financière est un élément intégré dans le cadre plus large de la gouvernance d'entreprise, comme souligné par le Comité Blue Ribbon en 1999. Pour que le système de gouvernance soit pleinement efficace, il est essentiel que les parties prenantes soient correctement informées et bénéficient d'une représentation fidèle et transparente des états financiers ainsi que de la situation générale de l'entreprise.

L'ensemble des activités d'une entreprise, exprimées en termes comptables, impose aux dirigeants la responsabilité de produire des informations financières de haute qualité. Les informations contenues dans les états financiers permettent de contrôler l'exécution des contrats entre les différentes parties prenantes (stakeholders) de l'entreprise. A ce titre ils sont responsables du dispositif de contrôle interne, qui intervient dans le domaine de la gestion des entreprises : dont l'objectif est de garantir la fiabilité des écritures comptables et la sauvegarde des actifs de l'entreprise, fonction qui leur impose d'avoir confiance dans les comptes. Mais ils ont aussi généralement beaucoup de pouvoir discrétionnaire dans les domaines qui imposent la politique comptable, tels que les estimations comptables et les choix des méthodes comptables. Ils sont donc susceptibles de manipuler l'information comptable conformément à leurs propres intérêts, et notamment pour maximiser leur rémunération personnelle, ou encore de réduire les ratios d'endettement actuels afin d'emprunter à moindre coût. Pour prévenir les comportements opportunistes et préjudiciables des dirigeants, plusieurs mécanismes de

contrôle sont mis en place pour garantir la transparence et la responsabilité dans une entreprise. Ces mécanismes sont essentiels pour assurer que les décisions prises sont conformes aux lois et règles de l'entreprise, et pour protéger les intérêts des actionnaires. Parmi ces mécanismes, l'audit interne et externe occupent un rôle crucial dans la surveillance et la vérification des activités de l'entreprise. L'audit interne permet de vérifier l'efficacité des processus et des systèmes de contrôle, tandis que l'audit externe fournit une évaluation indépendante de la situation financière et des pratiques de l'entreprise. Le comité d'audit, composé de membres indépendants, supervise et coordonne ces audits pour garantir que les résultats sont utilisés pour améliorer la gouvernance et la transparence de l'entreprise.

Les recherches précédentes ont mis en lumière diverses variables clés influençant la gouvernance d'entreprise. Parmi celles-ci figurent la présence d'actionnaires externes détenant des blocs d'actions, les caractéristiques distinctives du conseil d'administration et du comité de vérification, ainsi que les mécanismes externes de gouvernance.

Plusieurs études ont souligné l'importance des actionnaires externes détenant des blocs d'actions dans la gouvernance d'entreprise. Ces actionnaires, en raison de leur participation significative dans l'entreprise, peuvent exercer une influence considérable sur les décisions prises par la direction et le conseil d'administration. Leur présence peut conduire à une meilleure surveillance et à une plus grande responsabilité des parties prenantes internes.

Les caractéristiques distinctives du conseil d'administration et du comité d'audit jouent un rôle important dans la gouvernance d'entreprise en garantissant une direction efficace et une surveillance rigoureuse. Des recherches ont montré que la composition diversifiée et l'indépendance du conseil d'administration renforcent sa capacité à prendre des décisions éclairées et à exercer une supervision efficace sur la direction. Par ailleurs, la qualité et l'efficacité du comité d’audit sont essentielles pour assurer une surveillance adéquate des pratiques comptables et financières de l'entreprise.

Le conseil d'administration occupe une position centrale dans la gouvernance d'une entreprise. Il est légalement responsable de la qualité de l'information financière communiquée aux utilisateurs externes et joue un rôle actif et formel dans l'approbation des états financiers présentés par la direction (Piot, 2005). Pour remplir cette

responsabilité, le conseil utilise une combinaison de mécanismes de contrôle internes et externes, notamment le comité d'audit, les audits internes et externes, ainsi que des systèmes de contrôle interne. Ces mécanismes garantissent la qualité et la fiabilité des informations financières, protégeant ainsi les intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes.

Les états financiers doivent être validés et certifiés par des professionnels comptables, rôle attribué aux auditeurs externes[1]. En désignant un comité d'audit indépendant chargé de superviser la préparation des états financiers et de s'assurer que les pratiques comptables sont conformes aux normes en vigueur, le conseil peut prendre des mesures adéquates pour garantir l'intégrité des rapports financiers de l'entreprise. Le conseil d'administration doit également promouvoir la transparence des pratiques comptables au sein de l'entreprise, en favorisant une culture organisationnelle où l'ouverture, l'honnêteté et la responsabilité sont encouragées et valorisées.

En promouvant la transparence, le conseil d'administration renforce la confiance des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes dans l'entreprise, ce qui est essentiel pour assurer sa pérennité et sa réussite à long terme. Pour contrer toute tentative de manipulation des résultats financiers, particulièrement lorsqu'elle vise à augmenter la rémunération des dirigeants ou à encourager une gestion défaillante de l'entreprise, le conseil doit disposer des moyens nécessaires et encourager une culture d'éthique et de responsabilité. La manipulation des résultats financiers doit être fermement condamnée et sanctionnée.

En s'opposant activement à toute forme de manipulation des résultats financiers, le conseil d'administration contribue à préserver la confiance des investisseurs et du public dans l'entreprise, assurant ainsi une gestion saine et transparente des affaires. En remplissant cette responsabilité avec diligence et engagement, le conseil contribue à renforcer la confiance dans l'entreprise et à protéger les intérêts de toutes les parties prenantes.

En tant que mécanisme de gouvernance, les audit interne et externe demeurent un maillon fondamental en tant qu'autorité de contrôle de l'information financière. Donc le

[1] Appelés également réviseurs ou commissaires aux comptes et experts-comptables, auditeur statutaire.

but de l'audit est de renforcer le degré de confiance des utilisateurs présumés des états financiers (ISA 200). En fait, le rôle des auditeur externes est d'assurer la crédibilité et la fiabilité, certifier la sincérité de l'information financière aux yeux des utilisateurs de l'information financière (Piot, 2009). Par conséquent, leur tâche principale est de certifier que les états financiers sont conformes aux normes comptables et qu'ils reflètent l'image fidèle de la situation financière de l'entreprise (Raffournier, 2018). L'audit semble être un élément clé, permettant aux différents partenaires de prendre leurs propres décisions. Compte tenu de son importance pour la prise de décision, les différents utilisateurs des états financiers doivent être rassurés sur la qualité de cet audit.

Au cœur de cette responsabilité, l'auditeur se positionne comme le gardien de la confiance, comme souligné par Shapiro (2001). Cette position exige une compétence et une indépendance suffisantes, telles que définies par (DeAngelo, 1981), afin d'assurer la crédibilité de l'information financière circulant sur le marché. Il est important de noter que l'auditeur ne dispose d'aucune marge d'erreur dans l'exercice de ses fonctions. Son rôle revêt une importance économique majeure, contribuant à l'équilibre des marchés, comme le suggère Wallace (2004). (Piot, 2005), argumente que la qualité d'une fonction d'audit devrait répondre à une demande dans la gestion des conflits d'agence, visant à minimiser les coûts contractuels et à maintenir l'équilibre du système de gouvernance.

L'auditeur externe, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires d'une entité, joue un rôle décisif dans l'émission d'une opinion sur la qualité de l'information financière de l'organisation. Cette mission fondamentale implique la garantie de la fiabilité et de la suffisance de l'information destinée aux utilisateurs, permettant ainsi de former un jugement sur la pertinence des données divulguées tout en prenant en considération les intérêts du public. L'audit externe s'érige ainsi comme l'un des mécanismes de gouvernance, visant à réduire l'asymétrie d'information entre les gestionnaires et les actionnaires, tout en garantissant la qualité de l'information financière diffusée.

Sa mission principale est de détecter les anomalies et les discordances, qu'elles soient intentionnelles ou non, émanant de la situation conflictuelle entre les mandants et les mandataires, et de les porter à l'attention des parties intéressées.

D'autre part, les auditeurs externes ont la capacité de fournir des opinions fiables et de certifier les états financiers, comme le soulignent (Watts & Zimmerman, 1986). Cette

certification est considérée comme une assurance de la bonne gestion des dirigeants, contribuant ainsi à la prise de décision éclairée au sein de l'entreprise. En d'autres termes, l'audit externe agit comme un mécanisme essentiel pour réduire les coûts d'agence et renforcer la confiance des parties prenantes dans les informations financières divulguées.

Depuis l'instabilité financière causée par les scandales financiers, l'audit est désormais un mécanisme principal de gouvernance permettant la garantie de la fiabilité des données comptables diffusées. Néanmoins, une prestation d'audit de mauvaise qualité peut conduire les utilisateurs de l'information financière à la prise de la mauvaise décision.

L'objectif de la recherche

Cette étude vise à examiner en détail l'influence des différents éléments de gouvernance, notamment le conseil d'administration, le comité d'audit, ainsi que les audits interne et externe, sur la qualité des informations financières divulguées par les entreprises en Algérie. L'objectif est de mieux comprendre l'impact de ces mécanismes et d'identifier les meilleures pratiques susceptibles d'améliorer la transparence et la fiabilité des rapports financiers dans le contexte algérien.

Dans ce contexte, de nombreux chercheurs (Piot, 2009) (Charreaux, 2000) (He, Labelle, Piot, & Thornton, Gouvernance et qualité de l'information financière " Première partie", 2005) (He, Labelle, Piot, & Thornton, 2009) (Mezghani & Ellouze, 2010), se sont penchés sur cette problématique, cherchant à approfondir la compréhension des relations complexes entre les mécanismes de gouvernance, tels que, le conseil d'administration, le comité d'audit et les audit interne et externe, et la qualité de l'information financière au sein des entreprises. Plusieurs études ont examiné la composition du conseil d'administration, mettant l'accent sur des aspects tels que la diversité, l'indépendance des administrateurs, et leur expertise sectorielle. Ces éléments ont été analysés pour évaluer comment ils peuvent influencer la capacité du conseil d'administration à prendre des décisions éclairées et à assurer une surveillance adéquate des activités financières.

Pour une évaluation approfondie du rôle du conseil d'administration, il est essentiel de considérer la composition et la structure du conseil d'administration. L'analyse de la diversité et de l'indépendance des membres permettra d'examiner comment ces facteurs influencent la qualité de l'information financière. De plus, l'impact des compétences et

de l'expérience des membres du conseil sur la supervision des processus financiers sera également étudié. Enfin, les responsabilités spécifiques du conseil en matière de surveillance financière et les pratiques courantes adoptées pour assurer la transparence et l'exactitude des rapports financiers seront examinées pour comprendre comment le conseil contribue à la gestion efficace des affaires de l'entreprise.

L'analyse de l'impact du comité d'audit est un élément essentiel pour évaluer l'efficacité de ses membres dans l'amélioration de la qualité de l'information financière. Pour cela, il est important d'examiner l'indépendance et les compétences des membres du comité d'audit, ainsi que leur capacité à détecter et prévenir les erreurs et les fraudes. De plus, il est crucial de comprendre comment le comité d'audit fonctionne et interagit avec les auditeurs internes et externes, ainsi qu'avec la direction, en examinant notamment la fréquence des réunions, la qualité des discussions et les interactions.

L'examen des audits internes et externes est un aspect essentiel de cette recherche. Les audits internes sont étudiés pour comprendre leur rôle dans l'évaluation et l'amélioration des systèmes de contrôle interne. Les recommandations des auditeurs internes sont ensuite analysées pour voir comment elles sont mises en œuvre pour renforcer la fiabilité des informations financières. Les audits externes sont également évalués pour analyser leur impact sur la crédibilité des états financiers. L'étude examine la relation entre les auditeurs externes et l'entreprise, ainsi que la contribution de leur indépendance et objectivité à l'exactitude des rapports financiers.

D'autres travaux de recherche (Piot & Janin, 2004) (Baker & Owsen, 2002) (Compernolle, 2009) (DeAngelo, 1981) (Koubaa Riguen & Jarboui, 2020), se sont concentrés sur le rôle déterminant de l'audit externe en tant que mécanisme de contrôle indépendant. Ces études ont examiné comment la présence d'un audit externe de qualité peut contribuer à détecter les erreurs comptables, à assurer la conformité aux normes comptables, et à renforcer la fiabilité des informations financières divulguées.

Pour évaluer les améliorations apportées par des pratiques exemplaires de gouvernance, des études de cas d'entreprises algériennes seront examinées en détail. Cette recherche vise à fournir une analyse approfondie des mécanismes de gouvernance d'entreprise en Algérie et leur influence sur la qualité de l'information financière. En identifiant les forces et les faiblesses actuelles et en proposant des améliorations concrètes, cette étude

cherche à contribuer à une plus grande transparence financière et à une plus grande confiance des parties prenantes dans les entreprises algériennes.

L'objectif principal de cette recherche soulève plusieurs questions sous-jacentes qui méritent d'être explorées de manière approfondie :

1. Comment la composition et l'indépendance du conseil d'administration influencent-elles la qualité de l'information financière ?
2. Quel est le rôle du comité d'audit dans la garantie de la qualité de l'information financière ?
3. En quoi les audits internes contribuent-ils à l'amélioration de la qualité de l'information financière ?
4. Quel est l'impact des audits externes sur la crédibilité des états financiers des entreprises en Algérie ?

L'analyse de ces différentes questions permettra d'approfondir la compréhension de l'influence des mécanismes de gouvernance sur la qualité de l'information financière dans le contexte spécifique des entreprises algériennes. Cela aidera à identifier les défis, les opportunités et les solutions potentielles dans ce domaine essentiel de la gestion d'entreprise.

L'importance de notre recherche

L'étude que nous sommes en train de concevoir pour notre thèse vise à explorer l'impact des mécanismes de gouvernance sur la qualité de l'information financière dans les entreprises algériennes. Nous nous intéressons spécifiquement aux rôles joués par le conseil d'administration, le comité d'audit ainsi que les audits interne et externe. Cette étude est considérée comme essentielle pour plusieurs raisons.

Dans le contexte actuel de la mondialisation des marchés financiers, la transparence et la qualité de l'information financière sont des éléments clés pour attirer les investisseurs et renforcer la confiance des parties prenantes. Cette recherche vise à apporter des contributions significatives à la littérature académique en se concentrant sur le marché algérien, fournissant ainsi une compréhension approfondie et spécifique à ce marché particulier.

Pour comprendre comment les mécanismes de gouvernance influent sur la qualité de l'information financière, il est essentiel de considérer les défis économiques et financiers uniques que rencontre l'Algérie. En effet, l'Algérie est confrontée à des déficits systémiques, notamment un déficit de stratégie, qui affectent la croissance économique et la gestion des entreprises. Pour améliorer la gestion des entreprises dans ce contexte particulier, il est important de comprendre comment les mécanismes de gouvernance peuvent influencer la qualité de l'information financière.

Notre recherche se concentrera sur les mécanismes clés de gouvernance, notamment le conseil d'administration, le comité d'audit, ainsi que les audits interne et externe. Cela nous permettra d'éclairer les liens complexes entre la structure de gouvernance et la qualité de l'information financière. En nous intéressant spécifiquement au contexte algérien, nous pourrons identifier les facteurs déterminants qui façonnent la fiabilité, la transparence et la pertinence des données financières dans ce pays. Cette approche vise à mieux comprendre comment ces différents mécanismes de gouvernance interagissent et influencent la qualité de l'information financière divulguée. L'objectif est de fournir un éclairage approfondi sur les enjeux de gouvernance en Algérie et leurs implications pour la fiabilité des données comptables.

Approches de Recherches

Notre thèse vise à explorer en profondeur les facteurs qui peuvent influencer la qualité de l'information financière divulguée, en se concentrant spécifiquement sur les mécanismes de gouvernance des entreprises. Pour ce faire, nous adoptons une approche méthodologique qui se décline en deux volets complémentaires.

Premièrement, nous entreprenons une analyse approfondie des mécanismes de gouvernance eux-mêmes, en mettant particulièrement l'accent sur le conseil d'administration, le comité d’audit ainsi que les audit interne et externe. Nous examinons comment ces mécanismes sont structurés, organisés et opérationnalisés au sein des entreprises en Algérie, en tenant compte de facteurs tels que la composition du conseil, son indépendance, ses responsabilités et ses pratiques de supervision. Nous analysons le rôle et le fonctionnement du comité d'audit au sein de ces entreprises. Nous étudions sa structure, ses attributions et la manière dont il s'acquitte de ses missions de vérification et de contrôle. De même, nous étudions le rôle de l'audit interne dans le processus de

vérification et de fiabilisation des informations financières. Enfin nous examinons le rôle de l'audit externe dans le processus de vérification des informations financières et dans l'assurance de leur fiabilité et de leur transparence. Cette première approche nous permettra de mieux comprendre le fonctionnement et l'efficacité des mécanismes de gouvernance dans le contexte spécifique des entreprises algériennes.

Deuxièmement, nous analysons les relations entre ces mécanismes de gouvernance et la qualité de l'information financière divulguée. Nous examinons comment la présence et le fonctionnement d'un conseil d'administration et un comité d'audit solide et des audit interne et externe puissant peuvent influencer la fiabilité, la transparence et la pertinence des données financières rendues publiques par les entreprises en Algérie. Nous examinons les mécanismes par lesquels les facteurs de gouvernance influent sur la qualité de l'information financière, en déterminant les liens de causalité et les interactions complexes qui les sous-tendent. Cette approche nous permettra de tirer des conclusions précises sur l'importance des mécanismes de gouvernance pour améliorer la qualité de l'information financière dans le contexte spécifique des entreprises algériennes.

En combinant ces deux approches, notre thèse vise à fournir une analyse approfondie et nuancée des déterminants de la qualité de l'information financière divulguée en Algérie, en mettant en lumière le rôle crucial des mécanismes de gouvernance dans ce processus. En éclairant les pratiques de gouvernance efficaces et en identifiant les leviers d'action pour améliorer la qualité de l'information financière, notre recherche aspire à contribuer de manière significative au débat académique et pratique dans ce domaine crucial de la gestion d'entreprise.

Les hypothèses de la recherche

Les hypothèses découlant de cette approche de recherche peuvent inclure :

H 1 : Les entreprises dotées d'un conseil d'administration bien structuré, comprenant des administrateurs indépendants et compétents, seront plus susceptibles de produire une information financière de qualité.

H2 : la séparation ou la dualité entre le président du conseil d'administration (PCA) et le directeur général (DG) n'a aucun effet sur les pratiques du conseil

d’administration, la supervision des processus financiers et la production d’une information financière de qualité.

H3 : L'indépendance et les compétences des membres du comité d'audit améliore leur efficacité dans la détection et la prévention des erreurs et des fraudes dans les rapports financiers.

H4 : Une fréquence élevée des réunions du comité d'audit et des discussions de haute qualité entre ses membres et la direction conduisent à une amélioration de la qualité de l'information financière.

H5 : Les recommandations des audits internes, lorsqu'elles sont mises en œuvre, renforcent la fiabilité des informations financières des entreprises.

H6 : L'effet de l'audit externe, la présence d'un audit externe de qualité contribue à améliorer la qualité de l'information financière divulguée par les entreprises, car cet audit permet de détecter et de corriger les éventuelles erreurs ou fraudes, assurant ainsi la fiabilité et la transparence des données financières.

H7 : Une relation de travail étroite et professionnelle entre les auditeurs externes et l'entreprise conduit à une meilleure qualité de l'information financière.

Ces hypothèses fournissent un cadre théorique pour orienter la recherche et explorer les relations entre les mécanismes de gouvernance et la qualité de l'information financière dans le contexte spécifique des entreprises en Algérie. Elles servent de base pour formuler des questions de recherche spécifiques et concevoir des méthodologies appropriées pour tester ces hypothèses empiriquement.

Méthodologie de la recherche

Nous avons délibérément choisi d'adopter le paradigme épistémologique de l'interprétativisme pour encadrer notre recherche, une approche reconnue pour sa profondeur et sa pertinence dans les études qualitatives. La démarche hypothético-déductive commence par l'identification d'une problématique et de questions de recherche, qui se transforment ensuite en hypothèses à tester. Cette approche s'appuie sur l'utilisation de propositions hypothétiques pour en déduire des conséquences logiques. Le raisonnement déductif, allant du général au particulier, implique l'élaboration d'hypothèses à partir d'une théorie existante, suivie d'une méthodologie

appropriée pour les tester. En revanche, le raisonnement inductif fonctionne de manière opposée au raisonnement déductif, en généralisant à partir d'observations spécifiques.

Il commence par les observations et les théories sont proposées vers la fin du processus de recherche.

Notre recherche utilise une méthodologie hypothético-déductive. Cette approche commence par l'identification d'une problématique et de questions de recherche, qui évoluent ensuite en hypothèses à tester. Ce processus repose sur l'utilisation de propositions hypothétiques pour en tirer des conséquences logiques. Concrètement, nous appliquons un raisonnement déductif, allant du général au particulier. Nous formulons des hypothèses à partir de théories existantes, puis nous les testons à l'aide d'une méthodologie et d'un plan de recherche adaptés.

Conformément à notre choix épistémologique, notre méthodologie de recherche repose sur la méthode qualitative, notamment des entretiens semi directifs. Nous avons élaboré notre modèle de recherche à partir d'une analyse théorique, conduisant à la formulation d'hypothèses sous-jacentes, et avons ensuite utilisé les observations sur le terrain pour opérationnaliser ces hypothèses. De plus, pour interpréter les données recueillies, nous avons procédé par confrontation et illustration en nous appuyant sur les discours des acteurs participant à notre enquête. Ce processus nous permet d'obtenir une vision aussi complète que possible du problème étudié et d'adapter notre modèle au contexte spécifique de notre recherche en Algérie.

Plan de la recherche

Après avoir exposé notre approche méthodologique, nous détaillerons l'architecture globale de notre travail, qui se structure autour de cinq chapitres distincts. Voici un aperçu de la composition de chaque chapitre :

Premier Chapitre : Concept fondamental et fondement théorique de la Gouvernance d’entreprise ; Dans ce premier chapitre, nous explorerons les concepts fondamentaux de la gouvernance d'entreprise, ainsi que les théories et les modèles théoriques qui sous-tendent cette discipline. Nous examinerons en profondeur les définitions, les objectifs et les principes de base de la gouvernance d'entreprise, en mettant l'accent sur son importance dans le fonctionnement des entreprises modernes.

Deuxième Chapitre : Les mécanismes du gouvernement d'entreprise ; Ce chapitre propose une analyse approfondie des principaux mécanismes de gouvernance d'entreprise, à savoir le conseil d'administration, le comité d'audit, ainsi que les audits interne et externe. Nous étudierons en détail le rôle de chacun de ces mécanismes, leur composition, leurs responsabilités spécifiques et les défis auxquels ils sont confrontés. L'objectif est de montrer comment ces structures contribuent à renforcer la transparence, la responsabilité et la performance des entreprises.

Troisième Chapitre : La qualité de l'information Financière - comptable ; Ce chapitre sera consacré à l'analyse de la qualité de l'information financière et comptable divulguée par les entreprises. Nous étudierons les facteurs influençant la qualité de l'information financière, les normes et les pratiques comptables, ainsi que les défis liés à la mesure et à l'assurance de cette qualité. Nous examinerons également l'importance de la qualité de l'information financière pour les parties prenantes et pour le bon fonctionnement du marché financier.

Quatrième Chapitre : Épistémologie et méthodologie de la recherche Dans ce chapitre, nous explorerons en profondeur l'épistémologie qui sous-tend notre démarche de recherche, en exposant les principes philosophiques et théoriques qui guident notre compréhension de la gouvernance d'entreprise et de la qualité de l'information financière. Nous discuterons des différentes perspectives épistémologiques pertinentes pour notre étude, telles que le positivisme, l'interprétativisme et le constructivisme, en justifiant notre choix pour l'une d'entre elles.

Par la suite, nous détaillerons la méthodologie de notre recherche, en exposant les différentes étapes que nous avons suivies pour mener à bien notre étude. Cela inclura une description des méthodes de collecte de données que nous avons employées, telles que les entretiens semi-structurés avec les entreprises concernées, ainsi que notre approche pour l'analyse des données recueillies. Nous discuterons également des considérations éthiques liées à notre recherche et des mesures prises pour assurer la validité et la fiabilité de nos résultats.

Cinquième Chapitre : Analyse et interprétation des résultats des entretiens Dans ce chapitre, nous présenterons une analyse approfondie des données recueillies à partir des entretiens avec les entreprises, en mettant en évidence les principales tendances, les

points saillants et les insights obtenus. Nous utiliserons des techniques d'analyse qualitative pour examiner en détail les réponses des participants et identifier les thèmes récurrents et les modèles significatifs.

Nous discuterons également des implications de nos résultats pour la théorie et la pratique de la gouvernance d'entreprise et de la divulgation d'informations financières. Nous évaluerons la pertinence de nos conclusions par rapport aux modèles théoriques existants et nous proposerons des recommandations pratiques pour les entreprises et les décideurs politiques basées sur nos découvertes.

Enfin, nous aborderons les limites de notre étude et les pistes de recherche futures, en reconnaissant les défis rencontrés et les domaines qui méritent une exploration plus approfondie dans le cadre de la gouvernance d'entreprise et de la qualité de l'information financière.

Première partie : Aspect fondamental et théorique.

Le plan de la première partie

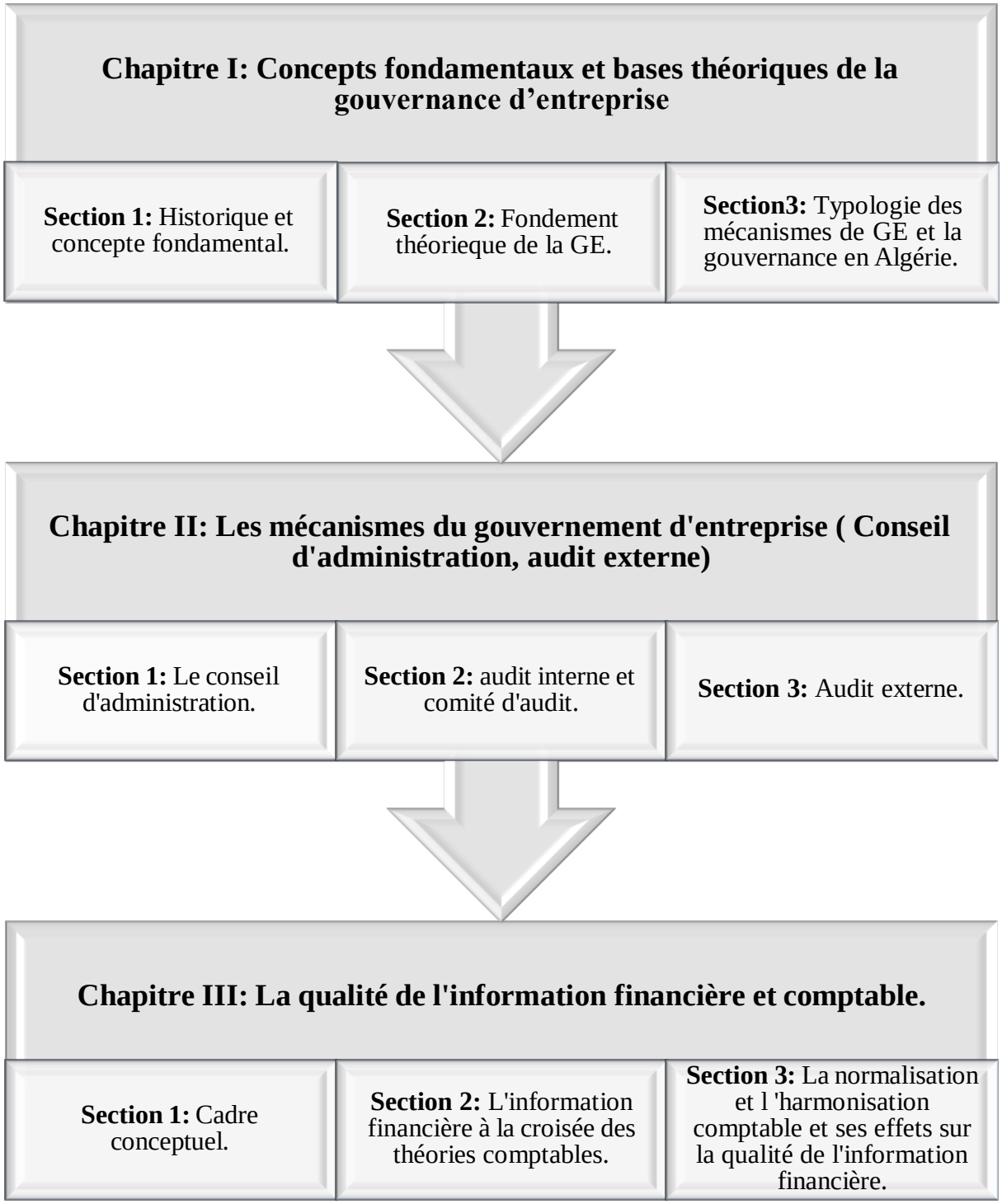

Chapitre I: Concepts fondamentaux et bases théoriques de la gouvernance d’entreprise.

Introduction

Depuis près de trois décennies, le thème du « gouvernement » ou de la « gouvernance » des entreprises a pris une place importante dans les préoccupations des hommes politiques, des médias, et des chercheurs en sciences sociales (droit, économie, gestion, science politique…) (Charreaux, 2011, p. 1), même s'il est principalement développé au sein de la littérature financière.

En raison de la faillite de grandes entreprises (Enron, Vivendi, Parmaltat, Madoff, ...), et de nombreux scandales financiers, ce concept est devenu le centre d'attention. Afin d'établir un système de gouvernance qui répondre aux besoins l'environnement concurrentiel de ces pays. Il existe déjà de nombreuses bonnes pratiques que les entreprises doivent suivre dans le monde.

L'origine du thème est habituellement attribuée à Berle et Means (1932). Ces derniers concluaient à une gestion défavorable eux actionnaires, au début du siècle dans les grandes sociétés cotées, en raison de la séparation qui existe entre les actionnaires qui assument le risque, et les dirigeants qui prennent la décision (Charreaux, 2000, p. 3).

Les nombreux propriétaires ont donc été dans l'obligation de mandater des personnes pour gérer l'entreprise. En prenant appui sur cette représentation de la firme, un premier champ apparaît sous la dénomination de vision actionnariale de la gouvernance de l'entreprise. Les critiques ont contribué à faire émerger, une seconde approche répondant à une vision partenariale de l'entreprise.

Section 1: Historique et concept fondamental de la gouvernance des entreprises.

Aujourd'hui, la gouvernance existe dans différents domaines, et elle a acquis d'énormes richesses au cours des dernières décennies précisément en raison des changements dans l'environnement social, économique et politique.

I. Étymologie et historique du concept

Le terme gouvernance trouve son origine dans le latin, selon "Huynh-QuanSuu" (non daté), le verbe grec "kubernân" (piloter un navire ou un char) fut utilisé pour la première fois de façon métaphorique par Platon pour désigner le fait de gouverner les hommes. Il a donné naissance au verbe latin "gubernare", qui revêtait les mêmes significations et qui, par le biais de ses dérivés, dont "gubernantia", a lui-même engendré de nombreux termes dans plusieurs langues (Robert, 2009, p. 9).

(Jean-pierre , 2003, p. 10) Rappelait qu'il circule en français depuis le XIIIe siècle. En ancien français, "gouvernance" équivalent de "gouvernement" (art ou manière de gouverner) puis, à partir de 1478, pour désigner des territoires dotés d'un statut administratif particulier, puis la charge de gouvernante (1679). Il est passé au XIVe siècle dans la langue anglaise, donnant naissance au terme "governance" (action ou manière de gouverner) jusqu'à ce qu'il soit accompagné du terme "corporate" dans le cadre des entreprises à partir des années 1970. L'expression "corporate governance" était alors un mode de gestion d'entreprises reposant sur une articulation entre le pouvoir des actionnaires et celui des dirigeants.

Le premier domaine d'application moderne de la gouvernance est la gouvernance d'entreprise, ou « corporate governance » fut attribuée aux travaux d'Adolf Berle et Gardiner Means (1932) figurant dans leur thèse « The Modern Corporation and Private Property ». Au début du XXème siècle, selon leur analyse, la séparation, fortement prononcée dans les grandes sociétés américaines, des fonctions de propriété exercées par les actionnaires, et de gestion, assurées par les dirigeants, était à l'origine d'une dégradation de performance pour les actionnaires, en raison de la défaillance des systèmes de contrôle. Puis utiliser aux États-Unis par le biais d'un article « The nature of the Firm » de Ronald H. Coase en (1937) (prix Nobel d'économie en 1991). La gouvernance désignait alors les modes de coordination interne permettant de réduire les coûts de transaction générée par

les marchés. Cette théorie fut reprise dont Oliver E. Williamson. Ce dernier définissait la corporate governance comme l'ensemble des mécanismes de coordination réglant l'organisation interne de l'entreprise dans le but d'une plus grande efficacité.

La notion de gouvernance s'est donc inspirée de cette vision des économistes américains selon laquelle les coordinations économiques nécessaires à une entreprise reposent sur des conventions, des normes, et des accords ponctuels (Tournier, 2007, p. 68). Puis à partir de 1989 les grandes institutions d'aide au développement, la Banque mondiale spécialement, qui furent les agents décisifs de la vulgarisation du terme. La gouvernance a ensuite été annexée par les analystes universitaires ou mondains de la mondialisation et des régimes internationaux, puis par la Commission européenne, sous la forme d'un concept véritablement construit (Hermet, 2004-2005, p 24).

II. Notion de gouvernance d'entreprise

Il n'existe pas de définition universelle de la gouvernance d'entreprise, et son origine est très complexe, de nos jours chaque définition met l'accent sur un aspect particulier, dans plusieurs domaines et des fois elles sont adoptées par des idéologies contradictoires, et pour mieux appréhender le concept de gouvernance d'entreprise nous présentons quelques définitions données par certains auteurs ainsi que certaines définitions utilisées par les organisations internationales.

II.1. La gouvernance selon les chercheurs

Il existe différentes définitions de la gouvernance d'entreprise dans la littérature ont été proposées, chacun d'eux présente des caractéristiques intéressantes.

Gérard Charreaux (1997) définit la gouvernance comme : « l'ensemble des mécanismes organisationnels et institutionnels ayant pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants », autrement dit, qui « gouvernent » leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire. En outre, ce concept a été défini par Jean-Pierre Gaudin (2002): « La gouvernance, ce serait tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinières ». (La porta, Lopez-de-silanes, Shleifer, & Vishny, 2000, p. 4), définissent la gouvernance d'entreprise comme l'ensemble des mécanismes par lesquels les investisseurs externes se protègent contre le

risque d'expropriation par les initiés[2] (les dirigeants et les administrateurs dominants). Une définition plus spécifique à la mise à disposition de moyens financiers, est proche de celle donnée par les économistes (Shleifer & Vishny, 1997, p. 737): « the ways in which suppliers of finance to corporations assure themselves of getting a return on their investment », cette définition peut être étendue pour définir la gouvernance d'entreprise comme traitant de la résolution des problèmes liés aux actions collectives parmi des investisseurs dispersés, et la réconciliation des conflits d'intérêt entre plusieurs détenteurs de créances. Pérez (2003), intègre l'importance du comportement des personnes impliquées dans l'application de la gouvernance, afin de déterminer son efficacité finale : « La gouvernance d'entreprise se réfère aux dispositifs institutionnel et comportemental régissant les relations entre les dirigeants d'une entreprise et ses stakeholders ». Selon cet auteur un système de gouvernance ce caractérise par l'articulation de trois composantes : Structures – Procédures – Comportements. Ces trois composants sont en interaction dynamique, et c'est leur expression qui permet de définir la modalité de régulation. Le contenu institutionnel des dispositifs de gouvernance formerait par l'ensemble (Structure et Procédures) et le comportement des personnes physiques affectera principalement la mise en œuvre et la vitalité du système de gouvernance.

II.2. La gouvernance selon les organismes :

Selon L'Organisation de Coopération et de Développement Économique « La gouvernance d'entreprise implique un ensemble de relations entre la direction d'une entreprise, son conseil d'administration, ses actionnaires et les autres acteurs économiques. Cette gouvernance garantit également la structure au travers de laquelle les objectifs de l'entreprise sont définis et qui veille à ce que les moyens d'atteindre ces objectifs et le contrôle des performances soient déterminés ». (OCDE ,2004, p 11).

La gouvernance d'entreprise fait référence aux relations entre la direction d'une entreprise, son conseil d'administration, ses actionnaires et d'autres parties prenantes. Elle détermine également la structure par laquelle sont définis les objectifs d'une entreprise, ainsi que les moyens de les atteindre et d'assurer une surveillance des résultats obtenus, (MEDEF, 2002) cité dans (OCDE 2015).

[2] Traduction libre « Corporate governance is, to a large extent, a set of mechanisms through which outside investors protect themselves against expropriation by the insiders ».

Selon le code Britannique de gouvernance d'entreprise, publiée par le comité (Cadbury, 1992) : « La gouvernance d'entreprise est le système qui guide et contrôle une entreprise ». Dans cette perspective, la gouvernance se caractérise comme un ensemble de mécanismes par l'intermédiaire desquels les entreprises fonctionnent lorsque la propriété est distincte de leur direction.

Section 2: Le fondement théorique de la gouvernance d'entreprise

Dans cette section on doit présenter cinq théories liées à la gouvernance d'entreprise regroupées en deux courants majeurs de la gouvernance que l'on retrouve dans la littérature qui peuvent être utilisés pour l'analyse de la gestion du résultat soit, le courant d'origine contractuel ou disciplinaire et le courant cognitif.

Le courant d'origine contractuel ou disciplinaire est essentiellement centré sur l'aspect de la discipline et de la surveillance du dirigeant. Ce courant demeure le plus souvent utilisé dans les recherches en finance et en sciences comptables et dans l'établissement des recueils des meilleures pratiques en gouvernance. Celui-ci est scindé en deux approches théoriques, soit les approches actionnariales qui visent l'accroissement de valeur pour l'actionnaire ainsi que les approches partenariales qui s'intéressent à la répartition de valeur aux diverses parties prenantes, incluant l'actionnaire. Parallèlement à ce courant se développe le courant cognitif, où la création de valeur est au cœur du concept et où les chercheurs s'intéressent davantage à la création de valeur, donc au comment, qu'à sa répartition, soit au pour qui (Zoukoua, 2006).

La théorie économique de la firme, telle qu'elle est aujourd'hui formulée, s'est reconstruite, à partir des années soixante- dix, sur la base d'un article de Ronald Coase de 1937, redécouvert dans les années 1960 et devenu aujourd'hui un des classiques de la littérature économique. C'est à partir du questionnement de Coase sur « la nature de la firme » : qu'est-ce qu'une firme, et pourquoi les firmes existent-elles ? que s'est construite la vision aujourd'hui dominante, la conception contractuelle.

I. Le courant contractuelle de la firme (disciplinaire)

Dans les théories contractuelles, la firme est considérée comme le centre de contrat, c'est-à-dire un « nœud de contrats », regroupant les contrats établis par le dirigeant entre la firme et les apporteurs de ressources et les clients. En raison de conflits d'intérêts entre les différents contractants, des asymétries de l'information et de l'impossibilité d'établir des contrats complètes permettant de prévoir toutes les éventualités (Charreaux, 2000, p. 4)

Coase est le point de départ de la conception de la vision contractuelle de la firme : qui est aujourd'hui la représentation dominante chez les économistes. Le courant d'origine contractuel ou disciplinaire est essentiellement centré sur l'aspect de la discipline et de la surveillance du dirigeant.

Ce courant s'est d'abord construit sur une perspective financière, la discipline, l'opposition des dirigeants aux actionnaires puis s'est élargi, sous forme de partenariats, dans la création et la distribution de valeur en pensant à d'autres acteurs. (Charreaux, 2000, p. 4)

Dans ce processus, les systèmes de gouvernance doivent être conçus et positionnés pour «discipliner » les différentes parties prenantes d'une entreprise afin de « maximiser » l'efficacité, la performance ou la valeur de l'entreprise.

I.1. La vision actionnariale de la gouvernance d'entreprise

Elle repose sur une vision contractuelle, c'est-à-dire que la firme est représentée comme un « nœud de contrats » qui lient l'entreprise à ses différentes parties prenantes.

L'objectif principal de la gouvernance d'entreprise est de contrôler les dirigeants pour les empêcher de s'approprier la richesse des actionnaires. En effet, les actionnaires veulent maximiser leur valeur actionnariale, des mécanismes de gouvernance doivent donc être mis en place pour contrôler les dirigeants et prévenir leurs comportements opportunistes. Dans ce cas on parle de l'approche actionnariale, qui se limite à préserver uniquement les intérêts des actionnaires.

Dans les écrits contractuels et néo-institutionnalistes on peut trouver trois principales théories de la firme : la théorie des coûts transaction, théorie des droits de propriétés (la théorie des contrats incomplets) et la théorie de l'agence. Ces théories tentent d'expliquer pourquoi certaines entreprises sont plus efficaces que d'autres. Ils recommandent d'établir

des contrôles et des incitations pour réduire les coûts d'agence et de transaction afin d'accroître l'efficacité.

I.1.1. La théorie des coûts de transaction

La théorie des coûts de transaction née avec Coase en 1937 et surtout élaborée par O.E Williamson à partir de 1975. R. Coase et le premier a avoir essayé de répondre à la question posée par Robertson en 1928 : « Pourquoi émergent -t-elle dans une économie d'échange spécialisé ? Si la réponse réside dans l'entrepreneuriat, pourquoi la coordination est-elle l'œuvre du mécanisme des prix dans un cas et de l'entrepreneur dans l'autre » Coase fait appel à l'économie des coûts de transaction (Williamson O. , 2002).

L'approche de Coase offre une élégante théorie de la coexistence du marché et des firmes, mais elle comporte de nombreux problèmes, au premier rang desquels la définition précise d'un coût de transaction. Il ne décrit jamais les coûts contractuels et néglige les coûts de contrôle de l'exécution des contrats. Les coûts restent extrêmement vagues dans l'article de Coase. Par ailleurs, le fait qu'aucun mode de gestion des transactions ne s'imposent définitivement par rapport à l'autre, Coas suggère que toutes les transactions ne sont pas équivalentes entre elles. O.E Williamson cherchera dans ses travaux à combler ces différentes lacunes et à élargir l'analyse en termes des coûts de transaction.

Williamson reprend en effet à son compte la théorie de la rationalité limitée de Herbert Simon : les agents ont des capacités cognitives limitées, ils ne peuvent pas, dans des environnements complexes, envisager tous les évènements possibles et calculer parfaitement les conséquences de leurs actes. De cette conception Williamson tire essentiellement une implication : les contrats seront, le plus souvent, des contrats incomplets (en raison de rationalité limitée), qui n'envisagent pas tous les évènements possibles, les contrats en tant que simple promesse ne sont pas auto-exécutoire (en raison de l'opportunisme), l'ordonnancement judiciaire des conflits et limité (en raison de la non-vérifiabilité) et les parties sont bilatéralement dépendantes (en raison des investissements spécifiques à la transaction). Cela a des conséquences majeures sur le déroulement de la relation contractuelle : le problème est alors de savoir, dans toute relation contractuelle, ce qui va se passer en cas d'évènement imprévu. On notera que la théorie des coûts de transaction met ainsi l'accent sur les problèmes « post-contractuels », c'est-à-dire sur les problèmes qui apparaissent après signature du contrat, alors que la théorie de l'agence que

nous verrons plus loin, se focalise plus sur les questions « précontractuelles », sur la définition du contenu du contrat, qui est supposé se dérouler ensuite sans problème. (Benjamin & Weinstein, 2010, p. 60)

Ces coûts de transaction correspondent aux coûts de recherche d'information, de négociation des contrats, de contractualisation répétée..., (Williamson, 1986) les Définis comme le coût des transactions sur le marché en raison de la spécificité des actifs, de la rationalité limitée (défini ci-dessus) et de l'opportunisme –Pour Williamson l'opportunisme signifie que les individus poursuivent leurs propres intérêts personnels en trompant éventuellement autrui d'une façon volontaire –. Rationalité limitée et opportunisme augmentent les coûts de transaction, en particulier de conception des contrats et de contrôle.

Selon la définition de l'auteur, les coûts de transaction est la somme des coûts ex ante et ex post entre deux parties. Les coûts ex ante sont les coûts de rédaction, de négociation et de maintien d'un accord. En principe, plus les contrats sont précis, plus ils sont coûteux à rédiger. Cela peut être fait avec beaucoup de prudence (Williamson O. , 1985, p. 20), afin de préparer à l'avance le bon déroulement du contrat. Les coûts de transaction ex post incluent les coûts illustrés par la théorie de l'agence et sont conçus pour prévenir le non-respect des clauses contractuelles en raison de changements dans la relation entre les parties, et pour réduire les conflits et évaluer les performances. Williamson part de l'idée qu'il faudrait maitriser et comprendre les formes de gouvernance des transactions pour cerner les facteurs qui agissent sur les coûts. Les théories de Coase et Williamson proposent une première approche, mais laissent plusieurs questions en suspens, dont la source de l'autorité et les coûts de l'intégration.

L'approche de la gouvernance maintient que la structure est créée principalement dans le but d'économiser les coûts de transaction. Il convient de noter à cet égard que l'entreprise en tant que structure de gouvernance est une construction contractuelle comparative. L'entreprise n'est pas conçue comme une entité autonome, mais doit toujours être comparée à d'autres modes de gouvernance. Cet approche fait appel à la théorie du droit et des organisations en désignant l'intensité des incitations, le contrôle administratif et le régime du droit des contrats comme trois attributs essentiels (Williamson O. , 2002).

Durant l'été 1983, Oliver Hart et Sanford Grossman s'intéressent à ces questions et développent une nouvelle théorie de la firme reposant sur le droit de propriété qui permettra à Hart de recevoir le prix Nobel d'économie en 2016.

I.1.2. La théorie des droits de propriété

Au cœur de l'approche néoclassique des institutions Alchian et Demsetz élaborent la théorie des droits de propriété, qui s'est fortement développée depuis les années 1960. Son objet est de montrer comment les droits de propriété agissent sur l'efficience des systèmes économiques, et que la propriété privée, combinée avec le marché, est seule de nature à assurer une allocation optimale des ressources et le développement économique. Dans ce cadre, la firme est caractérisée par une structure particulière de droits de propriété, définie par un ensemble de contrats (Weinstein, 2012, p. 9).

Selon Demsetz : « les droits de propriété permettent aux individus de savoir à priori ce qu'ils peuvent espérer raisonnablement dans leur rapport avec les autres membres de la communauté ». Et pour Alchian (1987), le droit de propriété est « assigné à un individu spécifié et aliénable par l'échange contre des droits similaires sur d'autres biens ». Cette définition nous renvoie au lien entre le droit de propriété et son détenteur, et au caractère cessible du droit.

Les théoriciens des droits de propriété ont donc cherché à comprendre le fonctionnement interne des organisations en s'appuyant sur le concept même de droit de propriété. Cette dernière explique que le passage de la firme du mode entrepreneurial au mode managérial donne lieu à la séparation de la notion du droit de récolter les fruits des investissements. Cette théorie distingue trois attributs de droits de propriété : - le droit de bénéficier de cet actif (fructus), - le droit d'utiliser les actifs de l'entreprise (l'usus), - et le droit de le céder (l'abusus). L'individu en charge de faire fructifier l'actif n'est plus le même que l'individu qui récolte les fruits du même actif (Talbot, 2018, p. 56). La combinaison d'un droit de décision et du droit d'aliéner ce droit est également ce que l'on entend généralement par le terme droit de propriété (C.Jensen & H.Meckling, 1992, p. 2). La fonction principale des droits de propriété, dès lors qu'ils sont correctement spécifiés et garantis, est de fournir aux agents des incitations à créer, à conserver, et à valoriser des actifs, bref à utiliser plus efficacement les ressources. La théorie des droits de propriété est l'un des fondements de la gouvernance des entreprises.

I.1.3. La théorie de l'agence

Le mode de gouvernance actionnariale trouve ses racines dans la théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976) : La firme est un nœud de contrats au centre duquel se trouve la relation actionnaires/dirigeant, qui est source des conflits d'agence dès lors que le capital est dispersé, laissant davantage de latitude aux dirigeants. Le dirigeant joue un rôle fondamental et devient un acteur incontournable.

La théorie néoclassique ignore tous les problèmes d'incitation au sein de l'entreprise. Au cours des dernières décennies environ, une branche de la littérature - la théorie du principal agent - s'est développée pour tenter de rectifier cette situation (Hart, 1995). Cet auteur soutient que la théorie de l'agence conduit à une représentation plus riche et plus réaliste des entreprises, mais qu'elle ne répond pas à la question fondamentale des déterminants des frontières de l'entreprise.

Cette théorie, est marquée par l'article fondateur de Michael Jensen et William Meckling, est aujourd'hui le cadre d'analyse standard des questions d'organisation dans les approches néoclassiques.

A partir de la nouvelle conception de la firme par (Jensen & Meckling, 1976) ; la firme est une fiction légale qui sert de point focal à un processus complexe dans lequel les conflits entre les objectifs des individus (dont certains peuvent être d'autres organisations) sont résolus par la mise en place d'un réseau de relations contractuelles. Ces auteurs ont développé la théorie de l'agence, qui prend en compte la diversité des catégories d'acteurs dans les organisations et la divergence d'intérêts qui en résulte.

Cette relation est établie par contrat (explicite ou implicite) entre les parties impliquées dans l'effort de coopération. En raison de cela, Jensen et Meckling définissent une entreprise comme un nœud contractuel, ce qui signifie qu'elle est composée d'un ensemble de relations contractuelles centrées sur l'entreprise, évitant ainsi la multiplication des accords bilatéraux. Il est supposé alors que chaque partenaire dans la relation poursuit ses propres intérêts, et que ces intérêts peuvent passer d'une classe d'acteurs à une autre, si ce conflit d'intérêt potentiel s'accompagne de graves incohérences dans la symétrie des informations entre les parties prenantes (Wirtz, 2008, p. 39).

Jensen et Meckling, (1976) définissent la relation d'agence comme « un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engage une autre personne (l'agent) pour

accomplir en son nom une tâche qui implique une délégation de décision et donnant une autorité à l'agent ». A la tête de la firme, la relation d'agence prend la forme d'une répartition des tâches ; le dirigeant a en charge la fonction de décision, les actionnaires assurent la fonction de contrôle. Cette relation d'agence existe car il y a divergence intérêts entre agent et principal.

Les conflits d'agence surviennent lorsqu'un agent fait des choix qui vont à l'encontre des intérêts du mandant (principal). Jensen et Smith (1985) distinguent trois principales sources de divergence d'intérêts entre dirigeants et actionnaires, à savoir : l'effort, le risque et le temps.

Premièrement, les propriétaires et les gestionnaires ont des attitudes différentes envers l'effort. Lorsque les dirigeants fournissent un effort supplémentaire pour maximiser la valeur de l'entreprise, cet effort affecte négativement la fonction d'utilité de l'entreprise. D'autre part, cet effort supplémentaire interfère activement avec la fonction d'utilité du propriétaire tant que la valeur de l'entreprise est maximisée.

Deuxièmement, les propriétaires et les gestionnaires se comportent différemment face au risque. Les dirigeants qui investissent du capital humain dans les entreprises sont plus sensibles que les actionnaires à la variabilité des résultats et au risque de faillite. La raison en est que le risque pour le capital humain des dirigeants n'est pas diversifiable, tandis que le risque pour les actionnaires peut être minimisé grâce à des stratégies de diversification de portefeuille.

Troisièmement, les gestionnaires n'auront pas les mêmes attitudes envers le temps que les investisseurs en raison d'attitudes différentes envers le risque. Alors que les actionnaires avec un degré élevé de diversification des risques sont intéressés par les investissements à long terme, les managers préfèrent les investissements à court terme car le capital humain investi dans une entreprise dépend de leur présence dans l'entreprise.

Fondée sur de nombreuses recherches antérieures en comptabilité et en finance, elle s'appuie sur la théorie de l'agence (Beatty & Zajac, 1994; Bathala & Rao, 1995 ; Core et al., 1999). Cette conception du gouvernement d'entreprise suppose que les dirigeants agissent dans leur propre intérêt, même si c'est au détriment des actionnaires. Dans le cadre de la théorie de l'agence, le concept de gouvernement d'entreprise est principalement axé sur la conception de mécanismes contractuels pour contrôler le comportement intéressé des

dirigeants. Au cœur de la théorie de l'agence est que ceux qui exercent la fonction de contrôle (membres du conseil d'administration) doivent être indépendants de ceux qui sont contrôlés (direction). Par conséquent, selon la théorie de l'agence, les attributs les plus souhaitables des membres du conseil d'administration sont l'indépendance vis-à-vis de la direction et l'expertise en matière de surveillance et de contrôle (Baker & Owsen, 2002).

L'analyse de Jensen et Smith est intéressante du fait qu'elle permet de mieux comprendre l'attitude et le comportement des dirigeants (Ayari, 2000).

La théorie de l'agence ne s'intéresse qu'en partie à la définition des objectifs de l'entreprise en tant qu'entité, et s'intéresse principalement à l'analyse des objectifs individuels de chaque partie impliquée dans l'entreprise, chacune cherchant à maximiser l'unité de sa propre fonction d'agence.

Selon Jensen et Meckling (1976), les conflits d'intérêts entre actionnaires et dirigeants présentent une forte asymétrie d'information entre les parties prenantes, c'est-à-dire qu'au moins un partenaire dispose d'informations privilégiées, ce qui signifie que les autres partenaires ne peuvent observer ses informations. Comportement précis, conduisant à un dysfonctionnement. Ceux-ci coûtent cher aux acteurs impliqués dans la relation d'agence, cette relation fera naître des coûts, appelés coûts d'agence (Agency costs), ils ont des propriétés différentes, ses derniers ont identifié trois catégories de coûts d'agence :

- **Les coûts de surveillance (Monitoring) :** ce sont les coûts supportés par le principal (exemple, les systèmes d'intéressement) pour s'assurer que l'agent gère conformément à ses intérêts (intérêts du principal), cité par (Fella , 2018). Ce sont les coûts liés à l'audit, l'emboucher d'un nouveau dirigeant, dépenses juridiques liées à l'établissement. Pour réduire ces coûts, les législateurs favorise la surveillance des dirigeants mettant en place des organes de contrôle tels que le conseil d'administration ou le comité d'audit.
- **Les coûts de dédouanement (Bonding) :** sont constitués des coûts engagés par la direction pour assurer que les actionnaires disposent d'une information de qualité afin de réduire l'asymétrie d'information existante. Ces coûts reflètent principalement en temps passé pour assurer une plus grande transparence (Le Maux, 2016).

- **Les coûts résiduel *(residual loss)* :** perte résiduelle due à la divergence d'intérêts. Ces coûts globaux sont théoriquement incompressibles, et inférieurs à ce niveau au-delà duquel leur réduction coûtera plus cher que la réduction obtenue.

La théorie de l'agence étudie les formes d'organisation et les types de contrats qui peuvent minimiser ces coûts. Pour (Hart, 1995), cette théorie fait l'objet des mêmes critiques que la théorie néoclassique. En fait, elle ne définit pas les limites de l'entreprise (et ne dit pas grand-chose sur l'organisation interne des entreprises). Et la principale critique de cette théorie porte sur le fait que le conflit n'implique que les dirigeants et les actionnaires, en dehors de toutes les autres parties prenantes[3].

Face à ces critiques, pour ne pas se limiter à la seule valeur actionnariale, la théorie des parties prenantes s'est développée, notamment en s'appuyant sur une nouvelle vision : la vision partenariale.

I.2. La vision disciplinaire partenariale

Cette approche propose une vision contractuelle similaire à l'approche actionnariale, mais plus large que cette dernière car elle intègre l'ensemble des parties prenantes ou stakeholders, ainsi que le capital humain qui joue un rôle central dans cette approche. L'entreprise est ainsi perçue comme une organisation plus large que le nœud de contrats défini par la théorie de l'agence : elle devient un système social et technique (Le Maux, 2016).

Cette vision trouve son origine dans la représentation de la firme comme équipe de facteurs de production dont la combinaison est à l'origine de la rente organisationnelle (Ferrero, Bessière, & Stéphany, 2017). Elle propose aussi de réduire les conflits d'intérêts classiques entre dirigeants et actionnaires, en addition, elle vise à respecter les attentes de l'ensemble des parties prenantes (stakeholders) de l'entreprise dans une perspective sociétale (Charreaux, 2000). L'intérêt principal de l'approche partenariale est de considérer que le rôle de créancier résiduel n'est pas l'apanage exclusif des actionnaires de l'entreprise.

[3] Une partie prenante est un « individus ou les constituantes qui d'une façon volontaire ou involontaire, contribuent à la création de richesse de l'entreprise et à la réalisation des activités de l'entreprise, et par conséquent, sont des potentiels bénéficiaires et/ou supporteurs de risques ».

(Zingales, 2000a), (Zingales & Rajan, 2000b), Ont introduit une nouvelle définition de la firme : « as a nexus of specific investments : a combination of mutually specialized assets and people ». Cette définition reconnait que toutes les parties mutuellement spécialisées sont propriétaires de l'entreprise au sens où elles sont censées détenir des droits résiduels, qu'il s'agisse des salaries, des fournisseurs ou des clients (au sens plus large : les partenaires de l'entreprise). Zingales élargit sa réflexion en intégrant explicitement le capital humain et les capacités d'innovation comme ressources clés de l'organisation dans le modèle partenarial de gouvernance d'entreprise, ce qui l'amène à mettre l'accent sur le rôle des partenaires corporatifs. Les rentes de production des entreprises s'inscrivent dans la logique du marché, mais les institutions et les systèmes de gouvernance doivent permettre aux acteurs de la production de partager cette rente de manière satisfaisante, en récusant la logique actionnariale pure (Ferrero, Bessière, & Stéphany, 2017).

Dans cette perspective, si le système de gouvernance a pour objectif de maximiser la performance de l'entreprise, celle-ci ne se mesure plus forcément par la seule valeur actionnariale. Il s'agit alors, pour les différentes parties prenantes de l'entreprise, de s'entendre autour de mécanismes de gouvernance organisant le partage de la rente organisationnelle entre tous les apporteurs de facteurs de production (dont les actionnaires). Par suite, le système de gouvernance apparaît comme un ensemble de contraintes régissant la négociation ex post sur le partage de la rente entre les différents partenaires (Hamdouch & Depret, 2009).

Pour Zingales (1998), la gouvernance n'influe sur la création de la rente que via la répartition et le système de gouvernance n'est qu'un ensemble de contraintes régissant la négociation ex post qui a lieu entre les différents partenaires pour se partager la rente (Charreaux, 2002, p. 5).

De ce fait, la logique partenariale repense l'ensemble des parties prenantes qui contribuent à la création de valeur, ce qui conduit à s'interroger sur la maximisation de la valeur actionnariale.

Les dirigeants doivent arbitrer au profit de toutes les parties prenantes. Si certains aspects cognitifs sont perceptibles, la démarche reste de nature contractuelle. Les parties prenantes doivent être disciplinées et réduire les conflits d'intérêts en agissant sur les distributions afin de réaliser au mieux la création de richesse.

I.2.1. La théorie de l'enracinement

La théorie de l'enracinement a été proposée par deux Américains, Shleifer et Vishny. La théorie est que les managers cherchent constamment à réduire le risque de licenciement précoce, ils restent donc passifs face à un contrôle stressant. Par leurs actions, les dirigeants peuvent réussir à construire et à ajuster le système de gouvernance en leur faveur. La théorie de l'enracinement prétend que les dirigeants ont la capacité de conserver leurs positions en expulsant les dirigeants concurrents ou en rendant leur retrait plus difficile ou coûteux. En s'enracinant, les managers augmentent leur espace discrétionnaire, ce qui, selon la théorie de l'agence, peut détruire de la valeur car les managers enracinés devraient capter des ressources qui doivent être restituées aux actionnaires ou même à d'autres parties prenantes.

Pour Shleifer et Vishny (1989), les dirigeants qui souhaitent s'enraciner cherchent soit à réduire les risques d'éviction soit à augmenter les coûts inhérents à leur départ. L'enracinement passe le plus souvent par un accroissement de l'espace discrétionnaire afin de réduire l'efficacité des mécanismes de contrôle qui peuvent être détournés de leur finalité au profit des manager (Parrat, 2014, p. 71). Les théoriciens de cette théorie soutiennent que l'enracinement par les dirigeants à un impact négatif sur la performance de l'entreprise car ils font des investissements qui servent leurs propres intérêts, par opposition à ceux des autres parties prenantes, en particulier les actionnaires. En effet, Sheifer et Vishny (1989) ; Morck, Sheifer, et Vishny (199 d0), Paquerot (1997) ont trouvé que l'enracinement est source d'inefficacité et a un impact négatif sur la richesse des actionnaires. Cela peut s'expliquer par le fait que le leader se nourrit de ces derniers en réalisant des investissements sous-optimaux (sur- ou sous-investissement). Ces résultats sont cohérents avec les prédictions de la théorie de l'agence selon lesquelles la discrétion managériale et son enracinement sont préjudiciables aux entreprises et à leur performance. D'autres auteurs comme Castanias et Helfat (1992) ont souligné que l'enracinement des dirigeants est bénéfique à la performance des entreprises. Les dirigeants n'accepteront de créer de la valeur pour l'entreprise que s'ils sont convaincus qu'ils ne seront pas déchus par des dirigeants concurrents et qu'ils resteront à leur place et qu'il bénéficiera d'une partie du loyer qu'il fournit (Parrat, 1999).

La vision partenariale fait face à d'autres critiques. Bien qu'elle soit plus large que la théorie de l'agence, elle reste prisonnière de la vision contractuelle. De plus, elle reste également

encore limitée, car elle n'explore pas la dimension cognitive du processus de création de valeur, ce qui permet aux théories de la gouvernance de donner des directions différentes (Le Maux, 2016).

II. Le courant cognitif (Knowledge Based Theories)

L'approche cognitive de la gouvernance a été développée par des autres comme Forbes, Milliken (1999), Charreaux et Wirtz (2006). Les théories cognitives reposent sur une vision radicalement différente du processus de création de valeur dans la mesure où elles conduisent à accorder une importance centrale à la construction des compétences et aux capacités des firmes à innover, à créer leurs opportunités d'investissement et à modifier leur environnement (Charreaux, 2011).

Dans une perspective plus large, l'approche cognitive conduit à étudier les systèmes de gouvernance en fonction de leur influence sur les différentes dimensions cognitives du processus de création de valeur (Charreaux, 2004, p. 13). L'approche cognitive a été développée pour pallier les insuffisances de l'approche contractuelle en proposant d'analyser le phénomène de création en parallèle avec la notion d'épargne proposée par la première approche classique. En fait, contrairement à une approche de gouvernance contractuelle qui considère l'entreprise comme un lien contractuel qui traite de l'efficacité, d'économie de coûts, de la qualité de l'information et de la résolution des conflits d'intérêts, l'approche cognitive propose d'expliquer les processus de création de ressources et de valeur de l'entreprise. Cette approche vise à comprendre et à expliquer les processus d'apprentissage, d'innovation et de rétention des compétences qui découlent des mécanismes internes de l'entreprise. Cette approche redéfinit le rôle que jouent les mécanismes de gouvernance, passant d'un rôle passif de résolution de conflits à un rôle actif de création de valeur par l'apprentissage et l'innovation. Ce qui compte, ce n'est donc plus comment la valeur est distribuée, mais comment elle est créée. La création de valeur passe non seulement par des leviers disciplinaires, mais aussi par des leviers cognitifs comme l'innovation et l'apprentissage. (Talbot, 2018, p. 66)

Pour (Charreaux, 2004) (Charreaux, 2002) la théorie cognitive comprend plusieurs courants qui confèrent des privilèges différents arguments, et sont souvent étroitement liés. À travers la bande dessinée, il a identifié trois courants principaux à l'origine de la théorie cognitive :

- Le courant comportemental inauguré par Simon (1947), March et Simon (1958) et Cyert et March (1963) qui considère la firme comme une coalition politique et une institution cognitive qui s'adapte par l'apprentissage organisationnel. Cette théorie met un accent particulier sur les aspects cognitifs et normatifs de la coordination.
- La théorie économique évolutionniste néo-schumpetérienne développée notamment par Nelson et Winter (1982), qui a suscité un courant de recherche très important. La firme y est définie comme une entité regroupant des activités de façon cohérente, un répertoire de connaissance productive (Eliasson, 1990 ; Winter, 1991), un système interprétatif (Loasby, 2001a), qui privilégie la notion de concurrence fondée sur l'innovation. Cette théorie substitue en particulier à la représentation des choix d'investissement comme menu préexistant, une conception dans laquelle, le menu est construit à partir des connaissances acquises par l'apprentissage et stockées dans les routines organisationnelles.
- Les théories de la stratégie fondées sur les ressources et compétences (la Resource Based View – RBV) qui trouvent principalement leur origine dans la théorie de la croissance de la firme de Penrose (1959) dans son « Theory of the Growth of the firm ». La firme apparaît comme un ensemble de ressources et une entité d'accumulation de connaissance guidée par la vision des dirigeants, fonction de l'expérience qu'ils ont acquise. L'origine de la croissance durable se situe dans la capacité d'apprendre et dans la spécificité du stock de connaissances accumulées. Cette théorie est à l'origine d'un ensemble très large de recherches dont la théorie cognitive de la firme stricto sensu (la Knowledge-Based View of the Firm - KBV) peut être considérée comme une composante.

Et selon le même auteur (Charreaux, 2004) la firme est représentée comme processeur ou répertoire de connaissances, repose sur les utilisations suivantes de l'argument cognitif :

- L'orientation de l'activité en fonction de la vision des dirigeants.
- La création de connaissances comme base de l'innovation et de l'ensemble des opportunités d'investissement, ces connaissances ayant un caractère tacite et social, qui les rend difficilement imitables.
- La protection de la base de connaissances.

- La coordination de l'activité productive qui fait intervenir des dimensions de construction, d'exploitation et de transfert de connaissance dépassant largement le seul transfert d'information.
- La résolution des conflits, qui dépasse les seuls conflits d'intérêts pour prendre une dimension cognitive.

Un certain nombre d'écoles théoriques peuvent expliquer les processus de création de valeur (théorie cognitive) et d'appropriation (théorie disciplinaire). Cependant, personne ne peut prétendre avoir plus de signification prédictive ou explicative qu'un autre. La validité d'un modèle par rapport à un autre n'est pas constante et n'est pas transposable. Charreaux (2002, 2004) résume les principales caractéristiques de diverses micro-théories de la gouvernance d'entreprise et propose la synthèse suivante :

Tableau N°1 : Les théories micro de la gouvernance de la firme

Théorie de la gouvernance	Disciplinaires		Cognitives	Synthétiques
	Actionnariale	Partenariale		
Théorie de la firme support	. Principalement théories positive et normative de l'agence.	. Principalement théories positive et normative de l'agence, étendues à plusieurs parties prenantes.	. Théorie comportementale . Théorie évolutionniste . Théorie des ressources et des compétences	. Tentatives de synthèse entre théories disciplinaires et cognitives
Aspects privilégiés dans la création de valeur	. Discipline et répartition réduire les pertes d'efficience liées aux conflits d'intérêts entre dirigeants et investisseurs financiers. Seuls les actionnaires sont créanciers résiduels.	. Discipline et répartition . Réduire les pertes d'efficience liées aux conflits d'intérêts entre les différentes . parties prenantes, notamment avec les salariés. Plusieurs catégories de créanciers résiduels.	. Aspect productifs cognitifs. . Créer et percevoir de nouvelles opportunités	. Dimensions disciplinaires et cognitives
Type d'efficience	. Efficience statique contrainte. . Vision actionnariale de l'efficience et de la propriété.	Efficience statique Contrainte. . Vision partenariale de l'efficience et de la propriété	. Efficience dynamique contrainte . Dimension productive cognitive.	. Efficience dynamique contrainte . Dimensions productives cognitives et disciplinaires

Critère d'efficience	Valeur actionnariale	Valeur partenariale	Capacité à créer une rente organisationnelle de façon durable par l'innovation notamment	Capacité à créer une rente organisationnelle de façon durable par l'innovation et la résolution des conflits..
Définition du système de gouvernance	Ensemble des mécanismes permettant de sécuriser l'investissement financier	Ensemble des mécanismes permettant de pérenniser le nœud de contrats et d'optimiser la latitude managériale	Ensemble des mécanismes permettant d'avoir le meilleur potentiel de création de valeur par l'apprentissage et l'innovation	Ensemble des mécanismes agissant simultanément sur les dimensions disciplinaires et cognitives du processus de création/répartition de la valeur.

Source : (Charreaux, les théories de la gouvernance: de la gouvernance des entreprises à la gouvernance des systèmes nationaux, 2004, p. 18).

Section 3: Typologie des mécanismes de gouvernance des entreprises et la gouvernance en Algérie.

I. Les mécanismes de gouvernance

L'efficacité d'un système de gouvernance - l'ensemble des mécanismes (organisationnels ou institutionnels) qui gouverne les décisions des dirigeants et détermine leur latitude (Charreaux, 2002) -, mesurée par sa capacité à réduire la perte de richesse actionnariale, vise à réduire les conséquences d'un conflit entre dirigeants et les différents stakeholders de la firme, notamment les actionnaires. Ainsi, le système de gouvernance dans la théorie de l'agence recouvre l'ensemble des mécanismes ayant pour objet de discipliner les dirigeants pour qu'ils rencontrent les objectifs économiques des propriétaires et de réduire ces conflits considérés comme coûteux.

(Zingales, 1997) Résume les objectifs d'un système de gouvernance en trois points suivantes : 1) Maximiser les incitations à réaliser des investissements créateurs de valeur, tout en minimisant la recherche inefficace de pouvoir ; 2) minimiser l'inefficacité des négociations ex-post ; 3) minimiser tout risque de gouvernance et allouer le risque résiduel aux parties les moins averses aux risques, et selon le même auteur la SG a également un effet sur le niveau et la répartition des risques.

Dans les pays anglo-saxons, les mécanismes de marché assuraient l'essentiel du contrôle de la pression sur les équipes dirigeantes.

Différentes typologies des mécanismes de gouvernance ont été avancées. La typologie élémentaire, souvent utilisée dans l'approche financière actionnariale, classe les mécanismes en fonction de leur origine interne ou externe à l'entreprise. Charreaux (1994) classe les mécanismes selon cette typologie en deux catégories.

La figure (01) présente une vue d'ensemble des mécanismes internes et externes du système de gouvernance, incluant ses principaux fondements réglementaires et juridiques :

Figure N°1 : Vue d'ensemble du système de gouvernance

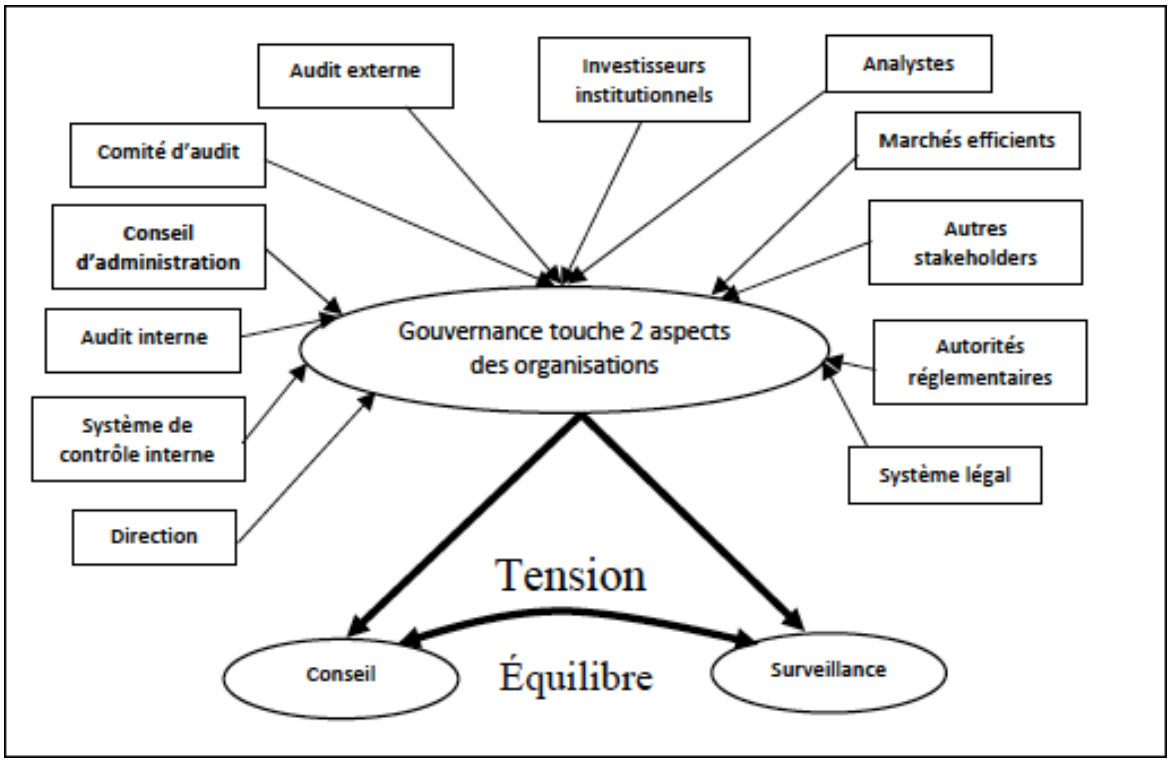

Source : Réal Labelle et Stéphane Rousseau, Réglementation financière et gouvernance cité dans (Cherifi, Bachounda, & Yahiaoui, 2017).

Les mécanismes internes comprennent les contrôles exercés par les actionnaires, la surveillance mutuelle entre les dirigeants et les contrôles formels et informels exercés par les employés subalternes et le conseil d'administration. Les mécanismes externes comprennent le marché des biens et des services, le marché financier, les relations de financement avec les banques, le marché du travail (en particulier pour les cadres-

dirigeants) et l'environnement légal, politique et réglementaire (Charreaux, 1996). Si cette typologie a eu l'avantage de constituer un premier support de réflexion sur les différences entre les mécanismes, celle proposée un peu plus tard, en (1997) Charreaux abandonne la distinction traditionnelle entre mécanismes internes et externes et propose une typologie bidimensionnelle, intentionnalité/spontanéité et spécificité/non-spécificité, pour mieux comprendre les déterminants de la latitude managériale. Le premier mécanisme discriminant repose sur son caractère intentionnel, formel, produit par une volonté explicite, ou à l'opposé de son caractère spontané (liée aux marchés, à la nature contractuelle), lorsqu'il n'est pas conçu à l'origine pour discipliner les dirigeants, mais qu'il exerce de fait une contrainte sur ceux-ci. La seconde apporte une réponse à la difficulté d'appréhender la notion d'internalité, en s'y substituant. "Est considéré comme spécifique, tout mécanisme propre à l'entreprise délimitant le pouvoir discrétionnaire des dirigeants, dans le sens où son action influence exclusivement les décisions des dirigeants de cette entreprise" (Charreaux, 1996). Les mécanismes intentionnels spécifiques sont des systèmes formels d'incitation et de contrôle. Il s'agit par exemple du contrôle direct des actionnaires, du conseil d'administration, des systèmes de rémunération des dirigeants ou encore des comités d'entreprises. Sont au contraire considérés comme spontanés spécifiques les mécanismes informels, parmi lesquels figurent les réseaux informels de confiance, la surveillance mutuelle des dirigeants, la réputation auprès des salariés. L'environnement légal et réglementaire, auditeurs légaux, association de consommateurs, constituent eux des mécanismes intentionnels non spécifiques. Enfin les marchés se caractérisent par leur aspect spontané et non spécifique : marché des biens et des services, marché financier, marché des dirigeants, marché des prises de contrôle, environnement médiatique, marché de la formation… (Charreaux, 1996). Dans cette typologie, le marché des dirigeants est un mécanisme spontané non spécifique. Le caractère non spécifique traduit le fait qu'il ne concerne pas exclusivement une firme, mais agit sur et avec l'ensemble des entreprises. C'est aussi un mécanisme spontané, par opposition à intentionnel, car il contrôle et limite l'espace discrétionnaire du dirigeant sans en avoir la volonté explicit.

En somme, les deux types de mécanismes sont étroitement liées. Les mécanismes spontanés opèrent à l'intérieur de l'espace discrétionnaire définie par les mécanismes intentionnels. De même, certains mécanismes intentionnels découlent, une fois formalisés, de mécanismes spontanés.

Les mécanismes de gouvernance peuvent être classés suivant plusieurs typologie :

I.1. Critère de l'internalité des mécanismes :

- **Mécanismes internes :** contrôles exercés par les actionnaires, mécanismes formels et informels mis en place par le conseil d'administration, surveillance mutuelle entre les différents dirigeants, etc.
- **Mécanismes externes :** marché des biens et des services (clients, fournisseurs, concurrents…), marché financier, relation avec les banques, marché du travail, environnement légal, politique etc.

I.2. Critère de la spécificité des mécanismes :

Il s'agit de la spécificité des mécanismes vis-à-vis de l'entreprise

- **Mécanismes spécifiques (formels) :** règlements internes de l'entreprise, conseil d'administration, assemblées générales, etc.
- **Mécanismes non spécifiques :** cadre législatif, lobbying politique, mécanismes des marchés, mécanismes bancaires, etc.

I.3. Critère de l'intentionnalité des mécanismes :

- **Mécanismes intentionnels :** hiérarchie au sien de l'entreprise, etc.
- **Mécanismes spontanés :** comme le marché.

Pour (Charreaux, 1996) Les deux critères intentionnalité/spontanéité et spécificité/non-spécificité du mécanisme peuvent être croisés pour construire une typologie des mécanismes de gouvernement. La référence au critère de l'influence sur le pouvoir discrétionnaire des dirigeants permet d'identifier les mécanismes suivants :

Tableau N°2 : Typologie des mécanismes de gouvernement des entreprises

	Mécanismes spécifiques	Mécanismes non spécifiques
Mécanismes intentionnels	. Contrôle direct des actionnaires (assemblée) . Conseil d'administration (avec ou sans séparation présidence du conseil, direction ou forme unique contre forme biconseil). . Systèmes de rémunération, d'intéressement. . Structure formelle. . Auditeurs internes. . Comité d'entreprise. . Syndicat "maison".	. Environnement légal et réglementaire (lois sur sociétés, sur le travail, droit de la faillite, droit social...) . Syndicats nationaux . Auditeurs légaux . Associations de consommateurs
Mécanismes spontanés	. Réseaux de confiance informels. . Surveillance mutuelle des dirigeants. . Culture d'entreprise. . Marché du travail (respect des engagements)	. Marchés des biens et des services. . Crédit interentreprises. . Réputation auprès des salariés. . Marché politique. . Marché du capital social. . Environnement "sociétal". . Environnement médiatique. . Culture des affaires. . Marché de la formation.

Source : (Charreaux, Vers une théories du Gouvernance des entreprises, 1996).

II. La gouvernance d'entreprise en Algérie

Le débat sur la gouvernance en Algérie a émergé au début des années 2000, notamment en raison de la faillite des banques ELKHALIFA et de la BCIA. Cette préoccupation a été accentuée par les pressions de l'économie de marché et l'impact des ajustements structurels sur l'économie algérienne en général, ainsi que sur les entreprises en particulier. Sur le plan de la recherche, cette thématique suscite un intérêt croissant parmi les Universitaires et les académiciens. En effet, les diverses évolutions du contexte économique, les exigences de la mondialisation et les défis auxquels font face les entreprises algériennes ont motivé les chercheurs à explorer les tenants et aboutissants de cette question. L'objectif est de fournir des éclairages sur les mécanismes de la gouvernance et de guider les entreprises dans leur quête de performance, tout en tenant compte des différentes contraintes aux niveaux national et international.

En 2003, la Banque mondiale a initié une stratégie d'assistance aux pays en Algérie pour la période 2004-2006, dans le but de renforcer la capacité de l'État à superviser le marché et d'inciter le secteur privé à adopter de bonnes pratiques de gouvernance grâce à une assistance technique. Dans un rapport sur le secteur financier datant 2004, la Banque mondiale a observé que depuis la fin des années 1980, les autorités algériennes ont entrepris une modernisation substantielle des lois et règlements régissant l'intermédiation financière. Cependant, des lacunes significatives persistent en matière de législation et de réglementation, et l'Algérie ne dispose pas d'un cadre de gouvernance moderne. De plus, bien que les droits des actionnaires semblent être adéquatement protégés, l'absence de réglementation en matière de gouvernance d'entreprise Affaiblit la protection des actionnaires minoritaires.

En 2007, dans le cadre de la nouvelle initiative de partenariat pour le développement de l'Afrique, le rapport du mécanisme africain d'évaluation par les pairs, souligne la nécessité d'améliorer la transparence et les droits des actionnaires en Algérie. Le rapport encourageait également la rationalisation des instruments de gestion, l'incitation des entreprises privées à adopter le statut des sociétés par actions (SPA) et le renforcement de l'éthique commerciale pour combattre la corruption.

Le document met en évidence les défis rencontrés par le gouvernement Algérien dans la mise en œuvre des codes de gouvernance d'entreprise, notant que les progrès réalisés étaient insuffisants tant en qualité qu'en quantité. Il souligne également les préoccupations concernant le non-respect des normes éthiques, la corruption généralisée et les pratiques de fraude en Algérie.

Concernant la transparence et de droits des actionnaires, le rapport indique que la majorité des entreprises algériennes ne disposent pas de systèmes internes efficaces pour fournir des informations à leurs partenaires commerciaux ou actionnaires. Toutefois, certaines entreprises publiques sont mieux surveillées, mais la divulgation d'information financière demeure limitée. Face à ces défis, les autorités algériennes ont commencé à élaborer des règlementations et des lois visant à améliorer la gestion des risques et le contrôle, créant ainsi un environnement favorable à la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise.

Dans le contexte économique actuel de l'Algérie, la gouvernance d'entreprise est perçue comme un élément clé pour assurer la stabilité des marchés financiers, stimuler les investissements et favoriser la croissance économique. Les institutions financières, les investisseurs et d'autres acteurs du marché reconnaissent de plus en plus l'importance de promouvoir des pratiques de gouvernance d'entreprise robustes et éthiques.

II.1. Le code Algérien de la gouvernance d'entreprise

En Algérie, en dehors du code de commerce, il existe un code Algérien de gouvernance d'entreprise (GOAL, 2009).

L'initiative de créer ce code a émergé en 2007, à la suite d'un séminaire international sur la gouvernance d'entreprise organisé à Alger, qui était une première dans le pays.

L'élaboration de ce code a été confiée à un groupe de travail Task Force nommé «GOAL08». Le travail de cette Task Force a duré une année (de novembre 2007 à novembre 2008), en s'appuyant principalement sur les codes de gouvernance des entreprises Américaines et Européennes, tout en respectant les contraintes spécifiques de l'économie algérienne.

La réalisation de ce projet a été orchestrée par le CARE (Cercle d'Action et de Réflexion autour de l'Entreprise), le FCE (Forum des Chefs d'Entreprise) et l'APAB (Association des Producteurs Algériens de Boissons).

Ce code vise principalement, la grande masse des PME privée. Tout en s'appliquant également aux entreprises du secteur public. Il souligne l'importance croissante de comprendre la gouvernance d'entreprise dans un contexte international. L'objectif principal est de fournir aux entreprises algériennes, qu'elles soient partiellement ou totalement privées, un instrument didactique simplifié pour comprendre les principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise et les encourager à adopter ces principes (GOAL, 2009).

Conclusion du chapitre

En conclusion de ce chapitre, il est essentiel de reconnaître que le concept de gouvernance d'entreprise, qui a pris une importance considérable au cours des trois dernières décennies, notamment suite à des faillites retentissantes et à de multiples scandales financiers. Ces événements ont catalysé une prise de conscience globale quant à la nécessité d'élaborer des systèmes de gouvernance capables de répondre aux défis d'un environnement concurrentiel en constante évolution. Cette focalisation renouvelée sur la gouvernance d'entreprise souligne l'impératif pour les entreprises du monde entier d'adopter des pratiques de gouvernance exemplaires. L'intérêt pour la gouvernance d'entreprise remonte à l'analyse de Berle et Means en 1932, qui ont mis en évidence les déficiences de la gestion des grandes sociétés cotées, notamment une gestion souvent peu favorable aux actionnaires, exacerbée par la dissociation entre les détenteurs du risque (les actionnaires) et ceux qui prennent les décisions (les dirigeants). Cette observation a donné naissance à la vision actionnariale de la gouvernance, qui privilégie les intérêts des actionnaires dans la prise de décision d'entreprise. Cependant, cette approche a rapidement été critiquée pour son manque de considération envers les autres parties prenantes, menant au développement d'une vision partenariale de la gouvernance. Cette dernière approche reconnaît l'importance de toutes les parties prenantes dans la gestion d'entreprise, y compris les employés, les clients, les fournisseurs, et la communauté au sens large, proposant ainsi un modèle plus inclusif et durable de gouvernance d'entreprise.

Ces évolutions dans la théorie et la pratique de la gouvernance d'entreprise reflètent non seulement la complexité croissante des structures corporatives modernes mais aussi l'importance vitale de la gouvernance efficace pour la santé à long terme de l'économie globale. En effet, une gouvernance d'entreprise bien conçue et bien exécutée est cruciale non seulement pour la prospérité des entreprises individuelles mais aussi pour la stabilité financière et le développement économique à l'échelle mondiale. Ainsi, la gouvernance d'entreprise reste un domaine dynamique et essentiel, nécessitant une attention continue et une adaptation aux nouvelles réalités économiques et sociales.

Chapitre II: Les mécanismes de gouvernance d’entreprise

Introduction

Le conseil d'administration représente l'organe interne chargé du contrôle de la qualité de l'information financière. L'efficacité du conseil d'administration dans le contrôle du processus comptable et financier dépend d'un ensemble de caractéristiques liées à la structure du conseil et à la compétence de ses administrateurs

Dans cette perspective, certaines caractéristiques des administrateurs sont devenues des éléments majeurs pour apprécier la qualité de la gouvernance d'une entreprise l'indépendance, nombre d'administrateurs qui le compose (taille), la séparation des fonctions de président du CA et de directeur général. De même, la structure du CA, que cela soit la création des comités spécialisés sont également apparus au sien des conseils : le comité d'audit, Comité de nomination et comité de rémunération.

A ce titre, le Comité d'Audit occupe une place centrale dans le gouvernement d'entreprise, et sa mission est d'assurer « la surveillance des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière » (Article L823-19 du Code de Commerce). Le comité d'audit est subordonné au conseil d'administration et est l'organe de contrôle représentant les intérêts des actionnaires. Sa mise en œuvre répond aux préoccupations de toutes les parties prenantes en situation d'asymétrie d'information. Au regard du rôle de surveillance confié au comité d'audit pour assurer la qualité du contrôle et de l'information financière, son indépendance et son expertise sont des éléments essentiels pour assurer son efficacité.

Les audits, tant internes qu'externes, sont considérés comme des mécanismes essentiels de contrôle pour les entreprises. Leur rôle ne se limite pas seulement à la vérification des comptes, mais s'étend également à l'évaluation et à l'amélioration des processus internes. L'audit externe joue un rôle critique dans la certification des comptes annuels, assurant que les états financiers de l'entreprise sont exacts, complets et conformes aux normes comptables et réglementaires en vigueur. En tant que garant de la transparence financière, l'audit externe renforce la confiance des investisseurs, des actionnaires et des autres parties prenantes dans la qualité et la fiabilité de l'information financière divulguée par l'entreprise. De son côté, l'audit interne fonctionne comme un outil de surveillance continue et d'amélioration des systèmes de contrôle interne. Il aide à identifier les risques, à évaluer l'efficacité des contrôles en place et à proposer des recommandations pour optimiser les

opérations de l'entreprise. Ensemble, les audits interne et externe créent une synergie qui renforce la gouvernance d'entreprise, améliore la gestion des risques et assure une plus grande intégrité et transparence des pratiques financières.

L'audit externe joue le rôle d'inter-médiateur entre les différentes parties prenantes et permet de protéger les intérêts de chacun, en réduisant l'asymétrie d'information et en certifiant les comptes.

Au cours de chapitre nous allons mettre l'accent sur les spécificités de chacun de ces mécanismes de gouvernance. On commence dans un premier temps par étudier le conseil d'administration dans son cadre théorique et de montrer son rôle, ses caractéristiques Une attention particulière sera portée sur le comité d'audit, une instance importante au sein du conseil d'administration, dont le rôle est de superviser les processus de reporting financier et d'audit. Nous détaillerons ses fonctions, la composition de ses membres, et son impact sur la transparence et l'intégrité financière de l'entreprise.

Ensuite, nous examinerons le rôle de l'audit interne en tant que mécanisme de contrôle fondamental. Nous analyserons comment l'audit interne contribue à la gestion des risques, à l'amélioration des processus internes et à la garantie de la conformité aux réglementations. Nous discuterons des pratiques et des normes de l'audit interne, ainsi que de son indépendance et de son efficacité dans la détection et la prévention des fraudes.

Puis finalement, nous allons étudier l'audit externe par son fondements théoriques et conceptuels, et les différents types d'audit externe, facteurs qui détermine sa qualité.

Section 1: Contribution du conseil d'administration à la qualité de l'information financière divulguée.

I. Le conseil d'administration dans les théories de la gouvernance

Les actionnaires veulent que les dirigeants aient un contrôle effectif. Cependant, les coûts de contrôle peuvent être très élevés. Or, dans une société à actionnariat dispersé, aucun actionnaire n'est disposé à supporter seul ce coût. En effet, les actionnaires qui décideront d'exercer le contrôle sur le dirigeant supporteront seuls l'intégralité du coût du contrôle. Or, ce sont tous les actionnaires qui profitent des bénéfices générés par ce contrôle. Pour pallier ce problème, il est nécessaire de mettre en place un conseil d'administration en déléguant le contrôle à des agents appelés administrateurs. Ce dernier est l'organe central responsable de la bonne gouvernance d'entreprise et l'une des composantes essentielles du système de gouvernement d'entreprise permettent de résoudre les conflits d'intérêts entre actionnaires et dirigeants. Selon la théorie de l'agence, le conseil d'administration joue un rôle majeur dans la surveillance et le contrôle des activités de la haute direction. Fama et Jensen (1983) voient dans le conseil d'administration le plus important mécanisme de contrôle interne de l'entreprise ayant la responsabilité ultime de son bon fonctionnement. Il agit comme un véritable censeur des états financiers, préparés et proposés par la direction, il valide ainsi les choix comptables faits et s'engage sur la qualité des comptes présentés.

La plupart des recherches sont influencées par la théorie de l'agence et la théorie des coûts de transaction, donnant le contrôle des dirigeants au conseil d'administration, ce dernier représente les intérêts des actionnaires. La théorie des coûts de transaction fournit une analyse du conseil d'administration. Pour Williamson (1985), le conseil d'administration constitue un mécanisme organisationnel de sécurisation des transactions, entre l'entreprise et ses actionnaires en tant qu'investisseurs d'une part, et entre l'entreprise et ses dirigeants qui vantent leurs compétences de gestion, d'autre part. De plus, dans certaines circonstances, il peut également assumer le même rôle pour gérer les relations avec d'autres partenaires.

Les fondements de la théorie de l'agence démontrent l'importance des actionnaires en tant que fondement de la gouvernance d'entreprise et suggèrent un rôle clair pour le conseil d'administration en tant qu'arbitre entre le mandant et l'agent (Brown et Keller, 2006).

Dans la littérature de gestion, est la perspective de la dépendance aux ressources, la direction est considérée comme dépendante du conseil d'administration pour l'accès à des informations rares et d'autres ressources, ainsi que pour l'aide à la détermination de l'orientation stratégique de l'entreprise. Vu sous cet angle, le rôle principal du conseil d'administration passe du contrôle, comme dans la perspective de l'agence, à la collaboration avec les dirigeants pour définir les politiques et les stratégies. Le conseil d'administration se concentre sur l'identification de nouveaux produits, marchés et technologies, et aide la direction à exécuter les plans stratégiques (Baker & Owsen, 2002).

Le rôle économique du conseil d'administration est de réduire les coûts d'agence par le biais de la surveillance. Ainsi, La théorie positive de l'agence suppose que la mission du conseil d'administration est de surveiller et d'inciter les dirigeants à créer de la valeur pour les actionnaires (Jensen et Meckling, 1976 ; Fama, 1980 ; Mizruchi, 1983 ; Eisenhardt, 1989). Dans la théorie de l'agence, Fama (1980) et (Fama & Jensen, 1983) donnez au conseil d'administration la tâche de contrôler les principaux dirigeants. Leur analyse commence par le cas particulier d'une société de gestion à actionnariat décentralisé, où la séparation entre fonctions actionnariales et fonctions décisionnelles est très nette. Selon la même théorie et les mêmes auteurs, lorsque le conflit d'intérêts entre dirigeants et actionnaires est intense, un conseil plus efficace devrait être mobilisé pour mieux discipliner les dirigeants. La concertation est ainsi un mécanisme de restauration de l'efficacité contractuelle, permettant aux entreprises de fonctionner au mieux (Piot, 2009).

Le conseil d'administration, est considéré comme efficace si le coût qu'il induit est inférieur à la réduction de perte de valeur4 qu'il permet. (Charreaux, 2000). Le conseil d'administration utilise les informations fournies par les cadres supérieurs pour prendre ses décisions et évaluer les performances des autres managers. Il cherche également à obtenir des informations auprès des cadres inférieurs sur les initiatives de décision et les performances des cadres supérieurs (Fama & Jensen, 1983). Selon ses mêmes auteurs le conseil d'administration n'est pas un dispositif efficace pour le contrôle des décisions à

[4] Les pertes de valeur ont des origines diverses (sous-investissement ou sur investissement, dépenses somptuaires…). Certains modèles (Shleifer et Vishny, 1989) prennent en compte les « stratégies d'enracinement » des dirigeants. Voir (Charreaux, 2000)

moins qu'il ne limite le pouvoir discrétionnaire de décision des cadres supérieurs individuels.

Les critiques de l'approche disciplinaire (théorie d'agence, théorie des coûts de transaction) et l'introduction de l'approche partenariale ont permis de remettre en question le rôle du conseil d'administration comme vecteur et lieu de collaboration entre les actionnaires et les dirigeants. Son rôle est donc, en plus du contrôle, d'apporter des ressources ; c'est un moyen pour l'entreprise de gérer, d'acquérir des ressources essentielles à son succès et à sa pérennité. Selon (Charreaux, 2004), le rôle du conseil d'administration va au-delà de la simple sauvegarde des intérêts des actionnaires. La gouvernance d'entreprise est un mécanisme chargé d'assurer la meilleure coopération possible entre les dirigeants et les actionnaires. Elle vise notamment à garantir un partage équitable des bénéfices, à protéger le capital managérial et à inciter les gestionnaires à maximiser la création de valeur pour les actionnaires. En tant qu'apporteur de ressources, il contribue à la mise en œuvre de la stratégie d'une part et à sa formulation d'autre part. Par conséquent, le conseil d'administration devrait être impliqué dans les différentes étapes du processus de planification stratégique.

Dans les entreprises qui ne sont pas de type managérial (entreprises innovantes et entreprises familiales), le conseil d'administration ne joue pas toujours un rôle disciplinaire, les actionnaires choisissant souvent de laisser aux dirigeants les attitudes managériales. Le conseil d'administration réfléchit alors au rôle d'acquérir les ressources cognitives nécessaires à la croissance de l'entreprise.

D'une part, dans la perspective cognitive le conseil d'administration peut permettre de mieux gérer l'incertitude et la complexité de l'environnement de l'entreprise et celle liée à son organisation interne. Pour ce faire, les membres du conseil d'administration s'appuient sur leurs connaissances, leurs compétences et l'apprentissage existant dans l'entreprise. Ces apports peuvent alors se refléter par l'hétérogénéité des membres du conseil d'administration, leur expérience, la taille du conseil d'administration et les réseaux sociaux (Moris, 2014). D'autre part, dans la même perspective et de la stratégie qui considèrent l'aspect dynamique de la création de valeur, le conseil d'administration est impliqué dans la création et le développement de connaissances spécifiques et facilite le processus d'innovation de l'entreprise. Par conséquent, cette approche souligne l'importance des

connaissances et des compétences du conseil d'administration. L'efficacité de ce dernier est également contestée par la théorie de l'enracinement qui considère que les administrateurs n'ont généralement pas la capacité effective de contrôler l'action des dirigeants (Parrat, 2014, p. 77).

II. Le rôle du conseil d'administration :

Le rôle du conseil d'administration est bien décrit dans la théorie des organisations : « La discipline de l'instance dirigeante et du dirigeant est un élément indissociable de la stratégie de l'entreprise » (Charreaux, G, 1997 p143).

Préciser que le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, mais ne pas préciser le rôle de ce dernier. En effet, le code de commerce stipule que « le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société ; il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve les dispositions de l'assemblées générales d'actionnaires expressément prévues par la loi ».

Selon la perspective hégémonique, les fonctions du conseil d'administration se limitent à approuver les actions de la direction, à répondre aux exigences réglementaires et à augmenter la rémunération des cadres supérieurs (Baker & Owsen, 2002).

Le conseil d'administration joue un rôle important dans la discipline des managers au service des actionnaires, la création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes et le rôle d'outils cognitifs favorisant la création de compétences et d'innovations, la production de nouvelles opportunités (Charreaux, 2000). Il permet également le contrôle des dirigeants, la participation aux processus stratégiques et l'accès à des ressources rares (Kula, 2005). Ajoutons que l'un des autres rôles reconnus du conseil d'administration est de s'assurer de la qualité de l'information financière Publié. Les administrateurs peuvent être une source d'information utilisée par les dirigeants pour formuler leur stratégie (Vancil, 1987).

Pour (Piot, 2009) Le conseil d'administration est d'abord investi de la fonction de contrôle de la gestion (monitoring) pour le compte des actionnaires et des autres parties prenantes (salariés, créanciers financiers). Ce rôle de contrôle en fait un organe central de gouvernance au sens disciplinaire. Il est un véritable examinateur des états financiers

préparés et proposés par la direction. A ce titre, il valide les choix comptables retenus et garantit la qualité des comptes rendus.

Dans ces approches élargies de gouvernance partenariale, le rôle du conseil d'administration ne se limite plus à superviser la gestion au profit des actionnaires, il intervient pour protéger toutes les relations créatrices de valeur et maintenir et accroître la productivité de base. Contrats, soit en assurant un partage suffisamment équitable et incitatif entre les différents partenaires, soit en apportant une expertise (Charreaux, 2000).

Globalement, Le conseil d'administration a trois rôles importants : Dirige, conseille et contrôle la gestion de la société. Il s'assure également de la fiabilité des comptes et de l'ensemble des informations financières, nomme les dirigeants mandataires sociaux, évalue leur travail et détermine leur niveau de rémunération.

Le but du conseil est d'atténuer les effets coûteux d'éventuels conflits d'intérêts, et il est nécessaire de définir un organe dont les opérations ne seront pas perturbées par les mêmes conflits qu'il est censé contrôler.

De manière générale, le conseil d'administration représente l'organe interne chargé du contrôle de la qualité de l'information financière. L'efficacité du conseil dans le contrôle des processus comptables et financiers dépend d'un certain nombre de caractéristiques liées à la structure du conseil et à la compétence des administrateurs (Fekri & Khoufi, 2008).

Tableau N °3 : Les rôles du conseil d'administration.

	Théorie actionnariale	**Théorie partenariale**	**Théorie cognitive**
Mission du conseil	Préserver les intérêts des actionnaires.	Préserver et équilibrer les intérêts des différentes parties prenantes	Aider à la construction de la vision, faciliter l'innovation et l'apprentissage organisationnel
Fonction	Disciplinaire	Disciplinaire	Apporter des compétences et des relations.

Source : (Le Maux, Gouvernance,qualité de l'information financière et fraude, 2016).

III. Les caractéristiques du conseil d'administration :

La théorie financière a identifié les caractéristiques d'un bon système de gouvernement d'entreprise : la séparation des fonctions de directeur général et de président du conseil d'administration, des administrateurs indépendants, la compétence des membres du conseil et la présence des comités spécialisés au sein du conseil. Deux de ces caractéristiques apparaissent importantes pour limiter les manipulations comptables : un pourcentage élevé d'administrateurs indépendants et la présence d'un comité d'audit compétent (Raffournier, 2018). La première qualité d'un conseil d'administration se trouve dans sa composition et la deuxième dans l'un des comités spécialisés rattachés au conseil d'administration – comité d'audit –.

En matière de composition du conseil d'administration, deux courants de pensée se dégagent : le premier, la théorie de l'homogénéité[5] suggère l'existence d'administrateurs indépendants et la séparation des responsabilités de président du conseil et de directeur général. La deuxième, la théorie de la spécificité, considère que la composition du conseil d'administration ne devrait pas être déterminée par des critères externes mais devrait être inspirée par les caractéristiques spécifiques de chaque entreprise et de son environnement (Parrat, 2014).

Pour sa part, Jensen a recommandé en 1983 que les entreprises américaines cotée en bourse améliorent leur gouvernance interne et renforcent l'efficacité de leurs conseils d'administration en adoptant certaines mesures de la plupart des codes de bonne conduite, telles que :

- La réduction de la taille des conseils d'administration.
- Le renforcement de l'indépendance et de l'expertise des administrations.
- La séparation des fonctions de président du conseil (*Chairman*) et de directeur général (CEO).
- La création de comité spécialisés composés majoritairement d'administrateurs indépendants.

Suite aux scandales financiers qui ont frappé le monde, Les codes de « *meilleures pratiques* » ou « *Best Practice* » qui sont apparus dans les années 90, ont connu une prolifération

[5] Un courant qui a inspiré les codes de bonne conduite de gouvernance d'entreprise.

incroyable au cours des dernières années. Le rapport britannique C*adbury*[6](1992) peut être considéré comme la matrice générale à partir de laquelle sont élaborés ces différents codes publiés dans les deux décennies suivantes. Par exemple, en France, quatre codes ont été rédigés sous couvert des organisations patronales : le rapport *Viénot I* (1995), le rapport *Viénot II* (1999), *le rapport Bouton* (2002) *et le rapport de synthèse du MEDEF* (2003). En 2007, *l'Institut Français des Administrateurs* (IFA), organisme non affilié au MEDEF, a produit un nouveau document contenant diverses recommandations.

Au cœur de ces codes se trouvent en ensembles de principes actualisés qui souligne la valeur d'une bonne gouvernance d'entreprise pour un succès durable à long terme.

Au Royaume-Uni, *le rapport Cadbury* (1992) prévoyait ainsi (Parrat, 2014) :

- L'intégration d'au moins trois administrateurs indépendants au sein des boards (conseils d'administration).
- La mise en place dans toutes les sociétés de comités spécialisés (comités d'audit, de rémunération, de nomination) permettant d'assister les boards.
- La séparation des fonctions de président du conseil (*chairman*) et de directeur général *(chief executive officer).*
- La transparence des rémunérations des dirigeants et le vote par les actionnaires de ces rémunérations.

En France, dans le prolongement du comité Cadbury ; deux rapports ont été publiés sous la direction de Marc Viénot (Président de la Société) : le premier en 1995 a eu un retentissement considérable, tandis que le second en 1999 est passé relativement inaperçu. Les deux rapports Viénot adoptent le schéma proposé par Jensen en 1993[7], mais surtout, ils innovent sur deux points : affirmer que les entreprises ne peuvent se contenter de protéger les seuls intérêts des actionnaires, mais doivent d'abord servir les intérêts de la société et servir la communauté des intérêts (actionnaires, salariés, dirigeants, prêteurs, etc.) et limiter le mandat d'administrateur à cinq ans.

[6] Est un rapport publié à Londres par le "The Committee on the Financial Aspects of Corporate Governance "présidé par Sir Adrian Cadbury, intitulé *Aspects financiers de la gouvernance d'entreprise.*

[7] Création de comités spécialisés, présence d'un tiers d'administrateurs indépendants au sien des conseil…

Plusieurs rapports[8] ont suivi, notamment le rapport 2002 du comité Bouton, particulièrement recommandé aux sociétés cotées en France :

- D'évaluer à intervalle régulier le fonctionnement des conseils d'administration.
- De nommer une majorité d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration.
- D'accroître la formation des administrateurs.
- D'accentuer la transparence des rémunérations des mandataires sociaux.
- De garantir l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il est caractérisé par sa composition (compétence, âges, ancienneté, l'indépendance), sa taille et le partage des responsabilités de président du conseil et de directeur général.

III.1. L'indépendance des membres du conseil d'administration :

Pour faciliter l'approbation efficace des décisions, les conseils d'administration incluent des gestionnaires internes ayant une expertise dans les décisions spécifiques à l'entreprise, tandis que pour faciliter une surveillance efficace, les conseils incluent également des membres externes qui sont indépendants de la direction (Peasnell, Pape, & Young, 1998). Il est nécessaire que les administrateurs ne soit pas soumis à la pression des dirigeants opérationnels, autrement dit qu'ils soient indépendants de ceux-ci. Un administrateur indépendant est une personne qui n'a d'autre relation avec la société que son mandat d'administrateur. Divers codes de gouvernance stipulent que le conseil d'administration doit être composé d'administrateurs indépendants.

Le concept d'indépendance, selon *le rapport Viénot II*, la définition de l'indépendance est plus exigeante : des administrateurs indépendants, qui ne sont pas seulement des administrateurs « non exécutif [9]», mais qui n'ont pas de lien d'intérêt particulier avec eux. Dans un esprit de simplification, un administrateur indépendant est défini comme suit : « un administrateur est indépendant de la direction de la société lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou son groupe qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (MEDEF, 2002). Et selon la théorie de l'agence, la

[8] L'AFEP (Association française des entreprises Privées), L'AFG (Association Française de la Gestion Financière).

[9] N'exerçant pas de fonctions de direction dans la société ou dans un groupe.

présence des administrateurs indépendants permettrait d'améliorer la performance (Le Maux, 2016).

Concernant le concept d'indépendance des administrateurs, l'Institut français des administrateurs (IFA) a émis des recommandations en 2013. Selon ces recommandations, un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'a pas de conflit d'intérêts avec la société, son groupe ou sa direction. Cela signifie que l'administrateur peut exercer son jugement librement, sans être influencé par des intérêts personnels ou professionnels qui pourraient affecter sa prise de décision (Parrat, 2014).

Le rapport Viénot (1999) propose une définition générale de l'indépendance : « *un administrateur indépendant de la direction de la société lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou son groupe qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement* » (Piot, 2009).

Les administrateurs indépendants participent au système de gouvernance. En se référant à la théorie de la gouvernance, son rôle peut être exploré à la fois du paradigme de l'efficacité organisationnelle à travers l'approche contractuelle et du paradigme de la légitimité à travers l'approche institutionnelle.

Dans l'approche contractuelle, l'indépendance des administrateurs est un facteur de prévention et de réduction des conflits d'intérêts au sein du conseil, contribuant ainsi à réduire les coûts d'agence. Les organisations dans la logique de la concurrence ont un intérêt économique à minimiser ces coûts d'agence pour survivre à long terme. Elles sont donc théoriquement incitées à inclure des administrateurs indépendants dans leur conseil d'administration pour accroître leur niveau d'efficacité des activités de surveillance du conseil. Dans une approche institutionnelle, l'indépendance des administrateurs servira d'élément légitime de la gouvernance organisationnelle en réponse aux diverses pressions auxquelles l'organisation est confrontée (noteurs, investisseurs, etc.). Ici, selon la logique du pouvoir et de la légitimité, la survie d'une organisation est conditionnée à avoir une structure conforme aux normes existantes (Bessire, Chatelin-Ertur, & Onnée, 2008).

Charreaux (2000), illustre avec l'exemple de la structure du conseil d'administration. De fait, il conclut que la perspective cognitive a conduit à une réinterprétation du rôle des administrateurs en scène n'est pas seulement un surveillant, mais peut « aider le dirigeant à construire sa vision - en se confrontant au modèle mental des administrateurs - ou à

découvrir, sinon construire des opportunités de croissance ». Dès lors, quel que soit le type de société considéré, il peut sembler excessif de considérer l'indépendance des administrateurs comme une « meilleure pratique ». A l'inverse, si l'on suit Charreaux (2002), "Dans une perspective de stratégie cognitive, le conseil doit être composé d'abord d'administrateurs qui peuvent le mieux favoriser la création de compétences, aider les managers à concevoir des idées propices à l'apprentissage organisationnel, ou encore favoriser la réduction des conflits cognitifs". Les qualités requises des administrateurs ne reposent plus sur des distinctions interne/externe[10], mais sur l'indépendance et l'expertise dans la réflexion sur les questions de contrôle en termes d'apports cognitifs intégrables au projet collectif. » (Wirtz, 2004, p. 17)

Fama soutient qu'un conseil d'administration efficace se compose non seulement d'actionnaires, mais également d'administrateurs indépendants qui ne sont pas liés à l'entreprise. En effet, selon l'auteur, le manque de lien entre administrateurs indépendants et dirigeants d'entreprise est un facteur de performance, ces derniers se sentant menacés de licenciement s'ils ne tiennent pas leurs promesses.

Pour (Kesner, 1988) et (Charreaux, 2004) le conseil doit inclure à la fois des administrateurs internes (insiders) - sont des employés actuels ou anciens de l'entreprise. Ils occupent ou ont occupé des postes de direction de haut niveau- pour être efficace et offrent ainsi au conseil d'administration une connaissance approfondie de l'organisation, et des administrateurs externes (outsiders) indépendants en tant qu'experts du contrôle afin d'assurer leur indépendance. Williamson (1975) et Fama et Jensen (1983) soulignent que le conseil a besoin d'administrateurs externes et internes pour mener à bien les tâches qui lui sont assignées ; les administrateurs externes agissent comme superviseurs et contribuent à réduire les éventuels conflits d'intérêts entre les actionnaires et les cadres supérieurs. Cependant, administrateurs internes et administrateurs affiliés, la relation d'affaires de chaque individu a une valeur pour le fonctionnement et le développement de l'entreprise.

[10] Les administrateurs sont généralement classés comme outsiders (c'est-à-dire non exécutifs non liés ou indépendants) insiders (c'est-à-dire administrateurs exécutifs) ou affiliés (Gris) à l'entreprise. Les outsiders n'ont aucun lien avec l'entreprise autre celui de membre du conseil d'administration. Les insiders sont des employés actuels de l'entreprise. (Labelle, He, Thornton, & Piot, 2009).

Étant donné que le conseil d'administration doit être composé d'expert, il est naturel que ses membres les plus influents soient des cadres internes, car ils disposent d'informations spécifiques précieuses sur les activités de l'organisation. Il est également naturel que, lorsque le système interne de contrôle des décisions fonctionne bien, les membres externes du conseil soient nommés par les gestionnaires internes. Les managers internes peuvent utiliser leur connaissance de l'organisation pour nommer des membres externes du conseil d'administration ayant des connaissances complémentaires pertinentes (Fama & Jensen, 1983). Les conseils d'administration des entreprises comprennent généralement des membres externes, c'est-à-dire des membres qui ne sont pas des gestionnaires internes, et ils détiennent souvent la majorité des sièges. La plupart des administrateurs externes (non exécutifs) des sociétés ouvertes[11] sont soit des gestionnaires d'autres sociétés, soit des agents décisionnels importants dans d'autres organisations complexes (Fama & Jensen, 1983). En conséquence, la présence d'administrateurs externes « non exécutifs » renforce la capacité du conseil à surveiller efficacement les dirigeants, dans le contexte du capitalisme moderne où la propriété est séparée du pouvoir décisionnel (He, Labelle, Piot, & Thornton, Gouvernance et qualité de l'information financière " Première partie", 2005), et assurent une information financière de qualité.

Plusieurs auteurs considèrent que la présence significative d'administrateurs indépendants a tendance à renforcer la performance de l'entreprise, notamment à travers un contrôle disciplinaire plus systématique et plus rigoureux (Depret & Hamdouch, 2005). Ils peuvent également contrôler efficacement le processus de génération d'informations financières, ce qui peut réduire la portée de la gestion des résultats (Chen et Kao, 2004).

Les administrateurs indépendants jouent un rôle essentiel car ils ne craignent pas les conflits avec des managers « opportunistes » (dont les postes ne sont pas menacés), dont les intérêts divergeront de ceux des actionnaires. Cependant, il est toujours possible d'entreprendre des projets de qualité "faible", dans la mesure où les coûts de collecte de certaines informations et de contrôle des administrateurs sont supportés par des administrateurs indépendants. Dans ce cas, la composition « Optimale » du conseil dépend de deux facteurs principaux :

[11] Les sociétés ouvertes sont des organisations privées. Voir (Fama & Jensen, 1983).

les informations spécifiques détenues par les administrateurs internes et le coût de la collecte de ces informations par les administrateurs externes.

Plusieurs auteurs utilisent la composition du conseil (majorité d'administrateurs externes) pour mesurer l'indépendance du conseil. (Dechow, Sloan, & Sweeney, 1996) Ont trouvés une relation positive existe entre le pourcentage d'administrateurs externes et la qualité de l'information financière. (Peasnell, Pape, & Young, 1998) Ont prouvé le lien significatif entre la composition du conseil d'administration et la qualité de l'information comptable, et en particulier les résultats obtenus par les auteurs confirment que la surveillance d'experts indépendants est un facteur important dans l'amélioration de la qualité de l'information financière. (Fekri & Khoufi, 2008) Constatant que l'indépendance des administrateurs constitue un levier d'action qui permet d'améliorer la qualité de l'information financière. Ces auteurs trouvent une relation positive et significative entre la proposition des administrateurs indépendants et la qualité de l'information financière. (He, Labelle, Piot, & Thornton, Gouvernance et qualité de l'information financière " Première partie", 2005) Concluent que l'indépendance du conseil est le moyen de dissuasion le plus efficace contre les rapports financiers frauduleux.

En revanche, (Piot, 2009) Constatait qu'il n'est pas clair si le recours à des administrateurs indépendants pouvait augmenter le contenu informationnel et l'utilité décisionnelle des données comptables. Une raison intuitive pourrait être que l'indépendance est avant tout un mécanisme de contrôle de la fiabilité comptable (notamment pour prévenir les fraudes), mais que les administrateurs indépendants n'ont pas les compétences pour optimiser la pertinence de l'information comptable. Le recours des administrateurs indépendants (au sens strict) semble prévenir la fraude, notamment aux États-Unis, mais il est peu efficace pour contrôler les irrégularités et les manipulations comptables moins graves.

Les caractéristiques de l'administrateur indépendant ont évalué avec le temps. D'une simple typologie basée sur l'opposition entre l'administrateurs internes et externes, le modèle a évalué pour résoudre le problème des administrateurs affiliés.

Tableau N°4 : typologie des administrateurs

Ancienne typologie	Nouvelle typologie	
Administrateurs externes (Outsiders)	Administrateur indépendant (Independent director)	Administrateur non lié directement ou indirectement aux dirigeants et aux principaux actionnaires.
	Administrateur affilié (Gray director, Affiliated director)	Administrateur qui a un lien commercial existant ou potentiel avec l'entreprise (Créancier, avocat, consultant).
Administrateurs internes (Insiders)	Administrateur interne (Insider)	Administrateur ayant un contrat de travail ou un mandat avec l'entreprise, ses filiales ou ses principaux actionnaires. Administrateur ayant un lien personnel direct ou indirect avec les dirigeants (liens familiaux).

Source : (Le Maux, Gouvernance,qualité de l'information financière et fraude, 2016).

III.2. La taille du conseil d'administration :

Le deuxième attribut pour évaluer la valeur ajoutée d'un conseil est sa taille. Plusieurs auteurs ont mis en évidence les difficultés d'organisation et de coordination des grands conseils, comme Lipton et Lorsch, 1992 et Jensen, 1993.

Selon les partisans de la théorie de l'agence, la taille élevée du conseil d'administration favorise la domination du dirigeant en faisant naître des factions, des coalitions et des conflits de groupe (Laurence, 2001).

Un conseil d'administration de grande taille peut être vu comme un réservoir d'expertises et des ressources; mais il est également souvent critiqué pour son incapacité à agir efficacement (Piot, 2009). En fait, l'inefficacité des grands conseils découle de la communication et la coordination entre les membres du conseil rendent la division du travail et la prise de décision plus difficile. Par conséquent, les gestionnaires auront une certaine marge de manœuvre, leur permettant de prendre des mesures opportunistes et de gérer les résultats en fonction de leurs besoins. D'un autre point de vue, (Karamanou & Vafeas, 2005) montrent que les grands conseils d'administration sont plus aptes à mettre à jour les prévisions de bénéfices de la direction. En fait, ils croient que les sociétés dont le

conseil d'administration est plus important fournissent une information financière de meilleure qualité.

Par ailleurs d'autres études menées par (Peasnell, Pape, & Young, 1998) Beasley (1996), , Bedard et autres (2001) et Klein (2002a) suggèrent que les conseils d'administrations de petites tailles sont plus efficaces et améliorent généralement la qualité de l'information. (Fekri & Khoufi, 2008) Montrent que des conseils d'administration plus petits peuvent conduire à une information financière de meilleure qualité. En effet, le nombre d'administrateurs a un impact négatif et significatif sur la qualité de l'information financière. Et pour (Xie, Davidson III, & Dadalt, 2003), un conseil plus petit peut être moins encombré de problèmes bureautiques et plus fonctionnel. Les petits conseils peuvent assurer une meilleure surveillance des rapports financiers.

Jensen (1983) pense qu'un conseil de grande taille est moins efficace que celui de petite taille car il favorise la domination et augmentent le pouvoir discrétionnaire des dirigeants. Si le nombre est trop grand, l'efficacité est réduite car il est difficile de s'entendre sur une décision. Cependant, un trop petit nombre d'administrateurs peut également réduire la précision de la prise de décision.

D'autre recherche effectuée dans le contexte français par (Laurence, 2001) a révélé que la taille du conseil ne semble donc pas constituer un élément déterminant le niveau de performance boursière des entreprises.

Ainsi, certains chercheurs ont-ils suggéré des tailles optimales, sept-huit membres pour Jensen (1993), moins de dix selon Yarmack (1996). Et en Algérie, selon le (Décret législatif nº 93-08 du 25 avril 1993, 2011),Art 610 : le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de douze au plus.

III.3. Cumul (la dualité) ou la séparation des fonctions de directeur général et de président du conseil d'administration.

La présidence du conseil d'administration confère souvent des prérogatives importantes en matière de gestion des agendas, des convocations et des ordres du jour. Et selon le code de commerce algérien (Décret législatif nº 93-08 du 25 avril 1993, 2011), Art 638 : le président du conseil d'administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

La dualité signifie qu'une même personne cumule les pouvoirs de directeur général et de président du conseil d'administration. Dans ce cas, nous parlons du président-directeur général (PDG).

Plusieurs études ont démontré que les fonctions de DG et de président du conseil d'administration devraient être séparées pour assurer une bonne gouvernance du conseil, car cela caractérise une forte concentration de pouvoir et cette séparation garantirait que personne n'a un pouvoir de décision illimités. De plus, la séparation de ces fonctions permet au conseil d'administration d'évaluer objectivement la performance des dirigeants et de leurs équipes. En effet, d'un point de vue comptable, cette séparation permet de distinguer qui contrôle les états financiers. Gul et leung (2004) démontrent les avantages de cette séparation en montrant que la qualité de l'information financière et comptable s'améliore lorsque les fonctions sont séparées (Le Maux, 2016).

Une structure de direction combinée réduit l'importance de la séparation entre la prise de décision de gestion (DG) et la prise de décision de contrôle (PCA). Ainsi, la dualité de PDG peut limiter le système souhaité de contrôle, d'équilibres et compromettre l'indépendance des conseils d'administration dans la supervision de comportement de la haute direction (Zehri & Zgarni, 2020) .

Selon la théorie de l'agence, la dualité empêche le conseil d'administration de contrôler efficacement les dirigeants. Cela entraîne des coûts d'agence et a un impact négatif sur les performances de l'entreprise, la théorie de l'intendance (stewardship) soutient que la dualité améliore les performances de l'entreprise car elle permet au PDG d'avoir toutes les informations et de travailler en harmonie avec les autres administrateurs. En effet, selon cette théorie, la séparation des fonctions de direction générale de celle de président du conseil d'administration facilite l'émergence de conflits d'intérêts.

Fama et Jensen (1983), montrent que les coûts d'agence dans les grandes entreprises peuvent être réduits par des mécanismes institutionnels qui séparent la prise de décision du contrôle. Les auteurs soutiennent que les fonctions de président du conseil d'administration et du Directeur Général doivent être séparées. Jensen (1993) affirme qu'il est difficile pour un conseil d'administration de discipliner un PDG qui est également président du conseil. Les résultats importants de l'étude américaine de Carcello et Nagy (2004q, 2004b) cité dans

(Labelle, He, Thornton, & Piot, 2009), ont révélé que la dualité des PDG était positivement associée à la probabilité de fraude dans les états financiers

Section 2: La Qualité de l'Information Financière : Rôle de l'Audit Interne et du Comité d'Audit

Le rôle que joue l'audit interne dans l'amélioration de la gouvernance d'entreprise est fonction de son positionnement. Plusieurs niveaux de rattachement sont possibles, mais ceux-ci ne présentent pas la même contribution. (Bertin, 2007). En effet il est recommandé de rattacher la fonction d'audit interne à un comité d'audit plutôt qu'au conseil d'administration pour renforcer davantage l'indépendance de l'audit interne.

(Kesner, 1988) Soutient que la plupart des décisions importantes du conseil d'administration sont prises au niveau des comités, et (Vance, 1983) affirme qu'il existe quatre comités de conseil qui influencent grandement les activités de l'entreprise : le comité d'audit, comité exécutif, le comité de rémunération et comité de nomination.

Les codes de « bonne gouvernance » d'entreprise mettent l'accent sur le rôle névralgique du conseil d'administration et recommandent la mise en place de comités spécialisés dans trois domaines clés de la fonction de surveillance : l'audit, la rémunération et la sélection des administrateurs et mandataires sociaux (Nijiké & Tcheubeu, 2017).

De tous les comités issus du conseil d'administration, nous concentrons notre attention sur le comité d'audit ou des finances est celui qui a le rôle le plus déterminant dans la surveillance de la gestion des résultats et de surveiller les performances financières et la crédibilité des rapports financiers, et la gouvernance globale de l'entreprise (Xie, Davidson III, & Dadalt, 2003), et celui qui pourrait influencer directement la qualité de l'information financière divulguée. Ainsi, le comité d'audit a pour objet d'améliorer l'efficacité des travaux du conseil d'administration en spécialisant les compétences des administrateurs en matière comptable et financière, et de répondre à l'exigence d'un meilleur gouvernement d'entreprise par une communication de l'information financière fiable. Il a pour objet de s'assurer du bon fonctionnement de l'organisation et du respect des principes de contrôle interne (Pigé, 2001).

C'est dans cet esprit de contrôle des pratiques comptables et du processus d'élaboration de l'information financière des entreprises que le comité d'audit est conçu comme un

mécanisme d'agence, mécanisme qui régule potentiellement l'asymétrie d'information entre dirigeants et actionnaires.

Le comité d'audit est une subdivision du conseil d'administration. Il réunit des administrateurs choisis en raison de leurs compétences particulières ou de leur indépendance (Pigé, 2001).

Le comité d'audit est un organe rattaché au conseil d'administration – comités spécialisés du conseil d'administration –. En d'autres termes, une entité qui est souvent considérée comme un outil important dans le mécanisme global de gouvernance d'entreprise pour assurer la discipline au sein de l'organisation, avec une importance particulière pour la qualité de l'audit et la supervision de l'information financière Selon *le rapport du Blue Ribbon Committee amiricain (BRC).*

Dans le contexte anglo-saxon, les comités d'audit ont longtemps été perçus comme une solution au problème de la confiance des marchés financiers dans la qualité de l'information comptable et la qualité de l'audit.

I. Typologie de l'audit

Le mot audit est arrivé des pays anglo-saxons, malgré son origine latine « Audire », signifiant écouter, plaçant ainsi la capacité d'écoute comme base de tout bon auditeur.

En latin classique « auditeur » se disait « auditor » ou « auscultator ».

Les deux sens « audition » et « auscultation » se trouvaient dans la définition proposée en 1885 par le dictionnaire de H. Bescherelle pour l'audition d'un compte. Le verbe « audire » avait alors pour sens : entendre, entendre par ouï-dire, écouter, être élève, disciple, suivre les vues de quelqu'un. En vieux français, audit s'écrivait indifféremment « à ladite », « auxdits », « audites » à l'écouter de la personne interrogée.

Terme devenu générique, le mot « audit » est aujourd'hui appliqué à des démarches de nature très différentes et se substitue malencontreusement aux appellations telles que « bilan », « contrôle », « inspection », « conseil », etc.

L'auditeur est défini selon le dictionnaire le Robert comme *« une personne chargée de l'audit d'une entreprise »*. Or, l'audit selon le dictionnaire Larousse c'est une *« Procédure consistant à s'assurer du caractère complet, sincère et régulier des comptes d'une*

entreprise, à s'en porter garant auprès des divers partenaires intéressés de la firme et, plus généralement, à porter un jugement sur la qualité et la rigueur de sa gestion ».

Alors que le dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière stipule que l'audit est une : *« mission dans laquelle on demande au professionnel comptable d'exprimer une opinion reflétant le niveau élevé, quoique non absolu, d'assurance obtenu quant aux informations ou autres éléments faisant l'objet de son évaluation, au regard de critères appropriés ».*

Plusieurs études discutent de la définition de l'audit, aux termes de (Pigé, 2017), « *l'audit est la procédure de contrôle qui permet de s'assurer de la conformité d'une tâche, d'une activité, d'un processus, d'une entreprise est à la hauteur de l'image qui en est donnée ».*

Porter et Burtin considèrent que *c'est « l'examen professionnel d'informations par une tierce personne, autre que celle qui les prépare ou les utilise, dans l'intention d'établir leur véracité, et de faire un rapport sur le résultat de cet examen avec le désir d'augmenter l'utilité de l'information pour l'utilisateur ».* (Sillero, 2003), Définit l'audit comme étant *une démarche d'analyse et de contrôle, est désormais étendu à de nombreux domaines au-delà du monde des affaires et s'applique à l'ensemble des fonctions de l'entreprise.*

American Accounting Association (1971) propose une définition générale : *« un processus qui consiste à réunir et à évaluer de manière objective et systématique les preuves relatives aux déclarations visant les faits et événements économiques, de manière à garantir la correspondance entre ces déclarations et les critères admis, et à communiquer le résultat de ces investigations aux utilisateurs intéressés ».*

II. L'audit interne

La fonction d'audit interne naît avec le développement d'organisations, et particulièrement les sociétés anonymes, de taille et de complexité grandissantes. C'est d'abord aux États-Unis que la profession d'auditeur interne s'organise, avec la création, en 1941, de l'Institute of Internal Auditors (IIA), dont l'objectif est d'établir un code déontologique de l'audit interne afin d'assurer l'homogénéité et la qualité des services rendus par la profession. Les pays européens attendent les années 1980 pour fédérer la profession d'auditeur interne, sous le nom de European Confederation of Institutes of Internal Auditors, organisation rassemblant la plupart des associations professionnelles nationales.

L'audit interne recouvre de nos jours une conception beaucoup plus large et plus riche, répondant aux exigences croissantes de la gestion de plus en plus complexe des organisations.

L'audit interne apporte sa contribution à l'ensemble des activités, fonctions ou processus de l'organisation. Il intervient historiquement dans tous les domaines financiers : comptabilité générale, comptabilité analytique et informations de gestion, trésorerie, crédit/comptabilité/ recouvrement clients, aide aux acquisitions et cessions. Celui-ci intervient de nos jours dans tous les domaines de l'organisation. Toute entité, activité, fonction et processus sont concernés par les investigations de l'audit interne.

II.1. Définition

L'audit interne est la fonction chargée d'évaluer le niveau de contrôle interne de l'organisation. Plus précisément l'audit interne est à l'intérieur d'une entreprise une activité indépendante d'appréciation du contrôle des opérations, il est au service de la direction, c'est un contrôle qui a pour fonction d'analyser et d'évaluer l'efficience des autres contrôles. C'est aussi l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise.

L'audit interne couvre toutes les fonctions de l'entreprise : production, commercialisation, personnel, finances, comptabilité. Il a pour but d'assurer, d'un côté la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances.

L'audit interne a vu la succession de plusieurs définitions : Il peut être défini autant *« qu'une fonction d'évaluation intégrée dans le dispositif du passage du contrôle interne exercé de façon indépendante et sur mandat, rattachée à une direction fonctionnelle (financière, administrative) ou indépendante »* (Michel, 1996, p. 91).

Selon (Renard J. , 2010) *, « L'audit interne est un dispositif interne à l'entreprise qui vise à : – apprécier l'exactitude et la sincérité des informations notamment comptables, – assurer la sécurité physique et comptable des opérations, – garantir l'intégrité du patrimoine, – juger de l'efficacité des systèmes d'information ».*

Par ailleurs, l'Institut des Auditeurs Internes a donné une définition universelle à l'audit interne, traduite et adoptée par l'IFACI[12] depuis 2002, *« L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer son efficacité ».*

Dans l'ensemble, ces définitions se complètent, et précisent le rôle que joue de l'audit interne dans l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne et l'amélioration de la gouvernance d'entreprise.

II.2. Le rattachement de la fonction d'audit interne

Il existe plusieurs types de structures à adopter, cette variété s'est développée au fil du temps, ce développement touche en particulier le niveau de rattachement de la fonction d'audit interne à la hiérarchie de l'organisation. Il peut y avoir plusieurs niveaux de rattachement, Le rattachement hiérarchique de l'audit est prévu par la norme 1110, le service ou la direction de l'audit interne peut être rattaché soit à la direction générale, soit au conseil d'administration ou au comité d'audit, ou enfin à une direction opérationnelle.

II.2.1. Le rattachement de l'audit interne à la direction opérationnelle :

Commençant par ce rattachement, généralement à la direction administrative et financière, Ce rattachement permet un meilleur suivi technique de la fonction d'audit interne. Cependant, son placement au plus bas niveau hiérarchique nuit à son efficacité et représente le rattachement le plus défavorable à son fonctionnement.

Le rattachement de l'audit interne à la direction générale, ce qui rapproche les relations entre les deux instances et facilite les tâches principales de l'audit interne que sont l'assistance et le dialogue avec la direction. Ainsi, l'intérêt de ce rattachement réside dans la grande fluidité de l'information, diffusée de l'audit interne à la direction générale, et dans

[12] Institut Française de l'audit et du contrôle internes.

la réactivité dans les prises de décision. Pour Renard (2006), ce rattachement permet aux auditeurs internes « d'exercer pleinement leur rôle de conseillers du management, dialoguant avec la direction générale et tous les échelons hiérarchiques ».

II.2.2. Le rattachement de l'audit interne à la direction générale :

Le rattachement du service d'audit interne à la direction générale présente un inconvénient majeur : il sous-entend que l'audit interne est le gendarme de la direction, ce qui ne reflète pas correctement son rôle dans le processus de management des risques, de production et d'élaboration de l'information financière et non financière. De plus, un tel rattachement peut, dans le contexte des groupes internationaux, si le dirigeant est opportuniste, priver les membres du conseil d'administration d'informations sur la gestion des filiales. Cela peut même entraîner une coordination entre l'audit interne et la direction générale qui nuit aux intérêts des actionnaires. En effet, l'audit interne est souvent considéré comme l'œil et l'oreille de la direction, mais ce rattachement peut altérer cette fonction et la rendre moins efficace dans son rôle de surveillance et de conseil. Cette situation est souvent décrite par les experts, comme par exemple Bertin (2007), qui souligne les implications négatives de ce type de rattachement. Sawyer (2003) partage ce point de vue, en mettant en avant l'importance de la neutralité de l'audit interne pour assurer une gestion efficace des risques et des ressources.

II.2.3. Le rattachement de l'audit interne au conseil d'administration ou le comité d'audit

Selon les dispositions pertinentes du droit des sociétés, l'audit interne est géré par un comité d'audit rattaché au conseil d'administration. Afin de garantir l'indépendance de la fonction d'audit interne par rapport au management de l'organisation et renforcer son rôle dans la gouvernance d'entreprise, il est nécessaire de le rattacher au conseil d'administration ou au comité d'audit constitué en son sein. En effet, ce positionnement aide à réduire les asymétries informationnelles qui peuvent surgir entre l'agent (dirigeant) et le principal (actionnaire), et ce, en donnant au conseil d'administration une certaine assurance sur la fiabilité des informations émanant de la direction générale.

La fonction d'audit interne doit suivre le rythme des changements affectant l'entreprise, en se concentrant sur des questions clés telles que la gestion des risques et l'instauration de la culture de contrôle, et la recherche de l'efficacité et de performance.

D'une part, en matière de gouvernance d'entreprise, l'audit interne est considéré comme l'une des pierres angulaires de la gouvernance d'entreprise, car il présente un grand intérêt pour les comités d'audit qui ont pour mission de garantir une assurance objective de la gouvernance et du contrôle interne, et de superviser le bon fonctionnement des processus de l'entreprise, et rassurer les différentes parties prenantes, notamment, le comité de l'audit.

Et en d'autre part, l'auditeur interne est l'un des principaux mécanismes de gestion des risques, de contrôle interne, car il fournit des services de conseil à la direction générale et aux départements opérationnels et qui contribuent de manière significative à la création de valeur, sachant que les risques sont de plus en plus importants dans la vie de l'entreprise et que le conseil d'administration doit être informé en permanence de la nature de ces risques et les conséquences attendues.

Ainsi, l'audit interne en tant qu'instrument de contrôle au service du conseil d'administration peut aider à identifier et à localiser les insuffisances de l'entreprise, d'en proposer les correctifs ou les solutions et au final de participer à la l'amélioration des performances de la gouvernance. En fait, le rôle clé de l'audit interne est d'aider le conseil d'administration et / ou de son comité de d'audit à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance d'entreprise.

La fonction d'audit interne, quand elle a le moyen et les compétences et qu'elle est sollicitée, elle peut mener des missions d'audit stratégiques. Et justement par cet audit qui consiste à assurer la cohérence des stratégies et des politiques de l'entreprise qu'il va baliser et en même temps stimuler la bonne gouvernance.

II.3. Rôles et objectifs de l'audit interne dans la gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration et la haute direction doivent bien comprendre les facteurs et les risques qui menacent l'atteinte des objectifs. Dans le processus de mise en œuvre des objectifs, diverses situations de performance peuvent présenter des écarts, ce qui affecte la réalisation des objectifs. À ce stade, un rôle indépendant est nécessaire pour superviser les opérations, et l'audit interne peut jouer ce rôle. Ce dernier joue un rôle irremplaçable dans la gouvernance d'entreprise.

L'audit interne joue un rôle essentiel dans la gouvernance d'une entreprise en contrôlant, améliorant et fiabilisant les procédures de contrôle interne. Pour cela, il produit un rapport détaillé sur l'état du contrôle interne, qui doit répondre à plusieurs critères : qualité, conformité aux lois et réglementations, et fournir une vision claire des forces et faiblesses du dispositif de contrôle interne. Cependant, pour contribuer efficacement à la gouvernance d'une entreprise, l'audit interne doit se concentrer sur trois principaux axes. Tout d'abord, il doit aider à réduire les asymétries d'informations entre les parties prenantes en fournissant des informations précises et transparentes sur l'état de l'entreprise. Ensuite, il évalue le système de contrôle interne pour identifier les forces et faiblesses, et proposer des améliorations pour en améliorer l'efficacité. Enfin, il identifie et évalue les risques potentiels pour l'entreprise, et propose des stratégies pour les gérer et les réduire. En résumé, l'audit interne est un outil essentiel pour améliorer la gouvernance d'une entreprise, en réduisant les asymétries d'informations, en évaluant le système de contrôle interne et en gérant les risques.

II.3.1. La réduction d'asymétrie d'information :

Les asymétries d'informations se produisent lorsque certaines parties prenantes de l'entreprise ont un accès limité ou restreint aux informations pertinentes. Dans la gouvernance d'entreprise, l'existence de réduction d'asymétrie d'information a comme fonction de contribuer positivement au rattachement de l'audit interne au conseil d'Administration et /ou au comité d'audit. En effet l'audit interne joue un rôle essentiel dans la réduction d'asymétries d'information en fournissant une assurance aux parties prenantes une confiance accrue sur l'exactitude, la fiabilité et la pertinence des informations financières et opérationnelles. Il examine les processus et les systèmes de l'entreprise pour s'assurer que les informations sont produites de manière fiable, transparente et conforme aux normes applicables.

II.3.2. L'évaluation du système de contrôle interne :

L'audit interne évalue l'efficacité du système de contrôle interne, en examinant les processus clés, en effectuant des tests et des vérifications, l'audit interne identifie les faiblesses et les lacunes potentielles dans le système de contrôle interne de l'entreprise. Il fournit des recommandations pour renforcer les contrôles et améliorer l'efficacité opérationnelle, ce qui contribue à réduire les risques et à renforcer la gouvernance

d'entreprise. Cette dernière cherche à travers l'évaluation du système de contrôle interne à assujettir la fiabilité et l'efficience mais aussi à veiller sur les intérêts des parties prenantes.

La norme[13] de fonctionnement[14] 2130 sur le contrôle (IFACI, 2017) stipule que *« l'audit interne doit aider l'organisation à maintenir un dispositif de contrôle approprie en évaluant son efficacité et son efficience et en encourageant son amélioration continue ».*

II.3.3. La gestion des risques :

L'audit interne joue un rôle crucial dans l'évaluation et la gestion des risques auxquels l'entreprise est exposée. Il identifie les risques financiers, opérationnels, de conformité et autres, et évalue les mesures de contrôle mises en place pour les atténuer. En examinant les politiques de gestion des risques, en effectuant des évaluations de risques et en fournissant des recommandations pour les actions correctives, l'audit interne aide l'entreprise à mieux comprendre et à gérer ses risques de manière proactive. Cela contribue à une meilleure gouvernance d'entreprise en réduisant les impacts négatifs des risques et en favorisant une prise de décision éclairée.

Selon la norme 2120.A1, L'audit interne doit évaluer les risques afférents à la gouvernance, aux opérations et aux systèmes d'information de l'organisation au regard de (IFACI, 2017):

- L'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation ;
- La fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles ;
- L'efficacité et l'efficience des opérations et des programmes ;
- La protection des actifs ;
- Le respect des lois, règlements, règles, procédures et contrats.

Les objectifs principaux des auditeurs internes, dans le cadre des révisions périodiques ont pour but, de vérifier si les procédures en place comportent les sécurités suffisantes, si les informations sont sincères, et d'aider les membres de la direction dans l'exercice de leur

[13] La fonction d'audit interne est organisée au niveau mondial (Internal Institute of Auditors) et au niveau de chaque pays. En France, l'IFACI est le chapitre français de l'IIA. A ce titre l'IIA a édicté des normes pour la pratique professionnelle qui ont été traduites et adaptées par l'IFACI (www.ifaci.com). Ces normes professionnelles qui constituent des exigences minimales sont subdivisées en « normes de qualifications » (les séries 1000) de l'audit et des auditeurs et des « normes de fonctionnement » (les séries 2000).

[14] Les normes de fonctionnement décrivent la nature des activités d'audit interne et définissent des critères de qualité permettant de mesurer leur performance.

responsabilité en leur fournissant des analyses, des appréciations, des recommandations des commentaires pertinents, concernant les activités examinées.

L'audit interne n'a pas la responsabilité d'assurer les équilibres mais seulement de vérifier que les conditions propres à les maintenir sont réunies. C'est une différence essentielle avec le contrôleur de gestion qui par exemple surveillera en permanence le niveau des stocks, alors que l'auditeur interne vérifiera ponctuellement que l'organisation est de nature à optimiser ce niveau et à fournir une bonne information au contrôleur de gestion.

L'audit interne n'a pas non plus pour mission de restaurer les équilibres dont il a constaté la rupture, par exemple en mettant en place une nouvelle organisation. Ceci est la responsabilité de la hiérarchie en charge du secteur considéré ; elle dispose des moyens humains et matériels nécessaires, ou doit les acquérires.

Les théoriciens de l'entreprise ont souligné qu'il était préférable de gérer les désordres et les incertitudes plutôt que de vouloir tout organiser et rationaliser, qu'il convenait de laisser à chacun un espace de liberté et d'initiative, que cela était, somme toute, source de progrès.

Par les interrogations qu'il pose par les remises en cause permanentes qu'il suscite, l'audit interne aide l'entreprise à s'adapter aux mutations de l'environnement externe et interne.

L'audit interne joue ici un rôle de trublion à la fois révélateur, déstabilisateur et catalyseur. Révélateur car il pose les problèmes sur la table de sorte que personne ne puisse les ignorer.

L'audit est ainsi un empêcheur de « tourner en rond », il déstabilise en contestant un pseudo-équilibre qui rassure qui se révèle dangereux à terme. Bien conduit l'audit contribue à faire émerger les solutions et donc à catalyser des énergies jusque-là antagonistes.

Une autre notion intéressante est celle de risque et de sécurité intimement liée au contrôle interne et donc à l'audit interne. Entendue dans toute son acceptation, la sécurité englobe la préservation de l'acquis, dans la perspective future qui garantira la croissance et donc la pérennité de l'entreprise. Ce qui revient à charger l'audit de veiller au maintien de la dynamique de l'organisation : un stratège dirait qu'il couvre ses arrières pour pouvoir attaquer à l'avant. En d'autres termes, l'audit s'attache à ce que les risques identifiables soient correctement couverts de manière à concentrer les ressources sur le risque d'entreprendre, qui est la raison d'être de l'entreprise.

L'audit interne va protéger la rentabilité présente et future en veillant à la qualité de l'information sur laquelle la direction appuie ses décisions et à l'efficacité avec laquelle sont conduites les opérations qui doivent concourir à la réalisation des objectifs de l'entreprise.

Le rôle clé de l'audit interne est d'aider le conseil d'administration et le comité d'audit à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance en accomplissant en permanence et de façon formelle. Ainsi il joue un rôle de facilitateur dans la structure de gouvernance de l'entreprise, principalement dans les deux aspects suivants :

- L'audit interne est un moyen important de promouvoir un gouvernement d'entreprise efficace : Grâce à un examen indépendant et objectif, il peut évaluer les conditions d'exploitation de l'entreprise et superviser efficacement les ressources de l'entreprise. Par rapport à l'audit externe, il connaît mieux l'entreprise et peut fournir une évaluation professionnelle et objective de l'audit au demandeur, afin de prendre des décisions plus précises (Zou, 2019).
- L'audit interne et le gouvernement d'entreprise ont un objectif commun : Les entreprises sont des organisations à but lucratif et l'efficacité de la gouvernance d'entreprise est liée au degré de coordination des droits des différents titulaires de droits (créanciers). La gouvernance d'entreprise consiste à parvenir à un bon équilibre de cette relation, offrant ainsi une garantie pour la croissance continue des intérêts économiques de l'entreprise. En tant qu'existence indépendante et objective au sein de l'entreprise, l'audit interne peut superviser efficacement le fonctionnement de l'entreprise sans être lié et refléter véritablement les problèmes de l'entreprise, aidant ainsi l'entreprise à améliorer son efficacité opérationnelle et à promouvoir la croissance des intérêts économiques. Par conséquent, l'audit interne et la gouvernance d'entreprise Le but coïncide (Zou, 2019).

II.4. Missions d'audit interne

L'audit interne couvre toutes les fonctions de l'entreprise. Il a pour rôle l'examen et l'évaluation et la réalité du contrôle interne mis en place par les responsables des structures. L'audit est devenu une fonction d'assistance au management. La mission de l'auditeur interne consiste à effectuer des contrôles par comparaison à des normes.

Les bases d'une mission d'audit résident dans ses méthodologies, son mode d'exécution, sa synthèse, l'accent mis sur les risques et la formalisation des recommandations. L'une des singularités de l'audit interne, quel que soit l'objet de la mission, la méthode est toujours la même.

La mission d'audit suit des méthodes propres et des règles précises pour assurer la séquence d'avancement : le travail est réparti en phases successives organisées en fonction du champ d'investigation, le temps et les moyens à mettre en œuvre.

Jaqcue définit la mission de l'auditeur interne : *« la mission de l'auditeur interne est bien ce travail temporaire qu'il sera chargé d'accomplir dans l'intention…de la direction général »*. De cette définition, on peut déduire que la mission est réalisée selon deux critères : le champ d'application et la durée. Le champ d'application d'une mission d'audit peut varier de façon significative en fonction de deux éléments : l'objet et la fonction.

La mission générale de l'audit interne consiste à vérifier si les objectifs de contrôle interne sont atteints. Le référentiel du COSO[15], distingue quatre catégories d'objectifs de contrôle interne : les objectifs stratégiques, les objectifs de réalisation et d'optimisation des opérations qui incluent des objectifs de performance et de rentabilité, les objectifs de fiabilité des informations financières et non financières, externes et internes, enfin les objectifs de conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

À partir ses objectifs du contrôle interne qui viennent d'être indiqués, peuvent être associées différentes missions : audit opérationnel, audit financier et enfin audit de la stratégie.

A travers les aspects de la norme 2120 (A1) relative au management des risques cité dessus, découlent les missions généralement attribuées à l'auditeur interne (Ebondo Wa Mandzila, 2007) :

1. *Une mission d'audit opérationnel*, plus tournée vers l'efficacité de l'organisation et le respect des procédures écrites mises en place. L'auditeur interne doit procéder à un examen systématique des activités ou des processus d'une entité, en vue d'évaluer l'organisation et ses réalisations et identifier les pratiques jugées non économiques.

[15] Un référentiel de contrôle interne défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Improductives et inefficaces, de proposer des solutions d'amélioration et s'assurer de leur suivi.

2. *Une mission d'audit financier*, orientée sur la fiabilité des informations financières et la protection des actifs matériels, humains et financiers, ici, l'auditeur interne doit s'assurer, en relation avec les auditeurs externes, que les procédures de contrôle interne comptables sont fiables ; il ne s'agit nullement ici, d'une mission de certification des comptes.
3. Aux deux premières missions traditionnelles s'ajoutent *une mission d'audit de stratégie*, ici, l'auditeurs doit identifier les risques associés aux objectifs et aux grandes orientations stratégiques définies par l'organisation et évaluer la conformité ou la cohérence d'ensemble entre ce qui avait été dit et ce qui est fait dans le but d'apprécier la performance des réalisations.

III. Comité d'audit

Les entreprises doivent mettre en place de comité d'audit indépendant. ce comité joue un rôle crucial en termes comptables et financiers au sein d'une organisation. Il remplit deux fonctions principales : le suivi et le conseil.

Premier lieu, il est responsable de superviser les processus d'élaboration de l'information financière, cela implique de s'assurer que les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables en vigueur, ainsi qu'aux lois et réglementations applicables, et de superviser la gestion des risques. En second lieu, il a une mission de conseil auprès du conseil d'administration ou de surveillance. Il fournit des recommandations et des conseils concernant les questions comptables, financières et de gestion des risques. Comme, il doit préparer et présenter au conseil d'administration une analyse approfondie des états financiers, dans le cadre de l'arrêté des comptes.

III.1. Historique de la création du comité

Le développement des comités d'audit remonte aux années 1930 aux États-Unis, avec la création du premier comité dans la compagnie d'assurance "The Prudential Insurance Company of America". La redécouverte du comité d'audit intervient dans les années 1940, à la suite des recommandations de la Securities and Exchange Commission (SEC) et du New York Stock Exchange (NYSE), Ces organismes recommandent la création d'un comité composé d'administrateurs externes *« non-exécutifs »* pour nommer les auditeurs

externes, et maintenir leur indépendance en matière de gouvernance d'entreprise (Compernolle, 2010).

Dans les années 1970, une nouvelle crise de confiance dans la qualité de l'information comptable et de l'audit conduit à une nouvelle reconnaissance de l'importance des comités d'audit. La SEC recommande à nouveau leur mise en place, et les entreprises cotées sont obligées de mentionner dans leurs rapports annuels l'existence d'un comité d'audit. Les scandales financiers de la fin des années 1970 renforcent encore l'intérêt pour les comités d'audit, incitant la SEC à imposer leur mise en place dans les entreprises victimes de fraude.

Cependant, la mise en place des comités d'audit reste recommandée mais non obligatoire. Malgré cela, leur généralisation s'accélère dans les années 1970, notamment avec l'exigence de la bourse de New York (NYSE) pour que toutes les sociétés cotées aient un comité d'audit. Cependant, en 1976, le congrès américain a examiné la possibilité d'instaurer l'obligation de mettre en place un comité d'audit composé uniquement d'administrateurs externes (Birkett, 1986), éventualité qui restera sans suite. En 1977, le congrès américain a adopté le Foreign Corrupt Act qui impose aux entreprises de tenir des comptes et à disposer d'un système de contrôle interne. Certains voient dans le comité d'audit une manière de respecter cette nouvelle loi, l'instauration d'un comité d'audit représentant un moyen possible pour le conseil d'administration de s'assurer de la qualité de l'information comptable et du contrôle interne de l'entreprise (Birkett, 1986). En 1978, la bourse de New York (NYSE) a commencé à exiger que toutes les sociétés nationales dont les actions ordinaires sont cotées à la bourse aient un comité. Les comités d'audit se généralisent. C'est d'ailleurs durant la décennie 1970 que la création des comités d'audit fut la plus soutenue aux Etats-Unis (Harrison, 1987).

Ainsi, jusque dans les années 1980, aucune institution n'a clairement défini les attentes spécifiques à l'égard des comités d'audit, soulignant davantage l'importance de leur composition en administrateurs externes que de leur mission précise.

En somme, les comités d'audit ont été largement perçus comme des mécanismes superficiels destinés à restaurer la confiance des marchés financiers dans la qualité de l'information comptable et de l'audit, surtout jusqu'à la fin des années 1970 aux États-Unis.

Depuis les années 1980, la présence des comités d'audit s'est développée dans le monde, en particulier en Grande-Bretagne et en France. En Grande-Bretagne, l'adoption des comités

d'audit a été largement influencée par les recommandations du rapport Cadbury en 1992, mettant en évidence le lien entre les comités d'audit et l'efficacité du système de gouvernance.

En France, le rapport Viénot en 1995 a également préconisé la mise en place de comités d'audit ou comités des comptes[16] dans les grandes entreprises cotées, avec des réformes ultérieures pour étendre leurs missions.

L'influence des investisseurs institutionnels étrangers, notamment américains et anglo-saxons, a poussé à des réformes plus profondes pour adapter les entreprises françaises au nouvel environnement de gouvernance. Des groupes de travail, tels que celui présidé par Daniel Bouton du (MEDEF, 2002), ont souligné l'importance du comité d'audit dans cette nouvelle conception de la gouvernance d'entreprise et lui ont confié de nouvelles missions.

En 15 février 2005, l'Union européenne a également proposé une recommandation visant à renforcer l'efficacité de la gouvernance d'entreprise, reprenant largement les propositions américaines. Malgré cela, aucune mesure législative ou réglementaire supplémentaire n'a été prise en France suite à cette recommandation.

III.2. Rôles et contributions du comité d'audit

III.2.1. Les contributions du comité d'audit

III.2.1.1. La contribution du comité d'audit dans le dispositif de la gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration joue un rôle central dans la sauvegarde des intérêts des actionnaires. En effet, afin de minimiser les coûts d'agence, le conseil exerce un rôle de supervision sur les dirigeants par l'approbation des stratégies d'entreprise, le suivi des systèmes de contrôle et la tenue de registres comptables fiables. Compte tenu de ses diverses responsabilités, le conseil d'administration délègue ses fonctions de surveillance au comité d'audit.

[16] En effet, le rapport Viénot (1995) utilise à la fois les termes de comité d'audit et de comité des comptes, le rapport Viénot 2 (1999) ne parle que de comité des comptes alors que le rapport Bouton (2002) utilise de nouveau les deux appellations.

Le comité d'audit aide le conseil d'administration à élaborer et à maintenir le cadre de responsabilisation de l'entreprise et contribue à favoriser un environnement propice à des rapports financiers exemplaires. En tant que comité permanent nommé par le conseil d'administration, le comité d'audit est directement responsable de ses actions devant le conseil. Par conséquent, le pouvoir du comité d'audit est limité parce que la décision finale sur ses recommandations est prise par le conseil d'administration. Ce dernier demande l'avis du comité d'audit pour élaborer ou réviser les politiques comptables financières afin de répondre adéquatement aux besoins de ses divers groupes (Braiotta JR, Gazzawy, Colson, & Ramamoorti, 2010, p. 32).

Pour (DeZoort, 1997), les comités d'audit assument l'importante responsabilité de représenter les conseils d'administration sur les questions de surveillance liées à l'information financière, à l'audit et à la gouvernance d'entreprise en général. En tant que mécanisme de gouvernance d'entreprise, les comités d'audit surveillent la direction, l'auditeur externe et l'auditeur interne dans le but de protéger les intérêts des actionnaires. Ainsi, *le rapport Treadway* a identifié les comités d'audit comme des moyens efficaces de gouvernance d'entreprise et a proposé une liste d'objectifs à prendre en compte par les comités d'audit. Parmi les nombreuses recommandations détaillées dans le rapport, la Commission a déclaré que les comités d'audit devraient être "des surveillants informés, vigilants et efficaces du processus d'information financière et des contrôles internes de l'entreprise, cité dans (DeZoort, 1997).

La présence d'un comité d'audit au sein du conseil d'administration facilite le travail des auditeurs. Cet organe ne se substitue pas au Conseil d'administration, mais aide et facilite son travail. En effet, il valide le processus de traitement de l'information financière et comptable et s'assure de l'efficacité des contrôles internes et de la gouvernance d'entreprise. Notamment son rôle majeur dans la prise de décision en exerçant un jugement approprié sur le contrôle de la conformité de ces derniers à la stratégie et aux risques associés. Ils améliorent les processeurs de recommandations et mesure l'impact des décisions de gestion sur les actifs nets comptables d'une entreprise, ses performances et sa valorisation. Ils protègent également les intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes. Afin de protéger les intérêts des parties prenantes, le comité devrait superviser la préparation des états financiers.

L'objectif du comité d'audit est de superviser les contrôles comptables, les états financiers et les affaires financières de la société. Cet organe représente l'ensemble du conseil d'administration et assure le contact personnel et la communication entre le conseil d'administration, les auditeurs externes, les auditeurs internes, les responsables financiers et les responsables opérationnels.

Dans une approche de l'information financière fondée sur la gouvernance d'entreprise, le comité d'audit participe à la surveillance de l'ensemble du processus d'information financière. Au cours de l'année, ils s'informent et se renseignent sur des questions importantes touchant l'information financière - principes comptables, estimations comptables, systèmes d'information, contrôles internes[17], risques et incertitudes en sont quelques exemples (Dechow, Sloan, & Sweeney, 1996). Le comité d'audit est le contrôle ultime du système d'information financière comptable (Labelle, He, Thornton, & Piot, 2009).

III.2.1.2. Les contributions du comité d'audit à la fonction d'audit interne

Les auditeurs internes doivent aider les membres du comité d'audit à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. Par conséquent, la relation de travail entre l'auditeur interne et le comité d'audit d'une entreprise doit se dérouler tout au long de l'année et être ouverte afin d'être la plus efficace possible. Pour s'acquitter de leurs responsabilités le plus efficacement possible, les auditeurs internes et les comités d'audit doivent travailler en étroite collaboration et maintenir des voies de communication ouvertes à tout moment (Rezaee & Lander, 1993).

Selon (DeZoort, 1997), les missions du comité d'audit vis-à-vis de l'audit interne répondent à deux grandes préoccupations :

- La supervision de la structure et l'efficacité du système de contrôle interne.
- La revue du programme d'audit interne.

[17] Le contrôle interne est un dispositif de l'entreprise, qui est responsable de sa mise en œuvre, il veiller au respect des lois et règlements, à la mise en œuvre des instructions et orientations fixées par la direction générale et au bon fonctionnement des processus internes.

La fonction d'audit interne peut être utilisée par le comité d'audit comme une source d'information sur les fraudes ou les irrégularités, ainsi que la non-conformité avec les lois et les règlements. Aussi, le comité d'audit doit déterminer, si l'auditeur interne a audité tous les domaines pouvant représenter un risque sur l'entreprise. En outre, le comité d'audit s'assure que les procédures internes de collecte et de contrôle des données assurent la qualité et la fiabilité des comptes (Abbott et al., 2010 ; Gramling et al., 2004). Il examine aussi l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne et se tient informé des risques majeurs auxquels l'entreprise est confrontée.

De plus, plusieurs études ont tenté d'examiner la relation entre l'audit interne et les comités d'audit. Une étude de (Bishop, Lapides, Hermanson, & Rittenberg, 2000), (Scarbrough, Rama , & Raghunandan, 1998) soutiennent qu'une relation étroite entre l'audit interne et les comités d'audit est essentielle pour que chacun prenne ses responsabilités. D'autant plus que les comités d'audit semblent pouvoir soutenir la structure d'audit interne et améliorer son efficacité en mettant en place des ressources adéquates et en facilitant la communication avec la direction (Braiotta, 1999).

D'une part, un comité d'audit efficace peut renforcer la position de la fonction d'audit interne, en agissant comme un organe indépendant permettant ainsi, aux auditeurs internes de soulever des questions touchant à la gestion (Braiotta, 1999). En effet la fonction d'audit interne doit être en mesure d'interroger la direction sur la façon dont elle assume ses responsabilités en matière d'informations financières et de suivi des recommandations (Piot & Kermiche, 2009).

Par ailleurs, la fonction d'audit interne peut apporter une assistance précieuse au comité d'audit dans l'accomplissement efficace de ses responsabilités. En particulier, l'auditeur interne doit informer le comité d'audit des éventuelles insuffisances dans les contrôles de conformité aux lois et réglementations environnementales, susceptibles de générer des anomalies significatives dans les états financiers. L'auditeur interne formule des recommandations au comité d'audit concernant l'amélioration des contrôles internes. Dans ce contexte, Gendron et al. (2004) cité dans (Bertin & Godowski, 2012), soutiennent que le comité d'audit se base sur les travaux de l'audit interne pour élaborer sa propre évaluation de l'efficacité du contrôle interne. Ceci permet à ce dernier de partager régulièrement ses résultats de manière impartiale, et de discuter librement de ses constatations et observations sans crainte de menaces de la part des dirigeants.

Le comité d'audit doit être pleinement informé de toute activité frauduleuse ou irrégularité connue des auditeurs internes. En signalant les fraudes et les irrégularités « individuellement non significatives » au comité d'audit dans leur ensemble (Rezaee & Lander, 1993). De plus, la présence du comité d'audit a un impact positif sur la qualité de l'audit interne (fiabilité des rapports d'audit et amélioration du contrôle interne).

III.2.1.3. Les contributions du comité d'audit par rapport à la fonction d'audit externe

Par rapport à l'audit interne, le comité d'audit a un rôle plus formel pour les auditeurs externes. La raison est simple : l'auditeur externe reste la pierre angulaire du processus de certification, et son indépendance est un enjeu de qualité important, alors que l'audit interne est plutôt une fonction support du processus et son indépendance formelle n'est pas une priorité. Cet organe est conçu pour renforcer la crédibilité des états financiers, à aider le conseil à s'acquitter de sa responsabilité en matière de qualité de l'information financière, et enfin de facilité le travail des auditeurs ,interne et externe, protège et renforce leurs indépendance de celui-ci vis-à-vis des dirigeants en formant une barrière contre la pression de ces derniers, examiner les politiques de l'entreprise relatives au respect des lois et des règlements, à l'éthique, aux conflits d'intérêts et aux enquêtes sur les écarts de conduite et les fraudes. Il constitue également un soutien pour les auditeurs en cas de conflit avec la direction. Les comités d'audit peuvent également améliorer la qualité du processus d'audit en facilitant une meilleure diffusion des informations sur la conduite des contrôles, révélant ainsi les manquements à un niveau suffisant pour permettre leur prise en compte (Piot & Kermiche, 2009).

En effet, selon le rapport Bouton (2002, p. 13), il est recommandé que le comité d'audit organise une « audition régulière des commissaires aux comptes, y compris en l'absence des dirigeants », et qu'il assure de manière générale le respect des règles garantissant l'indépendance des commissaires aux comptes. Par conséquent, le comité d'audit se voit confier la responsabilité de jouer le rôle de « gardien de la confiance » en ce qui concerne l'indépendance des commissaires aux comptes, conformément à la perspective de Shapiro (1987) cité dans (Compernolle, 2009).

En matière de superviser l'auditeur externe, le comité d'audit devrait déterminer si les auditeurs ont la capacité et l'engagement de traiter correctement les domaines présentant

où les risques liés aux rapports financiers est plus élevé. Une fois que le comité d'audit a déterminé son évaluation des risques lié à l'information financière, il doit s'assurer que ses auditeurs possèdent les caractéristiques qui correspondent bien à ces risques (Braiotta JR, Gazzawy, Colson, & Ramamoorti, 2010).

Figure N°2 : Les contributions du Comité d'audit.

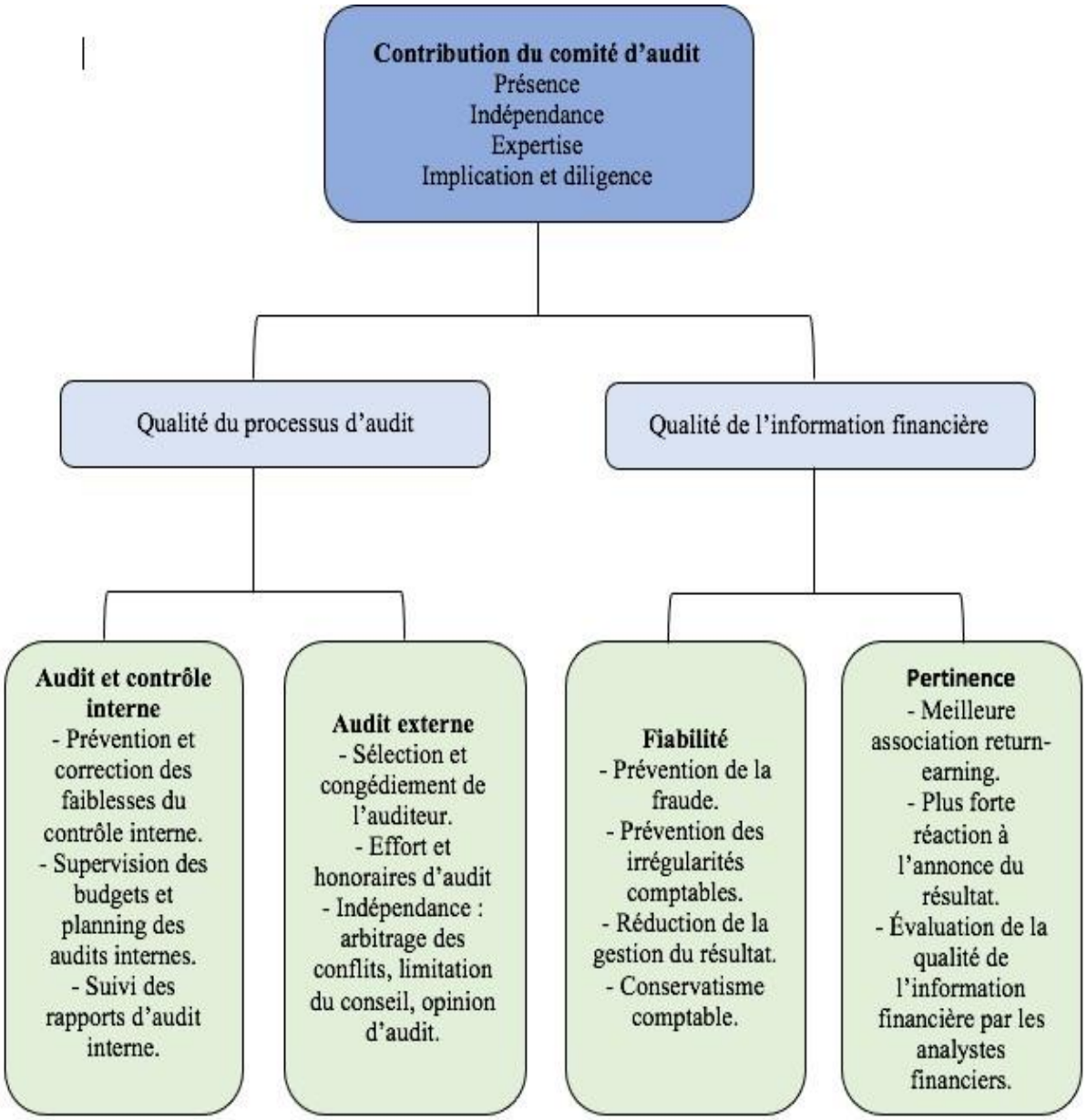

Source : (Piot & Kermiche, À quoi servent les comités d'audit? Un regard sur la recherche empirique, 2009)**.**

Le schéma suivant illustre la relation directe entre le comité et ses membres dans l'environnement organisationnel interne.

Figure N°3 : La relation de responsabilité du comité d'audit.

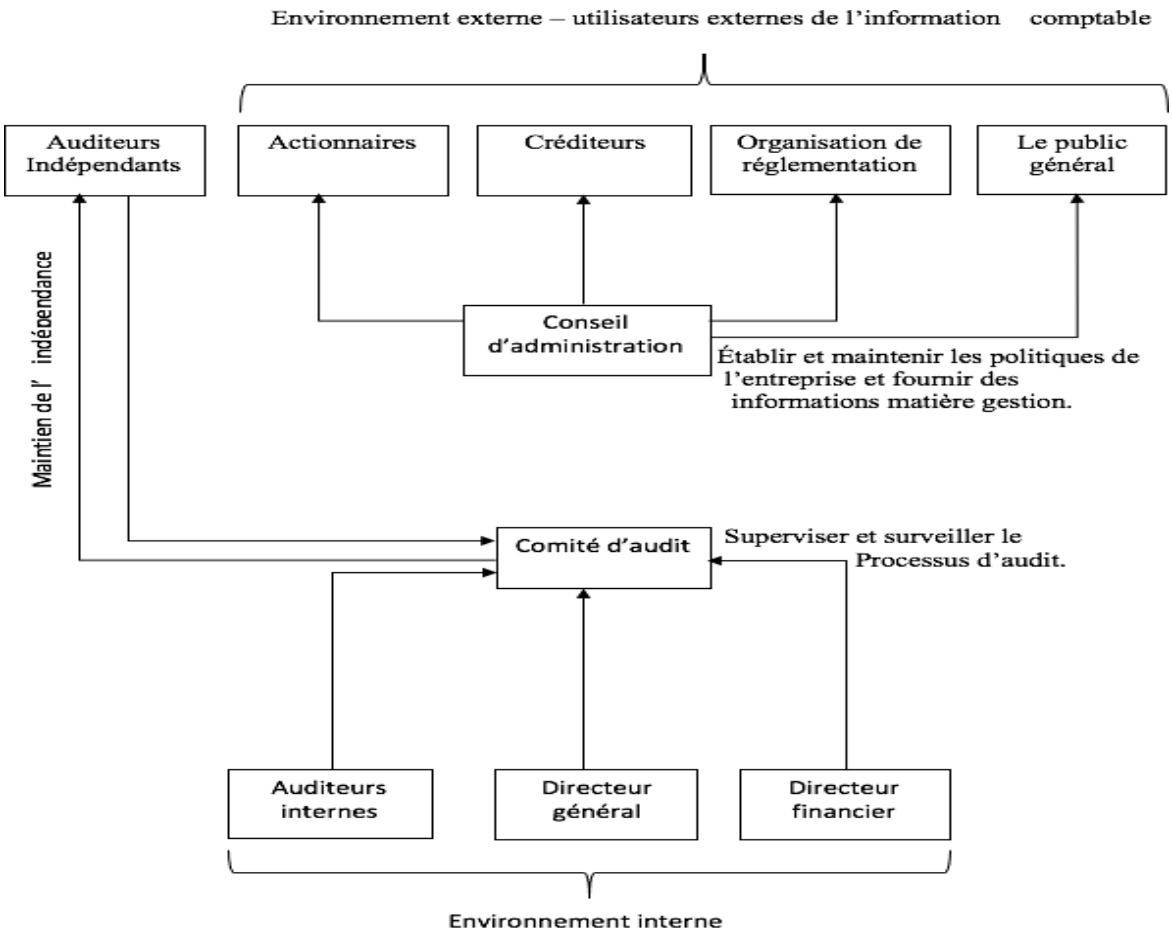

Source : (Braiotta JR, Gazzawy, Colson, & Ramamoorti, 2010, p. 33)

III.2.2. Le rôle du comité d'audit

Les comités d'audit se sont vus confier des responsabilités et assument des rôles plus visibles et plus importants au sein de nombreuses organisations. Ces rôles concernent le processus d'information financière, la structure interne, le code de conduite de l'entreprise, les activités d'audit, et les activités commerciales.

Essentiellement, le rôle du comité d'audit est de se tenir objectivement entre la direction, les auditeurs externes, et les fournisseurs de capitaux (créanciers, investisseurs, propriétaires ou donateurs), pour s'assurer qu'ils reçoivent des informations complètes, opportunes et

exactes. Les comités d'audit parviennent à cet objectif en mettant l'accent sur cinq domaines essentiels : - Assurer la présence de compétences comptables appropriées au sein de la direction. - Exercer une surveillance du contrôle interne. - Surveiller le travail des auditeurs externes. – Allouer des ressources suffisantes aux fonctions du comité. - Appréhender les aspects économiques de chaque transaction (Braiotta JR, Gazzawy, Colson, & Ramamoorti, 2010).

Le rapport 1987 de la commission Treadway Américain a conclu que les comités d'audit avaient un rôle essentiel à jouer pour garantir l'intégrité des rapports financiers des sociétés Américaines. D'après la loi Sarbanes Oxley de 2002, les rôles du comité sont :

- Obtenir et revoir le rapport de l'auditeur externe décrivant la qualité de l'audit interne et les procédures de contrôle interne, ainsi que toutes les relations entre l'auditeur externe et l'entreprise.
- Revoir et discuter les états financiers annuels audités avec l'administration (management) et l'auditeur externe, et les états financiers trimestriels non clos, ainsi que les méthodes comptables et divulgations utilisées lors de l'élaboration de ces états.
- Évaluer les politiques de l'évaluation et de la gestion des risques menées par l'entreprise.
- Se réunir séparément avec la direction (management), l'auditeur interne et l'auditeur externe périodiquement.
- Revoir avec l'auditeur externe s'il a rencontré des problèmes ou des difficultés lors de ses entretiens avec le management et l'auditeur interne.
- Faire des rapports réguliers au conseil d'administration.

Et selon le code britannique (FRC, 2008), le rôle et responsabilités du comité devraient inclure :

- Contrôler l'intégrité des états financiers de l'entreprise et de toute annonce formelle relative à la performance financière de l'entreprise, et examiner les jugements importants en matière d'information financière qu'ils contiennent.

- Fournir de conseil (à la demande du conseil d'administration) sur la question de savoir si le rapport annuel et les comptes, pris dans leurs ensembles, sont justes, équilibrés et compréhensibles, et s'ils fournissent les informations nécessaires aux actionnaires pour évaluer la situation et les performances de la société.
- L'examen des contrôles financiers internes et des systèmes de contrôles interne et de gestion des risques de la société, à moins qu'ils ne soient expressément traités par un comité des risques distinct du conseil d'administration composé d'administrateurs non exécutifs (indépendants), ou par le conseil d'administration lui-même.
- Mener le processus d'appel d'offres et faire des recommandations au conseil d'administration concernant la nomination, le renouvellement du mandat et la révocation de l'auditeurs externes, et approuver la rémunération et les conditions d'engagement de l'auditeur externe.
- Examiner et surveiller l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur externe.
- Examiner l'efficacité de processus d'audit interne, en tenant compte des exigences professionnelles et réglementaires.
- Élaborer et mettre en œuvre une politique relative à l'engagement de l'auditeur externe pour la fourniture de services non liés à l'audit…
- Rendre compte au conseil d'administration de la manière dont il s'est acquitté de ses responsabilités.

III.3. Les fonctions du comité d'audit :

(Braiotta JR, Gazzawy, Colson, & Ramamoorti, 2010) Scindent l'action du comité en trois fonctions de base qui devraient inclure :

- La fonction de planification,
- La fonction de surveillance.
- La fonction de reporting.

III.3.1. La fonction de planification

Étant donné que l'objectif premier du comité est de superviser et de surveiller les processus de comptabilité et d'audit financiers, il devrait adopter son propre plan d'administration

coordonné, qui soit conforme à cet objectif.
Ainsi, compte tenu de la capacité de surveillance et de conseil du comité, son plan doit comprendre les éléments suivants :

- Un examen et une évaluation du but général, des objectifs et des ressources disponibles pour le plan d'audit global de l'entité, conformément à la charte du comité, ainsi que la recommandation par le comité des buts et objectifs de l'audit pour approbation par le conseil d'administration.
- Un examen et une consolidation des plans de vérification des groupes de vérification interne et externe.
- Une évaluation annuelle du plan d'audit de l'entreprise.

En outre, le comité devrait envisager une approche intégrée afin que son plan soit orienté vers les segments de l'entreprise. Plan soit orienté vers les trois segments du cycle d'audit (planification initiale, pré-vérification et post-vérification). Par exemple, au cours du segment de planification initiale, le comité doit acquérir une compréhension de base des activités de l'entité et de son secteur d'activité. Une telle compréhension des caractéristiques qualitatives de l'entité et de sa position dans le secteur d'activité renforcera la capacité du comité à s'acquitter efficacement de ses responsabilités. En outre, au cours des phases de pré-audit et de post-audit, le comité doit développer une compréhension du processus d'évaluation des risques de l'entreprise par la direction et du processus d'évaluation des risques de l'audit liés aux risques de l'information financière, ainsi que le processus d'examen analytique des états financiers.

III.3.2. La fonction de surveillance :

Les directeurs de l'audit doivent surveiller les activités de la société en fonction de leur compétence. La fonction de surveillance doit être administrée de manière à ce que la fonction de planification soit accomplie. Par conséquent, le comité peut aider le conseil d'administration en obtenant des informations auprès des responsables de la comptabilité et de l'audit afin de s'acquitter de la responsabilité du conseil. Le consensus semble être que les directeurs de l'audit devraient surveiller :

- La fonction d'audit interne.
- Le système de contrôle interne et les risques commerciaux connexes.

- Les divulgations de rapports financiers.
- Les conflits d'intérêts, l'audit éthique et les activités d'audit de la fraude.
- Les avantages indirects de l'entreprise.
- Les contributions des entreprises.
- Les systèmes de technologie de l'information.
- D'autres tâches à la demande du conseil d'administration.

Dans le cadre de l'administration de la fonction de contrôle, il peut être judicieux pour le comité de faire appel à l'expertise professionnelle nécessaire, comme le conseiller juridique externe de la société ou des experts externes en traitement des données.

III.3.3. La fonction de communication (reporting)

Le comité d'audit doit faire rapport directement au conseil d'administration, et non au directeur général. Comme ses membres sont des administrateurs indépendants, ils fournissent une évaluation objective de la performance de la direction en matière de comptabilité et d'audit. En outre, la fonction de reporting est directement liée aux fonctions de planification et de surveillance. Le contenu général du rapport des directeurs de l'audit doit être basé sur les programmes d'examen concernant la fonction de planification. Bien que les procès-verbaux des réunions du comité constituent un compte rendu des débats, la nature de sa fonction justifie un rapport formel.

Ce rapport doit contenir un résumé des conclusions et des recommandations, accompagné des chiffres et des remarques narratives appropriés. Lors de l'élaboration des rapports destinés au conseil d'administration, le comité doit porter son attention sur les intérêts du conseil d'administration en ce qui concerne notamment les points suivants du conseil dans des domaines tels que les suivants :

- Les politiques de comptabilité financière et les pratiques comptables connexes de l'industrie (par exemple, les méthodes de dépréciation, l'évaluation des stocks, la base de consolidation).
- Les rapports des auditeurs indépendants et des auditeurs internes (par exemple, l'opinion des auditeurs sur le système de contrôle interne).

- Les rapports des conseillers juridiques concernant les engagements importants, les éventualités et la conformité aux lois gouvernementales.
- Les rapports d'une enquête spéciale concernant l'examen des affaires financières de la société, comme les contributions politiques.

En résumé, le rapport du comité d'audit peut varier dans sa forme, mais le comité doit rendre un rapport concis qui répond aux besoins et aux intérêts du conseil d'administration.

Pour (Le Maux, 2016), la fonction du comité d'audit est triple :

- **Examiner les états financiers annuels et semestriels de l'entreprise :** le comité d'audit s'assure que les états financiers sont pertinents et informatifs. Il vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent.
- **Déterminer la sélection des commissaires aux comptes et veiller au respect des règles garantissant leur indépendance :** le comité oriente la sélection des commissaires aux comptes et soumet les résultats de la sélection au conseil d'administration. Il se fait communiquer les honoraires d'audit et contrôle l'indépendance des commissaires et leur efficacité, et examen des conclusions de leurs travaux.
- **Établir un dialogue avec les organes de contrôle du groupe**, notamment les auditeurs internes.

III.4. Les caractéristiques et les qualifications du comité :

Des recherches empiriques fournissent des preuves de la contribution potentielle du comité d'audit au processus d'information financière. (Foker, 1992) Et (Dechow, Sloan, & Sweeney, 1996) (Peasnell, Pope, & Young, 2001), Suggèrent que la présence d'un comité d'audit améliore la qualité de l'information financière.

Les caractéristiques des membres du comité d'audit déterminent leur efficacité à remplir la fonction de surveillance de l'entreprise. *Treadway et Cadbury* précisent que la présence d'un comité d'audit ne suffit pas ; il doit être indépendant, informé et vigilant pour améliorer efficacement la qualité de l'audit et de l'information financière. La fin des années 1990 a vu une augmentation significative de la pression institutionnelle exercée par le comité audit américain, ce qui a entraîné une augmentation des attentes en matière d'indépendance et de compétence des membres du comité d'audit. Cette évolution a été

marquée par une plus grande attention portée à la qualité et à l'efficacité des pratiques de gouvernance, ce qui a conduit à des normes plus élevées pour les membres du comité d'audit.

Les travaux académiques récents se sont penchés sur l'efficacité du comité d'audit. D'un point de vue disciplinaire, les variables pouvant caractériser cette efficacité, peuvent être analysées en trois catégories : L'indépendance, l'expertise, la taille.

III.4.1. L'indépendance des membres du comité

L'indépendance d'un comité d'audit est souvent considérée comme une caractéristique essentielle que chaque entreprise doit garantir. En effet, l'indépendance des membres du comité est un facteur de prévention de la fraude ou de la correction des états financiers (Piot & Kermiche, 2009), et devrait garantir la fiabilité de l'information financière divulguées, et minimiser les comportements discrétionnaires (Piot, 2009). Les groupes de travail anglo-saxons[18] définissent le comité d'audit comme un sous-comité du conseil d'administration, composé d'au moins trois membres, dont la majorité ou la totalité doivent être indépendants de la gestion quotidienne de l'entreprise (Piot, 2009).

En outre, le NYSE exige que toutes les sociétés cotées en bourse aient un comité d'audit composé entièrement de membres extérieurs indépendants. Au Royaume-Uni, le *rapport Cadbury (1992)* prônant une majorité d'administrateurs indépendants sur le comité d'audit.

Au Canada, *MacDonald (1988)* recommande un comité d'audit indépendant. En 1994, suite au *rapport Dey*, la bourse Toronto renforce ses exigences que le comité d'audit soit composé uniquement d'administrateurs non exécutifs. Et en France *le rapport Viénot II* (1999), ne prônant qu'un minimum d'un tiers d'administrateurs indépendants au comité. En 2002, *le rapport Bouton* recommande que la part des administrateurs indépendants dans le comité d'audit soit portée aux deux-tiers et le comité ne comprenne aucun mandataire social.

L'indépendance du comité d'audit semble jouer un rôle actif dans la sélection et la révocation des auditeurs externes : recruter des auditeurs qualifiés, prévenir les

[18] Treadway (1987) aux États-Unis, Cadbury (1992) au Royaume-Uni.

licenciements opportunistes ou protéger les avis d'audit, c'est la présence d'un comité indépendant (Piot & Kermiche, 2009).

La majorité des études antérieur valident l'impact des administrateurs indépendants du comité d'audit sur la qualité de l'information financière et comptable divulguées. (Zarai & Bettabai, 2007) Ont constaté que l'indépendance du comité d'audit renforçait encore son mandat de contrôle des processus financiers et par conséquent, l'information comptable et financière bénéficiait d'une meilleure qualité.

III.4.2. L'expertise / la compétence des membres du comité d'audit

Outre l'indépendance, l'expertise du comité d'audit est généralement considérée comme une caractéristique importante pour son fonctionnement efficace. Il a été affirmé qu'une surveillance efficace par un comité d'audit exige que ses membres possèdent une expertise suffisante en comptabilité financière, en gouvernance, et en audit pour évaluer de manière indépendante les questions qui leur sont présentées. L'expertise comptable-financière[19] est une qualification pour démontrer la compétence de ses possédants dans la préparation des états financiers. Alors, les membres du comité d'audit acquièrent cette compétence professionnelle nécessaire pour faire le travail lié à leurs missions.

La compétence ou l'expertise du comité d'audit est en effet un critère d'efficacité au regard des recherches récentes. En somme, l'expertise du comité d'audit, notamment comptable, apparaît comme un facteur important de prévention des manipulations et les irrégularités comptable, et donc un facteur de qualité de l'information financière, déterminant de la fiabilité du contrôle interne et de la qualité des relations entre le responsable de l'audit interne et la direction. Cette expertise se reflète dans la capacité du comité d'audit à soutenir l'auditeur en cas de conflit et à guider le processus de révocation de ce dernier (Piot & Kermiche, 2009).

La loi Sarbanes-Oxly (SOX) souligne l'importance de l'expertise financière en exigeant que le comité ait un membre ayant une expertise financière et comptable.

[19] L'aspect financier comptable se concentre sur le reporting et la préparation des états financiers.

Le Blue Ribbon Committee (BRC) recommande que le comité d'audit comprenne au moins trois administrateurs, qui ont tous des "compétences financières" et dont au moins un est un expert en comptabilité ou en gestion financière.

Le rapport Bouton (MEDEF, 2002), recommande que les comités d'audit doivent avoir une compétence financière ou comptable, devraient bénéficier, lors de leur nomination, d'une information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles de l'entreprise.

Les études antérieures ont démontré que l'expertise du comité a un effet positif sur les résultats de l'entreprise et la qualité de l'information financière (Bilal & Komal, 2018). La plupart des études Américaines montrent un fort soutien à l'impact positif de l'expertise du comité d'audit sur la qualité des bénéfices (Zarza Herranz, Reguera Alvarado, & López Iturriaga, 2022).

Les chercheurs (Zarza Herranz, Reguera Alvarado, & López Iturriaga, 2022) ont distingué quatre types d'expérience : l'expérience en matière d'audit spécialisé, comptabilité générale, finance et de la supervision. Ils ont constaté que seule l'expertise en matière d'audit spécialisé est pertinente pour freiner la gestion des bénéfices et que les comités ayant plus d'expérience en matière d'audit sont négativement liés à la gestion des bénéfices. Et que l'obligation pour les comités d'audit d'avoir au moins un expert en comptabilité et où en audit n'est pas suffisante pour réduire la gestion des bénéfices.

De plus, McMullen et Randghandan (1996), ont conclu que l'expertise et la compétence des membres du comité permet d'augmenter la fiabilité des rapports financiers. (Zarai & Bettabai, 2007) ont montré que l'existence au moins d'un membre du comité d'audit possèdent une expérience dans le domaine comptable ou financier permet d'améliorer la qualité des bénéfices. De même, (Amin, Lukviarmen, Suhardjanto, & Setiany, 2018) ont montré que l'expertise du comité d'audit améliore la qualité des bénéfices. (Nugroho, Setiawan, & Wedari, 2022) Ont trouvé que les comités d'audit possédant à la fois une expertise comptable et financière ont un effet positif sur l'amélioration de la qualité des bénéfices des entreprises.

En somme, l'expertise du comité d'audit apparaît comme un facteur important pour assurer la fiabilité des données comptables ainsi que la qualité de l'information financière.

III.4.3. La taille

Une autre mesure de l'implication du comité d'audit est sa taille. Pour (Piot, 2009) il est en effet difficile de trouver des arguments théoriques sur la relation éventuelle entre le nombre de membres du comité et leur capacité effective de surveillance.

Quelques travaux viennent appuyer l'idée que la taille du comité d'audit est également un facteur de qualité perçue et de pertinence de l'information financière. Pour Choi et Al (2004), La taille d'un comité d'audit peut avoir un impact positif sur la qualité des résultats. Les comités d'audit de grande taille peuvent être efficaces car ils sont susceptibles d'inclure des membres ayant des compétences variées pour effectuer un contrôle plus intense des pratiques d'information financière (Baxter & Cotter, 2009).

(Yang & Krishnan, 2005) Rapportent que la taille du comité d'audit est négativement liée à la gestion des bénéfices. Ce résultat confirme que le nombre minimum de membres du comité d'audit peut être associé à une amélioration de la qualité de l'information financière. Néanmoins, (Baxter & Cotter, 2009) N'ont trouvé aucune association significative entre la taille du comité d'audit et la qualité des bénéfices.

Section 3: Audit externe : Cadre conceptuel et théorique.

La vision hégémonique considère le gouvernement d'entreprise comme une nuisance inévitable. Les mécanismes de gouvernance d'entreprise sont considérés comme inefficaces en termes de contrôle et largement symboliques en termes de surveillance de la direction. En effet, la direction générale choisit des amis et des collègues pour siéger au conseil d'administration plutôt que des administrateurs indépendants (Baker & Owsen, 2002).

Par conséquent, nous pensons qu'il est nécessaire d'établir des mécanismes supplémentaires pour améliorer la qualité de la gouvernance d'entreprise et la divulgation de l'information financière.

En effet, en retrouve dans la littérature d'autres mécanismes de gouvernance liés à la qualité et à la pertinence de l'information financière notamment l'audit externe.

L'audit externe fournit un contrôle externe et objectif de la manière dont les états financiers sont préparés et présentés, il constitue un élément essentiel des contrôles et des équilibres requis. La question n'est pas de savoir si un audit est nécessaire, mais comment garantir l'objectivité et l'efficacité de l'audit.

En effet, les dirigeants occupant des postes de confiance peuvent falsifier, dissimuler ou déformer certains éléments des documents comptables. Dans ce cas, l'intervention des commissaires aux comptes pour contrôler la régularité, la sincérité et la fidélité de l'information comptable diffusée par les dirigeants, devrait rétablir la confiance entre l'entreprise et ses partenaires. Face à tout déficit de confiance vis à vis de l'information divulguée, les auditeurs légaux se trouvent sur le devant de la scène pour certifier la conformité des états financiers aux principes comptables généralement reconnus.

L'auditeur externe a pour mission d'émettre une opinion sur les informations financières d'une entité. Ses avis sont fondés sur son jugement professionnel et viser à rassurer les lecteurs et les utilisateurs sur la conformité des informations publiées avec les principes comptables en vigueur et donc sur leur fiabilité. Afin d'être en mesure de remplir sa mission et de fournir un travail d'audit de qualité. Un auditeur externe doit posséder une bonne compréhension des affaires et entretenir une bonne relation avec l'entreprise, sans toutefois compromettre son intégrité.

À cet égard, nous suggérons d'accorder plus d'attention au renforcement du rôle de l'audit dans le gouvernement d'entreprise. Pour poursuivre cette argumentation, la section suivante décrit l'évolution historique et actuelle du rôle de l'audit dans le gouvernement d'entreprise.

Dans cette section les termes d'audit et d'auditeur se limiteront au domaine de l'audit externe « légal et contractuel ». L'audit légal dans une optique de validation des comptes annuels. Certains des résultats obtenus peuvent être étendus à l'audit externe contractuel. Cependant, l'audit légal présente certaines spécificités qui en font un exercice différent de l'audit contractuel. En particulier, la périodicité annuelle de l'audit légal a un impact fondamental sur les relations entre les parties prenantes (auditeurs / audités) et la nature des contrôles effectués, et son caractère répétitif et prévisible a conduit certains à les considérer comme « rituel » (Herrbach, 2000).

Nous allons donc, dans cette section, nous pencher principalement sur l'audit légal. En effet, c'est l'audit légal qui est le garant de la qualité de l'information financière puisqu'il a pour principale mission, la certification des états financiers de l'entreprise.

I. Historique et cadre conceptuel.

L'audit externe est l'une des pierres angulaires de la gouvernance, l'un des moyens pour garantir la qualité de l'information financière, fournie par les états financiers, est le contrôle exercé par les auditeurs.

I.1. Aspect historique : l'émergence et l'évolution de l'audit externe.

L'histoire de l'audit interne est plus longue et plus complexe que souvent admise. Bien que les Sumériens aient montré une compréhension précoce de l'importance de l'information objective dans les transactions économiques, l'audit interne comme nous le connaissons aujourd'hui est un processus plus récent et plus développé. En effet, l'audit interne est une activité indépendante qui permet de donner des conseils à une organisation. Elle a évolué au fil des siècles, passant de la simple vérification des transactions financières à une évaluation plus large de l'ensemble des activités et processus opérationnels et stratégiques de l'organisation. Le célèbre code d'Hammourabi, datant de cette époque, a non seulement établi des lois commerciales et sociales générales, mais a également prescrit l'utilisation d'un plan comptable et le respect de normes de présentation pour garantir la fiabilité des communications financières.

Par la suite, pendant l'Empire romain, au 3ème siècle avant J.C., les gouverneurs romains ont institué le rôle de questeurs chargés de contrôler les comptabilités des provinces. C'est de cette époque que le terme "audit" tire son origine, dérivé du latin "audire", signifiant "écouter". Les questeurs rendaient compte de leurs missions devant une assemblée d'auditeurs.

L'évolution des pratiques de contrôle des comptes s'est poursuivie parallèlement au développement des structures économiques et des organisations administratives et commerciales. Au cours des siècles suivants, notamment au XIXe siècle, avec l'émergence de l'entreprise moderne, l'audit a progressivement pris une forme plus systématique, évoluant vers ce que nous connaissons aujourd'hui.

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, l'audit était principalement axé sur la détection de la fraude. Cependant, au début du XXe siècle, avec la croissance de la taille des organisations et des coûts d'audit associés, la nécessité de porter des jugements sur la validité globale des états financiers est devenue plus prégnante. Cela a conduit à l'introduction de méthodes de

sondage pour contrôler les comptes, en parallèle avec les premières lois sur les sociétés qui exigeaient la publication de comptes annuels.

Au milieu du XXe siècle, l'objectif principal de l'audit est devenu l'émission de jugements sur la validité des comptes annuels. L'accent a également été mis sur la révision des procédures internes des organisations pour garantir la fiabilité des informations comptables produites.

L'audit interne a été introduit aux États-Unis en 1930 et a été promu par l'Institut des Auditeurs Internes (IIA) créé en 1941. En France, l'audit interne a été introduit dans les années 1960 et a été promu par l'Institut français des auditeurs et contrôleurs internes (IFACI) créé en 1965.

Des normes d'audit ont été émises par des organismes tels que l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants) aux États-Unis et l'IFAC (International Federation of Accountants) au niveau international pour réglementer la pratique de l'audit. Des événements tels que l'affaire Enron ont conduit à l'adoption de lois telles que la loi Sarbanes-Oxley pour renforcer la réglementation de l'audit.

Aujourd'hui, de nombreux pays adoptent les normes internationales d'audit comme normes nationales pour régir la pratique de l'audit, marquant ainsi une évolution continue dans ce domaine essentiel de la gouvernance et de la comptabilité des entreprises. Subséquemment, de ce qui précède l'évolution de l'audit est résumée dans le tableau suivant :

Tableau N°5 : L'évolution de l'audit.

Périodes	Prescription de l'audit	Auditeurs	Objectifs
2000ans avant J.C à 1700	Rois, empereurs, églises et états	Clercs ou écrivains	Punir les voleurs pour détournement de fonds, protéger le patrimoine.
1700 à 1850	États, tribunaux commerciaux et actionnaires	Comptables	Réprimer les fraudes, punir les fraudeurs, protéger le patrimoine.
1850 à 1900	États et actionnaires	Professionnels de la comptabilité ou juristes.	Éviter les fraudes et les erreurs et attester la fiabilité du bilan.
1900 à 1940	États et actionnaires.	Professionnels d'audit et de comptabilité.	Éviter les fraudes et les erreurs et attester la fiabilité des états financiers historiques.
1940 à 1970	États, banques, et actionnaires.	Professionnels d'audit et de comptabilité.	Attester la sincérité et la régularité des états financiers historiques.
1970 à 1990	États, tiers, et actionnaires.	Professionnels d'audit et de comptabilité et du conseil.	Attester la qualité du contrôle interne et le respect des normes d'audit.
À partir de 1990	États, tiers, et actionnaires.	Professionnels d'audit et du conseil.	Attester l'image fidèle des comptes et la qualité du contrôle interne dans le respect des normes et la protection contre la fraude internationale

Source : Lionel colin et Gérard Valin, audit et contrôle interne, Série Dalloz, 4ème édition, 1992, p 22.

I.2. Définitions de l'audit externe

Les dirigeants des entreprises présentent un rapport annuel qui résume leurs travails, leurs implications, leurs apports, les opportunités qui se présentent et les objectifs réalisés. Ces actionnaires se trouvent donc, dans l'impossibilité de juger la fiabilité de ces états financiers présentés. Dans ce contexte, le métier de l'audit externe apparait pour permettre un équilibre entre investisseurs et dirigeants. C'est une personne indépendante qui va examiner les états financiers présentés par les managers pour le compte des actionnaires et dans le but de protéger leurs intérêts.

L'audit externe suscite des discussions importantes, non seulement en raison de son rôle essentiel dans la garantie de l'intégrité, de l'exactitude et de la pertinence des états financiers d'une entreprise, mais également parce qu'il est perçu comme une réponse à l'obligation de rendre des comptes. En effet, l'audit externe implique l'examen des comptes et des

performances d'une organisation par un tiers indépendant qualifié, en vue de leur certification. (Prat dit Hauret, 2000) Cité dans (Noubbigh, 2013-2014) , Définit le rôle joué par l'auditeur externe et sa mission en ces termes : *« L'auditeur externe est le garant de la transparence de l'information financière, utile à une plus grande démocratie de la vie de l'entreprise, considéré comme un nœud de contrats passés entre la firme elle-même et les différents agents qui ont besoin d'être informés sur la santé financière de l'entreprise. Son rôle est de crédibiliser l'information financière publiée par l'entreprise ».*

Pour (Renard J. , 2010) *« L'audit externe est une fonction indépendante de l'entreprise dont la mission est de certifier l'exactitude des comptes, résultats et états financiers, et plus précisément, si on retient la définition des commissaires aux comptes : certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes et états financiers ».*

Josheski et Jovanova (2012) définissent l'audit externe *comme une revue des états financiers d'une entreprise. L'auditeur externe est le responsable de cet examen périodique.* Le principal objectif inhérent à ce métier est de présenter une opinion concernant ces états financiers, cité dans (Noubbigh, 2013-2014) .

Les différents utilisateurs de ceux-ci ont besoin d'être sécurisés quant au comportement de cet audit. Cependant, la fiabilité des états financiers ne peut être atteinte que si l'audit est de qualité, c'est-à-dire s'il est considéré comme efficace.

I.3. Les différents types d'audit

La fortune du mot audit dans son sens le plus large peut être aujourd'hui exercé dans toutes les entités (entreprises, associations et collectivités territoriales) et concerne toute branche d'activité et de fonction. En ajoutant l'assortissant d'un qualificatif :

- Soit pour caractériser la situation da l'auditeur par rapport aux audités : l'audit externe -légal ou contractuel- (nous en reparlerons plus loin), l'audit interne.
- Soit pour préciser la nature de son champ d'action et l'ampleur de son ambition.

Cependant, il existe différents types d'audit. De façon générale, on peut les citer comme suit :

I.3.1. L'audit social (ressources humaines)

L'audit social axé sur les ressources humaines, englobe différentes formes d'audit qui se concentrent sur la gestion des personnes au sein des organisations, examinant leur fonctionnement et les relations internes (entre les employés, hiérarchiques, etc) et externes (avec les actionnaires, l'état, les fournisseurs, etc). Cet audit explore des aspects tels que le recrutement, le suivi des effectifs, aux équilibres démographiques de l'entreprise, à la gestion prévisionnelle du personnel.

I.3.2. L'audit marketing

Il s'agit d'un examen professionnel précis et exact de la situation marketing d'une entreprise. Ce type d'audit favorise un dialogue actif entre les dirigeants, leur entreprise et son environnement. Il peut même entraîner une remise en question des modes de gestion existants, incitant à une réflexion approfondie sur la professionnalisation de l'examen d'audit. L'auditeur, dans ce contexte, est tenu d'utiliser des outils spécifiques pour une évaluation rigoureuse et approfondie.

I.3.3. L'audit opérationnel

C'est un audit portant sur le mode opératoire des fonctions d'une entité du point de vue de la conformité, de l'efficacité et qui ne vise pas à une certification réglementaire ou normative.

(Laurent & Tcherkawsky, 1991), Dans leur ouvrage définissent l'audit opérationnel comme suit : « l'audit opérationnel est l'intervention dans l'entreprise sous forme d'un projet, de spécialistes utilisant des techniques et des méthodes spécifiques, ayant pour objectifs :

- D'établir les possibilités d'amélioration du fonctionnement et de l'utilisation des moyens, à partir d'un diagnostic initial autour duquel le plus large consensus est obtenu.
- De créer au sein de l'entreprise une dynamique de progrès selon les axes d'amélioration arrêtés ».

Pour (Henri, 1997) : *« l'audit opérationnel se concentre sur l'évaluation des dispositifs organisationnels visant à l'économie, à l'efficience, et à l'efficacité des choix effectués par l'entreprise à tous les niveaux et l'évaluation des résultats obtenus de ces dispositifs ».*

L'audit opérationnel est effectué pour aider la direction générale à contrôler les opérations et les résultats et à améliorer les performances de l'entité. Il existe deux principaux types de mission :

- *L'audit organisationnel :* son objectif est d'évaluer les structures, les processus, les procédures et les systèmes d'information d'une entité.
- *L'audit de gestion :* il a pour objet d'apprécier la performance d'une entité au regard de son environnement, en évaluant les méthodes et outils de gestion et les conditions d'exploitation.

Dans ce type d'audit, lorsque l'auditeur opérationnel examine les états financiers, l'intention est d'utiliser cette information en tant qu'outil de gestion et non simplement de se porter garant de la qualité à cette information vis-à-vis de tiers (Zaafrane, 2017-2018).

I.3.4. L'audit fiscal et juridique

L'audit fiscal permet à l'entreprise d'être plus vigilante en termes de paramètre fiscaux et contribue à la maîtrise et à la gestion de la situation fiscale d'une entreprise afin de minimiser les risques fiscaux éventuels. Un audit juridique vérifie tous les documents juridiques de la société depuis les statuts jusqu'aux conditions générales de vente, contrats, documents douaniers ou de transport, brevets, liasses fiscales, documents bancaires, de procès-verbaux etc.

I.3.5. L'audit stratégique

L'audit stratégique est un système qui permet aux gestionnaires de faire des choix stratégiques et d'être en mesure de contrôler leur performance et d'apporter les corrections nécessaires. A cet égard encore, l'objectif d'un audit stratégique est d'avoir un aperçu de l'organisation et de proposer des actions pour faciliter la circulation des flux intellectuels au sein de l'organisation. Elle conduit à la planification des connaissances, qui est un fil conducteur dans les approches de gestion des connaissances. En exposant les méthodes, les outils, les objectifs, les attentes et les moyens favorisant la circulation des connaissances, le plan de savoir met en lumière la dynamique des connaissances au sein de l'organisation. L'audit stratégique, selon Henri Bouquin, offre l'opportunité d'évaluer la qualité de la stratégie mise en œuvre. Il repose sur divers indicateurs visant à approfondir la compréhension de l'environnement du projet.

I.3.6. L'audit financier et comptable

L'entreprise établit des comptes, généralement connus sous le nom d'états financiers, qui doivent être vérifiés par un ou plusieurs auditeurs. Ce type d'audit est soumis à un examen permanent ou périodique des comptes individuels ou consolidés d'une entreprise, afin d'exprimer une opinion sur leur sincérité, régularité et conformité par rapport aux lois et règlements en vigueur.

De nombreux organismes et auteurs ont tenté de définir l'audit financier. Rappelant la définition donnée par l'IFAC, un audit d'états financiers *« a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable défini ».*

Selon (Pigé, 2001) *L'audit financier et comptable est une méthode d'analyse comptable systématique d'origine Anglo-Saxonne*. L'auditeur se réfère aux dispositions légales et aux normes professionnelles pour s'assurer que les documents financiers de l'entreprise traduisent l'intégralité des opérations effectuées durant la période et expriment la situation effective de l'entreprise à la clôture de la période. L'audit financier est l'examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des comptes d'une entreprise.

Pour (Prat dit Haurat, 2006), l'audit des comptes *est un système de contrôle des états financiers produits par les dirigeants de l'entreprise afin que le soupçon d'opportunisme sur les comptes soit levé grâce aux travaux de vérification de l'auditeur*. Ce dernier sert de contrepouvoir à tout comportement opportuniste et intéressé des dirigeants.

Selon (Becour & Bouquin, 2008) *« l'audit financier est en termes simples l'examen critique de la qualité de l'information financière destinée aux tiers. Il permet de vérifier et de certifier que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière et comptable de l'entreprise ».*

L'audit financier n'est qu'une partie d'un audit opérationnel, car les objectifs de ces deux types d'audit sont fondamentalement différents.

- Certes, l'auditeur opérationnel pourra examiner l'information financière, il sera même amené à en vérifier la, qualité tout comme l'auditeur financier, mais il agira

dans la perspective de l'utilisation de cette information en tant qu'outil de gestion, et non dans l'intention unique de se porter garant de sa sincérité et régularité.

- L'audit financier s'intéresse aux opérations qui ont un impact sur les comptes et la préservation du patrimoine et l'information financière de l'entreprise. Ainsi il examine simultanément toutes les actions qui ne sont pas engagées par les comptables pour s'assurer de la fiabilité, de la pertinence, de la régularité et de la sincérité de l'information comptable et financière. Ceci afin de lui permettre de porter des jugements sur la situation de l'entreprise (Becour & Bouquin, 2008). Rappelons que la certification des comptes ne peut être effectuée que par des auditeurs financiers externes. Ce dernier on l'appelle un audit « externe légal ». En cela, il se distingue de l'audit « externe contractuel ».

II. L'audit externe dans les théories et les recherches antérieures

L'audit externe est l'un des mécanismes de gouvernance. En effet, il est considéré comme un garant de la qualité de l'information financière publiée.

Nous allons présenter les principales recherches qui ont traité l'audit externe à travers les principales théories.

II.1. L'audit externe et les théories de la gouvernance

Le recours à des auditeurs externes indépendants est l'un des mécanismes de gouvernance d'entreprise qui aide à discipliner les dirigeants.

Charreaux croit fermement que les problèmes de gouvernance proviennent de la nature divergente des incitations et de l'asymétries d'information entre les propriétaires et les dirigeants. Ces conflits, combinés à l'impossibilité de rédiger un contrat complet pour faire face à toutes les éventualités futures, conduisant à des problèmes de gouvernance non résolus et, c'est dans ce contexte que légitimité de l'audit externe comme médiateur a réuni les deux parties divergentes (dirigeants et actionnaires).

La théorie de la gouvernance d'entreprise affirme que la qualité de l'information comptable peut minimiser les coûts d'agence et les coûts financiers.

L'auditeur légal intervient comme un mandataire des propriétaires de sociétés pour contrôler et certifier les informations comptables et financières qu'il produit. De nombreux

travaux ont souligné le rôle important de l'audit dans la résolution des conflits entre actionnaires et dirigeants. Le rapport du commissaire aux comptes est donc un instrument de contrôle privilégié pour les tiers, qui constitue un signal montrant comment l'auditeur légal a accompli sa mission.

Cependant l'auditeur peut adopter un comportement discrétionnaire, et ne peut pas remplir parfaitement son rôle de contrôle et de vérification pour lequel il est mandaté. (DeAngelo, 1981) définit la qualité de l'audit comme la probabilité jointe que l'auditeur va à la fois découvrir les fraudes ou les irrégularités dans les états financiers du client et qu'il va les révéler. La première probabilité dépend du niveau d'effort engagé dans la mission et des compétences techniques de l'auditeur, la seconde probabilité dépend du niveau d'indépendance de l'auditeur vis-à-vis son client.

II.2. L'audit externe au sein de la théorie d'agence

La relation d'agence telles que définies par (Jensen & Meckling, 1976), se produisent lorsqu'un propriétaire qui représente le principal (mandant) délègue l'utilisation et le contrôle d'une ressource à une autre personne agissant en tant qu'agent. Cette situation permet à l'agent de mieux comprendre la situation que le propriétaire. Cette information complémentaire lui permet de bénéficier d'avantages auquels il n'a pas droit. Il peut prendre des décisions préjudiciables aux propriétaires et à l'entreprise. Pour résoudre ce problème d'agence, le principal impose généralement des moyens de contrôle et de supervision, ce qui engendre bien sûr des coûts, mais réduit également les risques de spoliation.

Selon Piot (2001) " La problématique de la demande d'audit externe s'inscrit au cœur de la relation d'agence, née de la nécessaire séparation entre propriété et gestion dans les grandes organisations. Bien qu'il s'agisse aujourd'hui d'une activité réglementée par les pouvoirs publics". Cet auteur affirme, en outre, qu'à travers une revue de la littérature qu'il a effectuée sur le contexte américain, la demande volontaire pour l'audit est plus importante pour les entreprises qui souffrent de problèmes d'agence.

Cette relation peut être problématique en raison d'intérêts divergents et d'asymétries d'information existantes entre les deux parties investisseur/dirigeant. Il existe, alors, un risque d'opportunisme du dirigeant - il peut tenter de modifier la présentation des états financiers pour donner une image plus favorable de la performance de l'entreprise à son intérêts (Pigé, 2001) - et des coûts d'agence liés à cette relation qui sont supportés par le

principal. L'audit externe constitue l'un des mécanismes qui permette de discipliner les dirigeants.

La théorie de l'agence permet d'expliquer l'existence d'un audit légal, et l'un des cadres théoriques fondamentaux qui permet de légitimer les missions de surveillance des auditeurs au sein des entités considérées comme un nœud de contrat, et un moyen de limitation des manipulations comptables des dirigeants.

Selon Raffegeau J, Dufils 1994, L'auditeur externe, notamment dans des missions d'audit légal et financier, joue un rôle principal dans la régulation des relations et conflits d'agence ». La nécessité d'un audit externe découle de la relation d'agence au sein de l'entreprise : on peut considérer que plus le conflit d'intérêts entre les parties prenantes est important, plus il faut des auditeurs indépendants pour contrôler les comptes. Par conséquent, les opportunités de rendre visite aux auditeurs externes sont déterminées en fonction de l'importance des conflits d'intérêts entre les parties prenantes. Pochet (1998) affirme le rôle de l'audit externe dans la protection des intérêts des actionnaires minoritaires des sociétés indivises.

Carey et al. (2000) expliquent la demande d'audit en termes de la théorie d'agence en augmentant les asymétries d'information entre les agents et les mandants. Ils démontrent que la présence de deux types de conflits d'agence crée différents types de coûts d'agence. La première asymétrie d'information se situe entre les propriétaires –actionnaires- et les dirigeants de l'entreprise.

Le deuxième cas de l'augmentation de la demande pour l'audit vient avec l'augmentation du capital. Ainsi, la concentration du capital dans les entreprises familiales, majoritairement, entre les mains de certains actionnaires, engendre un deuxième type de coût d'agence.

Dans ce cas les auditeurs externes doivent corriger l'asymétrie d'information entre ces deux catégories d'actionnaires et protéger les intérêts des actionnaires minoritaires (Noubbigh, 2013-2014).

Pour cela, le commissaire aux comptes constitue un gardien de confiance pour réduire les coûts d'agence et assurer la transparence des informations financières. Il est clairement responsable de la bonne gestion des dirigeants et du développement durable de l'entreprise.

En revanche, (Watts & Zimmerman, 1986) constatent que l'effet économique de l'audit externe est de réduire les coûts d'agence entre dirigeants et actionnaires : coûts de surveillance effectuées par les actionnaires qui doivent s'assurer que les agents agissent dans leur intérêt et exécutent la politique dont ils sont chargés ; coûts de dédouanement engagé par les dirigeants pour garantir à leurs mandants (actionnaires) l'exécution prévue de leurs obligations; la perte résiduelle, c'est-à-dire le coût lié à la non-convergence absolue de l'intérêt du dirigeant et du propriétaire, malgré les mécanismes de surveillance et de dédouanement mis en place. Cette perte résiduelle sera d'autant plus importante que l'asymétrie d'information entre les dirigeants, le conseil d'administration et les actionnaires sera forte (Pigé, 2001).

II.3. La théorie positive de la comptabilité

L'incapacité de la recherche traditionnelle à expliquer des pratiques – de politique comptable ou le lissage des résultats –, observées malgré un faible contenu informatif des états financiers pour les investisseurs, a été à l'origine de la formulation d'une théorie positive essentiellement fondée sur le paradigme de l'utilité contractuelle de l'information comptable (Casta, 2009). Cette théorie a été formulé par Watts et Zimmerman (1978, 1979 et 1986) se proposait d'expliquer les pratiques observées et de prédire les choix comptables effectués, tant par les dirigeants que par les organismes de normalisation. Il a engendré, à partir des années 1980, la création d'un véritable courant – appelé École de Rochester par référence à l'université dans laquelle exercent ses deux promoteurs – Cette dernière a emprunté plusieurs champs connexes tels que la théorie des organisations, la théorie économique ou encore la théorie financière afin de permettre à la recherche comptable d'acquérir un statut et une reconnaissance scientifique.

La théorie positive est une approche qui considère la comptabilité comme une discipline visent principalement à expliquer et à prédire les pratiques comptables existantes, sans porter de jugement sur leur valeur morale ou économique. Elle se concentre sur la description de ce qui se passe réellement en comptabilité, plutôt que sur ce qui devrait se passer.

En revanche, certains auteurs vont jusqu'à rejeter la théorie positive de la comptabilité en dehors du champ de la comptabilité. Ainsi, Michael G. Christenson (1983) cite dans (Jeanjean, 1999) a résumé ce fait en affirmant que la théorie positive de la comptabilité est,

en fait, une sociologie de la comptabilité, puisqu'elle s'intéresse aux comportements des comptables et non à la comptabilité. Selon le même auteur, la théorie positive de la comptabilité serait basée sur une confusion entre les domaines du phénomène (les entités comptables et les professionnels comptables) d'une part et sur un concept dépassé de théorie positive tiré de la philosophie des sciences d'autre part. Cela signifie que, selon cette perspective, la théorie positive se penche davantage sur les aspects humains et sociaux de la pratique comptable que sur les principes et les mécanismes comptables en tant que tels. Il serait donc plus approprié de parler de sociologie de la comptabilité dans le sens le plus global faisant référence à l'histoire et à l'économie de la comptabilité.

Or, pour Sterling (1990) affirmer « qu'une théorie doit être un reflet des pratiques comptables plutôt qu'un guide de la pratique comptable prouve une incompréhension du fonctionnement de la science et de l'utilisation des théories ». Selon ses critiques, il possible d'affirmer que l'école de Rochester a développé une théorie sur la comptabilité et non une théorie comptable.

Évaluant toute théorie sur son aptitude explicative et prédictive, l'École de Rochester a délaissé l'étude des objets comptables (états financiers, principes ou méthodes comptables) et a focalisé son attention sur les choix effectués par les acteurs – dirigeants ou normalisateurs– (Casta, 2009).

Cette école de pensée, probablement liée à l'Université de Rochester, a développé un modèle qui considère les organisations comme des entités politiques et contractuelles, suggérant que les décisions comptables sont influencées par des contrats et des considérations politiques au sein de l'organisation.

Cette théorie, qui a connu un essor au fil des décennies, a été soumise à des critiques et à des débats quant à son efficacité pour expliquer les choix comptables et la création des états financiers. Une des principales critiques semble être que le modèle proposé par l'École de Rochester est trop simpliste et ne tient pas compte de la complexité réelle des décisions comptables.

En résumé, la théorie positive de la comptabilité est une approche qui cherche à expliquer les comportements comptables en se basant sur des faits observables et des incitations économiques et politiques. Bien qu'elle ait été présentée pour sa simplicité, elle a contribué

à façonner la recherche comptable en mettant l'accent sur les réalités pratiques de la comptabilité au sein des organisations.

II.4. L'audit externe au sien de la théorie du signal

Cette théorie élaborée par Akerlof en 1970, a été mise en évidence en se penchant sur le marché des automobiles, appelé le marché des (Lemons market). Il postule l'existence de deux catégories de voitures d'occasion sur ce marché, les "bonnes" et les "mauvaises". il remarque qu'il existe une asymétrie d'information entre le vendeur, qui connait la véritable qualité de sa voiture, et l'acheteur qui, lui, ne sait rien et s'arrête aux informations que le vendeur donne. Ainsi l'acheteur est en asymétrie d'information.

Le vendeur, étant conscient de la qualité réelle de sa voiture, doit transmettre de manière crédible cette information à l'acheteur sous la forme d'un signal (Akerlof, 1970). Il montre que l'asymétrie d'information peut « tuer » le marché. Cette conclusion découle du fait que l'asymétrie d'information se traduit par un prix moyen unique offert pour des produits de qualité pourtant très différente.

L'asymétrie d'information peut avoir des conséquences préjudiciables sur la politique d'investissement en ne reflétant pas la rentabilité réelle de la société pour les investisseurs, et en conduisant à une surestimation ou une sous-estimation des actions.

Les inégalités d'accès à l'information et les déséquilibres dans la gestion des données au sein des entreprises peuvent entraîner des tensions au sein des dirigeants et des investisseurs sur le marché financier. L'asymétrie d'information ne se limite pas à une simple non-divulgation de l'information, elle peut également découlé d'une perception ou d'une compréhension différente de cette information. En général, cette disparité existe entre les dirigeants de la société, qui détiennent des données incoercibles aux investisseurs. En effet, cette situation peut avoir des conséquences préjudiciables pour la stabilité à long terme de l'entreprise. La question de l'asymétrie d'information, largement abordée dans la théorie de l'agence axée sur la relation actionnaires/dirigeants, est également explorée dans la théorie des signaux, se concentrant davantage sur la relation investisseur potentiel/dirigeant dans un contexte d'asymétrie informationnelle plus étendu.

Dans cette optique, (Moore & Scott, 1989), ont examinée le rôle de l'audit externe dans une perspective d'information. La nécessité pour les entreprises d'augmenter leur capital peut poser problème dans un contexte d'asymétrie informationnelle. Ces auteurs supposent

que les gestionnaires détiennent une information interne sur la qualité de leur gestion, tandis que les investisseurs potentiels ne possèdent pas cette information. Ainsi, la possibilité de distinguer les bons des mauvais gestionnaires peut conduire à l'échec du marché des nouveaux titres, car les investisseurs en éliminant l'asymétrie des informations entre les gestionnaires et les investisseurs potentiels, facilitant ainsi l'obtention de nouveaux capitaux. L'engagement d'auditeurs externes permet de fournir des informations qui reflètent la qualité du management de l'entreprise et celle de l'entreprise dans son ensemble. Ainsi, la finalité de l'audit externe est de vérifier la capacité de la direction en examinant les rapports financiers passés. La demande d'un audit externe peut donc être analysée comme un moyen utilisé par les bons dirigeants pour émettre un signal vis-à-vis des investisseurs.

Dans l'ensemble, selon (Melumad & Thoman, 1990), l'auditeur est représenté comme un agent de surveillance qui collecte et analyse des informations pour produire un rapport. Ce rapport est ensuite utilisé par un décideur (le dirigeant) pour partager des informations privées (les caractéristiques de risque de l'entreprise) avec un tiers non informé (un investisseur). Le rôle clé de l'auditeur est de réduire les risques pour les investisseurs en fournissant des informations précises et fiables.

II.5. L'audit externe et la théorie néo-institutionnelle

La théorie néo-institutionnelle, fondée par Meyer et Rowan en 1977, se concentre sur l'analyse du respect des normes et des directives par les organisations. Elle considère que ces systèmes comptables et de contrôle sont d'abord des outils cérémoniels qui permettent aux acteurs internes et externes de prendre des décisions rationnelles et de légitimer l'organisation.

L'audit externe principalement légal répond complètement à la théorie institutionnelle. En effet, c'est un mécanisme issu d'un ensemble de pratiques et réglementations qui ont été imposées par des législateurs, dans le but d'améliorer l'efficacité des organisations (Al Ghamidi, 2012). La théorie institutionnelle justifie l'utilisation de l'audit externe et le rôle qu'il joue comme régulateur imposé par l'état et la réglementation dans l'amélioration de la qualité de l'information financière et la protection des investisseurs. Scott (1991) considère que le nombre important de scandales financiers où l'auditeur a joué un rôle crucial, a favorisé l'institutionnalisation de l'audit externe.

III. Les types d'audit externe

Parmi les audits externes, on peut identifier deux catégories principales, qui se différencient par leurs objectifs et leurs modalités d'intervention. D'un côté, il y a l'audit contractuel, réalisé par des experts-comptables[20]. De l'autre, on trouve l'audit légal, effectué par les commissaires aux comptes.

En Algérie, la loi (LOI N° 10-01, 2010) institue et réglemente la fonction des commissaires aux comptes et les experts-comptables, par l'ordre national des experts-comptables, la chambre nationale des commissaires aux comptes placé sous la tutelle du ministère chargé des finances. Dans le cadre réglementaire, il existe une distinction claire entre les commissaires aux comptes et les experts-comptables. Cette distinction découle de la nature juridique de la profession : légal ou contractuel.

III.1. Audit contractuel :

L'auditeur contractuel mène, comme son nom l'indique une mission dans le cadre d'un contrat qui le lie à l'entité auditée.

[20] L'expert-comptable pour (Pigé, 2001) est une personne faisant profession habituelle de réviser, surveiller, arrêter ou tenir les comptabilités des entreprises et organismes auxquels il n'est pas lié par un contrat de travail. Il est un prestataire de services et, à ce titre, il s'engage auprès de l'entreprise, notamment des dirigeants d'entreprise. Il ne prend aucun engagement vis-à-vis des actionnaires ou associés, et il n'y a pas de due diligence particulière (pas de protection spécifique des intérêts minoritaires) (Pigé, 2001). Au sens de la loi Algérienne (LOI N° 10-01, 2010), qui définit la profession d'expert-comptable, « est toute personne qui, en son propre nom et sous sa responsabilité, a pour mission d'organiser, de vérifier, de redresser et d'analyser les comptabilités et les missions comptes de toute nature des entreprises et organismes qui le chargent de cette mission à titre contractuel d'expertise des comptes, dans les cas légalement prescrits par la loi ». En effet, les experts-comptables sont habilités à exercer la fonction de commissaire aux comptes (certifier la régularité et la sincérité des états financiers) – dans cette mission, l'expert-comptable se trouve être un auditeur financier externe –.

L'audit contractuel constituent des missions effectuées par des cabinets d'audit à la demande expresse du client. Les modalités d'intervention sont alors déterminées par le cabinet avec le client, en fonction de ses besoins (Herrbach, 2000).

Les missions d'audit contractuel sont généralement conformes à des standards professionnels qui assurent au client une valeur ajoutée en matière de compétence et de qualité. Cela inclut spécifiquement les normes internationales de L'IFAC.

L'auditeur contractuel est chargé d'une mission spécifique dans le cadre d'un contrat qui le lie à l'entité auditée. Les modalités de son intervention sont définies en collaboration avec le client, en fonction de ses besoins et objectifs spécifiques.

Les objectifs de l'auditeur contractuel sont multiples et visent à fournir une évaluation approfondie et professionnelle de l'entité auditée. Les principaux objectifs de cette mission sont :

- Vérification de la conformité : L'auditeur contractuel vérifie si l'entité auditée respecte les normes et les réglementations applicables, ainsi que les lois et les règlements en vigueur, pour garantir une gestion transparente et responsable.
- Évaluation de la gestion : L'auditeur contractuel évalue la gestion de l'entité auditée, en examinant les processus de gestion, les politiques et les pratiques, pour déterminer si elles sont efficaces et alignées avec les objectifs de l'entreprise.
- Détection des risques : L'auditeur contractuel identifie et évalue les risques potentiels qui pourraient affecter l'entité auditée, pour aider à prendre des mesures de prévention et de gestion efficaces.
- Fourniture d'avis et de conseils : L'auditeur contractuel fournit des conseils et des recommandations à l'entité auditée pour améliorer sa gestion, sa transparence et sa responsabilité.

L'auditeur contractuel mène une mission qui vise à fournir une évaluation approfondie et professionnelle de l'entité auditée, en vérifiant sa conformité, en évaluant sa gestion, en détection des risques et en fournissant des conseils et des recommandations pour améliorer sa gestion et sa responsabilité.

III.2. L'audit légal « le commissaire aux comptes » :

Les auditeurs externes (dans les pays anglo-saxons) et les commissaires aux comptes (en France, Algérie et dans les autres pays) intervient dans le cadre des missions prévues par la loi à savoir, la mission de commissariat aux comptes. Ce dernier joue un rôle important en tant que tuteur de confiance, comme sa mission est de vérifier et certifier les états financiers.

L'audit légal est une démarche obligatoire axée sur le contexte d'une entreprise. Elle implique l'analyse des états financiers d'une entreprise arrêtés à une date déterminée afin de délivrer une opinion sur leur conformité, leur intégrité et leur régularité, leur sincérité et leur représentativité exacte de la situation financière et du patrimoine de la société, comme le mentionne (Sillero, 2003). Il s'agit d'une inspection effectuée par un expert compétent et indépendant (neutre) pour émettre un jugement éclairé sur la cohérence, la régularité et la sincérité des états financiers d'une entreprise.

Selon (Mikol, 2000) *« le commissaire aux comptes est une personne physique ou morale, inscrite auprès d'une compagnie régionale des commissaires aux comptes, et à ce titre membre de la compagnie nationale de commissaires aux comptes, seul un commissaire aux comptes peut exercer la mission de la certification des comptes prévue par la loi ».*

(Richard C. , 2003) Définit l'audit légal des comptes d'une entreprise comme *« le contrôle indépendant de la représentation donnée par les dirigeants de la position financière de leur entreprise à un moment donné, de manière à constituer une base objective et sûre pour la prise de décision des investisseurs ».* Les commissaires aux comptes interviennent comme mandataires des propriétaires de la firme pour contrôler et certifier les informations comptables et financières qu'ils produisent. Pour (Pigé, 2001) le commissaire aux comptes *est une personne habilitée par la loi à la vérifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes en certifiant les documents comptables.*

La définition légale du commissaire aux compte est donnée par l'article n° 22 de la loi Algérienne (LOI N° 10-01, 2010), prévoit an que *: « le commissaire aux comptes (CAC) est toute personne qui, en son nom propre et sous sa propre responsabilité, a pour mission habituelle de certifier la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes des sociétés et des organismes, en vertu des dispositions de la législation en vigueur ».*

Le commissariat aux comptes est défini par L'IFAC – International Federation of Accountants – comme étant : *« l'examen, effectué par un professionnel indépendant, de*

l'information financière émanant d'une entité à but lucratif ou non, quelle que soit sa taille ou sa forme juridique, lorsqu'un tel contrôle a pour objectif l'expression d'une opinion sur cette information ».

En définitive, l'auditeur légal est le garant de la fidélité de l'information comptable et financière publiée par l'entreprise ; en revanche, il ne saurait garantir que les dirigeants ont choisi la meilleure stratégie de développement.

III.2.1. Les missions d'audit légal :

A cet égard le CAC doit contrôler la situation financière et comptable de la société par la certification de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes, il doit également valider cette information financière-comptable. Le jugement du commissaire aux comptes sur les états financiers contribue et répond également des décisions des autres acteurs internes et externes de l'entreprise. Selon la loi Algérienne (LOI N° 10-01, 2010) article n°23, le commissaire aux comptes a pour missions de :

- Certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine des sociétés et des organismes.
- Vérifier la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion fourni par les dirigeants aux actionnaires, associés ou porteurs de parts.
- Donner un avis sous forme de rapport spécial, sur les procédures de contrôle interne adoptées par le conseil d'administration, le directoire ou le gérant.
- Apprécier les conditions de conclusion des conventions entre l'entreprise contrôlée et les entreprises ou organismes qui lui sont affiliés ou avec les entreprises et organismes dans lesquels les administrateurs et dirigeants ont un intérêt direct ou indirect.
- Signaler, aux dirigeants et à l'assemblée générale ou à l'organe délibérant habilité, toute insuffisance de nature à compromettre la continuité d'exploitation de l'entreprise ou de l'organisme et dont il a pu avoir connaissance.

Le CAC a un rôle de garant de l'information financière des entreprises puisqu'il a pour mission de réduire l'asymétrie informationnelle au profit de l'ensemble de stakeholders.

En fait passés d'une certification pure et simple des comptes à une collaboration avec les dirigeants de l'entreprise pour formuler et vérifier les règles comptables et normes, des procédures nécessaires (Richard C. , 2003).

En premier lieu, après avoir remis son rapport d'intérim, le commissaire aux comptes rédige un rapport général dans lequel il relate : les travaux qu'il a effectués, les analyses et conclusions et recommandations, entre autres, il doit signaler à l'assemblée générale toutes irrégularités et inexactitudes significatives.

En effet, l'audit légal est un processus visent à détecter les anomalies comptables[21]. Le CAC a des devoirs d'information ci- dessous (Sillero, 2003) :

- Révélation des frais délictueux au procureur de la république.
- Information du conseil d'administration (ou directoire et du conseil de surveillance) et des dirigeants sociaux : le CAC apporte une information sur les contrôles qu'il a effectués et sur les conclusions issues de ces derniers.
- Communications des irrégularités et inexactitudes au CA (ou directoire et du conseil de surveillance) et à l'assemblé générale. Il s'agit d'irrégularités ayant un caractère significatif et pouvant avoir une incidence sur les comptes annuels.
- Informations des associés : elle se fait dans le cadre des rapports général et spécial des commissaires aux comptes.

III.2.2. Les responsabilités et les objectifs de l'audit légal

L'auditeur est responsable de son avis sur la conformité du produit, il se prononce sur l'image fidèle de l'entreprise qu'ils donnent. Il peut, et souvent doit, fournir des avis et des recommandations pour garantir une information comptable de meilleure qualité. Cette responsabilité est continue dans des règles spécifiques.

Au fur et à mesure de son évolution, les responsabilités de toutes les parties concernées augmentent. En effet, les commissaires aux comptes ne sont pas responsable des comptes

[21] Différence entre le montant, le classement, la présentation ou l'information fournie concernant un élément des états financiers et le montant, le classement, la présentation ou l'information fournie qui est exigée pour ce même élément afin d'être en conformité avec le référentiel comptable applicable. Les anomalies peuvent résulter d'erreurs ou provenir de fraudes.

eux mêmes, mais exprimes une opinion sur les comptes selon leurs propres méthodes professionnelles (Kling, 1997).

De même, dans le système légal Algérien, L'article 61 de la (LOI N° 10-01, 2010), prévoit que *« le commissaire aux comptes est responsable envers l'entité contrôlée des fautes commises par lui dans l'accomplissement de ses fonctions. Il répond solidairement, tant envers l'entité qu'envers les tiers, de toit dommage résultant d'infraction aux dispositions de la présente loi ».*

La norme ISA 200 22 définit les objectifs généraux de l'auditeur comme suit : Obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, permettant ainsi à l'auditeur légal d'exprime une opinion sur le point de savoir si les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable ; et (b) sur la base des conclusions de l'auditeur, les états financiers sont établis et communiqués conformément aux exigences des normes comptables.

Le tableau suivant illustre clairement les principales différences entre audit contractuel et audit légal :

Tableau N°6 : les différences entre audit contractuel et audit légal.

Type	Audit contractuel	Audit légal
Statut	Expert-comptable	Commissaire aux comptes
Nature de la mission	- Contractuelle.	- Institutionnelle : D'ordre public.
Nomination	- Par la direction générale ou C.A.	- Par les Actionnaires.
Objectifs	- Vérification de la conformité - Évaluation de la gestion - Détection des risques - Fourniture d'avis et de conseils	- Forger une opinion sur les états financiers. - vérifier la concordance des informations communiquées par le conseil d'administration. - Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives.

[22] ISA 200 :

Missions	- Ponctuelle ou temporaire. - Tenir, centraliser, ouvrir, arrêter, surveiller et consolider les comptabilités des entreprises.	- Permanente. - Certifier la sincérité et la régularité des états financiers.
Moyens	- Professionnel assermenté, propose des réponses techniques aux contraintes économiques et légales de l'entité	- Professionnel assermenté. - Vérifie que les choix retenus respectent les obligations légales et réglementaires.
Gestion interne	- Accompagne l'entité dans la mise en place de son organisation interne. - Conseille l'entité dans le choix d'outils et de procédures.	- Analyse le contrôle interne. - communique des avis sur les procédures et recommandations d'amélioration.
Comptabilité	- Traite et analyse des données comptables et financiers transmises par l'entité.	- Oriente des contrôles selon les risques identifiés et selon les travaux de l'expert-comptable.
Juridique Fiscal Social	-Mission complémentaire : élabore les déclarations fiscales, sociales et documents juridiques.	- Procède aux autres vérifications prévues par la loi (rapport de gestion, conventions réglementées, informations propres à certaines entités…).
Comptes annuels	- Compte rendu des travaux de l'expert-comptable. - Cohérence et vraisemblance des comptes.	- Rapport commissaire aux comptes. -Assurance raisonnable sur les comptes.
Rémunération	- Fixée dans le contrat.	- selon l'offre financière au moment de la consultation.
Conclusion	- Créateur de valeur pour l'entité.	- Créateur de confiance pour les tiers.

Source : (Benyamina, 2020/2021).

IV. Le rôle de l'audit externe

Le rôle des auditeurs externes est de s'assurer de la crédibilité de l'information comptable, jouant ainsi un rôle de contrôle de l'exécution des contrats avec les parties prenantes.

Shapiro (1987) définit le rôle de l'auditeur comme gardien de la confiance. Il aide à résoudre les problèmes d'agence qui existent entre différents acteurs, notamment les dirigeants et les actionnaires. De plus, cela réduit l'asymétrie d'information. Selon (Cadbury, 1992), le rôle des auditeurs n'est pas de préparer des états financiers, ni de fournir l'assurance absolue que les chiffres des états financiers sont corrects, ni de fournir l'assurance que l'entreprise continuera d'exister. Mais le rôle des auditeurs est de rendre

compte si les états financiers sont présentés fidèlement, et le but de l'audit est de fournir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

IV.1. L'audit externe est un mécanisme de gouvernance :

Le rôle de l'audit légal est important dans la gouvernance d'entreprise. La définition de Charreaux 1997 reflète l'interaction entre les dispositifs aussi bien internes qu'externes dans le but de limiter le pouvoir discrétionnaire des agents.

Diverses approches théoriques permettent d'analyser le lien entre l'audit externe et la gouvernance. Historiquement, la théorie de l'agence envisageait l'audit externe comme un élément clé de la gouvernance d'entreprise. Dans cette perspectives, l'audit externe représente un outil de surveillance qui fournit aux actionnaires une évaluation de gestion opérée par la direction. Il assure également aux parties prenantes une image fidèle des informations communiquées. De plus, en contribuant à réduire l'asymétrie d'information entre les managers et les autres parties prenantes (stakeholders) – les autres mécanismes de gouvernance seuls ne peuvent pas garantir que la discrétion des dirigeants et la réduction des asymétries d'information – cela justifie pleinement l'intervention des auditeurs externes. Ce dernier contribue également à résoudre les préoccupations relatives à l'exactitude des comptes en exerçant une fonction d'assurance (Carassus & Gardes, 2005).

Dans ce contexte « les auditeurs externes jouent un rôle important dans le contrôle de la qualité de l'information financière, et peuvent donc être considérés comme un acteur important du processus de gouvernance » (Chihi, 2014).

La littérature académique souligne l'efficacité de l'audit externe dans la gouvernance d'entreprise. Elle a examiné essentiellement le rôle de l'audit externe pour limiter le pouvoir discrétionnaire des dirigeants et garantir la qualité de l'information diffusée.

Selon (Baker & Owsen, 2002), le concept du rôle de l'audit dans la gouvernance d'entreprise, le travail des auditeurs externes sera plus axé sur le jugement. Les auditeurs externes collaboreront avec les auditeurs internes et évalueront leurs travaux, qui fourniront une opinion indépendante sur les déclarations de la direction concernant leurs responsabilités. La fiabilité de ces avis dépend en grande partie de la force du conseil de surveillance et du comité d'audit indépendant.

Figure N°4 : Le rôle d'audit dans la gouvernance d'entreprise.

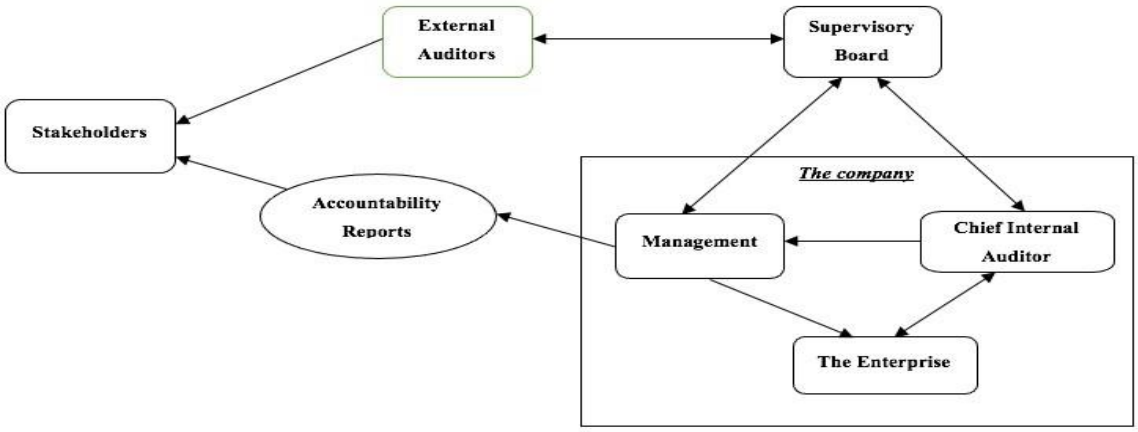

Source : (Baker & Owsen, 2002).

D'après ces études, nous remarquons que les mécanismes de gouvernance sont liés. Ils interagissent et déterminent ensemble le degré d'efficacité de la gouvernance.

Théoriquement, l'audit externe joue un rôle important dans la mosaïque de gouvernance. Toutefois, les scandales financiers ont démontré ses limites dans la pratique, à la vue des insuffisances internes et externes.

Figure N°5 : Les principes missions de l'audit externe au sein de la gouvernance de l'entreprise.

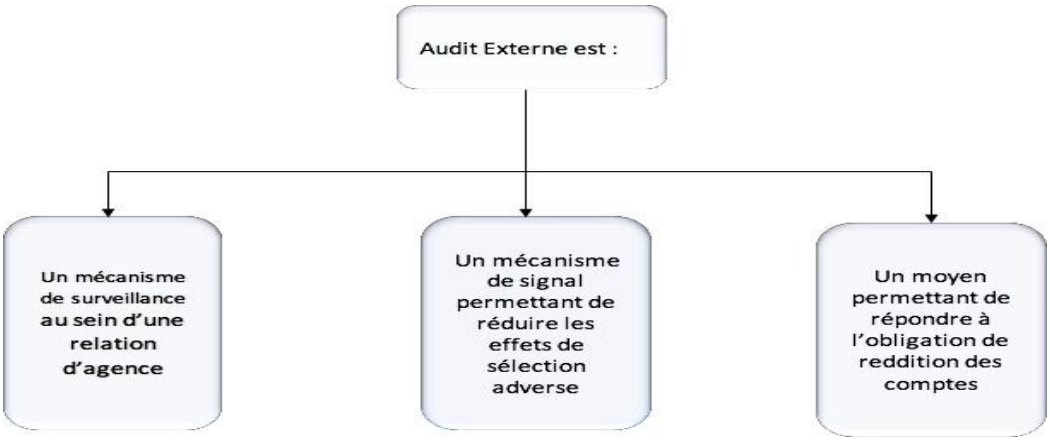

Source : (Carassus & Gardes, 2005).

IV.2. L'audit externe est un mécanisme de contrôle de l'information financière

L'implication du gouvernement d'entreprise par le déploiement de ses dispositifs de surveillance influence directement le niveau et la qualité des informations financières et comptables communiquées. Au sein de ces dispositifs, l'audit externe est reconnu comme l'un des mécanismes de gouvernance dont la principale mission est de superviser les dirigeants et autres acteurs de l'entreprise, garantissant ainsi qu'ils agissent dans l'intérêt des actionnaires. Pour cela, Ils se responsabilisent et contribuent à accroître la confiance des utilisateurs dans la certification des comptes annuels, l'auditeur des états financiers permet donc de garantir une image fidèle des comptes et assure la confiance dans les marchés financiers. En exprimant une opinion sur les comptes et les états financiers des entreprises et sur les diverses informations fournies aux actionnaires. Les auditeurs sont donc des « régulateurs » de la qualité de l'information comptable et financière.

Les auditeurs jouent un rôle particulier dans la sécurité financière – crédibilisant les informations financières diffusées par l'entreprise et informant les parties prenantes par leurs rapports –. Ils comprennent également le test des documents comptables sous-jacents d'une entreprise (Braiotta JR, Gazzawy, Colson, & Ramamoorti, 2010).

Selon Freeman, « la certification des comptes est destinée alors à tout individu ou groupe d'individus qui peut influencer ou être affecté par la réalisation des objectifs de l'organisation ». Cette représentation nous amène au rôle de l'audit en tant que mécanisme de signalisation pour réduire les effets de la sélection adverse, au profit de toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Dans le cadre général axé sur les stakeholders, l'auditeur assume le rôle social d'attester l'information financière divulguée fournissant ainsi des services d'assurance aux utilisateurs (Benyamina, 2020/2021).

IV.3. L'audit externe est mécanisme de surveillance des dirigeants

La relation d'agence entraîne un transfert de pouvoir décisionnel des actionnaires au profit des dirigeants. Ces dirigeants, tout en agissant pour le compte des actionnaires, peuvent adopter des comportements opportunistes pour servir leurs propres intérêts. Pour aligner les intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires, un dispositif de surveillance, appelé audit légal, a été mis en place. Selon Antle (1982), cet audit incite les dirigeants à fournir aux actionnaires des informations fiables, compensant ainsi l'absence d'évaluation directe

de la performance de l'entreprise. Ce dispositif vise à résoudre les conflits d'intérêts existant entre actionnaires, dirigeants et salariés, comme le souligne (Broye, 1998), cité par (Carassus & Gardes, 2005). Ce mécanisme est établit pour vérifier la conformité des actions de chaque parties et exerce une pression en cas d'erreurs, obligeant la personne responsable à ajuster son comportement sous peine de sanctions, comme le mentionne (Brousseau, 1993), cité par (Carassus & Gardes, 2005).

D'après (Jensen & Meckling, 1976) l'audit externe n'est pas seulement un mécanisme de supervision, au sens de monitoring, mais aussi un moyen de répondre à des besoins de justification ou d'obligation, au sens de bonding. Il réduit les coûts de surveillance et d'assurance ainsi que les coûts d'opportunité associés aux meilleures pratiques. Ce dispositif permet également de limiter les coûts de surveillance liée à l'opportunisme des dirigeants, de plus, l'audit réduit les coûts de dédouanement lié aux contrôles effectués par plusieurs experts externes (Benyamina, 2020/2021).

Dans la mesure où les actionnaires et les créanciers considèrent les états financiers d'une entreprise comme un moyen de surveillance des dirigeants, celle-ci peut se clarifier en leur fournissant ces états et en les faisant certifier par un auditeur externe indépendant (Carassus & Gardes, 2005). Par conséquent, la mission de l'auditeur est de contrôler les dirigeants et de s'assurer qu'ils travaillent dans l'intérêt des actionnaires.

IV.4. L'audit externe est un mécanisme de signal au profit du marché

Les investisseurs potentiels disposent d'une information moindre par rapport aux dirigeants (Spence 2002). Conduisant à une nouvelle vision théorique qui complète les limites de la théorie de l'agence centrée sur la relation actionnaire / dirigeant. Cette nouvelle perspective prent en compte la relation dirigeant / investisseur.

En raison de l'asymétrie informationnelle les managers détiennent une information interne sur la qualité de leur gestion que les investisseurs potentiels. Ces auteurs supposent ainsi que les managers possèdent une information interne sur la qualité de leur management alors que les investisseurs potentiels ne possèdent pas cette information. L'impossibilité de distinguer les bons des mauvais gestionnaires peut alors conduire à l'échec du marché des nouveaux titres parce que les investisseurs sont incertains de la qualité des managers. Dans ce contexte, la demande de services d'audit est émergée par la nécessité d'éliminer l'asymétrie informationnelle entre les managers et les investisseurs potentiels pour faciliter

l'obtention de nouveaux capitaux. Les auditeurs externes fournissent des informations sur la qualité de l'entreprise, et par incidence, sur la qualité du management. L'objectif de l'audit externe est de vérifier la capacité de la direction en examinant les rapports financiers passés. La demande d'audit externe peut être vue comme un moyen pour les bons dirigeants de signaler leur qualité aux investisseurs.

Collat-Parros (1999), inspirant des travaux de Lesourne (1991), considère l'audit sous sa forme légale, comme un moyen d'améliorer le fonctionnement des marchés en fournissant aux actionnaires des l'informations sur l'activité des dirigeants. L'auditeur est modélisé comme un surveillant mécaniste dont l'output (rapport d'audit) est utilisé par le dirigeant pour signaler des informations privées aux investisseurs, réduisant ainsi le risque pris par ces derniers. Malgré l'importance de ces cadres théoriques pour comprendre le rôle de l'audit externe, l'approche actionnariale sur laquelle ils se reposent ne suffit pas à expliquer de manière convaincante la demande d'informations financières auditées provenant d'autres parties prenantes. Il est donc nécessaire d'intégrer également la littérature théorique orientée vers les actionnaires pour comprender l'ensemble des objectifs de l'audit externe.

IV.5. L'audit et la réduction de l'asymétrie d'information

L'audit, à travers ses diverses formes, est crucial pour la gouvernance d'entreprise car il permet de minimiser les différentes asymétries d'information.

Pigé (1998) cité dans (Pigé, 2001) différencie trois niveaux pour l'asymétrie d'information liée au terme gouvernance d'entreprise : premièrement, l'asymétrie d'information existant entre les dirigeants et les représentants des actionnaires, ensuite l'asymétrie d'information existant entre les actionnaires et les administrateurs et enfin, un troisième niveau d'asymétrie qui se manifeste au moment où les actionnaires d'une firme aspire à ouvrir leur capital et faire appel public à l'épargne.

- L'asymétrie d'information est entre les dirigeants et les représentant des actionnaires. Le conseil d'administration ne peut que partiellement constater la pertinence des efforts et des choix dirigeants. Les administrateurs peuvent avoir besoin d'accéder aux informations de gestion utilisées comme base pour prendre et évaluer des décisions stratégiques majeures. En revanche, il leur est nécessaire de s'assurer que les informations qui leur sont transmises sont fiables, et que les

systèmes utilisés pour les collecter sont rigoureux. Ces contrôles peuvent relever de la compétence des auditeurs externes.

- L'asymétrie d'information se produit entre les actionnaires et leurs représentants les administrateurs. Ces derniers ont accès aux informations de gestion interne, tandis que les actionnaires n'ont accès qu'aux comptes annuels et aux informations financières publiées pour apprécier la pertinence de la stratégie mise en œuvre et l'efficacité du contrôle exercé par le conseil d'administration. Par conséquent, les informations transmises doivent être fiables. C'est l'objet de la certification des comptes annuels et des contrôles effectués par les commissaires aux comptes.
- L'asymétrie d'information existe lorsque des actionnaires d'une entreprise souhaitent ouvrir leur capital et faire ouvertement appel à l'épargne. Les auditeurs doivent examiner les notes transmises aux investisseurs potentiels pour s'assurer de la fiabilité des informations fournies.

Au final, Sawyer considère que le commissaire aux comptes permet d'amoindrir ces trois niveaux d'asymétrie. La figure suivante illustre les différents niveaux d'asymétrie d'information et comment l'audit peut réduire ces asymétries :

Figure N°6 : L'audit et la réduction de l'asymétrie d'information.

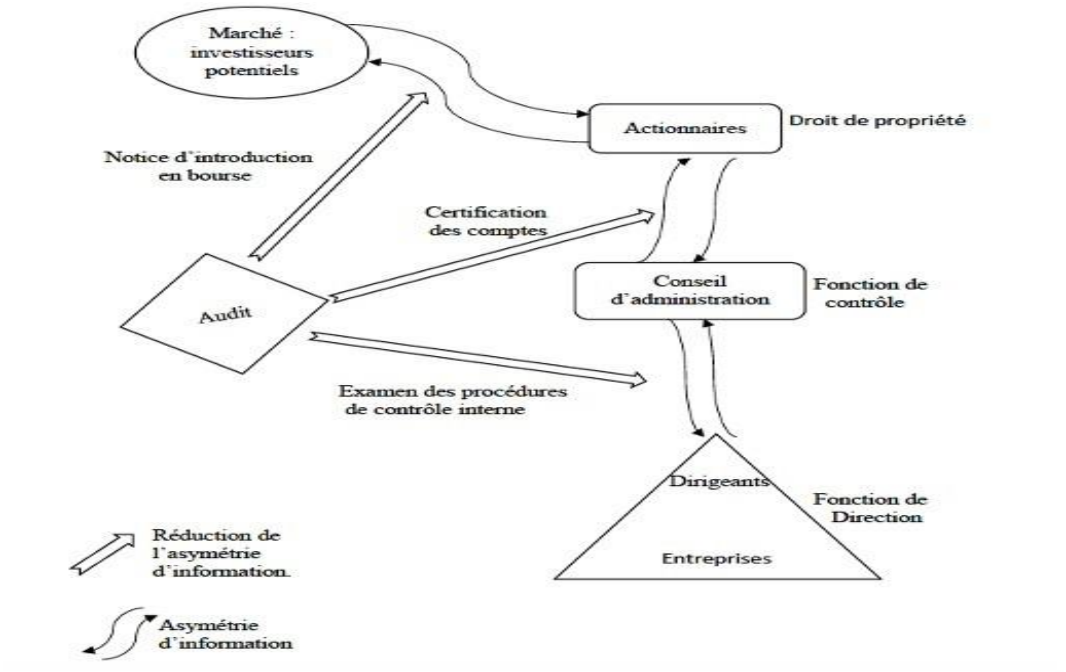

Source : (Pigé, Audit et contrôle interne, 2001).

V. La qualité de L'audit et ses composantes :

La qualité de l'audit, considérée comme un mécanisme de contrôle et de gouvernance, est directement influencée par la compétence et la formation des auditeurs, ainsi que par la nature des travaux d'audit effectués. En effet, la qualité de l'audit ne se résume pas simplement aux normes d'audit, mais dépend également de la formation et des normes éthiques des auditeurs (Chadegani, 2011). En d'autres termes, la qualité des auditeurs devrait limiter l'étendue des manipulations comptables.

Les actionnaires cherchent à obtenir des informations fiables et pertinentes sur la valeur d'une entreprise. À cette fin, ils considèrent l'audit externe comme un important outil de signal et de contrôle pour les gestionnaires et supposé accroître la fiabilité des états financiers. Pour que l'auditeur contractuel soit efficace et que les utilisateurs des comptes aient confiance dans la qualité de son travail, il est essentiel qu'il soit soumis à des critères qualitatifs clés. Ces critères garantissent que l'auditeur accomplisse correctement sa mission et demeure indépendant du dirigeant, ce qui est essentiel pour une évaluation professionnelle et transparente.

Par conséquent de nombreuses études ont tenté de définir la qualité de l'audit et d'identifier les facteurs qui l'affectent. En effet, la qualité de l'audit est définie par (Herrbach, 2000) comme le fait que « les procédures utilisées permettent d'obtenir un niveau de preuves suffisant pour couvrir le risque lié aux comptes de l'entreprise contrôlée ». Et pour (Raffournier, 2018), l'audit est le processus par lequel les états financiers de l'entreprise sont contrôlés par un ou plusieurs professionnels indépendants. Il aboutit normalement à la certification des comptes. Ainsi, (DeAngelo, 1981) a donné une définition théorique de la qualité de l'audit que la plupart des auteurs adopteraient. Elle a défini la qualité par « la probabilité conjointe, évaluée par le marché, qu'un auditeur particulier (a) détecte une anomalie du système comptable du client – la compétence –, et (b) signale l'anomalie – l'indépendance –. La probabilité qu'un auditeur particulier détecte une anomalie dépend de la compétence technique de l'auditeur, des procédures d'audit utilisées pour l'audit particulier, de l'étendue de l'échantillon, etc. La probabilité conditionnelle de signaler une anomalie détectée est une mesure de l'indépendance de l'auditeur par rapport à un client donné. Selon cet auteur, un auditeur doit réunir ces deux qualités essentielles pour effectuer un travail de qualité

En outre, Lynn Turner a noté que des auditeurs de haute qualité exigent la participation de professionnels compétents qui peuvent servir l'intérêt public grâce à un examen indépendant des états financiers d'une entreprise (Piot, 2005). Ciron et Taffer (1992) précisent qu'un rapport d'audit sera de qualité que s'il est le résultat d'un processus d'audit techniquement compétent et indépendant.

Selon Colasse 2003, la qualité de l'audit ou plutôt de l'opinion émise par les auditeurs et la confiance que l'on peut lui accorder tient certainement de la compétence et de l'indépendance des auditeurs. Selon Palmrose (1988), la qualité de l'audit peut être définie en termes de niveaux d'assurance fournis par le processus d'audit. Cette définition met l'accent sur la capacité de l'auditeur à fournir un niveau d'assurance raisonnable quant à la fiabilité des informations financières auditées. Partant du principe que l'audit est réalisé pour fournir une assurance sur les états financiers, la qualité de l'audit est un indicateur de la probabilité que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. En effet, la définition prend les résultats d'audit et utilise la fiabilité des états financiers audités comme un reflet de la qualité de l'audit. La définition de Palmrose représente la qualité réelle de l'audit. Étant donné que la qualité réelle de l'audit ne peut être observée avant et pendant la réalisation de l'audit, il est nécessaire de disposer d'un proxy efficace lors de l'étude de la relation entre la qualité réelle et d'autres facteurs (Neri & Russo, 2014).

La qualité d'un audit externe repose sur deux éléments clés : la compétence de l'auditeur pour détecter les anomalies et la capacité de ce dernier à les rendre publiques, ce qui nécessite une indépendance par rapport aux parties prenantes. En conséquence, l'efficacité de l'audit externe est directement liée à la combinaison de ces deux attributs fondamentaux: l'expertise et l'indépendance des vérificateurs externes.

Selon Piot (2005), l'auditeur doit inspirer la confiance des utilisateurs pour être efficace. La crédibilité de l'auditeur est un élément essentiel, car elle est à la source de toutes les demandes de services d'audit et constitue ainsi la raison d'être de cette profession. Ce besoin de crédibilité nous amène à la notion de qualité apparente de l'audit, qui se définit par la qualité telle qu'elle est perçue par les utilisateurs du rapport d'audit. En fait, ce concept existe déjà dans la définition de De Angelo (1981), qui fait référence à la probabilité jointe de détection et de révélation évaluée par le marché (des utilisateurs). Les normes d'indépendance des associations professionnelles mettent en avant l'importance de paraître

indépendant, en plus de simplement l'être. Cette notion de visibilité de l'indépendance, souvent opposée à la qualité réelle, est considérée comme essentielle par les professionnels, qui estiment qu'elle est au moins aussi importante que la qualité effective elle-même. La figure suivante synthétise la notion de qualité de l'audit sur les plans conceptuels et opérationnels.

Figure N°7 : La qualité de l'audit : Concept et application.

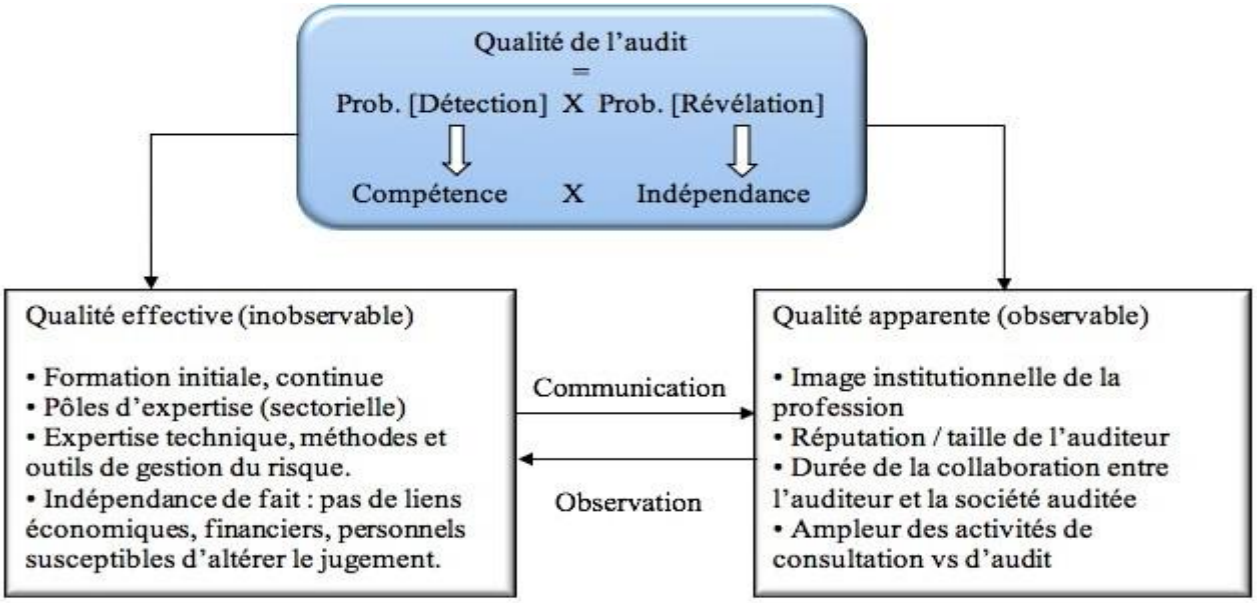

Source : (Piot, Chapitre 6: Qualité de l'audit, information finacière et gouvernance: Enjeux et Apports, 2005).

V.1. La compétence « expertise »

La qualité de l'audit est liée à la qualité des personnes, à leur formation. Pour remplir efficacement sa mission, l'auditeur se doit d'être compétent. Le (FRC, 2008) ont affirmé que les compétences des auditeurs, les qualités personnelles et la formation des auditeurs sont des facteurs importants pour déterminer la qualité de l'audit. Cette compétence s'acquiert grâce à une formation professionnelle. Les normes pour la pratique professionnelle exigent des auditeurs une formation continue.

Les commissaires aux comptes doivent avoir une formation, des qualifications, des connaissances, et une expérience suffisante pour effectuer des audits financiers. En d'autres termes, un auditeur est compétent s'il possède les qualifications et l'expérience suffisantes pour vérifier la qualité des états financiers afin de le démontrer aux actionnaires et aux

autres utilisateurs intéressés. La probabilité de détecter des irrégularités dans le système comptable dépend des compétences de l'auditeur, notamment de ses connaissances techniques et de sa maîtrise des méthodes d'audit. Elle permet à l'auditeur de mieux apprécier les situations complexes.

Au niveau opérationnel, ce facteur concerne la formation de l'équipes d'audit, et la capacité de l'auditeur à développer des expertises spécifiques, notamment dans certains demains d'activité ou par rapport aux méthodes de travail et de gestion des risques liés aux missions d'audit (Piot, 2005).

L'étude de (Libby & Frederick, 1990), expliquent que l'acquisition de l'expérience résulte de la diversité d'erreurs et d'anomalies rencontrées tout au long de l'exercice professionnel. Ces facteurs constituent des acquis permettant aux auditeurs de détecter ultérieurement les erreurs au sein des états financiers, d'évaluer la probabilité de leur occurrence, ainsi que déterminer leur fréquence. Flint (1988) cité par (Gonthier-Besacier, Hottegindre, & Fine-Falcy, 2012), stipule qu'un auditeur compétent *« doit posséder des connaissances, une formation, une qualification et une expérience suffisante pour mener à bien un audit financier ».*

Selon la définition de (DeAngelo, 1981), la compétence se mesure à la capacité de l'auditeur à découvrir une erreur dans les états financiers. Par conséquent, la probabilité de détecter d'une irrégularité ou d'une anomalie significative dans les comptes de l'entreprise auditée dépend de la compétence de l'auditeur. (Bédard & Chi, 1992), définissent l'expérience comme *« les puissances acquises par la pratique au fil du temps, résulte d'expériences antérieures, du feedback direct et des connaissances générales, permettant d'accomplir une tâche de haute qualité ».*

En d'autres termes, plus l'auditeur est expérimenté, plus il devient compétent, ce qui accroît sa capacité à détecter les anomalies et, par la suite, à émettre une opinion fiable sur la qualité des états financiers (Koubaa Riguen & Jarboui, 2020).

Le maintien de la compétence professionnelle exige de suivre et de comprendre les développements techniques, professionnels et des métiers pertinents. La formation professionnelle continue permet au professionnel comptable de développer et d'entretenir les capacités lui permettant d'exercer avec compétence au sein de l'environnement professionnel (IESBA, 2009).

V.2. L'indépendance

La notion d'indépendance des auditeurs légaux en tant que garants de l'information comptable et financière a fait l'objet de plusieurs définitions. L'indépendance est définie par le dictionnaire Larousse comme : « l'état de quelqu'un qui n'est tributaire de personne sur le plan matériel, moral et intellectuel. C'est la situation de quelqu'un capable de formuler un jugement sans se laisser influencer par des pressions extérieures ou par ses intérêts propres. L'indépendance existe lorsque la volonté se détermine sans être contrainte ou influencée par des contraintes extérieures. Une personne indépendante est une personne libre, qui ne dépend pas d'une autre personne ou d'une chose ».

Dans l'approche économique plusieurs définitions ont été données pour le concept d'indépendance. Selon (DeAngelo, 1981), le niveau d'indépendance est la probabilité conditionnelle de rapporter une anomalie détectée. Dans ce sens, (Prat dit Hauret, 2000) définit l'indépendance comme « la capacité réelle de l'auditeur à révéler dans son rapport d'audit des manipulations ou erreurs comptables qui auraient une incidence significative sur les comptes ». Pour Watts et Zimmermann 1978 cité dans (Prat Dit Hauret, 2002) « l'indépendance correspond à la capacité de l'auditeur à résister aux pressions des dirigeants de l'entreprise ».

Et pour (Richard C. , 2003), les auditeurs doivent démontrer leur indépendance afin que les utilisateurs d'informations financières puissent avoir confiance dans leurs opinions sur la qualité des informations auditées. L'indépendance des auditeurs est soulignée afin de maintenir la crédibilité du processus d'audit et de susciter la confiance des utilisateurs potentiels dans les états financiers certifiés. Ce facteur fait référence à la capacité de l'auditeur à maintenir un jugement professionnel aussi objectif que possible. Celle-ci est considérée comme un caractère fondamental qui assure la confiance de différentes parties prenantes dans la fiabilité du rapport d'audit.

À partir d'un constat, selon le code d'éthique des professionnels comptables (IESBA, 2009) les auditeurs doivent être indépendants des clients d'audit. L'indépendance de l'auditeur vis-à-vis de l'entité préserve la capacité de celui-ci de se forger une opinion sans que celle-ci soit affectée par des influences qui pourraient l'altérer. L'indépendance renforce la capacité d'agir avec intégrité, d'être objectif et de faire preuve d'esprit critique (ISA 200).

IESBA précise que l'indépendance vise aussi bien l'indépendance d'esprit que l'apparence d'indépendance :

- L'indépendance d'esprit : L'état d'esprit qui permet au professionnel d'exprimer une conclusion sans être affecté par des influences susceptibles de compromettre son jugement professionnel, lui permettra ainsi d'agir avec intégrité et de faire preuve d'objectivité et d'esprit critique.
- L'indépendance en apparence : La nécessité d'éviter les faits et circonstances qui seraient si significatifs qu'un tiers raisonnable et informé, mesurant tous les faits et circonstances spécifiques, jugerait que l'intégrité, l'objectivité ou l'esprit critique d'un cabinet ou d'un membre de l'équipe d'audit ont été compromis.

L'approche classique de l'indépendance distingue l'indépendance de fait (attitude d'impartialité de l'auditeur) de l'indépendance d'apparence (telle que perçue par les clients de l'auteurs et principalement les actionnaires et le marché financier).

Cette indépendance effective peut être menacée par divers liens ou relations. D'une manière générale, les normes d'audit définissent des liens pouvant conduire à des situations de dépendance économique ou financière - en particulier, les cabinets ne peuvent pas prélever des pourcentages disproportionnés d'honoraires auprès d'un même client - ou des dépendances liées à l'existence d'une relation personnelle (familiale ou autre) (Piot, 2005).

Selon (Power, 1997), comprendre le concept d'indépendance des auditeurs revient à distinguer entre l'indépendance organisationnelle et l'indépendance opérationnelle. Il définit l'indépendance organisationnelle *« comme un ensemble de structures réglementaires permettant aux auditeurs de s'imposer et de faire respecter les principes et règles en vigueur, qui confèrent certains pouvoirs aux auditeurs (pouvoirs d'investigations, jugements professionnels légalement protégé »*. Ce pouvoir a été renforcé et a gagné en légitimité avec l'application de la loi SOX, et surtout des réglementations autonomes. Cependant, il faut toujours veiller à ce que les auditeurs ne respectent pas l'un au détriment de l'autre (principes et règles). Alors que l'indépendance opérationnelle est définie comme *« la capacité des auditeurs à imposer des sanctions contre les normes lorsque cela est nécessaire »* (Chervil, 2020).

Pour l'approche philosophique adoptée par Mautz et Sharaf en 1961, l'indépendance de l'auditeur est liée à son attitude envers les dirigeants et les actionnaires. Cette attitude est

définie par une mentalité basée sur la probité. Mautz et Sharaf définissent l'indépendance de fait comme une qualité essentielle des professionnels de l'audit, qui consiste à examiner et analyser les preuves d'audit de manière impartiale. Ils soulignent également l'importance de l'état d'esprit, montrant ainsi que l'indépendance est un concept intangible et subjectif. Lee ajoute que donner un sens opérationnel à cette indépendance est complexe, notamment en raison de la difficulté à lier l'état d'esprit de l'auditeur aux utilisateurs de l'information financière, qui sont les principaux bénéficiaires de cette indépendance.

La littérature et les lois distinguent deux types d'indépendance, l'indépendance réelle ou de fait et l'indépendance perçue ou apparente. Ce dernier porte sur le niveau d'indépendance tel qu'il apparait aux différents utilisateurs de l'information comptable. Elle est définie par Richard comme *« la perception de cette notion par les utilisateurs, c'est-à-dire, les actionnaires, les investisseurs et mieux encore le marché financier »*.

De plus, selon (Mautz & Sharaf, 1961), l'indépendance va se situer à trois niveaux :

- L'indépendance dans la programmation des travaux d'audit (programming independence) c'est-à-dire que l'auditeur doit décider seul du programme d'audit à mettre en place.
- L'indépendance d'investigation (investigative independence), ce qui nécessite une liberté de collecte et d'évaluation des données jugées significatives par l'auditeur sans aucune interférence ou manipulation par d'autres acteurs.
- L'indépendance dans le reporting (reporting independence), qui stipule une liberté de communication des résultats des travaux de l'auditeur et de son opinion.

Les recherches empiriques sur la relation entre l'indépendance de l'auditeur et la qualité du résultat comptable ont montré que l'indépendance accrue de l'audit peut diminuer l'incertitude des parties prenantes de l'entreprise et réduire le niveau de bruit perçu dans les résultats communiqués. En revanche, Tian et al (2012) révèlent que la relation existante entre l'indépendance de l'auditeur et la gestion du résultat est négative. Wallace (1980) a démontré, aussi, que les actionnaires demandent l'intervention d'un auditeur pour réduire le bruit et les erreurs dans le processus de communication financière des entreprises. Dans le même contexte, (Koubaa Riguen & Jarboui, 2020) ont conclu que l'indépendance contribue à l'amélioration de la qualité de l'information financière.

Ainsi, selon (Compernolle, 2009), « sans indépendance, l'auditeur externe ne pourrait plus assurer son rôle de gardien de la confiance du public ». L'indépendance ajoute de la crédibilité au rapport d'audit sur lequel les investisseurs, les créanciers, les employés, le gouvernement et les autres parties prenantes sont fonction de prendre des décisions sur une entreprise.

Conclusion du chapitre

Les mécanismes de gouvernance ne sont pas les seuls facteurs à améliorer l'information financière. Les faillites d'entreprises et les irrégularités financières dans des sociétés respectant les meilleures pratiques de gouvernance, y compris celles du comité d'audit, suggèrent que d'autres éléments jouent également un rôle crucial. Les études montrent que la crédibilité des états financiers est une préoccupation constante dans la littérature comptable, les milieux professionnels de la finance et parmi les autorités politiques et judiciaires. Les instruments de gouvernance d'entreprise, notamment les comités d'audit, ont joué un rôle déterminant depuis les scandales financiers de 2002. Le comité d'audit, en particulier, est devenu l'un des principaux instruments de contrôle interne pour les utilisateurs de l'information comptable et financière. En analysant les contributions du conseil d'administration, de l'audit interne et externe, ainsi que du comité d'audit, il est clair que leur importance dans la promotion de la transparence, de la responsabilité et de la performance des entreprises est essentielle. Le conseil d'administration, avec ses diverses caractéristiques comme l'indépendance de ses membres, la taille et la séparation des fonctions de directeur général et de président, joue un rôle fondamental dans la supervision et la gouvernance. L'audit interne est crucial pour réduire l'asymétrie d'information, évaluer les systèmes de contrôle interne et gérer les risques. Le rattachement de la fonction d'audit interne à différents niveaux de l'organisation, y compris la direction générale et le comité d'audit, est essentiel pour son efficacité. Le comité d'audit, avec son historique, ses rôles et contributions, ainsi que ses fonctions de planification, de surveillance et de communication, est un élément clé pour garantir la qualité de l'information financière. Les caractéristiques et les qualifications des membres du comité, notamment leur indépendance et leur expertise, sont déterminantes pour son bon fonctionnement. L'audit externe, en tant que mécanisme de gouvernance, de contrôle de l'information financière, de surveillance des dirigeants et de signal au marché, joue un rôle central dans la réduction de l'asymétrie d'information. La qualité de l'audit externe, définie par la compétence et l'indépendance des professionnels, est essentielle pour assurer la fiabilité et la crédibilité des états financiers. Une approche holistique et intégrée de la gouvernance d'entreprise est donc nécessaire pour répondre aux défis complexes et dynamiques de la gestion financière moderne.

Chapitre III: La qualité de l’information Financière et comptable.

Introduction

L'objectif central de la comptabilité est de générer des informations financières de qualité, orientées principalement vers les impératifs décisionnels des investisseurs. Dans cette optique, les entreprises sont tenues d'établir des comptes annuels réguliers et sincères, fournissant une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière et de leurs résultats (Pigé, 2001). L'information comptable, considérée comme un pilier fondamental de tout processus décisionnel visant une organisation, doit être en adéquation avec les réalités économiques de l'entreprise et se révéler utile à un éventail de destinataires, tant internes qu'externes.

Dans cette perspective, ce chapitre se donne pour objectif d'explorer en profondeur le cadre conceptuel de l'information financière (Section 1). Par la suite, nous plongerons dans l'examen du positionnement de l'information financière à la croisée de plusieurs théories, parmi lesquelles figurent la théorie positive et descriptive, la théorie de l'agence, la théorie normative, ainsi que la question cruciale des utilisateurs. Une attention particulière sera accordée à la théorie normative de la comptabilité, qui défriche les objectifs de l'information comptable en établissant les bases nécessaires à leur réalisation (Section 2). Enfin, nous aborderons en détail les répercussions de l'harmonisation et de la normalisation sur la qualité de l'information financière (Section 3). Cette démarche vise à offrir une compréhension approfondie de l'écosystème complexe de l'information comptable, de sa genèse à son impact potentiel sur les prises de décision et la gestion financière des organisations.

Section 1: Le cadre conceptuel de l'information financière

L'association américaine de comptabilité définit l'information comptable comme étant une donnée chiffrée relative à un phénomène économique passé, présent et futur d'une entité, ceci à partir d'une observation selon les règles établies (William et al. 1993) cité dans (Djongoue, 2015). L'information financière, centrée autour des comptes ou des états financiers, vise principalement à éclairer les parties externes à l'entreprise sur sa situation financière et sa performance. Ces parties, en se basant sur cette information, peuvent alors prendre des décisions éclairées concernant leur interaction avec cette entreprise.

La préparation de cette information financière est un processus complexe. En interne, l'entreprise met en place des mécanismes rigoureux pour collecter et vérifier les données financières. Ces étapes garantissent que les informations présentées sont exactes et fiables. Une fois ces données

collectées, elles sont ensuite délibérées par l'organe directeur principal, à savoir le conseil d'administration. Conformément à la loi, les membres de ce conseil d'administration portent une responsabilité pleine et entière quant à l'exactitude et à l'intégrité de l'information financière diffusée. Par ailleurs, il est important de noter que l'information financière n'est pas uniquement le fruit des efforts internes de l'entreprise. Elle peut également être influencée ou guidée par des entités externes (les institutions bancaires ou les organismes d'assurance), Ces influences externes assurent que l'information financière reste conforme aux normes et aux attentes du marché, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes dans les comptes présentés. Gibbins, Richardson et Waterhouse (1990) définissent la divulgation financière comme « Toute publication délibérée d'information financière, qu'elle soit numérique ou qualitative, légale ou volontaire, ou via des canaux formels ou informels » cité dans (Djongoue, 2015). Et précise en outre que cette information, qu'elle soit quantitative ou qualitative, revêt une valeur informative.

I. L'objectif et rôle des états financiers

Les réglementations comptables ont tendance à considérer que les états financiers doivent fournir une image fidèle « *True and fair view ou faithfull representation* » de la situation de l'entreprise. Dans les pays anglo-saxons, les états financiers sont considérés comme destinés prioritairement au marché financier, comme le montre l'IASB 2015 : « *les états financiers ont pour objectifs de fournir, au sujet des actifs, des passifs, des capitaux propres, des produits et des charges de l'entité, des informations utiles à l'appréciation des perspectives d'entrées nettes futures de trésorerie de l'entité et de la gestion des ressources confiées à sa direction* ».

Et dans le projet actuel, de l'extrait de la partie du cadre conceptuel élaborée conjointement par l'IASB et le FASB : « *l'objectif de l'information financière à usage général est de fournir au sujet de l'entité qui la présente (l'entité comptable), des informations utiles aux investisseurs, aux prêteurs et aux autres créanciers actuels et potentiels aux fins de leur prise de décisions sur la fourniture de ressources à l'entité.* » (IFRS, 2018). En effet, une bonne information en point de vue des investisseurs (actionnaires et prêteurs), est une information qui permet d'estimer les cash-flows futurs de l'entreprise. Mais les états financiers ne doivent pas seulement être utiles aux investisseurs pour prendre des décisions d'achat, de vente ou de conservation de titres ; ils doivent aussi permettre aux actionnaires de contrôler l'utilisation que les dirigeants font des ressources mises à leur disposition.

(Riahi-Belkaoui, 2008), a défini douze objectifs de l'information financière comme suit :

- L'objectif principale des états financiers est de fournir une information utile à la prise de décisions économique.
- De servir principalement les utilisateurs qui ont une autorité ou une habileté, ou qui, disposant de ressources limitées pour obtenir de l'information se fient aux états financiers pour connaître les activités économiques de la firme.
- De fournir l'information utile aux investisseurs et aux créanciers afin de prédire, comparer et évaluer les flux monétaires (cash-flow) potentiels ou espérés qui leur reviendraient quant au montant, au moment et au degré d'incertitude.
- De fournir aux utilisateurs l'information nécessaire afin de prédire, comparer et évaluer le pouvoir de gain de l'entreprise.
- De fournir l'information nécessaire pour juger de l'habileté des administrateurs à utiliser efficacement les ressources de l'entreprise afin d'atteindre le principal objectif de l'entreprise.
- De fournir l'information objective basée sur des faits de même que l'information subjective ou interprétative concernant les transactions et autres événements utiles pour prédire, comparer et évaluer le pouvoir de gain de l'entreprise. Les hypothèses de base relatives aux éléments sujets à interprétation, évaluation, prédiction ou estimation devraient être divulguées.
- De présenter un bilan utile pour prédire, comparer et évaluer le pouvoir de gain de l'entreprise, Cet état devrait fournir l'information concernant les transactions et autres événements de l'entreprise qui font partie des cycles de gains incomplets. Les valeurs actuelles devraient être communiquées si elles s'écartent considérablement du coût historique. L'actif et le passif devraient être groupés ou divisés d'après le degré d'incertitude relatif au montant et au moment de la réalisation ou de la liquidation éventuelle.
- Pour évaluer et comparer l'efficacité de l'entreprise dans la génération de profits, il est essentiel de fournir des informations périodiques sur les résultats financiers. Le résultat net, qui reflète les cycles de gains complets et les activités liées aux cycles de gains incomplets, devrait être communiqué. De plus, les progrès significatifs vers l'achèvement de ces cycles de gains devraient être mis en évidence. Les changements de valeur dans les

bilans successifs devraient également être divulgués, mais séparément, car ils diffèrent en termes de certitude de réalisation.

- De présenter un état des activités financières. Cet état devrait en majeure partie s'intéresser aux aspects objectifs des transactions de l'entreprise qui ont ou qui auront fort probablement des conséquences monétaires significatives.
- De fournir l'information utile au processus prévisionnel. Les états financiers prévisionnels devraient être présentés lorsqu'ils rehaussent la crédibilité des prédictions effectuées par les utilisateurs.
- Un des objectifs des états financiers d'organismes gouvernementaux et d'organisations à but non lucratif est de fournir l'information utile pour évaluer l'efficacité avec laquelle les ressources sont administrées afin d'atteindre les buts organisationnels.
- La production de rapports sur les activités de l'entreprise qui ont un impact significatif sur la société. Ces objectifs peuvent être définis, décrits ou mesurés et sont essentiels pour comprendre le rôle de l'entreprise dans son environnement social.

I.1. Le rôle de l'information financière

L'information financière occupe une place cruciale dans le fonctionnement transparent et efficace des entreprises et des marchés financiers. Elle constitue le pilier sur lequel reposent les décisions stratégiques et opérationnelles prises par les parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes à l'entreprise. Selon (Riahi-Belkaoui, 2008), le rôle de l'information comptable est de surveiller et d'appliquer les règles et conditions de ces contrats de façon à réduire les coûts de certains conflits.

De plus, les nombreux utilisateurs des états financiers ont des besoins d'information particuliers, que vient satisfaire l'information comptable-financière. Les états financiers remplissent deux fonctions principales et répondent ainsi aux besoins de la plupart des utilisateurs :

I.1.1. Un rôle informationnel

L'information financière fournit une image fidèle de la santé économique d'une organisation. Les états financiers, offrent une vue d'ensemble de la situation financière à un moment donné, ainsi que des performances passées et des flux de trésorerie. Ces données sont essentielles pour évaluer la rentabilité, la solvabilité et la liquidité d'une entreprise. De plus, nombreux utilisateurs ont besoins d'estimer la valeur d'une entreprise. Que ce soit pour les investisseurs potentiels (compagnies d'assurances, société d'investissement, fonds de pension, etc.), les analystes

financiers et les autres acteurs du marché, s'intéressent aussi bien aux résultats de la firme qu'à sa performance future. Les résultats comptables sont l'une des variables utilisées par les investisseurs. De même, l'estimation du coût d'un crédit dépend en partie de la santé financière de l'entreprise. Ainsi, un endettement trop élevé et de faibles résultats comptables peuvent influer sur l'octroi de nouveaux crédits, de la simple évaluation de la situation financière d'une firme désireuse de recourir au crédit bancaire jusqu'au système complexe d'évaluation des agences de rating, les ratios de performance, d'endettement et de solvabilité sont au cœur du processus d'évaluation des prêteurs de capitaux. Ils reposent sur les données comptables publiées par l'entreprise (Dick & Missonier-Piera, 2020).

I.1.2. Un rôle contractuel

Les données comptables permettent aussi de contrôler la bonne exécution des contrats entre la firme et ses partenaires. Des contrats particuliers régissent en effet les relations entre la firme et ses principaux partenaires (créanciers, fournisseurs, personnel, direction de l'entreprise…). Les contrats de la firme qui reposent sur les données comptables sont contingents aux particularités de chaque entreprise (Dick & Missonier-Piera, 2020).

Les états financiers ne répondent pas à tous les besoins d'informations des utilisateurs. Cependant, ceux-ci ont des besoins communs. Les investisseurs sont les apporteurs de capitaux à risque de l'entité, c'est pourquoi l'IASB considère que si des états financiers répondent aux besoins de ces actionnaires, ils satisferont également la plupart des autres utilisateurs.

II. Utilisateurs de l'information financière et comptable

Selon (Degos J.G, Ouvrard S, 2011) cité dans (Djongoue, 2015) , il existe deux catégories d'acteurs impliqués dans l'élaboration et la vérification des comptes : d'une part, les professionnels tels que les salariés comptables au sein d'une entreprise, les experts comptables et les commissaires aux comptes indépendants ; d'autre part, ceux qui en font usage, à savoir les investisseurs, les entrepreneurs individuels, les actionnaires, les dirigeants d'entreprises, ainsi que d'autres parties prenantes de l'entreprise, désignées sous le terme de stakeholders. L'article 9 du cadre conceptuel de l'IASC/IASB dresse la liste les utilisateurs potentiels des états financiers sont multiples : actionnaires, prêteurs, salariés, état, fournisseurs, … etc. Chaque catégorie a besoins d'information spécifiques.

- **Les investisseurs** actuels (actionnaires) et potentiels. Considérés comme les premiers utilisateurs de l'information financière, ils sont concernés par le risque inhérent à leurs investissements et par sa rentabilité. Ils cherchent des informations, afin de déterminer s'ils doivent acheter, conserver ou vendre les actions de telle entreprise. Les actionnaires souhaitent aussi estimer la capacité de l'entreprise à payer des dividendes.
- **Les prêteurs de capitaux** peuvent être des particuliers, mais plus fréquemment, ils sont constitués d'obligataires. L'information recherchée doit les assister dans l'évaluation de la probabilité de remboursement de leurs prêts ainsi que des intérêts associés à la date d'échéance.
- **Les fournisseurs et autres créditeurs.** L'information qu'ils cherchent doit leur permettre en particulier lorsqu'ils entretiennent des relations à long terme avec elle.
- **Le personnel de l'entreprise et ses représentants.** Ils cherchent une information sur la stabilité et la continuité d'exploitation de l'entreprise qui les emploie. Ils s'intéressent aussi à la rentabilité de la société, qui reflète sa capacité à rémunérer les salariés. A procurer des avantages en matière de retraite et d'opportunités d'emploi.
- **Les états et leurs organismes public.** Ils se préoccupent notamment de la répartition des ressources générées par les entreprises. Ils déterminent ainsi des politiques fiscales appropriées sur la base de statistiques de produit national (et des statistiques similaires). Il est donc nécessaire d'imposer des obligations d'information.
- **Le grand public.** Ils s'intéressent à l'activité des entreprises, car celles-ci contribuent de façon substantielle à l'économie local, notamment en employant en effectif important ou en incitant leur clientèle à plébisciter les fournisseurs locaux. Les états financiers peuvent l'informer sur les tendances et les évolutions récentes de la prospérité d'une entreprise et sur l'étendue de ses activités.

Figure N°8 : lecteurs des états financiers

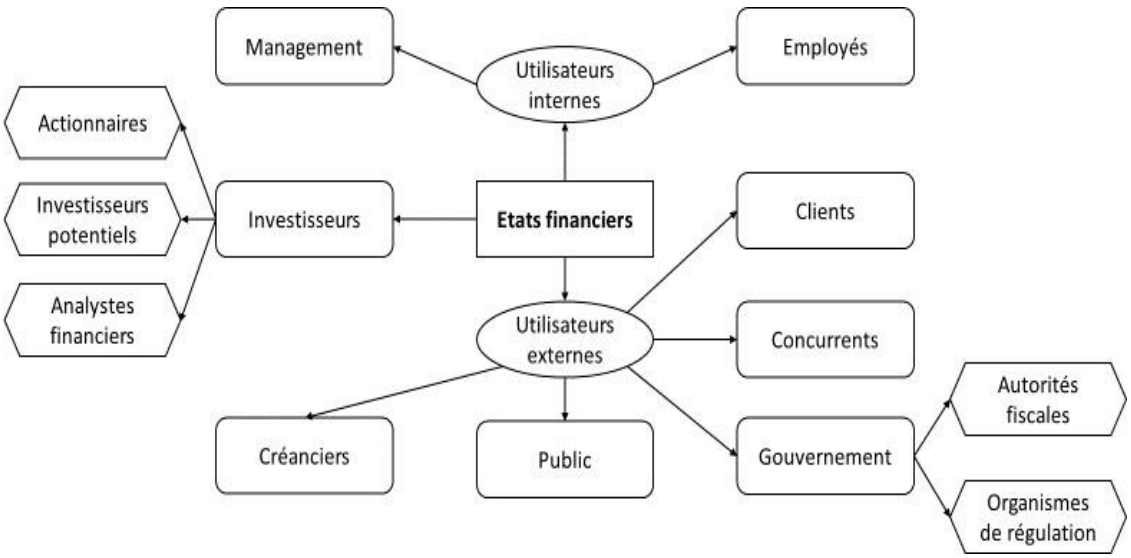

Source : (Drissi El-Bouzaïdi, 2019, p. 2).

III. Les composantes de l'information financière

La formalisation des états financiers en normes IAS/IFRS se trouve détaillée dans la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Le paragraphe 9 de la présente norme précise « Les états financiers sont une représentation structurée de la situation financière et de la performance financière de l'entité ».

Selon la norme (ISA 200, 2012), les états financiers est une présentation structurée d'information financières historiques[23], y compris les notes s'y rapportant, dont le but est de communiquer les ressources économiques ou les obligations d'une entité à un moment donné, ou leurs variations durent une période de temps, conformément à un référentiel comptable. Les notes s'y rapportant comprennent généralement un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le terme états financiers désigne généralement un jeu complet d'états financiers tel que défini par les dispositions du référentiel comptable applicable, mais peut aussi ne désigner qu'un états financiers seul.

[23] Informations exprimées en termes financiers concernant une entité particulière, provenant essentiellement du système comptable de cette entité, et retraçant des faits économiques qui sont survenus au cours de périodes antérieures, ou des conditions ou circonstances économiques constatées à des moments donnés dans le passé.

« Les états financiers sont un ensemble complet de documents comptables et financiers permettant de donner une image fidèle de la situation financière, de la performance et de la trésorerie de l'entreprise à la fin de l'exercice » (paragraphe 110-1, Le Système Comptable Financier, 2009). Ce regroupement inclut un bilan, un compte de résultat, un tableau des flux de trésorerie, un état de variation des capitaux propres et une annexe détaillant les règles et méthodes comptables utilisées, ainsi que fournissant des informations complémentaires au bilan et au compte de résultat. La présentation de ces états financiers est requise au moins une fois par an. Selon les normes comptables internationales IAS/IFRS, les entités sont tenues de présenter un jeu complet d'états financiers, comprenant

- Un état de situation financière (Bilan).
- Un état des variations des capitaux propres.
- Un tableau des flux de trésorerie.
- Des annexes.

Ces états financiers fournissent des informations sur la situation financière24, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entreprise. Ces états financiers doivent donner une image fidèle d'une entreprise.

III.1. État de situation financière (bilan) *(cf annexe n°1+2)*

Le bilan est le tableau de synthèse de base, qui représente la situation financière d'une entreprise à un instant donné. Il est chiffré en deux parties et « décrit séparément les éléments d'**actif** et de **passif**, et fait apparaître de façon distincte **les capitaux propres** et, le cas échéant, les autres fonds propres. »

Il présente les actifs et passifs selon leurs caractère courant et non courant.

- **Un actif** est une ressource contrôlée par l'entité du fait d'événements passés et dont des avantages économiques futurs sont attendus par l'entité (IFRS, 2018).

Un actif courant se situe dans l'un des cas suivants :

- Un actif que l'entité pense consommer ou vendre dans le cadre de son cycle d'exploitation normal.

[24] Consiste à recenser les biens utilisés dans l'entreprise (terrains, bâtiments, stocks, trésorerie…) et les sources financières, à les évaluer et à analyser l'évolution de leur valeur dans le temps.

- Un actif avec une échéance inférieure ou égale à 12 mois.
- Un actif détenu essentiellement aux fins d'être négocie.
- La trésorerie.

Les autres actifs sont considérés comme non courant. Il s'agit notamment des actifs corporels et incorporels et des actifs financiers qui sont, par nature, détenus pour une longue durée (Touchais, 2015).

- **Un passif** est une obligation actuelle de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques (IFRS, 2018).

Pour les passifs courants, nous retrouvons la même définition que les actifs courant de manière symétrique. Ainsi, un passif courant répond à l'une des conditions suivantes :

- Il est réglé dans le cadre de cycle d'exploitation normale.
- Il est réglé dans 12 mois après la clôture de l'exercice.
- Il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres passifs sont considérés comme non courants. À titre de rappel, les capitaux propres ne sont pas considérés comme des éléments de passif (Touchais, 2015).

- **Les capitaux propres** sont le droit résiduel sur les actifs de l'entité après déduction de tous ses passifs (IFRS, 2018).

III.2. Tableau de variation des capitaux propres *(cf annexe n°5+6)*

L'objectif de ce document consiste à rapprocher les capitaux propres entre deux exercices afin de mieux comprendre leur évolution.

Les variations de capitaux propres peuvent s'expliquer par les opérations suivantes (Touchais, 2015) :

- Un changement de méthode rétrospectif (c'est-à-dire rétroactif), ce qui impacte les capitaux propres du bilan d'ouverture.
- Une opération sur capital de la consolidation avec.
- Des paiements fondés sur les actions avec des opérations.
- Des opérations sur actions propres.

- Une distribution de dividendes, ce qui signifie qu'une partie du résultat de l'année passées n'est pas mise en réserve.
- Le résultat net de l'exercice.
- Les autres éléments du résultat global de l'exercice.
- Des changements au niveau du périmètre de consolidation.

III.3. Le compte de résultat *(cf annexe n°3+4)*

« Le compte de résultat récapitule **les charges** et **les produits** de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date de paiement ou d'encaissement. ». Il se présente sous la forme d'un tableau chiffré.

- **Les produits** sont les accroissements d'avantages économiques au cours de la période comptable, sous forme d'entrées ou d'accroissements d'actifs, ou de diminutions de passifs, qui donnent lieu à des augmentations des capitaux propres autres que les augmentations provenant des apports des participants aux capitaux propres (IFRS, 2018).
- **Les charges** sont des diminutions d'avantages économiques au cours de la période comptable sous forme de sorties ou de diminutions d'actifs, ou de prise en charge de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les capitaux propres autrement que par des distributions aux participants aux capitaux propres (IFRS, 2018).

Les éléments liés directement à l'évaluation de la situation financière dans le bilan sont les actifs, les passifs et les capitaux propres.

III.4. Tableaux des flux de trésorerie *(cf annexe n°7)*

L'objectif de ce document est d'expliquer la variation de trésorerie de l'exercice afin de mesurer les besoins de trésorerie du groupe et sa capacité à générer de la trésorerie. Les flux de trésorerie sont classés selon la nature de l'activité : opérationnelle (activité principale hors investissement et financement) et financement (apports en capital, emprunts et remboursements), investissement (acquisition et cession d'actifs à long terme) (Touchais, 2015). La somme de ces flux de trésorerie permet de retrouver la trésorerie et les équivalents de trésorerie dégagés sur l'exercice.

Trésorerie fin d'exercice = trésorerie début d'exercice +/- variation de trésorerie de l'exercice.

III.5. L'annexe

Est un document composite, fait de parties rédigées et de tableaux chiffrés : « l'objectif de l'annexe est de compléter et expliquer toutes les informations données par le bilan et compte

de résultat, toutes informations à présenter en annexes sont précisées par les différentes IAS et IFRS », Avec les IFRS, les annexes se sont très fortement développées. Elles représentent :

- Les bases d'évaluation.
- Les informations supplémentaires nécessaires pour expliquer certains postes.
- Des informations sur les principales hypothèses futures retenues et sur les autres incertitudes relatives aux évaluations réalisées qui sont susceptible d'entraîner un ajustement des actifs et passifs sur l'exercice à venir.

IV. La qualité de l'information financière et comptable

Selon une acception internationalement reconnue, la norme ISO 9000[25] définit la qualité, comme : *« l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences »* (Casta & Stolowy, 2012).

Les normalisateurs et les chercheurs ont examiné diverses approches pour définir la qualité de l'information comptable. Nous tentons de la définir dans une perspective plus large.

IV.1. Le concept de la qualité de l'information financière selon les normalisateurs comptables

Le cadre conceptuel du FASB élaboré de 1978 à 1985 par le Financial Accounting Standards Board (FASB) fut le premier à proposer une définition de la qualité de l'information comptable, comme le souligne Colasse (2009), à apporter des réponses aux questions suivantes : Quels doivent être les objectifs de la comptabilité ? Quelles doivent être les caractéristiques qualitatives de l'information comptable ?. A cette fin, le Statement of Financial Accounting Concepts (SFAC) n°2 (FASB, 1980) a défini un ensemble cohérent de caractéristiques qualitatives requises de l'information comptable, structurées autour de l'utilité pour la prise de décision, comme la pertinence, la fiabilité et la comparabilité. Dans l'article 2.4 de son cadre, l'IASB résume sa position de la façon suivante : « Pour être utile, l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle est censée représenter. L'utilité de l'information financière est accrue lorsque celle-ci est comparable, vérifiable, diffusée rapidement et compréhensible » cité par (Colasse & Michaïlesco, 2021). La définition de la qualité proposée présente un ensemble

[25] ISO 9000 : désigne un ensemble de normes relatives au management de la qualité publiées par l'organisation internationale de normalisation (ISO).

de caractéristiques, hiérarchisées entre elles, pour aider l'investisseur à prendre une décision d'investissement de ressources dans une entreprise.

IV.2. Les caractéristiques de l'information financière

L'organisme de normalisation américain IASB « International Accounting Standards Board », hiérarchisais les caractéristiques de l'information comme suit : deux caractéristiques qualitatives fondamentales pertinence « relevance » et représentation fidèle « aithful representation ». et quatre caractéristiques qualitatives auxiliaires comparabilité « comparability », vérifiabilité « verifiability », rapidité de mise à disposition « timeliness » et compréhensibilité « understandability », sans lesquelles l'information ne peut être considérée de qualité (IFRS, 2018).

Figure N° 09 : La hiérarchisation des qualités de l'information comptable

(FASB,1980, SFAC n 2).

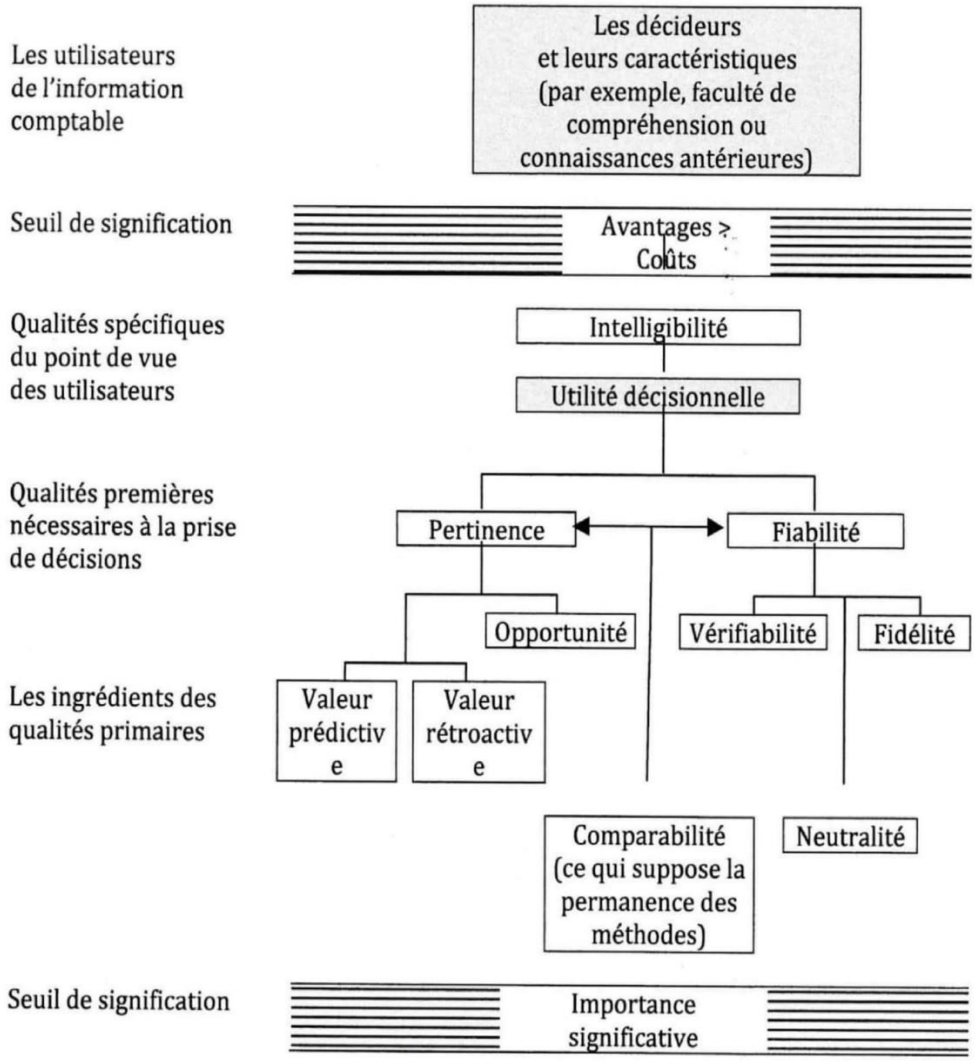

La Source : (Michaïlesco, 2009) .

IV.2.1. Les caractéristiques qualitatives fondamentales

Caractéristiques qualitatives que l'information financière doit posséder pour être utile aux principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général. Ils présentent deux qualités principales de l'information financière :

- **La pertinence :** l'information est considérée pertinente (relevant) lorsqu'elle a la capacité d'influencer les décisions des utilisateurs, soit parce qu'elle est utile à l'élaboration de prévisions, soit parce qu'elle confirme ou modifie des évaluations antérieures.

Selon le FASB, une information est jugée pertinente si elle est susceptible de modifier les décisions que doit prendre son destinataire, généralement supposé être un investisseur ; en d'autres termes, si elle est susceptible de modifier son comportement.

De la pertinence découle le principe d'importance relative, qui exige que ce soit fournie toute information significative, c'est-à-dire toute information dont l'omission ou l'inexactitude pourrait influencer les décisions des utilisateurs des états financiers (Raffournier, 2018).

D'après le FASB, l'information est considérée comme pertinente lorsqu'elle présente une valeur prédictive (predictive value) -si elle permettant de faire des prévisions-, et/ou une valeur rétrodictive (feedback value) -si elle permettant d'évaluer les performances passées de l'entreprise ainsi que de diagnostiquer sa situation économique et financière-. En outre, cette information doit être délivrée en temps opportun, c'est-à-dire qu'elle doit être à jour, fraîche. Il est crucial de souligner que l'actualité de l'information revêt une importance significative, car une information délivrée tardivement est souvent dépourvue d'utilité. Il convient de noter que l'une des préoccupations constantes des départements comptables des entreprises est d'accélérer la production des comptes annuels pour répondre à cette exigence de pertinence (Colasse & Michaïlesco, 2021).

- **La fiabilité :** l'information ne doit pas seulement être pertinente ; elle doit aussi donner une image fidèle[26] des phénomènes qu'elle représente. Pour cela, il est nécessaire qu'elle décrive la substance économique de la prééminence du fond sur la forme (substance over form) (Raffournier, 2018).

Selon la 4e directive du droit comptable européen stipule que « les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats de la société ». Cela suggère qu'il existe une représentation objective de l'entreprise qui est la même pour toutes les parties prenantes.

Cependant, le cadre conceptuel de l'IASC/IASB, est plus ambigu à ce sujet. Contrairement à l'expression britannique d'image fidèle (true and fair view), il utilise l'expression américaine de représentation fidèle (faithful presentation) : *« Pour être fiable, l'information doit représenter*

[26] l'expression britannique d'image fidèle (true and fair view), mais l'expression américaine de représentation fidèle (faithful presentation).

fidèlement les transactions et autres événements qu'elle a pour but de représenter ou dont on pourrait raisonnablement espérer qu'ils soient représentés.» (Burlaud & Colasse, 2010). En d'autres termes, il souligne l'importance de présentation de manière précise les transactions et événements dans les rapports financiers, sans nécessairement utiliser l'expression « image fidèle ».

Selon le FASB, une information fiable est une information à laquelle son destinataire peut faire confiance. De l'exigence de fidélité, l'IASB fait découler trois qualités complémentaires : l'exhaustivité, la neutralité et l'absence d'erreur.

- L'information est **exhaustive** (complète) si elle contient toutes les informations nécessaires pour permettre à l'utilisateur de comprendre le phénomène représenté. Ainsi, donner une image complète d'un groupe d'actifs consisterait, au minimum, à fournir une description de la nature des actifs du groupe, une représentation chiffrée de tous ces actifs et une description de ce qu'indique cette représentation chiffrée (IFRS, 2018).
- **La neutralité (neutrality)**, L'IASC/IASB, dans son cadre conceptuel fait de la neutralité une simple condition de la fiabilité et la définit comme suit (art. 36.) : « Pour être fiable, l'information contenue dans les états financiers doit être neutre, c'est-à-dire sans biais. Les états financiers ne sont pas neutres si, par la sélection ou la présentation des informations, ils influencent la prise de décision ou le jugement afin d'atteindre un résultat ou un effet prédéterminé ». Une information est donc neutre si, et seulement si, elle ne biaise pas la décision ou le jugement des investisseurs, mais… elle peut biaiser le jugement des autres parties prenantes ! (Burlaud & Colasse, 2010).

  La neutralité est définie comme « l'absence de parti-pris dans le choix ou la présentation de l'information financière » (IFRS, 2018). Une information neutre est une information qui se veut objective, c'est-à-dire ni trop optimiste, ni trop prudente. La neutralité s'oppose en particulier à la dissimulation de richesse, c'est-à-dire à la constitution de réserves latentes (Raffournier, 2018).
- **L'absence d'erreurs** « signifie qu'il n'y a pas d'erreurs ou d'omissions dans la description du phénomène et que le processus suivi pour produire l'information présentée a été choisi et appliqué sans erreurs » (Raffournier, 2018).

Une information utile, doit être à la fois être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle est censée représenter. Ni une image fidèle d'un phénomène non pertinent ni une image non fidèle d'un phénomène pertinent peuvent aider les utilisateurs à prendre de bonnes décisions.

IV.2.2. Les Caractéristiques qualitatives auxiliaires

Caractéristiques qualitatives auqui rendent l'information utile encore plus utile. L'IASB énonce quatre qualités secondaires que doit posséder l'information comptable :

- **La comparabilité :** cette caractéristique permet aux utilisateurs d'identifier et de comprendre les similitudes et les différences entre les éléments. Contrairement aux autres caractéristiques qualitatives, la comparabilité n'est pas spécifique à un élément donné. Il doit y avoir au moins deux éléments pour qu'une comparaison soit possible.

Bien que liées à la comparabilité, la cohérence et la permanence des méthodes constituent une notion distincte. Il s'agit d'utiliser les mêmes méthodes pour les mêmes éléments, que ce soit pour une même période dans différentes entités comptables ou d'une période à l'autre dans une même entité. La comparabilité est le but ; la cohérence et la permanence des méthodes facilitent l'atteinte de ce but (IFRS, 2018).

Les utilisateurs des états financiers doivent pouvoir comparer les entreprises entre elles (comparaison dans l'espèce). Doivent également pouvoir suivre les performances d'une même entreprise sur plusieurs années (comparaison dans le temps). La comparabilité est donc une qualité nécessaire de l'information comptabilité.

La comparaison dans l'espace sont rendues difficiles par le fait que toutes les entreprises n'utilisent pas forcément les mêmes méthodes comptables ni les mêmes paramètres d'évaluations. A défaut de pouvoir imposer l'uniformité des pratiques, il importe donc que chaque entreprise divulgue les méthodes et les estimations utilisées, c'est ce qu'elle fait généralement dans les notes sur les comptes (appelées annexes).

Afin d'assurer la comparabilité des informations financières d'une année à l'autre, il est essentiel de maintenir une cohérence dans les méthodes comptables utilisées et dans la présentation de l'information. Ainsi, les entreprises doivent s'abstenir de modifier arbitrairement leurs pratiques comptables ou la façon dont elles communiquent leurs résultats, sauf si des changements s'avèrent nécessaires. Cette permanence des méthodes et de la présentation permet aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre l'évolution de la situation de l'entreprise dans le temps et de procéder à des analyses pertinentes. Ce principe ne peut être absolue car il existe des cas où des changements sont nécessaires

- **La compréhensibilité :** cette qualité exige que l'information soit « classée, définie et présentée de façon claire et précise » (IFRS, 2018). L'IASB reconnait néanmoins que certains phénomènes sont complexes et qu'il est difficile de les rendre facile à comprendre.

La nature et la forme de l'information seront en effet différentes selon qu'on s'adresse à des spécialistes de la comptabilité et de la finance ou au grand public. L'information comptable n'a donc pas forcément à être compréhensible par des utilisateurs sans aucune formation comptable, financière ou économique. L'IASB en disant que les états financiers sont destinés à des utilisateurs « qui ont une connaissance raisonnable des affaires et des activités économiques et qui examinent et analysent les informations avec diligence » ((IFRS, 2018) cité par (Raffournier, 2018)). En effet, il appartient à l'entreprise de faire en sorte que l'information donnée soit compréhensible par des utilisateurs qui ont les capacités décrites précédemment.

IV.2.3. Les qualités accessoires :

Selon le cadre conceptuel de (IFRS, 2018) l'information comptable doit aussi être véritable et en temps opportun.

- **La vérifiabilité** signifie que différent observateurs bien informés et indépendants pourraient s'accorder sur le fait que l'information est fidèle à la réalité. Cette qualité est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des contrats dans lesquels la société est impliquée. Étant donné que l'information comptable est sous le contrôle des dirigeants, ceux-ci sont naturellement tenté de la manipuler conformément à leurs intérêts. Il faut donc que cette information soit vérifiable par les autres parties au contrat ou leurs conseillers.

La vérifiabilité de l'information comptable est encore plus nécessaire si le conflit est porté en justice. Pour assurer que cette qualité est satisfaite, il faudrait, dans l'absolu, que des personnes étrangères à l'entreprise, mais disposant des mêmes informations que les dirigeants soient associés à l'élaboration des états financiers, ce qui n'est évidemment jamais le cas. En pratique, dans le fonctionnement quotidien de l'entité, on peut considérer que cette condition est remplie lorsque les auditeurs externes, qui ont théoriquement accès aux informations dont dispos l'entreprise, certifient les comptes sans émettre de réserves (Raffournier, 2018).

- **L'opportunité ou la rapidité (timeliness)**[27], l'information comptable pour être utile, elle doit être disponible lorsque les utilisateurs en ont besoin, c'est-à-dire au moment où ils prennent leurs décisions. Des résultats publiés six mois ou plus après la clôture de l'exercice seraient peu utiles, car trop tardifs pour les investisseurs. La rapidité et l'exhaustivité sont parfois incompatibles. L'obtention de certaines informations peut en effet nécessiter du temps, faut-il, au nom de l'exhaustivité, repousser la publication des états financiers ou bien favoriser la rapidité en les publiant de suite (Raffournier, 2018).

Il y a lieu de rechercher le plus possible les caractéristiques qualitatives auxiliaires. Toutefois, ces caractéristiques ne peuvent ni individuellement ni collectivement rendre utiles des informations qui ne sont pas pertinentes ou qui ne donnent pas une image fidèle de ce qu'elles sont censées représenter. L'application des caractéristiques qualitatives auxiliaires est un processus itératif qui ne suit pas un ordre imposé. Parfois, une caractéristique qualitative auxiliaire peut devoir être diminuée pour permettre de maximiser une autre caractéristique qualitative (IFRS, 2018).

Les travaux académiques ont largement penchées sur la définition de la qualité de l'information comptable-financière. Vickrey 1985 propose ses propres critères de qualité de l'information comptable et leurs interrelations, divergentes ainsi de la réflexion du FASB, son figure (n°10) illustre huit qualités distinctives liées à l'utilité dans un cadre supposé, à savoir la pertinence du signal, la rentabilité, la sélectivité de l'acte, la capacité de prédiction de l'état, la fiabilité, la fidélité de la représentation, l'opportunité et la compréhensibilité. L'auteur met en avant deux caractéristiques qualitatives primordiales, la pertinence et le coût, considérant les autres comme nécessaires mais moindre importance. Il invite également à s'interroger sur le degré d'importance d'une caractéristique qualitative dans une définition de la qualité afin d'approfondir la nature de ces caractéristiques et leurs interrelations. En effet,il souligne que toutes les caractéristiques qualitatives n'ont pas le même degré d'importance peuvant être descriptive, indispensable, supérieure ou restrictive. Enfin, Vickrey propose un enchaînement des caractéristiques qualitatives d'un système d'informations, mettant en évidence la hiérarchie nécessaire de ces caractéristiques qualitatives dans la définition de la qualité. Cette hiérarchie rdécoule de la

[27] Timesliness se traduit par rapidité selon la traduction officielle du cadre conceptuel de l'IASB. Mais il vaut mieux être « Opportun », car timeliness nécessite une publication publiée en temps opportun pas qu'elle doive être produite le plus rapidement possible.

classification des caractéristiques qualitatives définies qui, à leur tour, résultent de la nature de l'objet étudié (Michaïlesco, 2009).

Figure N°10 : La hiérarchie des qualités normatives de l'information dans l'économie de l'information

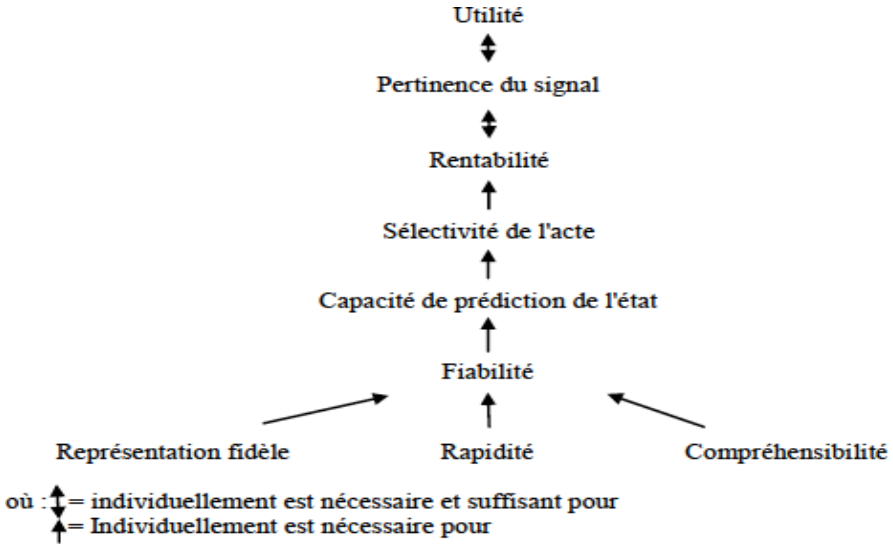

Source : (Vickrey, 1985)

Pour (Michaïlesco, 2009) : « *La qualité de l'information s'évalue en fonction de sa capacité à reproduire une réalité qui ne soit biaisée ni par la perception et les jugements de l'émetteur, ni par la forme qui rend intelligible cette réalité, cette qualité peut être également abordée du point de vue du récepteur et doit répondre à des contraintes de coût et de temps* ». Selon cette approche on remarque que :

- Une information comptable de qualité est une information qui reproduit la réalité.
- L'émetteur est neutre et n'influence pas cette information.
- La forme du message – c'est-à-dire, dans le processus communicationnel, ce que l'on peut assimiler au support de communication- est sans effet sur la compréhension du message par le récepteur.
- Le récepteur du message -l'utilisateur de l'information- n'a pas d'action sur le message perçu, ses propres convictions n'affectant pas la compréhension qu'il en a.

Figure N°11 : composantes essentielles du cadre conceptuel de la comptabilité financière

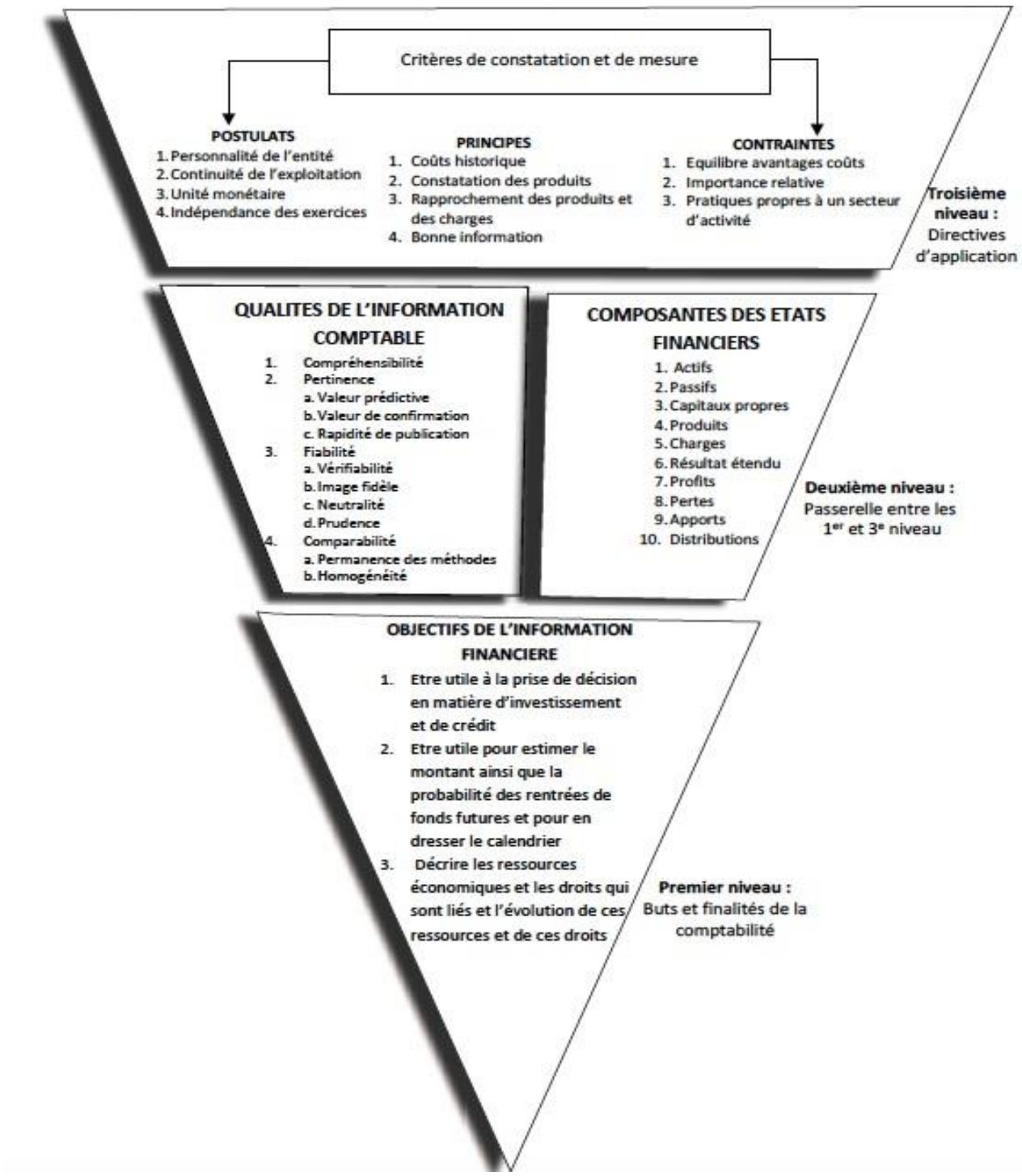

Source : Le cadre conceptuel et les états financiers, 2ème édition, Chlala Nadi, Ménard Louis, Danielle Gagnon-Valotaire, Donald E. Kieso, Jerry J. Weygandt, Terry D. Warfield, ERPI, 2005, Canada, cité dans (Djongoue, 2015).

IV.3. Qualité de l'information financière et l'asymétrie de l'information

Dans une perspective d'agence, la qualité de l'information financière et comptable divulguée permet de réduire le niveau de l'asymétrie d'information entre les propriétaires et les dirigeants, et dans un contexte d'une asymétrie d'information entre investisseurs externes et dirigeant d'entreprise, ces derniers ont intérêt à se signaler par le biais de la divulgation d'une information de qualité avec toute transparence afin de faciliter l'obtention de bonnes conditions de financement (Mancer née Saci & Bouziane, 2021).

Ces théories affirment d'une part que la qualité de l'information financière (la transparence financière et le niveau de divulgation) permet de réduire l'asymétrie d'information entre l'entreprise et ses actionnaires. Et d'autre part, qu'elle permet de réduire le coût du capital à travers la réduction des coûts de transactions dans l'entreprise et le niveau du risque chez les investisseurs (Asbaugh et al 2004, cité par (Mezghani & Ellouze, 2010).

L'asymétrie d'information signifie que, lors d'une transaction, une des parties est toujours mieux informée que l'autre. L'asymétrie d'information et la poursuite du profit individuel en situation d'information imparfaite, favorisent, ainsi, l'opportunisme des dirigeants. De la sorte, l'existence d'une information imparfaite entre le principal, l'agent ou les autres partenaires de l'entreprise, se traduit par des problèmes de hasard moral et de sélection adverse.

L'information financière représente une source importante d'informations spécifiques à l'entreprise, qui tend à réduire le niveau d'asymétrie d'information entre les investisseurs et la firme et contribue de ce fait à un meilleur fonctionnement des marchés financiers. La littérature de l'économie de l'information fournit un lien théorique entre l'information financière et l'asymétrie d'information.

La qualité de l'information financière divulguée et son rôle dans la réduction du niveau d'asymétrie d'information entre les propriétaires et les dirigeants et l'homogénéité des anticipations des investisseurs.

Section 2: L'information financière à la croisée des théories comptables

Au cours des derniers décennies, la recherche en comptabilité financière a connu de profondes mutations. Jusqu'aux années 1960, les gens supposaient implicitement que l'information financière était utile aux utilisateurs.

La comptabilité financière et les états financiers ont un objectif pratique très spécifique : est de fournir des informations financières pertinentes qui soit utile aux différents utilisateurs, y compris les gestionnaires, les actionnaires et les investisseurs, en particulier les propriétaires et les créanciers, pour prendre des décisions économiques.

(Richard & Collette, 2008) Définissent la comptabilité comme un ensemble de systèmes d'information subjectifs ayant pour objet la mesure de la valeur des moyens et des résultats d'une entité.

Du point de vue théorique, il convient de rappeler que la comptabilité est une représentation chiffrée et normalisée qui s'inscrit dans un processus de contrôle (l'obligation de rendre des comptes) concernant plusieurs acteurs et activités. En tant que mode de représentation (instrument cognitif), de régulation (instrument institutionnel) et d'organisation (instrument organisationnel) de l'activité d'entreprise dans son ensemble (Biondi, 2014).

La comptabilité est une discipline qui s'appuie sur un ensemble de règles formelles pour collecter, enregistrer, classifier et communiquer des informations financières. Ces informations reflètent le comportement économique d'une entreprise ou d'une organisation, fournissant ainsi une vision précise de son activité et de ses performances financières.

La définition de la comptabilité repose principalement sur la considération de ses théories. Néanmoins, la comptabilité nécessite un socle de référence fondé sur un raisonnement logique et conceptuel, ce qui implique la nécessité d'élaborer une théorie comptable. En conséquence, sans une théorie de la comptabilité, il devient véritablement difficile de comprendre la nature et les pratiques inhérentes à la comptabilité.

B.Colasse propose une définition transposée avec la définition du Robert : « la théorie comptable est un ensemble d'idée, de concepts abstraits, plus ou moins organisés, appliqué à la pratique comptable ». (Riahi-Belkaoui, 2008), définie la théorie comptable comme « un résonnement logique, exprimé par un ensemble de principes généraux. Elle a deux rôles principaux : d'abord,

elle fournit un cadre pour évaluer les techniques comptables existantes, puis elle guide le développement de nouvelles méthodes comptables ».

Une théorie de la comptabilité est donc indispensable pour identifier les modèles comptables et en analyser leur fonctionnement. A cet effet, Il n'existe pas une théorie comptable mais des théories comptables, à la fin du XXe siècle, B. Collasse démontre avec éloquence que les théories peuvent être classées en trois catégories distinctes : des théories descriptives[28], des théories normatives[29] et des théories explicatives[30].

(Collasse , 2016), la théorie comptable a un triple rôle ; elle devrait permettre d'expliquer et d'enseigner les différents aspects de pratique comptable (rôle explicatif), évaluer la qualité de cette pratique (rôle normatif) et prédire la solution des nouveaux problèmes rencontrés dans la pratique comptable (rôle prédictif).

I. La théorie descriptive

À l'époque, la théorie comptable était une : « simple démarche descriptive et de classification ne permettant pas d'établir de hiérarchie entre des principes comptables souvent boiteux » (Colasse, 2000), selon ce dernier, « Les théories descriptives visent à décrire la pratique comptable par le dévoilement et l'explicitation de ses principes fondamentaux ».

La recherche scientifique de la théorie descriptive réside dans la justification de "ce qui est". En d'autres termes elle concentre sur l'observation et l'explication de la pratique comptable actuelle en utilisant une approche inductive pour développer des principes comptables généraux. Elle permet de comprendre les tendances et les pratiques courantes en comptabilité, sans émettre de jugements sur leur validité ou leur efficacité. Cette approche inductive part de l'observation pragmatique des faits comptables pour découvrir des propriétés communes, supposées applicables à tous les cas, (Françoise Rey ,1979).

[28] Les théories descriptives visent à décrire la pratique comptable par le dévoilement et l'explicitation de ses principes fondamentaux.

[29] Les théories normatives sont destinées à servir de guide à la pratique, elles ont potentiellement une fonction d'encadrement et de régulation ; ce sont des théories pour la comptabilité.

[30] Les théories explicatives constituent des interprétations des pratiques et des comportements comptables ; ce sont des théories sur la comptabilité.

Cette théorie n'a pas suscité beaucoup d'écrits à ses débuts dans la théorisation comptable. Le seul effort enregistré consiste en la description de quelques principes fondamentaux après le principe de la partie double. Collasse, identifie deux grands volets de cette théorie : les théories de fonctionnements et les théories classificatoires.

- **Théories de Fonctionnement :** Se caractérise par une focalisation sur la gestion des comptes, mettant en avant des pensées importantes liées aux méthodes et principes comptables associés à la tenue des comptes.
- **Théories Classificatoires :** Cette théorie se concentre sur la rationalisation rigoureuse et la théorisation des pratiques comptables observées dans le domaine de la comptabilité, cherchant à apporter une structure logique et organisée à cette diversité de pratiques.

Tableau N°7 : les éléments clés de la théorie descriptive en comptabilité.

Approche inductive	- Utilise une approche inductive partant de l'observation des faits comptables concrets. - Découvre des propriétés communes, supposées applicables à des cas similaires.
Pensée inductive	- Au cœur de la méthode descriptive. - Part de l'observation des opérations comptables concrètes pour développer des généralités et principes comptables.
Justification de l'observation	- Vise à comprendre et documenter les principes et méthodes réellement appliqués. - Se concentre sur l'observation et l'analyse de la pratique comptable existante.
Description des principes fondamentaux	- Objectif : décrire et expliciter les principes fondamentaux de la pratique comptable. - Basée sur les faits observés dans les entreprises.
Constatation des opérations répétitives	- Se base souvent sur des opérations comptables répétitives. - Identifie les tendances et pratiques communes à partir d'observations répétées.

Source : réalisé par l'auteur.

II. La théorie normative

L'émergence de la théorie normative comptable trouve son origine dans la nécessité de fournir des bases conceptuelles à la pratique comptable entre les années 50 et 60 du siècle dernier. Jusqu'à cette époque, l'enseignement de la comptabilité était principalement axé sur les pratiques, négligeant véritablement la théorie. Cette observation a été soulignée par (American Accounting Association et Committee on Concepts and Standards for External Financial Reports, 1977) cité par (Platet-Pierrot, 2009). Le cadre de la théorie comptable normative ou prescriptive, dont Chambers (1966) est le représentant le plus éminent dans cette approche, a donné naissance à la

théorie comptable baptisée « comptabilité continuellement contemporaine ». Ce cadre peut être utilisé comme référence pour définir le contenu de l'information comptable et identifier les limites des états financiers. En outre, parmi les éléments qui devraient être pris en considération par un cadre conceptuel, figure également la délimitation des qualités essentielles de l'information contenue dans les états financiers.

La démarche de Chambers, initiée en 1955, visait à formuler des propositions pertinentes à partir d'hypothèses abstraites, s'inspirant de domaines de connaissances connexes à la comptabilité (Chambers, 1955). Son objectif était de créer une théorie comptable unifiée, servant de base à des normes spécifiques et encadrant la pratique pour la rendre plus rationnelle et scientifique. L'accent était mis sur le développement de solutions sophistiquées aux problèmes liés au reporting de la performance en période d'instabilité des prix, passant d'une approche de théorisation a posteriori à une approche a priori.

Il est évident que l'influence de Chambers va au-delà du seul critère de performance dans le cadre conceptuel. Cependant, il est crucial de se pencher sur cette notion car elle occupe une place centrale parmi les objectifs assignés aux états financiers. Selon sa portée et les utilisateurs auxquels elle s'adresse, le contenu de l'information financière pourrait être potentiellement affecté.

Les années soixante sont décrites par Nelson (1973), comme "l'âge d'or de la théorisation a priori", marquées par le développement de théories normatives fondées sur des jugements particuliers concernant les besoins d'information des utilisateurs. Deux branches distinctes émergent dans la théorie normative à la fin des années cinquante, comme classifié par Dyckman et Zeff (1984): le courant "policy prescription", centré sur les problèmes d'évaluation et de résultat, et l'approche "framework building", visant à établir les bases nécessaires au choix des méthodes comptables. La figure n°12 ci-après illustre clairement ces courants de la théorie normative.

Figure N° 12 : Les différents courants de la théorie normative

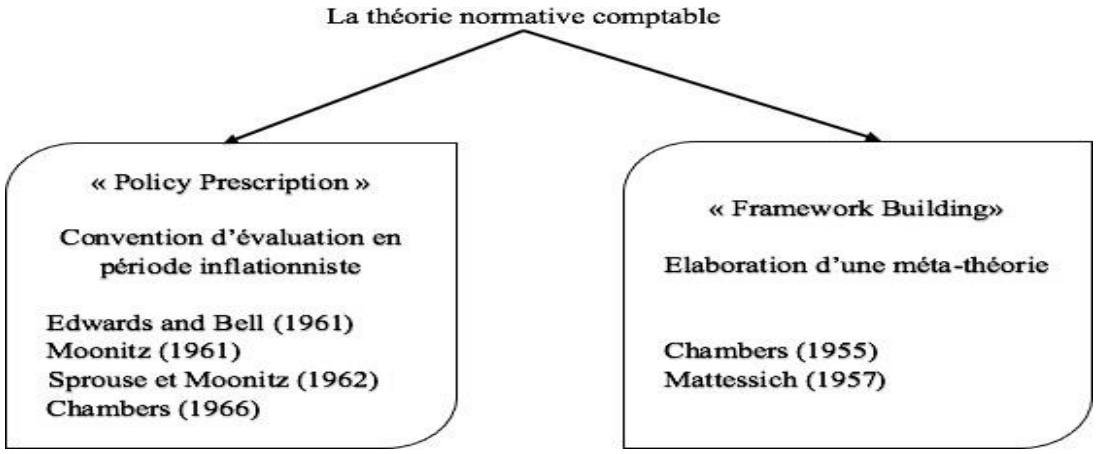

Source : (Platet-Pierrot, 2009).

III. La théorie positive de la comptabilité (la théorie explicative)

L'émergence des recherches positives en comptabilité découle d'un mouvement observé dans les années 1950 au sein des sciences économiques. Cette évolution consiste à dépasser la problématique normative et à adopter une démarche positive, directement influencée par les idées de Milton Friedman, notamment exposées dans son ouvrage « The Methodology of Positive Economics » en 1953. L'École de Chicago suivant les traces de John Neville Keynes, a établi une distinction fondamentale entre une science positive, représentant un ensemble de connaissances sur « ce qui est », et une approche normative, constituée d'un ensemble de connaissances sur « ce qui devrait » en fonction d'un système de valeurs.

Selon les propositions de John Neuville Keynes (1891), reprises par Friedman (1953) : « une science positive peut être définie comme un corps de savoirs systématisés sur ce qui est ». Cette orientation vise à étudier les phénomènes tels qu'ils se présentent, sans émettre de jugements de valeur ou de prescriptions normatives.

Les positivistes dans la recherche comptable étaient alarmés par l'approche normative (préoccupée par ce qui devrait être) de la théorie traditionnelle. À partir de la fin des années 1960, des critiques ont été dirigées vers les approches normatives, et d'autre ont commencé à remettre en question la pertinence de ces méthodes de recherche. À la fin des années 1970, la recherche normative a perdu de sa pertinence, la plupart des chercheurs ne visant plus à développer un système comptable idéal mesurant précisément la richesse d'une entreprise. En effet, élaborée en

réaction contre la théorie normative par des auteurs américains[31], la théorie positive de la comptabilité (désormais TPC) a connu un développement significatif dans les années 80 et 90. Selon ces mêmes auteurs américains, la science comptable ne vise pas à établir des normes comptables, mais de décrire et expliquer les comportements concrets des acteurs. Ils soutiennent également que cette théorie devrait être capable d'anticiper et de décrire les pratiques comptables en vigueur dans un contexte spécifique à une époque donnée. En référence à la TPC (Watts R.L et Zimmermann J.L 1978, 1979), l'information financière joue un rôle essentiel en incitant les dirigeants à agir dans l'intérêt des actionnaires. En 1986 Watts et Zimmerman, préconisent une approche positive de la comptabilité, cherchant à « prédire et à expliquer les pratiques comptables ».

(Casta, 2009) Explique que, l'origine de la théorie positive comptable est l'incapacité de la recherche traditionnelle à expliquer des pratiques telles que les politiques comptables ou le lissage des résultats observées, malgré le fait que les états financiers contiennent peu d'informations utiles financiers pour les investisseurs. L'objectif de la théorie normative n'est pas d'étudier la comptabilité telle qu'elle est, mais de déterminer ce qu'elle devrait être. Comme elle s'intéresse à l'outil (la comptabilité), pas à l'usage qui en est fait. Cela a conduit à l'émergence d'une TPC, aussi appelée théorie explicative, qui repose sur le concept de l'utilité contractuelle de l'information comptable (Watts et Zimmerman, 1978). La recherche de Jensen (1976) cité par (Raffournier, 2018), fait le développement d'une TPC, qui représente le courant le plus connu des recherches en comptabilité financière et a pour objectif d'expliquer *« pourquoi la comptabilité est ce qu'elle est, pourquoi les comptables font ce qu'ils font, et quelles effets ces phénomènes ont sur les gens et sur l'utilisation des ressources »*[32] (Avelé, 2013). En effet, pour Jensen le rôle de la recherche en comptabilité s'agissait de passer des recherches en comptabilité à des recherches sur la comptabilité. Rochester aussi a développé une théorie sur la comptabilité et non une théorie comptable.

Selon (Avelé, 2013), cette théorie s'inspire de la théorie de l'agence et constitue la branche la plus influente de la recherche en comptabilité financière.

[31] Les fondateurs de la théorie positive sont Watts et Zimmerman (1978, 1979 et 1986)

[32] (Jensen, 1976), cité par Colasse, Saboly et Turrillo (2001)

Selon cette théorie, les états financiers sont intégrés au processus contractuel autour de l'entreprise. Visant à faciliter l'établissement et le suivi des contrats tout en particulier les coûts d'agence associés à ces processus contractuel et au contrôle des autres parties prenantes Walkers, 1989 ; Fama, 1983, cité par (Avelé, 2013). La TPC s'appuie sur la théorie de l'agence et de la réglementation (Casta, 2009), pour expliquer les pratiques comptables des entreprises, notamment en réponse aux conflits entre actionnaires et créanciers, actionnaires et dirigeants, ainsi qu'aux influences du contexte politique, comme formulé par Watt et Zimmerman en 1978. Le message principal des positivistes est qu'au lieu de se demander comment il faudrait établir les normes comptables, de renverser la question et se demander qu'est-ce qui influe sur la façon d'établir les normes (Riahi-Belkaoui, 2008).

Ce champ théorique a démontré que les documents comptables publiés, loin d'assurer la transparence, peuvent être l'objet de manipulations non frauduleuses visant à influencer l'opinion des investisseurs (Le Maux, 2015).

La théorie positive de la comptabilité a été critiquée par plusieurs courants de recherche ces dernières décennies, (Jeanjean, 1999), les organiser en trois pôles :

Le premier regroupe des critiques relatives à *la posture méthodologique* et à l'objet d'étude désigné par Watts et Zimmerman. Ces critiques peuvent être qualifiées *d'épistémologiques* (dans son sens large, c'est à dire l'ensemble des limites quant aux présupposés de la démarche scientifique). Un deuxième corps de critiques tient au *cadre théorique* utilisé par l'école de Rochester, c'est-à-dire les hypothèses implicites de comportement des agents, la contingence au contexte culturel américain et le fait que les hypothèses énoncées reposent sur des anticipations de nature particulière. Enfin, les limites quant à *la mise en œuvre* de la validation des hypothèses peuvent être soulignées.

Autrement dit, une fois acceptée la démarche de l'école de Rochester, il convient de s'intéresser à la meilleure méthode de vérification des hypothèses.

D'après (Christenson, 1983), la théorie positive vise à expliquer et à prédire le comportement des comptables ou celui des dirigeants en matière de choix de méthodes comptable. Il a synthétisé cela en affirmant que la théorie positive de la comptabilité est, en fait, une sociologie de la comptabilité[33], puisqu'elle se concentre sur les comportements des comptables plutôt que sur la

[33] La théorie développée par l'école de Rochester.

comptabilité en elle-même. En reprenant la distinction faite par Sterling (1990) selon laquelle « qu'une théorie doit être un reflet des pratiques comptables plutôt qu'un guide de la pratique comptable prouve une incompréhension du fonctionnement de la science et de l'utilisation des théories », on peut conclure que l'école de Rochester a développé une théorie sur la comptabilité et non une théorie comptable.

La théorie positive de la comptabilité est caractérisée, par trois éléments fondamentaux (Richard & Collette, 2008):

- Elle ne s'intéresse pas aux problèmes normatifs de la comptabilité : le fait de savoir, par exemple, si la mesure de l'efficacité suppose tel ou tel type de comptabilité ne rentre pas dans son champ habituel d'étude.
- Elle s'intéresse, en revanche, aux comportements des acteurs qui jouent un rôle en matière comptable ; il s'agit principalement des dirigeants (managers) mais aussi, à titre secondaire, des autres acteurs comme les investisseurs, les créanciers, l'administration fiscale et les salariés.
- Elle formule des hypothèses de comportement des acteurs qui reposent sur une certaine conception de l'entreprise[34] :
    1. L'entreprise est un nœud de contrats conclus entre différentes parties prenantes afin de réduire leurs divergences d'intérêts.
    2. Ces différentes parties prenantes, apporteurs du capital, créanciers, managers, personnel, État cherche tous à maximiser les revenus qu'ils tirent de l'entreprise.
    3. Dans cette recherche par les parties prenantes d'une maximisation de leur revenu, l'opposition principale est entre les managers (qui disposent de la maîtrise sur la comptabilité) et les autres parties prenantes (qui n'ont pas la maîtrise de la comptabilité).

Eglem (2005) identifie trois grands courants coexistant au sein de l'approche positive cité par (Avelé, 2013):

- Un courant étudiant l'impact des informations comptables sur les marchés financiers.

[34] Cette conception est celle de la théorie de l'agence.

- Un courant analysant les relations entre les informations comptables et le comportement humain.
- La théorie politico-contractuelle étudiant les déterminants organisationnels, économiques et politiques des choix effectués par les préparateurs des comptes.

Aujourd'hui, la recherche comptable cherche à expliquer les pratiques réelles des entreprises et à évaluer leurs impacts économiques et sociaux (Raffournier, 2018).

IV. L'information financière dans le cœur de la relation d'agence

Le développement de la théorie de l'agence s'inscrit dans un contexte « de mise en cause du statut traditionnel de la firme par la théorie managériale » qui conduit à « légitimer une vision de la firme appartenant exclusivement à ses actionnaires » (Pérez, 2003). C'est ce courant théorique qui inspire la normalisation comptable d'influence anglo-saxonne et, par conséquent, le cadre conceptuel des IAS/IFRS. La théorie de l'agence, élaborée par Jensen et Meckling en 1976, accorde un rôle significatif à l'information financière dans la relation contractuelle entre actionnaires et dirigeants. Dans le contexte de cette théorie, les états financiers sont censés participer à la réduction de l'asymétrie d'information dont sont victimes les actionnaires-investisseurs. Le système comptable génère des données sur la valeur créée par l'entreprise, répondant aux besoins tant interne (dirigeants) qu'externe (tiers), et contribuant à réduire l'asymétrie d'information résultant de la séparation entre propriété et pouvoir. Pour réduire les coûts d'agence, il est essentiel de communiquer des informations qui permettent aux dirigeants de se dédouaner tout en respectant des critères d'utilité de décision qui aident les investisseurs à optimiser leurs choix d'investissement.

La qualité de l'information financière peut minimiser les coûts d'agence et les coûts financiers. Car, la théorie de l'agence considère la qualité de l'information financière divulguée comme un moyen efficace de réduire les coûts de surveillance des dirigeants par les investisseurs et les créanciers (Bozed & Zéghal, 2001).

Diamond (1985) a également souligné que dans le cadre de la relation d'agence, la qualité de l'information financière publiée peut réduire les coûts des transactions réduisant ainsi le degré d'asymétrie dans les échanges d'information entre investisseurs et dirigeants, et d'homogénéiser les anticipations des investisseurs (Mancer née Saci & Bouziane, 2021).

Au cœur du processus de création et de répartition de la valeur au sein d'une entreprise, influencée par la production et la diffusion de l'information comptable et financière. Les dirigeants d'une entreprise jouent un rôle pivot. Ils sont responsables de prendre des décisions stratégiques au nom des actionnaires, agissant comme des mandataires pour maximiser la valeur de l'entreprise. Cependant, dans leur quête de réalisation de leurs propres intérêts, il existe un risque inhérent de conflit d'intérêts. Dans le cadre de cette théorie, les actionnaires acceptent de délivrer un mandat de gestion aux dirigeants en échange d'une transparence de leurs actes et de leur performance. Toutefois, ces derniers sont incités, notamment via le rapport annuel, à ne mettre en avant que les éléments favorables de leur politique et à dissimuler les aspects défavorables. Ce comportement opportuniste se traduit par l'émergence de trois coûts : coûts du surveillances, coûts de dédouanements et coûts résiduels[35] (Le Maux, 2015).

Section 3: L'impact de l'harmonisation et de la normalisation comptables sur la qualité de l'information financière

À l'ère de la mondialisation économique et financière, l'idée d'adopter un langage commun pour l'information financière afin de développer la comptabilité internationale s'est répandue. La normalisation prend une importance cruciale, que ce soit au niveau national ou international.

Ainsi, la plupart des organismes de normalisation ont pour mission de promulguer des directives (sous forme de normes), destinées aux entreprises pour la tenue de leurs comptabilités. Pour garantir la fiabilité des états comptables communiqués aux parties prenantes, ces états acquièrent une crédibilité élevée. De plus, l'adoption de normes uniformes par toutes les entreprises permet de rendre leurs états comptables comparables.

I. Historique de la normalisation de la comptabilité internationale

L'histoire des normes internationales de comptabilité remonte aux années 1960 en Grande-Bretagne, où Henry Benson, descendant d'un des fondateurs du cabinet Coopers, a initié l'idée de normes comptables universelles. En 1973, ses travaux ont conduit à la création du Comité des normes comptables internationales (IASC[36]), rassemblant des associations nationales d'experts-comptables de divers pays. L'IASC avait pour objectif de développer des normes internationales

[35] Coût de surveillance, coût de dédouanement et coût résiduel : nous avons déjà fait l'objet d'un traitement approfondi dans le premier chapitre.

[36] International Accounting Standards committee.

et a finalement formalisé un ensemble complet de règles en 1998, connues sous le nom de normes IAS numérotées de 1 à 39.

Au fil des ans, l'IASC a gagné en notoriété à l'échelle mondiale, avec notamment l'obtention d'un siège d'observateur pour la Commission européenne en 1990. En 2001, l'IASC a été transformé en la Fondation du Comité des normes comptables internationales (IASCF) et le Conseil des normes comptables internationales (IASB), basé aux États-Unis et à Londres respectivement. L'IASCF se concentre sur le développement et l'adoption des normes comptables internationales, tandis que l'IASB est chargé de développer de nouveaux standards, maintenant appelés IFRS.

Le passage des normes IAS aux normes IFRS marque un changement dans la nature des normes comptables, mettant d'avantage l'accent sur leur pertinence pour les marchés financiers. Le processus de publication d'un standard par l'IASB comprend plusieurs étapes, notamment la sollicitation des avis d'experts, la publication de documents de discussion pour recueillir des commentaires, et la proposition d'un brouillon d'exposition pour approbation. Le processus complet pour élaborer un standard prend environ deux ans.

Finalement, il est clair que l'IASB, cette institution privée créée sous une égide britannique et américaine, occupe désormais une position centrale dans la quête de la convergence mondiale des normes comptables. Son ambition est de devenir le fixateur de normes mondiales et de jouer un rôle majeur dans la standardisation de l'information pour les investisseurs, quelle que soit la taille, le secteur d'activité, ou la nature des entreprises, des opérations ou des supports utilisés ». (Hoarau, 2001)

Aujourd'hui, les normes comptables internationales ont atteint un stade de développement et de maturité avancée, entraînant des changements profonds dans les pratiques comptables courantes . Selon (Daske, Hail, Leuz, & Verdi, 2007) il est prévus que dans les années à venir, la comptabilité devienne plus technique, déterminant des évaluations technologiques et des tendances internationales.

II. Les normes comptables internationales IAS/IFRS (la normalisation)

Les normes comptables dominent le travail du comptable. Qu'est-ce qu'une norme : selon le dictionnaire latin-français, Gaffiot F, (1934), le terme norme vient du latin Norma, qui signifier, au sens premier, l'enquerre, et au sens figuré, la règle, la loi. (Bernard , 2019).

(Riahi-Belkaoui, 2008) Définit les normes comptables comme étant des règles pratiques guidant la conduite du travail du comptable. Elles sont généralement acceptées comme des règles d'importance avec des sanctions imposées pour toute non-conformité à ces règles.

P.Livet, R.Ogien définit une série de critère qui caractérisent les normes et dont les principaux sont les suivants, cité par (Bernard , 2019) :

- Les normes expriment des obligations ou des interdits : « il faut », « il ne faut pas », qui ne sont pas graduées « C'est tout ou rien ».
- Les normes, n'ont pas besoin d'un contexte est en fait présupposé.
- Les normes se situent en dehors de tout contexte émotionnel et ils ne se réfèrent qu'à des actions, précise même à des actions intentionnelles.
- Les normes ne sont pas des propriétés naturelles.
- Les normes ne sont pas vraies ou fausses.
- Enfin, et c'est essentiel, elles ont une dimension collective.

La normalisation a pour objet d'établir des règles communes dans le double but d'uniformiser et de rationaliser la présentation des informations comptables susceptibles de satisfaire les besoins présumés de multiples utilisateurs. » (Hoarau, 2003).

Selon (Riahi-Belkaoui, 2008), la normalisation comptable peut être définie comme l'ajustement délibéré ou intentionnel des fluctuations de façon à se rapprocher d'un niveau de profit considéré normal pour l'entreprise.

La normalisation vise l'uniformité des pratiques comptables au sein de l'espace géographique concerné. (Capron, 2007), présente la normalisation comme le pilier de tout le système comptable car elle participe à la codification du processus de production comptable, de vérification et sert de référence aux utilisateurs de l'information comptable. Il la définit ainsi : « la normalisation comptable consiste à édicter des méthodes, des conventions, des règles et des principes communs qui sont censés s'imposer à toute les entités économiques ».

La normalisation peut être définie comme l'adoption d'une terminologie et de règles communes, ainsi que la création de documents de synthèse (ou états financiers) identiques d'une entreprise à l'autre. Elle présente l'avantage de faciliter les comparaisons dans le temps (normalisation

temporelle) et entre différentes entreprises (normalisation spatiale) Colasse, 2001, dans (Tahri, 2014).

Les normes IFRS sont élaborées par l'IASB, l'objectif initial de ce normalisateur internationale est de définir une comptabilité qui soit acceptée par tous les marchés financiers est donc atteint. L'IASB considère que sa mission est développée des normes IFRS, source de transparence, de responsabilité et d'efficience pour les marchés financiers de par le monde. En d'autres termes, l'objectif des IFRS est de répondre aux besoins des actionnaires et des investisseurs en matière d'information comptables et financiers, l'IASB présente ses trois objectifs de normalisation, dans sa préface aux IFRS cité par (Dick & Missonier-Piera, 2020) :

- Développer, dans l'intérêt public, un ensemble unique de normes globales de haute qualité, compréhensibles et applicables, qui doit offrir une information complète, transparente et dont les états financiers doivent être comparables aux autres données comptables. Cela aide ainsi les utilisateurs de l'information, notamment les acteurs des marchés des capitaux mondiaux, à prendre des décisions économiques.
- Promouvoir une utilisation et une application rigoureuses de ces normes.
- Travailler activement avec les normalisateurs des différents pays pour susciter une convergence des normes comptables des différents pays avec les IFRS afin d'obtenir des solutions de haute qualité.

La production et la divulgation de l'information financière représentent un lien important entre les normes IAS / IFRS et les principes de gouvernance d'entreprise.

A noter également que l'application des normes d'information financière internationales et la divulgation sous leur cadre, comme requis par les règles, les principes et les caractéristiques de la qualité doit être fourni dans les informations, sont parmi les facteurs qui conduisent à la réalisation de la présentation de l'image fidèle des opérations menées par les entreprises, ainsi que d'améliorer la qualité des informations fournies pour diverses parties.

Une bonne application des normes comptables standards conduit à une amélioration fondamentale de la capacité des investisseurs pour superviser l'entreprise grâce à la fiabilité de l'information financière. Selon (Lenormand & Touchais, 2009) les normes internationales aboutissent à des informations financières de meilleure qualité.

III. L'harmonisation de la comptabilité internationale

La comptabilité peut être décrite comme le langage commun de l'entreprise avec tous ses partenaires. Or, les différences existantes entre les standards comptables des divers pays ne facilitent pas, voire même rendent impossible, la compréhension de ces informations autant que leur comparaison sans retraitement préalable. La transformation de l'économie européenne s'opère en considérant dès le départ l'harmonisation de la normalisation comptable comme un facteur clé de succès.

La convergence des référentiels nationaux est spécifiquement désignée sous le terme d'harmonisation. Préalablement à tout développement, il convient de revenir sur la différenciation entre l'harmonisation et la normalisation. Cette dernière vise à l'application de normes identiques au sein d'un espace géographique donnée, cherchant ainsi à obtenir une uniformité des pratiques comptables au sein de cet espace. En revanche, l'harmonisation est conçue pour permettre une diversité de pratiques tout en cherchant à établir des équivalences entre celles-ci ; en principe, elle est moins contraignante que la normalisation. Cependant, il est envisageable de considérer l'harmonisation comme une forme atténuée de normalisation et comme une première étape vers celle-ci, comme l'illustre d'ailleurs l'histoire de l'IASC (Colasse, 2019).

Pour (Colasse, 2000) l'harmonisation comptable internationale est couramment définie comme un « processus institutionnel, ayant pour objet de mettre en convergence les normes et les pratiques comptables nationales et, par conséquent, de faciliter la comparaison des états comptables produits par des entreprises de pays différents ». Pour (Hoarau, 1995), l'harmonisation est un « processus politique visant à réduire les différences de pratiques comptables à travers le monde afin d'accroître leur compatibilité et leur comparabilité » (Raybaud-Turrillo, 2001). Les économistes mondiaux, devenus de plus en plus interdépendants, encouragent les pays à harmoniser leurs normes comptables et à adopter un ensemble commun de normes d'information pour faciliter les échanges et améliorer la transparence financière.

Le processus d'harmonisation comptable internationale a été amorcé initialement en Europe, avant de s'étendre à d'autres nations en raison de l'accroissement des échanges et de la globalisation des marchés. L'Union européenne (UE) a officiellement soutenu les efforts d'harmonisation internationale entrepris par l'IASC (Conseil des normes comptables internationales). En l'an 2000, l'Europe a pris une décision majeure à la suite de la proposition de la Commission européenne (CE) concernant l'adoption généralisée des normes IFRS par les entreprises cotées.

Conformément au règlement CE n° 1606/2002, l'adoption et l'application des normes de l'IASB (Conseil des normes comptables internationales) sont devenues la base d'établissement des comptes consolidés pour toutes les sociétés cotées de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2005. En 2007, la Chine a introduit un ensemble de normes comptables entièrement nouveau, dont les principes sont comparables à ceux des IFRS. Le Canada, l'Inde et la Corée du Sud ont récemment adopté les IFRS en 2011. Le Brésil a adopté les IFRS en 2010, et la convergence entre les normes comptables japonaises et les IFRS a été finalisée en 2011.

IV. L'impact de l'adoption des IFRS sur la qualité de l'information financière.

L'adoption des IFRS donne un signal positif d'une qualité supérieure de la comptabilité et de la transparence.

- Le principal objectif de l'IASB est de faciliter la comparaison des états financiers d'entreprises de pays différents. Cet objectif est également celui qui a inspiré l'adoption des IFRS dans le monde entier.
- L'adoption des IFRS diminue la fréquence et l'amplitude des manipulations comptables.
- L'adoption des IFRS devrait avoir provoqué une augmentation de la pertinence boursière des chiffres comptables, en particulier dans les pays dont les normes nationales étaient les plus éloignées des IFRS, c'est-à-dire en dehors du monde anglo-saxon.

De nombreuses études évaluant l'impact des normes IFRS sur la qualité de l'information financière ont abouti à des conclusions diverses, variante selon les pays. Certains chercheurs affirment que l'adoption des IFRS améliore la Qualité de l'Information Financière en mettant en avant la haute qualité de ces normes (Barth et al., 2008 ; Daske et Gebhart, 2006). D'autres suggèrent que l'adoption des IFRS pourrait détériorer la Qualité de l'Information Financière en favorisant la gestion des résultats, en particulier le niveau de conservatisme comptable en ralentissant la divulgation des informations économiques par rapport à la période précédant l'adoption ((Ahmed, Neel, & Wang, 2010); (Jeanjean & Stolowy, 2008)). Ces études soulignent souvent la flexibilité des IFRS, qui offrent aux gestionnaires une grande marge de manœuvre dans leurs choix comptable, cité par (Houda & Labelle, 2016).

Iatridis (2010) cité par (Zogning, 2013), concentre son étude sur les entreprises cotées en bourse de Londres, pour déterminer si l'adoption des IFRS a amélioré la qualité de l'information comptable. L'étude montre également que l'application des IFRS conduit à une plus grande

pertinence des données comptables. Ce qui suggère que l'application des IFRS renforce les pratiques comptables, réduit l'asymétrie de l'information et atténue la portée de la manipulation des résultats, améliorant ainsi l'efficacité du marché boursier.

Si de nombreux chercheurs semblent s'accorder sur le fait que l'adoption des normes IFRS apporte la pertinence aux états financiers, la tonalité n'est pas toujours la même, d'autres recherches concluent que l'adoption des IFRS n'a pas d'impact significatif sur la Qualité de l'Information Financière, sauf lorsque les entreprises ont des incitatifs propres à améliorer cette qualité (Hung et Subramanyam 2007 ; Garcia et al., 2011) cité par (Houda & Labelle, 2016). Selon ces derniers auteurs, le respect des normes IFRS est le principal facteur contribuant à la fiabilité de l'information financière produite par les entreprises cotées.

V. La normalisation comptable en Algérie.

La normalisation comptable en Algérie est née de la nécessité de mettre en place des règles communes de tenue de la comptabilité et d'établissement des états financiers pour que les préparateurs et les utilisateurs puissent communiquer dans un même langage comptable.

L'Algérie a connu une première action de normalisation comptable significative en 1973 avec l'élaboration du Plan Comptable Général (PCG), initiée par le Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC) sous l'égide du Ministère des finances. Ce plan comptable a été mis à jour en 1975 pour donner naissance au Plan Comptable National (PCN), un nouveau référentiel comptable national. Le PCN a été promulgué en 1975 et rendu obligatoire en 1976, mais sans plans comptables sectoriels. Dans les années 80, la normalisation comptable a repris avec le Conseil Supérieur de la Technique Comptable (CSTC), organisé en commissions sectorielles. Cependant, les mesures de normalisation concernent principalement quelques plans comptables sectoriels pour le tourisme, l'agriculture, le bâtiment et les assurances.

La réforme du Plan Comptable National (PCN) a eu lieu 34 ans après son instauration, avec la promulgation de la loi 11-07 portant système comptable financier, en réponse aux réformes multidimensionnelles liées à la transition vers une économie de marché. Malgré les lacunes constatées dans sa pratique, le maintien du PCN dans son état initial s'explique par sa subordination au contrôle du plan et de l'administration fiscale.

V.1. La création de CNC

Entre 1991 et 1998, date de la création du Conseil National de la Comptabilité (CNC), la normalisation comptable relevant de plusieurs organismes publics et du secteur économique. L'Ordre National ne pouvait pas jouer un rôle de normalisation comptable, car la loi 91-04 ne lui conférait pas cette compétence.

En raison du manque d'expertise locale, le normalisateur a eu recours à une source externe, adoptant une expertise étrangère. En 2001 Les travaux du groupement algérien ont pris fin, La commission de la réforme comptable, qui avait pour but de prendre en charge la réforme comptable, a fait l'objet d'un appel d'offre. Ce dernier a été remporté par un Groupement français, avec un financement de la Banque Mondiale8. Le Groupement français est composé des représentants du Conseil National de la Comptabilité français, du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables français et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes français. Ce groupement français a élaboré un nouveaux système comptable algérien. La conduite de cette dernière est inspirée du système comptable de l'IASB, comportant un cadre conceptuel et des normes comptables.

Cette réorganisation a consacré le Conseil National de la comptabilité (CNC) comme organe responsable de la normalisation, de l'organisation et de suivi des profession comptables. Présidé par le ministre des Finances ou son représentant. Le CNC est doté d'un Secrétariat Général chargé de gérer les moyens du conseil, de suivre les travaux et études de normalisation comptable, et d'organiser les professions comptables.

La composante du conseil national de la comptabilité, définie par le décret exécutif n°11-24 du 27 Janvier 2011, comprend des membres formant l'assemblée plénière du conseil, représentant divers ministères sectoriels et institutions, l'administration et les professionnels de la comptabilité. Les membres du conseil sont nommés par arrête du ministre des finances. Le conseil comprend aussi des commissions paritaires. Et peut créer des comités et des groupes de travail chargés d'élaborer les projets d'avis, de recommandations et de décisions, qui sont soumis à l'assemblée plénière pour adoption.

V.1.1. Le CNC a pour mission :

- Évaluer l'état d'application et les insuffisances du PCN par le biais d'un support d'évaluation.

- Élaborer un projet de plan comptable.
- Recueillir les observations et recommandations des professionnels et utilisateurs sur le projet.
- Élaborer un nouveau plan comptable en tenant compte des remarques formulées.
- Soumettre le projet au conseil pour examen.

Les autorités algériennes devaient adapter le Plan Comptable National (PCN) aux normes internationales d'information financière (IAS) et de reporting financier (IFRS). En effet, l'Algérie, comme la plupart des pays du monde, devait s'inspirer du référentiel comptable international IAS-IFRS pour élaborer un nouveau référentiel comptable.

Le Conseil National de la Comptabilité (CNC) a initié un processus de réforme du Plan Comptable National (PCN) pour adapter le système comptable financier aux besoins actuels. Cette réforme se déroule en plusieurs étapes clés. La première étape consiste à définir clairement les objectifs du nouveau système comptable financier, qui serviront de base pour orienter les actions ultérieures. Une fois les objectifs établis, la prochaine étape consiste à élaborer des lois et des arrêtés d'application pour donner un cadre juridique solide à ce système. Ces lois et arrêtés sont essentiels pour garantir que les nouvelles normes comptables soient respectées et intégrées de manière cohérente au sein des entreprises et des institutions.Enfin, un programme d'accompagnement sera mis en place pour faciliter l'application pratique du nouveau système comptable financier. Ce programme inclura probablement des formations, des outils pratiques et un soutien continu pour les acteurs concernés, afin d'assurer une transition en douceur vers le nouveau cadre comptable. Cette réforme vise à moderniser et à harmoniser les pratiques comptables, tout en assurant une meilleure transparence et une plus grande fiabilité des informations financières. (Ammour, 2022).

V.2. Le système comptable financier (SCF)

Le système comptable financier (SCF) a été mis en place par la loi 07-11 du 15 Dhou El Kaada 1428, datant du 25 novembre 2007, et mis en application à partir du 1er janvier 2010. Cette réforme a été accompagnée de la création d'une nouvelle organisation pour les experts-comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés, visant à moderniser leur profession en conformité avec le nouveau référentiel comptable. Ce système a été conçu pour répondre aux exigences mondiales, ce qui a des implications importantes pour les entreprises. En conséquence,

ces entreprises doivent adapter leurs structures et leur gestion du travail pour répondre aux nouvelles mutations.

Le Système Comptable Financier comporte un cadre conceptuel de la comptabilité financière, des normes comptables et une nomenclature des comptes permettant l'établissement des états financiers sur la base des principes comptables généralement reconnus et notamment : comptabilité d'engagement, continuité d'exploitation, intelligibilité, pertinence, fiabilité, comparabilité, coût historique et prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique» (article 6, Le Système Comptable Financier, 2007). Ce nouveau système s'adapte parfaitement aux outils informatiques existants qui permettent (généralement pour un coût très réduit) de saisir les données comptables, d'établir les états financiers et de présenter des documents de gestion par activité (grâce à un système de codification multiples).

Depuis le 1er janvier 2010, le référentiel SCF s'applique à toute personne physique ou morale, aux entreprises soumises au code du commerce, aux entreprises publiques, parapubliques ou d'économie mixte et aux coopératives ainsi qu'aux entités produisant des biens ou services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent des activités économiques qui se fondent sur des actes répétitifs. Les utilisateurs de l'information financière sont les dirigeants, les organes d'administration, les structures internes de l'entreprise, les fournisseurs de capitaux (actionnaires, banques et autre bailleur de fonds), l'administration (fiscale, statistique...), les autres partenaires (fournisseurs, clients, salariés, assureurs...) et les autres groupes d'intérêt (public...) (Benichou, 2020).

V.3. Analyse comparée des système comptable (IAS/IFRS et SCF)

Le système comptable financier (SCF) trouve son inspiration dans le système comptable de l'international (IASB), englobant un cadre conceptuel et des normes comptables qui visent à harmoniser les pratiques comptables avec les normes internationales. Cela facilite la comparabilité et renforce la crédibilité des états financiers produits en Algérie sur la scène mondiale.

Tableau N°8 : Cadre conceptuel et les caractéristiques qualitatives.

Désignation	IAS/IFRS	SCF
Définition	Définit les concepts qui sont à la base de la préparation des états financière à l'usage des utilisateurs externes.	Un cadre conceptuel explicite : un guide pour l'élaboration des normes comptable appropriée.
Objectif	-Aider au développement et la révision des normes. -Aider à promouvoir l'harmonisation des réglementations, des normes comptables et des procédures. -Aider les organismes nationaux à développer des normes nationales. - Fournir des informations sur l'approche de l'IASB dans la formulation des IFRS. - Aider à la préparation des états financiers. - Aider à traiter des sujets qui ne font pas l'objet d'une IFRS - Aider à l'interprétation des utilisateurs des informations comptables. - Aider les auditeurs dans la formulation d'une opinion sur la conformité des comptes. - Fournir des informations sur l'approche de l'IASB dans la formulation des IFRS.	- Aider au développement des normes. -Aider à la préparation des états financiers. -Aider à l'interprétation des utilisateurs des informations comptables. -Aider les auditeurs dans la formulation d'une opinion sur la conformité des comptes.
Le champ d'application	Le référentiel IAS/IFRS adopté par la Commission européenne est d'application obligatoire dans les comptes consolidés des sociétés cotées à compter du 1er janvier 2005.	Sont astreintes d'appliquer les dispositions du SCF : - les entreprises soumises au code de commerce algérien, -les coopératives, - les personnes physiques ou morales produisant des biens ou des services marchands ou non marchands dans la mesure où elles exercent des activités économiques qui se fondent sur des actes répétitifs, - toutes autres personnes physiques ou morales qui y sont assujetties par voie légales ou réglementaire
Principe et convention comptable Hypothèse de base	La comptabilité d'engagement La continuité d'exploitation.	La comptabilité d'engagement La continuité d'exploitation
Les principes comptables fondamentaux	Périodicité, indépendance des exercices, convention de l'unité monétaire, convention d'entité (Implicite), principe de l'importance relative, principe de prudence, principe de permanence des méthodes, la juste valeur, intangibilité du bilan d'ouverture, prééminence de la substance sur la forme, principe de non compensation, image fidèle.	Périodicité, indépendance des exercices, convention d'entité, Principe de l'importance relative, principe de prudence, principe de permanence des méthodes, convention du coût historique, prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, principe de non compensation, image fidèle.

Caractéristiques qualitatives de l'information financière	Les caractéristiques de l'information financière sont regroupées selon le référentiel IAS/IFRS en deux catégories : Les caractéristiques qualitatives essentielles et les caractéristiques qualitatives auxiliaires. Les caractéristiques qualitatives essentielles sont la pertinence et la fidélité ; et les caractéristiques qualitatives auxiliaires sont la comparabilité, la vérifiabilité, la rapidité, et la compréhensibilité.	L'intelligibilité, Pertinence, La fiabilité La comparabilité La neutralité

Source : (Onecc Conseil régional Centre, 2007)

En ce qui concerne les caractéristiques qualitatives de l'information financière, le cadre algérien a prévu les mêmes caractéristiques que celui du cadre IASB. Elles sont : « l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et la comparabilité ». Toutefois, il existe quelques différences au niveau des composantes des caractéristiques qualitatives. Le cadre conceptuel algérien inclut la pertinence avec deux sous-caractéristiques énoncées sont différentes. En effet, selon le premier cadre comptable, la pertinence de l'information englobe deux qualités sous-jacentes : valeur prédictive et valeur rétrospective. Elle implique également que l'information soit établie et divulguée en temps utile. De plus, le concept d'importance relative est abordé par le cadre algérien, mais en tant que contrainte à prendre en considération (Mehadia, 2007).

Conclusion du chapitre

La qualité de l'information financière et comptable est cruciale pour le bon fonctionnement des entreprises et des marchés financiers. Une information financière de qualité, telle que définie par des normes internationalement reconnues comme la norme ISO 9000, est essentielle pour répondre aux exigences des différents utilisateurs, qu'ils soient internes ou externes à l'organisation. Cette qualité repose sur plusieurs composantes clés, y compris la fiabilité, la pertinence, la comparabilité et la compréhensibilité des données financières.

Tout au long de ce chapitre, nous avons exploré en profondeur le cadre conceptuel de l'information financière, en mettant en lumière ses objectifs principaux, ses utilisateurs et son rôle essentiel dans le processus décisionnel. Les théories comptables, notamment la théorie positive et descriptive, la théorie de l'agence et la théorie normative, fournissent des perspectives variées mais complémentaires sur la fonction et les objectifs de l'information comptable. Les théories descriptives ont permis de classifier et d'analyser les pratiques comptables existantes, fournissant une base empirique pour comprendre les tendances observées dans la comptabilité. Bien que principalement axées sur l'observation et la description, ces théories ont préparé le terrain pour des approches plus complexes. La théorie normative a cherché à définir des pratiques comptables idéales en s'appuyant sur des hypothèses et des principes abstraits. Cette approche a conduit à la formulation de cadres conceptuels robustes qui ont guidé l'élaboration de normes comptables et ont aidé à évaluer la qualité de l'information financière. La théorie positive, ou théorie explicative, a adopté une approche plus pragmatique et empirique, se concentrant sur l'étude des comportements réels des acteurs comptables et cherchant à expliquer pourquoi certaines pratiques comptables sont adoptées. En intégrant des concepts de la théorie de l'agence et de la réglementation, elle offre une vision plus réaliste et comportementale de la comptabilité, mettant en lumière les motivations et les interactions des parties prenantes. L'information financière joue un rôle crucial dans la réduction des asymétries d'information entre les dirigeants et les actionnaires. Une information financière de qualité peut minimiser les coûts d'agence, améliorer la transparence et renforcer la confiance des investisseurs. La théorie de l'agence souligne l'importance de cette information pour aligner les intérêts des dirigeants et des actionnaires, réduisant ainsi les conflits d'intérêts et optimisant les décisions d'investissement

L'examen des répercussions de l'harmonisation et de la normalisation sur la qualité de l’information financière a révélé l'importance de ces processus pour garantir une information fiable et utile. L'harmonisation des pratiques comptables à l'échelle internationale facilite la comparabilité des états financiers, réduisant ainsi les asymétries d'information et augmentant la confiance des investisseurs et des autres parties prenantes.

La qualité de l’information financière et comptable est un pilier fondamental pour la transparence et la confiance dans les marchés financiers. Les entreprises doivent donc s'efforcer de produire des informations financières qui répondent aux normes élevées de qualité et de précision, permettant ainsi aux investisseurs et aux autres utilisateurs de prendre des décisions éclairées et judicieuses. Une bonne gouvernance, soutenue par des pratiques comptables rigoureuses, est essentielle pour maintenir cette qualité et pour assurer le succès et la pérennité des entreprises dans un environnement économique de plus en plus complexe et interconnecté.

Deuxième partie :

Phase empirique

Le plan de la deuxième partie

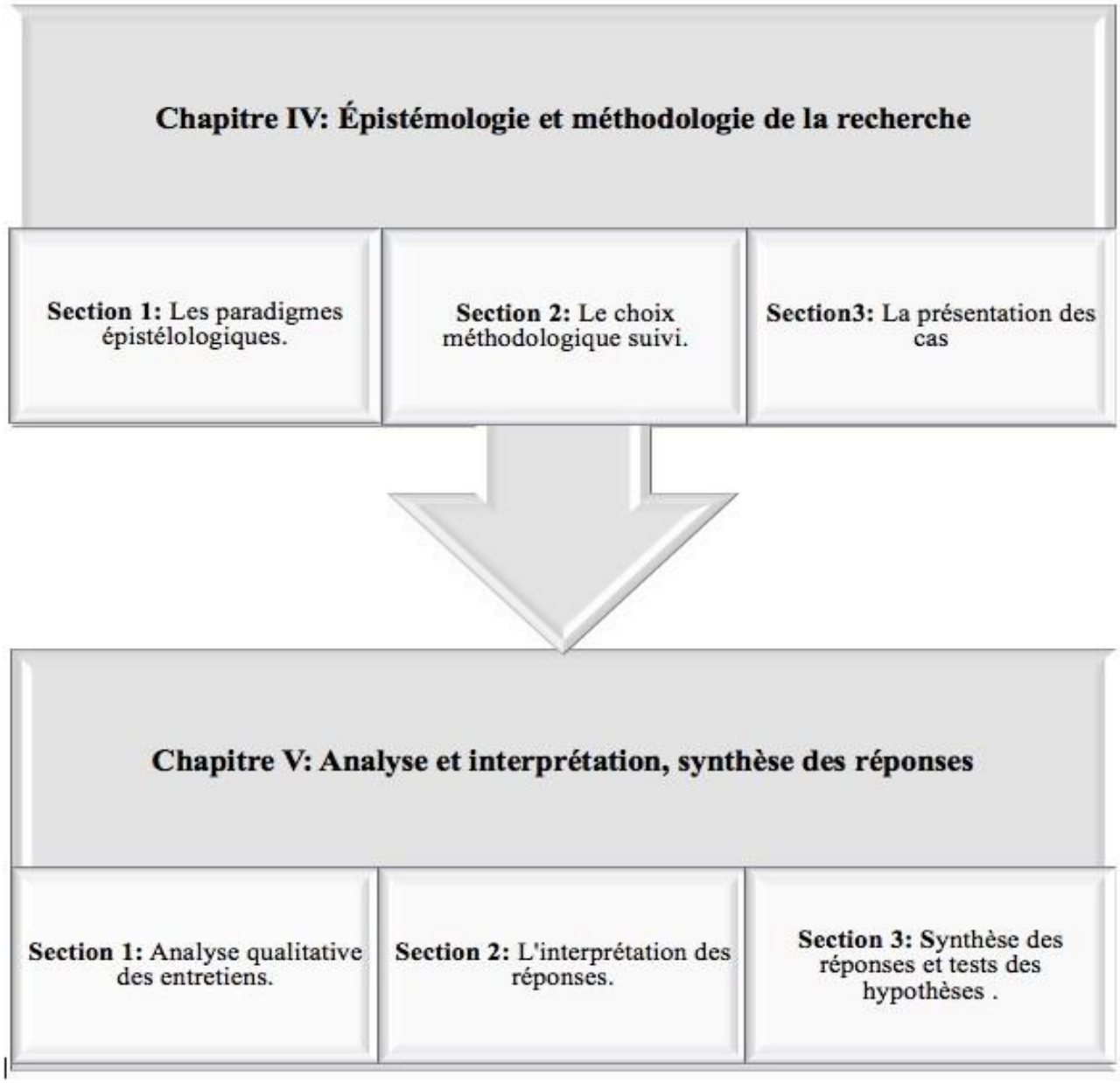

Chapitre IV: Épistémologie et Méthodologie de la recherche.

Introduction

Après avoir défini les aspects conceptuels liés à une recherche exploratoire, formulé des hypothèses et élaboré un modèle adapté à notre étude, il est maintenant essentiel d'aborder le positionnement épistémologique et méthodologique de notre recherche. Le choix d'une méthodologie appropriée pour mener efficacement cette investigation. La méthodologie de l'étude de cas est très prisée en sciences sociales car elle est très utile pour l'étude des phénomènes complexes et nouveaux en situation réelle ou pour étendre les connaissances sur des phénomènes déjà investigués. A cet effet, Le choix méthodologique de notre étude dans le but d'observer et de tenter de comprendre la contribution des mécanismes de gouvernance à la qualité de l'information financière divulguée dans le contexte algérien.

L'un des objectifs majeurs de cette partie est d'établir un lien entre la théorie scientifique et l'expérience pratique. Ainsi, ce chapitre se consacre à l'analyse de la méthodologie de confirmation empirique des hypothèses de notre étude. Le cadre expérimental également appelé méthodologie, ou matériel et méthodes dans le contexte d'un mémoire ou d'une thèse, présente les démarches nécessaires pour vérifier les hypothèses postulées dans le cadre théorique (Gauthier, 1997).

Conformément aux conseils de Lussier (1997), cette partie doit fournir tous les détails nécessaires permettant à d'autres chercheurs de reproduire la démarche, répéter l'expérience et vérifier les conclusions. Le choix de la stratégie de recherche repose sur des options épistémologiques et est conditionné par la nature de la variable étudiée ainsi que le type d'information recherchée. Nous justifions donc la méthodologie retenue et explicitons la méthode choisie pour évaluer l'effet de la conseil d'administration et l'audit interne ainsi l'externe sur la qualité de l'information financière divulguée.

Ce chapitre s'articule initialement autour du positionnement épistémologique (**section 1**), puis aborde notre choix méthodologique, les méthodes de collecte de données et l'approche d'analyse (**section 2**). Enfin, nous nous consacrerons à la présentation de nos deux cas d'étude (**section 3**).

Nous allons détailler les raisons qui motivent notre adoption d'une démarche empirique. Nous avons explicité une approche qualitative, ancrée dans une perspective positiviste,

implémentée à travers des entretiens sur le terrain visant à corroborer les résultats précédents.

Enfin, dans la dernière section, Une conclusion récapitulera la méthodologie adoptée dans cette étude, soulignant son importance et sa pertinence dans la compréhension approfondie du sujet abordé.

Section 1: Les paradigmes épistémologiques

Selon Grunow (1995), le design de recherche est la trame qui permet d'articuler, les fondements épistémologiques, le niveau d'analyse ou encore le choix de la méthode utilisée. Il est un élément crucial de tout projet de recherche empirique, quels que soient l'objet de la recherche et le point de vue méthodologique choisis. Il est impératif que le texte soit cohérent et clair pour le lecteur, exigeant une explication précise et fidèle du processus suivi. Ainsi, nous consignerons sur le papier la substance scientifique nécessaire pour atteindre l'objectif fixé.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous semble pertinent de définir le concept d'épistémologie, souvent appelé « la Science de la Connaissance » ou plus formellement, « la théorie de la Connaissance ». Pour (Soler,2000) cité par (Allard-Poesi & Perret, 2014), la discipline philosophique qui vise à établir les fondements de la science. En ce sens elle cherche à caractériser la science afin d'estimer la valeur logique et cognitive des connaissances qu'elle produit pour décider si elles peuvent prétendre se rapprocher de l'idéal d'une connaissance certaine et authentiquement justifiée. Il peut être simplement défini comme un ensemble d'idées directrices qui orientent la démarche du chercheur en lui fournissant des principes et des procédures de recherche. En conséquence, la réflexion épistémologique permet de comprendre l'ensemble des présupposés sur lesquels la recherche repose et d'expliquer les implications qui en découlent.

En effet, la réflexion épistémologique revêt une importance cruciale pour le chercheur, étant un passage obligé: « elle est indispensable dans une recherche sérieuse et permet d'asseoir la validité et la légitimé de recherche » (Perret et Seville, 2003). C'est pourquoi, tout projet de recherche s'inscrit explicitement ou implicitement dans un cadre épistémologique défini, et elle est intrinsèque à toute recherche en cours (Martinet, 1990). Toutefois, elle ne constitue qu'un aspect du positionnement épistémologique qui se construit généralement au fur et à mesure de l'avancement des réflexions, influencé par

plusieurs éléments tel que l'état d'esprit du chercheur, la démarche, la problématique, le contexte et les choix méthodologiques de recherche.

Pour aborder le positionnement épistémologique, il est essentiel de définir le paradigme qui a guidé notre étude. Avant d'aborder cette question, nous allons fournir des explications sur les principaux paradigmes développés dans les recherches en sciences de gestion. En règle générale, ces recherches se situent dans l'un des trois paradigmes épistémologiques (Velmuradova, 2004): le positivisme, l'interprétativisme ou le constructivisme.

I. Le positivisme

Le paradigme positiviste, le plus ancien des paradigmes épistémologiques, a évolué principalement grâce aux sciences de la nature. Il postule l'existence d'une réalité objective, indépendante du chercheur, et vise à la décrire à travers des lois universelles. Selon David (1999), l'objectif ultime du positivisme est de parvenir à une loi universelle qui révèle la vérité objective.

Cette approche considère que les phénomènes sociaux et naturels sont des entités distinctes à étudier de manière objective, avec pour but d'établir des connaissances valides et cohérentes avec les observations empiriques. En sciences de gestion, le positivisme prévaut également, soutenant que la réalité sociale peut être appréhendée objectivement et que des lois et des régularités peuvent être déduites pour en expliquer le fonctionnement. La validité scientifique est ainsi associée à la rigueur et à la conformité aux données quantitatives.

En somme, le paradigme positiviste affirme la possibilité d'observer et d'analyser empiriquement la réalité, et juge la validité des théories en fonction de leur adéquation avec les observations disponibles. La Philosophie Positive, quant à elle, se fonde sur l'idée fondamentale que les choses possèdent une essence dans les choses, un ordre dans l'univers (Velmuradova, 2004). Cette essence, appelée Réalité, « existe effectivement, objectivement ; il y a pas besoin de nous pour cela ; C'est l'Univers, qui existait avant nous et qui continuera exister sans nous» (Brachet, 1998, dans (Velmuradova, 2004). Il est important de souligner que la Réalité ne se limite pas au monde physique, mais englobe sa structure sous-jacente, régie par des lois immuables de la nature, également désignées comme le déterminisme. Ainsi, « La Réalité c'est en définitive la structure des choses, l'ensemble des lois immuables qui régissent le monde. … Le réel, c'est ce qu'on ne peut pas changer, qu'il

faut constater, même s'il heurte nos désirs… Le réel, c'est avant tout ce dont nous sommes bien obligés de tenir compte » (Brachet, 1998).

Ainsi, la Réalité représente la structure fondamentale des choses, caractérisée par des lois inaltérables qui gouvernent le monde. Le terme "réel" désigne ce qui est immuable et ne peut être altéré, nécessitant d'être reconnu et accepté indépendamment de nos désirs. Parfois, la distinction entre la Réalité et le monde physique peut sembler floue, entraînant des différends sémantiques entre les partisans de différents paradigmes.

En somme, le paradigme positiviste postule que la réalité peut être étudiée de manière empirique et que la validité des théories scientifiques est évaluée en fonction de leur cohérence avec les observations et les données disponibles.

II. L'interprétativiste

« …Théorie peut être dite « interprétative » dans la mesure où elle permet de rattacher certains phénomènes visibles à des processus non perceptibles qui les rendent compréhensibles et où elle fournit ainsi une sorte de « lecture » de ces phénomènes. » (« Sciences et Discours Rationnel », Encyclopédie Universalis, 1995) dans (Velmuradova, 2004). Cette approche vise à explorer comment les chercheurs construisent le sens de la réalité, en reconnaissant que la véritable essence de la réalité demeure inaccessible directement. Pour les interprétativistes, l'accent est mis sur la relation entre la réalité, l'esprit, la conscience et l'observateur, conformément à l'hypothèse phénoménologique évoquée par Guba et Lincoln (1989). Dans cette perspective, l'interprétativisme privilégie l'interprétation des significations du comportement humain plutôt que la généralisation ou la prédiction des causes et des effets, comme le soulignent Hudson et Ozanne (1988). Alors que la recherche permet d'accumuler des connaissances, l'interprétation émerge de la réflexion des acteurs impliqués. Ainsi, l'interprétation repose sur la compréhension des phénomènes observés, où le sens est attribué en fonction de divers contextes de compréhension, comme le mentionne Paillé (2006).

Dans cette optique, les résultats de la recherche sont contextualisés pour tenir compte du cadre dans lequel ils émergent, comme le soulignent Walsham (1997) et Allard-Poesi et Maréchal (2003). L'interprétation du discours des acteurs exige donc une connaissance approfondie du contexte dans lequel il s'inscrit. Cependant, dans une perspective interprétativiste, la recherche se concentre principalement sur la compréhension des

phénomènes plutôt que sur leur explication, en se basant sur les interprétations fournies par les acteurs eux-mêmes.

Dans ce cadre, le chercheur n'est pas un observateur extérieur cherchant à comprendre, mais il est pleinement engagé dans le processus interprétatif, faisant partie intégrante de la réalité qu'il cherche à étudier, comme le soulignent Perret-Gavard et ses collègues (2008).Notre posture s'intègre dans l'approche interprétativiste. Avant de justifier ce choix, nous exposerons le constructivisme.

III. Le constructiviste

L'approche constructiviste représente une forme radicale de l'interprétativisme, avec Jean Piaget considéré comme son principal représentant. Selon cette perspective, la réalité n'est pas une entité objective en soi, mais plutôt une construction façonnée par les individus qui la perçoivent. Bien que diverses écoles constructivistes existent, elles partagent toutes l'idée fondamentale que la réalité est le produit d'une construction sociale. Selon (Usunier et al. 2000), le constructivisme est né de l'idée que « le monde et la réalité ne sont pas extérieurs ni objectifs, mais, qu'ils sont le produit d'une construction sociale à laquelle les gens attribuent du sens ».

Les chercheurs constructivistes produisent des explications qui ne prétendent pas refléter la réalité telle quelle, mais plutôt une interprétation de celle-ci, susceptible de la comprendre. Cette conception découle du principe selon lequel le monde et la réalité ne sont pas des entités externes et objectives, mais plutôt le résultat d'une construction sociale à laquelle les individus attribuent du sens.

Dans cette optique, la réalité est conçue comme étant construite par le chercheur à travers des artefacts ou des actions, tout en reconnaissant l'indissociabilité de l'observateur et du phénomène observé. Ainsi, bien que la réalité soit liée à celui qui l'étudie, elle demeure essentiellement le produit d'une construction sociale, marquée par la subjectivité et les expériences individuelles.

En résumé, la recherche constructiviste vise à comprendre des situations ou des phénomènes spécifiques en rassemblant des données riches à partir desquelles des idées peuvent être élaborées. Les constructivistes soutiennent que les individus construisent leurs propres réalités sociales, qui sont subjectives et expérientielles.

Girod-Séville et Perret (1999) présentent dans le tableau suivant les traits distinctifs des diverses perspectives épistémologiques.

Tableau N°9 : Positions épistémologiques des paradigmes positiviste, interprétativiste et constructiviste.

	Le positivisme	L'interprétativisme	Le constructivisme
Quel est le statut de la connaissance ?	Hypothèse réaliste Il existe une essence propre à l'objet de connaissance	Hypothèse relativiste L'essence de l'objet ne peut être atteinte	Hypothèse relativiste L'essence de l'objet ne peut être atteinte (constructivisme modéré) ou n'existe pas (constructivisme radical)
La nature de la « réalité »	Indépendance du sujet et de l'objet Hypothèse déterministe Le monde est fait de nécessités	Dépendance du sujet et de l'objet Hypothèse intentionnaliste Le monde est fait de possibilités	Dépendance du sujet et de l'objet Hypothèse intentionnaliste Le monde est fait de possibilités
Comment la connaissance est-elle engendrée ? Le chemin de la connaissance scientifique	La découverte Recherche formulée en termes de « pour quelles causes… » Statut privilégié de l'explication	L'interprétation Recherche formulée en termes de « pour quelles motivations des acteurs… » Statut privilégié de la compréhension	La construction Recherche formulée en termes de « pour quelles finalités… » Statut privilégié de la construction
Quelle est la valeur de la connaissance ? Les critères de validité	Vérifiabilité Confirmabilité Réfutabilité	Idiographie Empathie (révélatrice de l'expérience vécue par les acteurs)	Adéquation Enseignabilité

Source : (Girod-Séville et Perret, 1999) cité dans (Maurand-Valet, 2010).

IV. Le positionnement épistémologique

Dans le cadre de notre étude, nous nous orientons vers le paradigme épistémologique de l'interprétativisme, jugé le plus approprié pour notre recherche.

Cette décision découle du fait que l'interprétativisme met en lumière la nécessité de comprendre les significations et les interprétations que les individus donnent à leurs actions et à leur environnement social. Ainsi, notre objectif est de saisir les perceptions, les motivations et les expériences des acteurs impliqués dans le processus de gouvernance et dans la communication des informations financières. Notre approche vise à explorer en profondeur les perspectives et les logiques internes des entreprises concernées, plutôt que

de se limiter à une mesure objective des variables. En adoptant une approche interprétativiste, nous cherchons à obtenir une compréhension plus holistique et nuancée du sujet étudié.

Dans ce contexte, l'utilisation d'entretiens semi-directifs se révèle pertinente pour explorer en détail les points de vue des participants. Nous accorderons une attention particulière à la manière dont ils conçoivent et interprètent la gouvernance d'entreprise ainsi que son impact sur l'information financière. Cette méthodologie permettra d'approfondir notre analyse et d'appréhender les nuances des perspectives des parties prenantes impliquées.

Section 2: Le choix méthodologique suivi

I. Stratégie de la recherche

Avant d'explorer les principes méthodologiques, il est essentiel de clarifier le concept de méthodologie, définie comme une "approche" ou une "démarche générale structurée" visant à étudier un thème de recherche. Elle guide la manière dont nous analyserons, découvrirons et décrypterons un phénomène. Selon (Rispal, 2002), la méthodologie comme des démarches générales structurées qui permettent d'étudier un thème de recherche ; les méthodologies vont permettre aux chercheurs de définir la façon d'analyser, de découvrir et de décrypter des phénomènes. Ces méthodologies ne sont ni intrinsèquement vraies ni fausses, mais plutôt des outils pour appréhender et expliquer scientifiquement des phénomènes ou des situations complexe.

Selon Aktouf (1992), il n'existe pas de travaux scientifiques sans méthodologie de recherche. Il s'agit du bon usage des méthodes et techniques : Les méthodes font référence aux procédures suivies dans la préparation et la conduite du travail de recherche, alors que les techniques s'apparentent aux outils nécessaires aux analyses des résultats. En effet, la méthodologie de recherche s'impose dès lors que le chercheur vise la production d'une connaissance de la réalité observée via un processus scientifique. La réalisation d'une étude empirique dépend, donc, non seulement des connaissances acquises par le chercheur du monde théorique mais aussi de son positionnement épistémologique, son mode de raisonnement et le dispositif méthodologique choisi.

Notre problématique de recherche se focalise sur la contribution des mécanismes de gouvernance à la qualité de l'information financière divulguée, nécessitant l'observation et

la compréhension de cette contribution. La démarche adoptée pour notre recherche influence les choix méthodologiques, bien qu'elle ne les détermine pas entièrement. Ceux-ci ne dépendent pas uniquement des préférences ou des possibilités d'accès au terrain, mais doivent également s'adaptés au sujet et à la conception de la recherche (Beaud, 2003 ; Boutillier et al., 2003).

Puisque notre objectif est de tester théorie (la contribution), il est crucial de déterminer si la méthodes qualitative ou quantitative est la plus appropriée. La méthodologie de recherche offre cette alternative en distinguant la méthode qualitative et la méthode quantitative. Selon (Rispal, 2002) Les deux termes sont l'expression de deux traditions scientifiques différentes, une tradition mathématique « quantitativiste », « reine des sciences » qualifiée de science dure, une tradition biologique « qualitativiste », qui, avec les sciences sociales, est intégrée aux sciences douces. La méthode quantitative se concentre sur les objets et explique le phénomène en interaction avec l'objet d'étude. La seconde méthode « qualitative », se concentre sur les sujets a pour projet la compréhension du phénomène en interaction avec le sujet.

Le tableau ci-après donne des repères pour faire le choix de la meilleure méthode selon le type de recherche.

Tableau N°10 : Des méthodes partagées, des méthodologies distinctes.

	MÉTHODOLOGIE	
MÉTHODES	Recherche quantitative	Recherche qualitative
OBSERVATION	Travail liminaire	Indispensable
ENTRETIENS	Directifs	Non-directifs ou semi-directif
ENREGISTREMENTS	Peu utilisés ou à des fins de vérifications.	Analyse de la « manière de dire »
ANALYSE TEXTUELLE	Fre1quence d'apparition des unités d'enregistrement.	Compréhension des catégories utilisées.

Source : (Rispal, 2002)

En considérant ce tableau à la lumière de notre projet de recherche, la méthode de recherche qualitative s'avère la plus appropriée. En effet, les méthodes que nous envisageons d'utiliser pour la collecte et l'analyse des données comprennent l'entretien (semi-directif), l'observation (indispensable) et l'enregistrement. Dans la recherche qualitative, Gaudet et Robert (2018) distinguent deux types de raisonnements : le raisonnement inductif axé sur l'interprétation des événements, et le raisonnement hypothético-déductif visant à expliquer des événements ou des situations complexes.

II. Choix de la méthode de recherche (La recherche qualitative)

Les méthodes qualitatives cherchent à expliquer les phénomènes sociaux : « la mise en œuvre d'un processus de recherche qualitatif, c'est avant tout vouloir comprendre le pourquoi et le comment des événements dans des situations concrètes. » (Wacheux, 1996)

En recherche qualitative ou quantitative, il est possible d'opter pour une approche inductive ou déductive. M.Bergaddaa et S.Nyeck, dans un article paru en 1992 dans la revue Recherches et Applications en Marketing, ont pertinemment identifié quatre logiques - quantitative déductive, qualitative déductive, quantitative inductive, qualitative inductive.

La recherche qualitative offre la possibilité d'explorer en profondeur un phénomène, impliquant une interaction directe du chercheur avec les acteurs, mais elle présente également des défis d'application. Entreprendre une recherche qualitative nécessite que le chercheur réponde à diverses questions méthodologiques. Cependant, cela relève davantage d'un processus complexe et cohérent que d'une méthode formelle. La construction du projet de recherche qualitative demande l'utilisation de canevas ouverts, parfois peu structurés, laissant ainsi au chercheur la responsabilité de définir sa méthode. Cette démarche méthodologique amène le chercheur à expliciter tous les ensembles des éléments permettant de discuter les énoncés produits (Giordano, 2003). Les résultats peuvent être influencés dès lors que le chercheur utilise des outils différents de ses pairs, entraînent des interprétations et des conclusions différentes. Par conséquent, les interprétations et les conclusions s'en trouvent également différentes. C'est pourquoi il est essentiel de divulguer les outils utilisés afin répondre à notre sujet de recherche.

Cependant, la légitimité d'une recherche qualitative peut être remise en question en raison de son manque de rigueur et de référence chiffrée, étant parfois perçue comme jouant sur les mots. Néanmoins, afin d'assurer la validité et la fiabilité de notre recherche qualitative,

nous avons scrupuleusement suivi les quatre grandes étapes définies par plusieurs auteurs (Wacheux, 1999, Thietart et al. 1999 et Giordano, 2003) sur le processus général de cette recherche :

- *Concevoir :* problématique et question de recherche.
- *Mettre en œuvre :* construire le design, lier les concepts et les données, collecter les données, choisir la population observée, et traiter les données.
- *Analyser, évaluer :* interpréter les résultats, apprécier leur validité.
- *Diffuser :* document final, contribution à la connaissance, implication théorique et managériale, limites, voies de recherche possibles.

(Giordano, 2003), souligne que la progression dans ces étapes n'est pas linéaire, la démarche qualitative impliquant des aller-retours et de la récursivité. Néanmoins, ces étapes représentent des invariants qui constituent le cœur du processus de recherche. Le chercheur se doit donc de mettre en évidence chacune de ces étapes, malgré la difficulté à les isoler les unes des autres. Ainsi, pour étayer notre choix d'une recherche qualitative, nous avons opté pour la méthodologie de l'étude de cas, en particulier une étude de cas *transversale*[37].

Dans l'approche de recherche qualitative qui retient particulièrement notre attention pour cette étude, selon (Velmuradova, 2004), la logique inductive qualitative permet de gérer un concept en l'étudiant en profondeur, tandis que la logique déductive qualitative vise à valider un concept en l'étudiant en profondeur. Dans une étude déductive quantitative, la validation du concept se fait par le biais d'une étude par dénombrement.

[37] Une étude pour lesquelles les données recueillies concernent au moins deux moments distincts, alors que les autres sont des études pour lesquelles les données recueillies concernent un moment donné.

Figure N°13 : Qualitatif et Quantitatif dans la Recherche

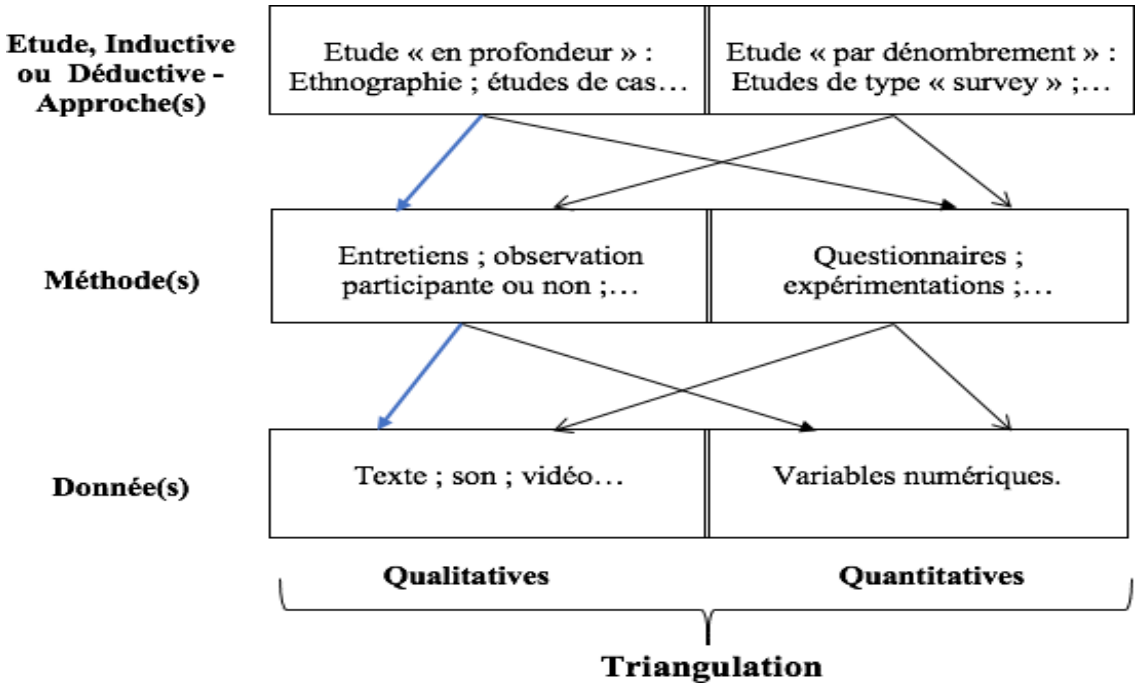

Source : (Velmuradova, 2004).

À la lumière de cette figure et en considération de notre projet d'étude, nous adopterons la logique déductive qualitative. En effet, les méthodes que nous prévoyons d'utiliser pour la collecte et l'analyse des données comprennent l'entretien (semi-directif), l'observation (indispensable) et l'enregistrement. Pour cette étude de cas unique, la logique déductive qualitative s'aligne davantage avec nos objectifs, visant à confirmer ou infirmer la contribution des mécanismes de gouvernance (conseil d'administration, audit interne et comité d'audit, audit externe) à la qualité de l'information financière divulguée.

III. Étude de cas comme méthode de recherche

La méthodologie de l'étude de cas est largement utilisée dans les sciences sociales en raison de son efficacité pour examiner des phénomènes complexes et nouveaux dans des situation réelles, ainsi que pour élargir les connaissances sur des phénomènes déjà explorés. Les études de cas fournissent ainsi une analyse approfondie et détaillée sur un nombre restreint de sujets.

Le choix de cette méthode de recherche découle directement de notre interaction avec le terrain. En optant pour une étude de cas, notre objectif était d'examiner la contribution des mécanismes de gouvernance à la qualité de l'information financière divulguée. D'ailleurs, Yin 1990, dans (Rispal, 2002), définit une étude de cas comme « une enquête empirique qui examine un phénomène contemporain au sein de son contexte réel lorsque les frontières entre phénomène et contexte ne sont pas clairement évidentes et pour laquelle de multiples sources de données sont utilisées ». Selon cet auteur, l'étude de cas se concentre sur la compréhension des dynamiques présentes au sein d'un environnement unique, limitant son investigation à un domaine spécifique et permettant la collecte de données variées en raison de la complexité du problème étudier. R.Yin positionne l'étude de cas comme une stratégie de recherche pouvant être comparée aux autres stratégies de recherche existantes. De leur coté, (Evrard, Pras, Roux, Dussaix, & Lilien, 2009) note que le recours à l'étude de cas permet une exploration approfondie et intensive d'une ou plusieurs situations dans une ou plusieurs organisations.

Pour faciliter la lecture, notre travail se déroulera en trois phases : présentation des principales motivations derrière notre choix de l'étude de cas (comme moyen de confronter à la réalité), et une clarification du nombre et du choix de cas pour assurer la validité de notre recherche.

III.1. Pourquoi l'étude de cas ?

L'étude de cas représente la méthode qualitative la plus fréquemment utilisée dans le des sciences de gestion, en particulier en finance et en comptabilité. Son utilisation dans le domaine de la comptabilité devenue de plus en plus courante, devenant même un choix privilégié en tant que stratégie principale d'étude., comme en témoignent les travaux de Kabwigiri et Van Caillie (2007), Meysonnier et Zawadzki (2008), Aribou (2009), Perez (2012), Blum (2012), etc.

La littérature offre de nombreuses définitions de l'étude de cas, mais nous nous appuierons principalement sur celle (Yin, 2003), car elle est souvent citée. Selon Yin, une étude de cas est une recherche empirique qui explore un phénomène contemporain dans son contexte réel, particulièrement lorsque les frontières entre le phénomène et son contexte ne sont pas clairement définies, et elle repose sur l'utilisation de multiples sources d'évidence. L'adoption de la stratégie de l'étude de cas se révèle pertinente lorsque le domaine étudié

est caractérisé par sa complexité, son caractère nouveau et un faible développement théorique (Machat, 2000).

En d'autres termes, l'étude de cas s'avère être une approche approfondie et détaillée pour examiner des situations complexes et peu explorées, en permettant une compréhension approfondie des phénomènes étudiés dans leur contexte réel. En particulier, dans le domaine de la comptabilité, où les situations peuvent être peuvent être spécifiques, l'étude de cas offre une méthode puissante pour analyser et interpréter les relations entre différents éléments. La richesse des données collectées à travers cette méthode permet une exploration approfondie des mécanismes en jeu, contribuant ainsi à l'enrichissement des connaissances dans des domaines où les développements théoriques sont encore limités. Ainsi, l'étude de cas se positionne comme une approche de recherche privilégiée, particulièrement lorsque l'on souhaite explorer des phénomènes dans toute leur complexité et leur contexte spécifique.

III.2. Le nombre et le choix des cas

En premier lieu, la validité de la recherche requiert une précision quant au nombre de cas. Pour obtenir des résultats fiables, il est crucial de ne pas disperser les efforts dans un nombre excessif d'études de cas, car cela pourrait entraîner des conclusions erronées. Par conséquent, il est impératif de déterminer le nombre d'études de cas à entreprendre. Comme le souligne (Yin, 2003), le nombre de cas vise à accroître le degré de certitude souhaité au niveau des résultats, de l'analyse des cas, et de la validité de la recherche. Concernant le choix des cas, le même auteur affirme qu'il constitue un élément fondamental dans un projet de recherche, permettant de tester la capacité de réplication et de généralisation des résultats.

Cependant, il est crucial que le nombre et la sélection des cas à étudier présentent des caractéristiques communes, tout en étant ancrés dans des contextes spécifiques. En effet, lorsque des résultats similaires se répètent, cela renforce la confiance dans les conclusions globales. Ainsi, il est important de se rappeler de ce que Miles et Huberman (2003) ont souligné : dans la recherche qualitative, l'échantillonnage n'est généralement pas figé dès le départ et peut évoluer tout au long du processus de recherche. En tenant compte de cette perspective, nous avons adopté une approche guidée afin de minimiser les complications

tout en maintenant un équilibre entre nos objectifs, tout en prenant soin de respecter des délais raisonnables et d'éviter la saturation théorique.

C'est ainsi que notre étude repose sur l'examen de deux cas spécifiques, soigneusement choisis pour leur pertinence et leur capacité à illustrer nos thèses. Ces cas ont été sélectionnés en fonction de critères prédéfinis, mais avec la flexibilité nécessaire pour ajuster notre approche au fur et à mesure que de nouvelles perspectives émergeaient. En privilégiant une approche ciblée, nous avons cherché à approfondir notre compréhension des phénomènes étudiés tout en assurant la rigueur méthodologique de notre travail.

Nous avons déterminé le nombre de cas au fur et à mesure que nous avancions dans notre travail de terrain et faisions le rapprochement avec la théorie. Notre ambition consiste à analyser de manière approfondie l'influence des mécanismes de gouvernance, notamment le conseil d'administration, l'audit interne et l'audit externe, sur la qualité de l'information financière divulguée au sein des entreprises en Algérie, nous a conduits à poursuivre nos travaux dans les entreprises publiques algériennes dans la mesure où, à notre connaissance, elles sont plus rigoureuses dans le respect des lois et règlementations puisqu'elles sont directement soumises à l'autorité étatique. Par conséquent, nous estimons que les entreprises publiques constituent un bon exemple et une source d'informations riches pour la compréhension des mécanismes de gouvernance et ses contributions à divulguer une information financière de qualité. La première étude de cas s'est déroulée au sein d'une entreprise qui se charge exclusivement de la réalisation des études, engineering et services financières et des études hydrauliques : GERHYD. Une entreprise spécialisée dans la réalisation d'études, l'ingénierie, les services financiers et les études hydrauliques, a été sélectionnée en raison de sa structure complexe, comprenant plusieurs filiales. Cette complexité offre une perspective particulièrement riche pour examiner les différents mécanismes de gouvernance en place et leur influence sur la qualité des informations financières produites.

GERHYD se distingue par sa diversification d'activités et son réseau de filiales, ce qui soulève des questions pertinentes sur la manière dont ces entités interagissent et communiquent leurs informations financières. L'étude se penchera sur les mécanismes de gouvernance tels que les comités de surveillance, les politiques de transparence, les

structures de gouvernance d'entreprise, et l'implication des parties prenantes dans le processus décisionnel.

En examinant ces mécanismes, l'étude cherchera à comprendre comment GERHYD assure la fiabilité, la pertinence et la transparence de ses informations financières malgré sa structure complexe. Elle évaluera également comment ces mécanismes peuvent potentiellement influencer la confiance des investisseurs, des créanciers et d'autres parties prenantes dans les rapports financiers de l'entreprise.

La deuxième étude de cas s'est déroulée au sein d'une Petite Moyenne Entreprise (PME), L'entreprise portuaire de Béjaïa est une autorité portuaire qui gère le port de Béjaïa. Son activité principale consiste à gérer et exploiter le terminal à conteneurs, en traitant dans les meilleures conditions de délais, de coûts et de sécurité, l'ensemble des opérations qui ont un rapport avec le conteneur. Ce choix se justifie par la volonté d'obtenir un échantillon varié dans le contexte de notre étude. Ezzamel et al. (1997) explique que pour arriver à des situations managériales variées (industrie et prestations de services), il est important d'intégrer dans un programme de recherche des entreprises dont les activités sont de natures différentes. Ainsi, l'analyse des cas distincts offrent la possibilité de la mise en perspective des caractères propres à chaque cas dont l'objectif est d'élargir le champ des propositions théoriques qui émergeront.

IV. Le processus de collecte et d'analyse des données

La phase de collecte sur le terrain requiert un engagement intensif dans la production et l'analyse des données, un processus qui peut s'étendre sur plusieurs mois, voire des années. Dans cette section, nous aborderons d'abord de manière claire et détaillée les méthodes de collecte des données. Ensuite, nous explorerons les approches d'analyse de ces données.

IV.1. Collecte des données

Dans le cadre d'une recherche qualitative, comme souligné par Baumard, Donada, Ibert et Xuereb, dans (Velmuradova, 2004), la collecte de données joue un rôle fondamental dans le processus de recherche en management. Pour Thiétart & al., 2003 dans (Noumbo, 2022) la collecte des données permet au chercheur de rassembler le matériel empirique sur lequel il va fonder sa recherche.

Dans cette perspective, il est vivement recommandé au chercheur d'adopter une rigueur méthodologique accrue. Lorsqu'il s'agit d'utiliser des méthodes qualitatives, la gestion de l'interaction entre le chercheur et les sujets-sources acquiert une dimension essentielle, nécessitant une maîtrise de la présence du chercheur dans le dispositif de collecte. Les principales méthodes qualitatives de collecte de données primaires comprennent les entretiens, l'observation participante ou non, ainsi que des modes de mesure discrètes.

Les chercheurs en science sociales énumèrent diverses sources de production de données qualitatives, telles que les entretiens, les observations (directes et participantes), la documentation, les archives, et bien d'autres. Tous conscients de l'importance de cette multiplicité pour garantir une fiabilité maximale des informations. En recherche qualitative, il est généralement insuffisant de se limiter à une seule source. En effet, la multiplication des sources, comme le souligne Gagnon (2009), s'avère nécessaire pour mettre en œuvre la triangulation, un processus qui contribue à renforcer la validité du construit de la recherche.

En accord avec notre orientation de recherche, nous avons principalement privilégié les entretiens en tant que source majeure de notre étude. De manière concurrente, nous avons collecté de la documentation, et les origines de ces sources seront explicitées dans les paragraphes subséquents.

IV.1.1. L’entretien : mode principal de recueil des données

Les principales méthodes de collecte de données primaires dans le cadre qualitatif comprennent les entretiens, l'observation participante ou non, ainsi que des méthodes de mesure discrètes. L’entretien s’agit d’une discussion formelle avec la personne choisie, dans la perspective d’analyser les données de la discussion consciente ou inconsciente des individus.

Les entretiens peuvent impliquer des techniques d'association ou des techniques projectives et sont généralement non directifs ou semi-directifs. Lorsqu'ils sont semi-directifs, ils reposent sur des guides d'entretiens souples et thématiques. Les questionnements sont élaborés par le chercheur au fur et à mesure de l'entretien, en tenant compte du contexte social du répondant et en l'encourageant à répondre de manière aussi libre que possible. Les enregistrements sont précieux pour mieux appréhender et rendre compte de la richesse d'un entretien, surtout lorsqu'une analyse textuelle approfondie est nécessaire.

Dans notre protocole méthodologique, nous avons d'abord envisagé l'établissement d'une méthode de collecte des données basée sur l'entretien. Cette méthode peut être définie comme : « *un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé. Il s'agit d'une forme de communication établie entre deux personnes ayant pour but de recueillir certaines informations concernant un objet précis* » (Grawitz, 2001). Et selon (Velmuradova, 2004), l'entretien est une technique destinée à collecter des données discursives reflétant l'univers mental conscient ou inconscient des individus.

La plupart des recherches qualitatives indiquent que les pratiques organisationnelles et les représentations des acteurs sont transmises par les mots. Ainsi, les données recueillies grâce à l'entretien, utilisant « les seules ressources de la langue », apportent une richesse dans la compréhension des phénomènes ou comportements. Nous expliquerons d'abord le processus de sélection des personnes à interviewe, puis justifierons le choix des entretiens semi-directifs et en évoquant les conséquences de cette décision. Enfin, nous décrirons le déroulement de ces entretiens.

IV.1.2. La sélection des personnes interviewées

L'une des phases cruciales de la réalisation des entretiens a consisté à identifier les acteurs susceptibles d'apporter des réponses à notre problématique. Dans le cadre d'une recherche scientifique basée sur des entretiens, (Eisenhardt & Graebner, 2007) recommandent de choisir soigneusement les personnes à interviewer, privilégiant celles ayant un lien avec l'organisation et provenant de divers secteurs d'activité, groupes ou lieux géographiques. Ils suggèrent également de prendre en compte d'autres intervenants tels que des observateurs.

Pour garantir une diversité de profils (niveau hiérarchique, fonctions, direction, et service de rattachement) au sein du système de gouvernance d'entreprise, nous avons veillé à une sélection variée de personnes interviewées. Cette approche nous a offert une expression étendue sur le sujet étudié, permettant une vision complète et non partiale de notre recherche. Initialement, pour chaque entreprise, nous avons opté pour un contact indirect via mon directeur de thèse, facilitant l'accès aux interviewés et établissant un climat de confiance propice à notre travail. Les entretiens ont été effectués avec le directeur général et directeur de finance et de comptabilité l'auditeur interne des entreprises de l'échantillon et l'auditeur externe de ces mêmes entreprises.

IV.1.3. La méthode des entretiens (semi-directifs)

Avant de détailler la manière dont se sont réalisés les entretiens, il est important de rappeler qu'au début de notre recherche nous avons réalisé des entretiens exploratoires (entretiens préliminaires totalement ouverts). Il s'agissait de comprendre au préalable notre terrain ; cette approche s'est révélée primordiale car cela nous a donné l'opportunité de déceler et d'éviter d'éventuelles incohérences ou difficultés dans les entretiens et d'enrichir, par la même occasion, notre étude. Cette première phase de collecte a donné lieu à une série d'entretiens dont celui effectué auprès du directeur général et le directeur des finances et de la comptabilité qui a duré trois heures. Ces entretiens ont été réalisés sur une période de trois semaines en avril 2022, au siège de l'entreprise portuaire de Béjaia.

Le sujet de recherche ayant duré plus de deux ans une deuxième phase de collecte a pu être menée, notamment de Mai à septembre 2023, et cela pour toutes les entreprises sur lesquelles nous avons porté notre choix dans le cadre de notre étude.

Parmi les diverses méthodes d'entretiens individuels possible (directif, semi-directif et non directif)[38], notre choix s'est porté sur les entretiens de type semi-directif. Cette méthode permet à l'acteur de s'exprimer librement tout en suivant un guide d'entretien, sous la supervision du chercheur. La nature des questions notamment leur forme, détermine le degré de liberté accordé aux interlocuteurs. Il est essentiel de rappeler qu'en approche interprétativiste, le discours du répondant ne reflète pas la réalité, mais plutôt sa perception de celle-ci (Wacheux, 1996). Afin d'assurer des conditions optimales pour les entretiens, le chercheur doit établir un climat de confiance, favorisant la détente de la personne interrogée et une réponse objective aux questions posées. Par ailleurs, une intervention minimale pendant l'entretien permet aux interviewés de s'exprimer dans leur langage naturel et sur des sujets de manière spontanée, ce qui facilite la collecte d'informations concrètes sur le vécu quotidien des acteurs (Plane, 2000) en vue d'une analyse approfondie.

[38] Selon Benchemam (2009,), dans (Tahri, 2014) « l'entretien directif ressemble à un questionnaire à questions ouvertes ; le semi-directif permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes avant son exploitation sur le terrain. Quant à l'entretien non directif, il s'agit d'une méthode qualitative basée sur la réalisation d'entretiens durant lesquels le chercheur est le moins actif possible et laisse un maximum de latitude possible aux personnes interrogées pour développer leurs ressentis ou attitudes ».

Les entretiens ont été réalisés et guidés par nous, à l'aide du guide d'entretien comportant des thèmes et/ou sous-thèmes (voir annexe 8). Ces différents thèmes n'ont pas été abordés de manière séquentielle, mais ont émergé au cours de l'entretien, introduits soit par l'interlocuteur lui-même, soit par nous sous forme de questions. En effet, nous avons ciblé nos entretiens sur quatre thèmes principaux, car nous souhaitions :

- Connaître la composition du conseil d'administration ;
- Avoir des éclaircissements concernant le comité d'audit et l'audit interne et son rattachement ;
- Répertorier les différents intervenants, leurs rôles respectifs et leurs interactions ;
- Savoir comment les différents intervenants interprètent la qualité de l'information financière.

Néanmoins, nous avons pris soin de respecter les principes fondamentaux de conduite des entretiens. Nous avons initié la séance par des questions générales, visant essentiellement à instaurer un climat favorable et à susciter chez les interviewés le sentiment que leur participation serait précieuse pour la recherche. Ensuite, les questions ont évolué vers plus de spécificité. Il nous semble pertinent de détailler notre approche dans la réalisation des entretiens, car la validité de notre recherche en dépend.

IV.1.4. Le déroulement des entretiens

La méthode utilisée pour chaque entretien impliquait une prise de notes simultanée résumant les éléments contextuels pertinents et reflétant les impressions du chercheur. Nous avons préalablement informé chaque interlocuteur de notre intention d'enregistrer et de transcrire les entretiens, et avons obtenu leur autorisation à cet effet. Le magnétophone s'est avéré être un outil essentiel pour le chercheur lors de ces entretiens. Au total, nous avons mené cinq entretiens semi-directifs en face-à-face. En moyenne, leur durée était de deux à trois heures et se déroulait dans les locaux des entreprises, généralement dans le bureau de l'interviewé ou dans une salle de réunion, pendant les heures de travail de la personne concernée. Souvent, ces entreprises ont également fourni au chercheur des données secondaires précieuses, telles que des documents internes, des présentations PowerPoint ou des articles règlementaires, jugés pertinents par l'interviewé par rapport aux thèmes abordés lors de l'entretien.

IV.1.5. Le recours à la documentation

En addition aux entretiens, nous avons utilisé la documentation comme un soutien complémentaire. Cette ressource se révèle extrêmement précieuse pour le chercheur. Selon (Yin, 2003), l'utilisation de documents permet de croiser des informations et d'améliorer la validité des autres sources. (Rispal, 2002), en revanche, souligne que la documentation offre la possibilité de vérifier des informations transmises par les personnes interrogées, tout en permettant de les comparer pour mettre en évidence les similitudes et les différences entre les perceptions des acteurs et ce qui est affiché.

Le chercheur a obtenu ces documents soit en les trouvant lui-même via Internet, les bases de données et les moteurs de recherche, soit en les recevant directement des acteurs impliqués dans l'étude.

Dans le cadre de notre travail, la collecte des documents a tourné autour de trois axes :

- La compilation de renseignements, sur les entreprises, leurs activités, leurs produits et leur organisation ;
- La consultation de bases documentaires relatives à l'organisation et procédure de gestion ;
- La collecte des rapports annuels d'audit et autres analyses ou études.

Concernant les documents internes, ils ont été obtenus, pour la plupart, auprès de responsables. Parfois, ce sont les interviewés qui, de manière spontanée, nous ont mis à disposition les documents soit pour compléter l'entretien soit pour l'illustrer. En revanche, il est arrivé que nous soyons dans l'obligation de les demander en fin d'entretien ou postérieurement lors de la phase d'analyse des données. Toutefois, le recours à certains documents n'a pas toujours été facile. Certains d'entre eux portaient la mention « confidentiel ». Nous avons été parfois autorisés à les consulter uniquement au sein de l'entreprise.

Les différents documents consultés nous ont surtout permis d'obtenir des éclaircissements sur des éléments abordés au cours des entretiens. D'ailleurs, certains documents ont fait l'objet de discussions particulières, en fonction de l'intérêt qu'ils présentaient.

IV.2. L'analyse du contenu

L'analyse de contenu repose sur l'idée que les répétitions d'unités d'analyse de discours (mots, expressions ou significations similaires, phrases, paragraphes) révèle les centres d'intérêt et les préoccupations des auteurs du discours. Cette méthode implique de découper et d'ordonner le texte (document écrit ou retranscription de discours ou d'entretien) en fonction des unités d'analyse choisis par le chercheur, suivant une méthodologie de codage précise. Elle peut s'appliquer à divers types de communication verbale ou tout matériel écrit (Blanc, Drucker-Godard, & Ehlinger, 2014). Initialement développée dans les années vingt aux États-Unis pour étudier des articles de presse et des discours politiques, elle vise à analyser le contenu manifeste d'une communication. Les analyses de contenu peuvent être menées sur des données collectées à partir d'entretiens (libres ou semi-directifs) ou d'autres méthodes non structurées ou semi-structurées. Deux principaux types d'analyses sont distingués par Bardin, 2013 : − *Les analyses lexicales*, qui examinent la nature et l'usage du vocabulaire utilisé dans le discours ou le texte, et s'attachent à analyser la fréquence d'apparition des mots. Dans ce cas, c'est le mot qui constitue l'unité d'analyse. − *Les analyses thématiques* qui se concentrent sur des portions de phrase, une phrase entière, ou un groupe de phrases se rapportant à un même thème. Ce dernier type d'analyse est le plus fréquent dans les études sur les organisations cité par (Blanc, Drucker-Godard, & Ehlinger, 2014). Et (Rispal, 2002), a identifié trois types d'analyses de contenu : l'analyse syntaxique (examinant la structure du discours), l'analyse lexicale (se concentrant sur la nature et la richesse du vocabulaire utilisé) et l'analyse thématique (opérant un découpage par thème, par fréquence d'apparition et d'association, etc.).

Comme le souligne Weber (1990), il existe différentes méthodes pour mener une analyse de contenu et le chercheur doit déterminer lui-même quelle est la méthode la plus appropriée à son problème. En effet, dans le cadre de cette étude, nous procéderons à une analyse manuelle des données (analyse de contenu), recueillies à travers le guide d'entretien figurant en annexe. Ce guide est divisé en quatre parties, comprenant cinquante-deux questions, et des informations générales sur les deux entreprises .

Section 3: La présentation des cas

I. Premier terrain : Groupe GERHYD

I.1. Présentation générale du groupe

- Le Groupe Etudes et Réalisations Hydrauliques par abréviation GERHYD, créé e le 12 avril 2018 par Suppression / Transformation de la SGP/ERGTHY, est administré par un Conseil d'Administration composé 05 Membres, et présidé par le PDG du Groupe.
- Le capital émis du Groupe GERHYD a été enregistré conformément à la résolution n°07 du procès-verbal de l'AGEX tenue le 12 avril 2018 portant création du Groupe GERHYD et fixant son capital social à hauteur de 10 454 935 500,00 DA, constitué de la somme du Capital social de la Ex SGP ERGTHY, soit Cent Millions de Dinars Algériens (100 000 000,00DA) et un montant de 10 354 930 000,00DA correspondant aux actions détenues pour le compte de l'Etat dans ses filiales.

I.2. Composante du Portefeuille :

Le portefeuille du Groupe GERHYD comprend neuf (09) filiales détenues à 100% et 01 société en participation minoritaire (49%). Il se présente comme suit :

Six (6) Filiales de Réalisations et d'équipements

- **EPE/SPA FOREMHYD** ayant siège social à Dar El Beida (Alger) ;
- **EPE/SPA GTH** ayant siège social à Annaba ;
- **EPE/SPA HYDRO-AMENAGEMENT** ayant siège à Rouiba (Alger) ;
- **EPE/SPA HYDRO-TECHNIQUE** ayant siège social à Kouba (Alger) ;
- **EPE/SPA SOGERHWIT** ayant siège social à Tlemcen ;
- **EPE/SPA EFORHYD** ayant siège social à Rouiba ;

Une (01) Filiale à caractère Industriel

- **EPE/SPA HYDROCANAL** ayant siège social à Oran ;

Une (01) Filiale études

- **EPE/SPA HYDRO PROJET ENGINEERING** ayant siège social à Constantine ;

Une (01) Filiale contrôle technique

- **EPE/SPA CTH** ayant siège social à Alger ;

Une (01) participation minoritaire

- **SPA HYDRO-DRAGAGE** ayant siège social à Haouch-Rouiba (Alger) dont le capital social est détenu à 49% par le Groupe GERHYD et 51% par HydroWaste SAL Liban.

I.3. Domaines de compétence :

Le Groupe GERHYD couvre les domaines d'activités ci-après en relation avec le secteur des ressources en eau :

- Études hydrauliques ;
- Contrôle technique hydraulique ;
- Production de tuyaux d'assainissement et d'adduction, de canaux et de supports en béton pour l'électrification ;
- Préfabrications en béton ;
- Forages hydrauliques ;
- Barrages et retenues collinaires ;
- Équipements hydromécaniques ;
- Adduction d'eau potable (AEP) ;
- Aménagements hydro-agricoles ;
- Transferts des eaux ;
- Réservoirs, châteaux d'eau, stations de pompage ;
- Tunnels ;
- Assainissement ;
- Stations d'épuration d'eaux usées et de traitement d'eau potable ;
- Stations dessalement d'eau de mer ;
- Équipements électromécaniques ;
- Dévasement de barrages et dragage de ports ;

- Travaux de confortement et de fondations spéciales.

I.4. Structures & Organisation de la Société Mère

En plus de la Direction Générale, la société mère est composée de trois structures principales dont la mission de gérer le portefeuille et superviser les activités du groupe, ainsi que la gestion du siège, et une cellule chargée de l'audit interne du Groupe.

✓ **Structure de la société mère :**

Schémas Directeur d'organisation

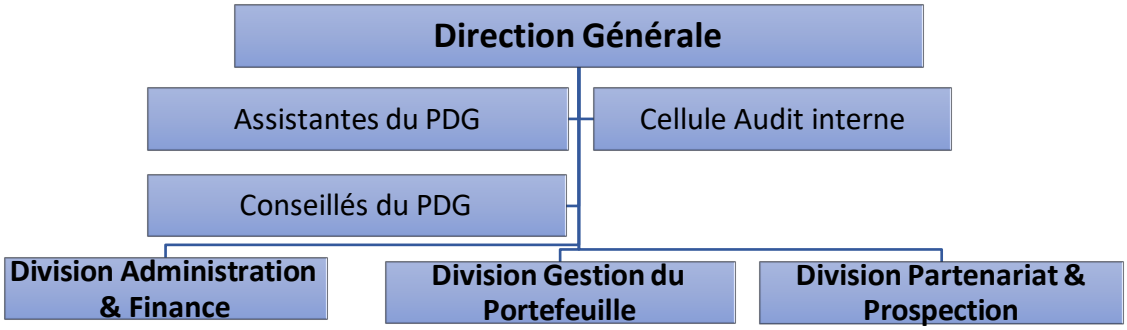

Schémas division administration et finance

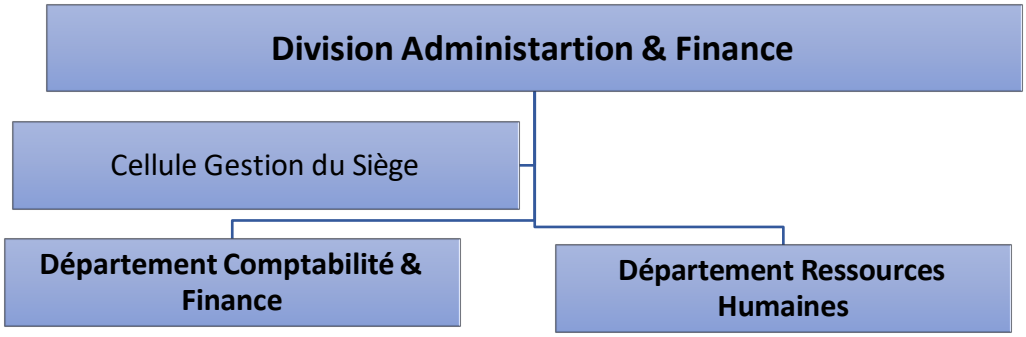

Schémas division gestion du portefeuille

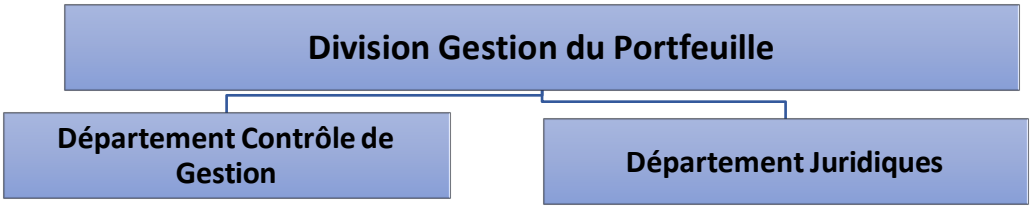

Schémas division développement et prospection

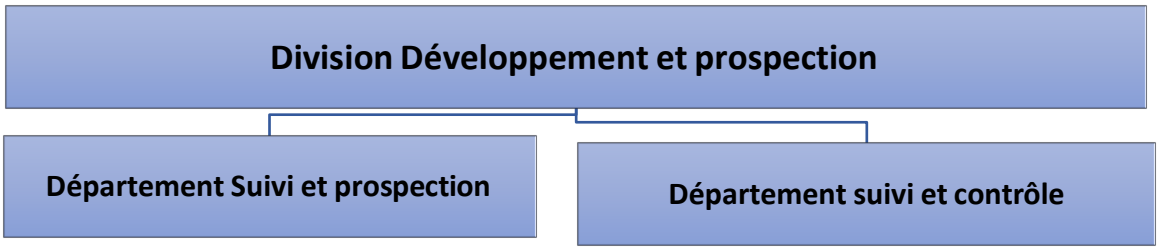

II. Deuxième terrain : Entreprise Portuaire de Béjaia

II.1. Présentation générale

- Le décret N° 82-285 du 14 Août 1982 publie dans le journal officiel n0 33 porta création de l'EPB ; Entreprise Publique Économique, Société par Actions sous la tutelle du Groupe Services Portuaires et du Ministère des Transports. Avec d'un total de 1 395 employés.
- Premier port d'Algérie en termes de marchandises générales avec près de 23 % en part de marché, deuxième port en marchandises conteneurisées et troisième port pétrolier.
- En termes d'infrastructures, le port de Béjaia dispose de :
  - 3 575 ml mètres linéaires de quai.
  - 17 postes à quais dédiés pour les marchandises générales, 03 postes pétroliers et une station off – shore.
  - Un tirant d'eau qui varie entre 8 m à 12 m.
  - Deux postes à quais spécialisés pour les navires à conteneurs.
  - Superficie globale du port qui s'étale sur 79 ha.
  - Des surfaces d'entreposage de 400.000 m², dont 17.500 m² couvertes.
  - 09 hangars d'entreposage d'une Superficie de 500 M² à 1500 M².

II.2. Principales activités

Gestion du domaine portuaire :

- Entretien des bâtiments, hangars et autres installations.
- Enlèvement des déchets des navires.
- Fourniture d'énergie.
- Amodiations.

- Avitaillement des navires en eau douce.

Aides à la navigation :

- Remorquage portuaire et hauturier.
- Pilotage.
- Amarrage

Manutention et acconage :

- Chargement, déchargement des marchandises.
- Entreposage sur hangars ou terre-pleins.
- Enlèvement à partir des hangars et terre-pleins

Transports des marchandises :

- Transport de masse des marchandises vers les zones logistiques extra-portuaires.

II.3. Présentation des différentes structures de l'EPB

L'EPB est organisée selon des directions fonctionnelles et opérationnelles

- ✓ **Direction opérationnelle**

Il s'agit des structures qui prennent en charge les activités sur le terrain et qui ont une relation directe avec les clients.

- ✓ **Direction Fonctionnelles**

Il s'agit des structures de soutien aux structures opérationnelles.

II.4. Organigramme Général de l'EPB

Conclusion du chapitre

L'objectif fondamental de ce chapitre a été de définir notre position épistémologique et méthodologique dans notre recherche. Dans cette optique, nous avons choisi d'adopter le paradigme épistémologique de l'interprétativisme, une approche qui met l'accent sur la compréhension des significations et des interprétations que les individus donnent à leurs actions et à leur environnement social. Ce choix découle de la conviction que pour appréhender pleinement la complexité de la gouvernance d'entreprise, il est essentiel de saisir les diverses perspectives et visions des acteurs impliqués.

En optant pour une approche interprétativiste, notre intention est d'obtenir une compréhension holistique et approfondie du sujet étudié, en tenant compte des différentes interprétations et nuances qui peuvent exister. Nous aspirons à dépasser les analyses purement quantitatives pour nous plonger dans les expériences et les perceptions des individus, afin de saisir pleinement la dynamique de la gouvernance d'entreprise dans le contexte des entreprises publiques en Algérie.

Pour atteindre cet objectif, nous avons choisi d'utiliser une méthodologie basée sur l'analyse empirique des pratiques de gouvernance, en mettant particulièrement l'accent sur la contribution des différents mécanismes de gouvernance à la qualité de l'information financière. Les entretiens semi-directifs ont été jugés pertinents pour cette étude, car ils permettent une exploration approfondie des points de vue des participants. Nous nous concentrerons spécifiquement sur la manière dont ils conceptualisent et interprètent la gouvernance d'entreprise, ainsi que sur son impact perçu sur l'information financière.

En entamant la troisième section, nous avons débuté par une description détaillée de deux entreprises sélectionnées, en mettant en lumière leur organisation et leur structure. Cette approche nous a permis de poser les bases nécessaires pour examiner ensuite les mécanismes de gouvernance en place et leur fonctionnement au sein de ces entités. En analysant ces aspects, nous cherchons à mieux comprendre comment la gouvernance d'entreprise est concrètement mise en œuvre dans le contexte spécifique des entreprises publiques en Algérie, tout en tenant compte des nuances et des particularités propres à chaque organisation.

Chapitre V: Analyse et interprétation des résultats.

Introduction

L'Algérie, tout comme d'autres nations, a été confrontée à divers scandales financiers notables, tels que ceux impliquant des entités telles que Sonatrach, Sonelgaz, Khalifa, BNA, Bcia, BEA, Badr, l'autoroute Est-Ouest, la Générale des concessions agricoles, le port, la Dgsn, Algérie Télécoms, Saidal, l'Agence Nationale des Barrages, Oref, Oaic, Erriad, Faki, et bien d'autres. Ces scandales ont émergé principalement en raison d'un manque de fiabilité dans l'information financière, mettant ainsi en doute l'efficacité des mécanismes de gouvernance au sein des entreprises algériennes.

À cet égard, la gouvernance d'entreprise a pour objectif premier de protéger les intérêts des actionnaires par le biais de divers mécanismes. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'objectif de notre étude, visant à démontrer la contribution des mécanismes de gouvernance interne et externe (conseil d'administration, comité d'audit, et audit interne et externe) dans la production d'une information financière pertinente et fiable au sein des sociétés par action en Algérie.

Notre approche empirique, guidée par un choix épistémologique, prend la forme d'une étude qualitative. Pour ce faire, des entretiens ont été menés auprès des directeurs généraux, des directeurs financiers, et des auditeurs externes de notre échantillon, dans le but de confirmer les résultats antérieurs et de tirer des enseignements en lien avec notre problématique.

Notre approche méthodologique s'articule autour d'une analyse approfondie des entretiens (voir annexe : 8) organisés autour de questions ouvertes. En interrogeant les directeurs financiers, nous cherchons à comprendre la composition du système de gouvernance d'entreprise, la structure des mécanismes de gouvernance, et comment ces mécanismes contribuent à la divulgation d'une information financière de qualité. Cette démarche vise à corroborer les résultats de l'étude empirique précédente et à enrichir notre compréhension des enjeux liés à la gouvernance et à la qualité de l'information financière en Algérie.

Section 1: Analyse qualitative des entretiens.

Dans cette section, nous procéderons à l'analyse des données recueillies au cours des entretiens semi-dirigés avec les interviews (Directeurs généraux, directeurs financiers, auditeurs externes), visant à répondre à notre question de recherche cruciale : dans le contexte où un système de gouvernance est mis en place et où les états financiers sont publiés, quelle est la contribution effective du conseil d'administration, du comité d'audit, de l'audit interne et externe à la qualité de l'information financière divulguée ? L'analyse s'appuie sur un questionnaire structuré comprenant cinquante-un questions semi-directives, stratégiquement subdivisées en cinq grandes parties afin de fournir une réponse approfondie et bien fondée à notre question de recherche.

La première partie de notre analyse se focalise sur l'obtention d'informations générales relatives à l'entreprise et de évaluer le degré de connaissance du concept de gouvernance d'entreprise au sein de l'organisation. Ensuite, la deuxième partie de l'analyse examine le rôle et l'efficacité du conseil d'administration dans le contexte de la gouvernance. La troisième partie se penche sur l'évaluation du comité d'audit, mettant en lumière son influence et son impact sur la qualité de l'information financière divulguée. La quatrième partie s'attarde sur l'audit interne, explorant son rôle dans le processus de gouvernance et sa contribution à la fiabilité des données financières. La cinquième partie aborde l'audit externe, évaluant son influence en tant que mécanisme externe de contrôle et son rôle dans l'amélioration de la qualité de l'information financière.

Cette approche méthodique et détaillée permettra d'explorer en profondeur chaque composante du système de gouvernance, offrant ainsi une compréhension approfondie de la manière dont le conseil d'administration, le comité d'audit, l'audit interne et externe interagissent pour influencer la qualité de l'information financière divulguée au sein des entreprises étudiées.

I. Le degré de connaissance du concept de gouvernance d'entreprise

Q1 : connaissez-vous le concept de gouvernance d'entreprise ? selon vous que représente ce concept ?

Intervenant 1 : Je connais bien le concept de gouvernance d'entreprise. Pour moi, il s'agit de l'ensemble des mécanismes, processus et relations qui permettent de diriger et de contrôler une entreprise efficacement.

Intervenant 2 : À mon avis, il s'agit des règles, des pratiques et des processus utilisés pour orienter et gérer une entreprise.

Q2 : selon vous quels sont les aspects couverts par la gouvernance ?

Intervenant 1 : La gouvernance d'entreprise est un concept vaste qui englobe plusieurs aspects cruciaux pour le bon fonctionnement et la durabilité des entreprises. Elle couvre notamment la structure organisationnelle de l'entreprise, définissant les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes, telles que les actionnaires, le conseil d'administration, les dirigeants et les employés. La gouvernance d'entreprise s'intéresse également à la transparence et à la divulgation d'informations financières et non financières, afin de garantir que toutes les parties prenantes disposent des informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées.

Intervenant 2 : Elle est essentielle pour mettre en place des structures et des processus efficaces qui permettent de surveiller la performance de l'entreprise et de prendre des décisions éthiques et efficaces. Cela implique la composition et le fonctionnement du conseil d'administration, ainsi que les comités spécialisés tels que le comité d'audit, qui jouent un rôle crucial dans le contrôle interne. De plus, la gestion des conflits d'intérêts est un aspect clé de la gouvernance, car elle garantit que les décisions prises servent les intérêts de tous les actionnaires, et non uniquement d'un groupe restreint.

II. Le rôle et l'efficacité du conseil d'administration dans le contexte de la gouvernance d'entreprise

Q1 : pouvez-vous me donner une idée sur la taille de votre CA ? Combien de membres le composent ?

Intervenant 1 : Notre conseil d'administration (CA) est constitué de quatre administrateurs et d'un PDG. Pour assurer une représentation équilibrée des divers secteurs au sein du CA, nous avons veillé à ce que chaque domaine clé soit représenté. Ces secteurs comprennent l'agriculture, le ministère des finances, les travaux publics et l'hydraulique.

Ainsi, nous garantissons une prise de décision informée et éclairée, prenant en compte les différentes perspectives et expertises présentes au sein de notre équipe de direction.

Intervenant 2 : Actuellement, notre conseil d'administration se compose de sept membres, auxquels s'ajoutent deux membres bénéficiant du droit, conférant ainsi au conseil une dimension plurinéaire et disciplinaire. Cette composition résulte d'une désignation opérée par l'actionnaire majoritaire, en l'occurrence SERPORT. Il est important de souligner que l'intégralité des actions de l'entreprise est sous le contrôle d'un unique groupe étatique, à savoir SERPORT. Cette configuration met en évidence la diversité fonctionnelle du conseil, tout en soulignant son rôle disciplinaire, et témoigne de l'influence significative de l'actionnaire SERPORT dans le cadre de la gouvernance de l'entreprise.

Q2 : Quelles sont les fonctionnalités assurer par votre conseil d'administration ?

Intervenant 1 : Bien, notre conseil d'administration est régi par le code de commerce et les décisions de l'assemblée générale, à laquelle il doit donner suite en exécutant les orientations définies. L'assemblée générale a deux missions principales : la première consiste à mettre en œuvre les résolutions adoptées lors de ses réunions, tandis que la deuxième mission l'oblige à vérifier la conformité des états financiers avec la législation en vigueur. En ce qui concerne la gestion et les orientations stratégiques, celles-ci dépendent des objectifs spécifiques du groupe et de la vision du secteur. Parlons maintenant du code de commerce, qui englobe les entreprises publiques et privées. Pour les entreprises publiques, une particularité mérite d'être mentionnée. Outre le respect des dispositions légales, intervient ce que l'on appelle le CPE (Conseil de Participation de l'État), créé par décret ou ordonnance. Le CPE est composé de tous les membres du gouvernement et de ceux qui gèrent les participations de l'État. Conformément aux exonérations prévues par le code de commerce, les membres du conseil d'administration détiennent généralement 20 % des actions. Dans le cas des entreprises publiques, où l'État est l'unique actionnaire, cela crée une structure d'actionnariat singulière, souvent désignée comme "actionnaire unique". Sur le plan de l'exécution et des opérations, la gestion d'une entreprise nécessite une approche multidimensionnelle, intégrant des aspects juridiques et économiques. En considérant la dimension juridique, le conseil d'administration d'une filiale endosse la responsabilité exclusive dans le cadre de ses fonctions exécutives et opérationnelles.

Intervenant 2 : Notre conseil d'administration assume une gamme étendue de responsabilités cruciales pour la direction et la performance de l'entreprise. L'une de ses principales fonctions réside dans la formulation et la détermination des orientations stratégiques ainsi que la politique générale de l'entreprise. En collaboration étroite avec le

Directeur Général (DG) et le Président du Conseil d'Administration (PCA). Ces deux acteurs cumulent une expérience significative au sein de l'entreprise. Lorsqu'il est question d'élaborer la politique de l'entreprise et de définir les axes stratégiques, le conseil d'administration agit en tant qu'instance décisionnelle majeure. La concertation entre le DG et le PCA revêt une importance cruciale dans la prise de décisions relatives à la politique globale de l'entreprise, soulignant ainsi l'importance de l'harmonie et de la collaboration au sein du conseil d'administration. Ces étapes sont essentielles pour garantir la cohérence et l'efficacité des orientations stratégiques avant leur mise en œuvre concrète.

Q3 : Comment sont nommés /révoqués les membres du conseil d'administration ?

Intervenant 1 : Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale et le groupe. Il convient de souligner la distinction entre l'assemblée générale et le groupe, cette nuance prend tout son sens dans notre situation spécifique où le groupe détient la totalité des actions de nos filiales. Ainsi, on peut affirmer que c'est le groupe qui exerce un contrôle absolu sur les décisions de nomination au sein de l'assemblée générale d'une filiale. La nomination des membres du conseil d'administration se fait dans le cadre des procédures établies par le groupe et en conformité avec les dispositions légales en vigueur. L'assemblée générale, en tant qu'organe décisionnel, joue un rôle crucial dans ce processus en approuvant les nominations proposées par le groupe.

Intervenant 2 : Comme précédemment mentionné, les membres du conseil d'administration (CA) sont nommés par le propriétaire majoritaire, à savoir SERPORT. Les membres ayant des droits particuliers sont quant à eux élus. Ces représentants, investis par le propriétaire au sein du CA, sont clairement responsables de la gestion de tous les aspects stratégiques, de la gouvernance, ainsi que de la validation de l'ensemble des outils déployés par le CA. Cette désignation par le propriétaire confère aux membres du CA une légitimité particulière dans la prise de décisions stratégiques et dans l'exercice de la gouvernance de l'entreprise. Leur responsabilité s'étend à l'approbation et à la validation des divers outils et mécanismes qui contribuent à la réalisation des objectifs définis par le CA. Cette démarche garantit une harmonisation entre la vision stratégique du propriétaire, représenté par SERPORT, et les actions concrètes entreprises par le CA pour mettre en œuvre cette vision. En somme, cette approche souligne l'importance d'une collaboration étroite entre le propriétaire, les membres élus du CA, et les instruments de gouvernance pour assurer une direction stratégique cohérente et efficace de l'entreprise.

Q4 : A cet égard, quel sont les critères de sélection que votre entreprise considère lorsqu'elle choisit des administrateurs pour rejoindre votre CA ? quelles sont les compétences et l'expériences ou les qualifications recherchées pour occuper ce rôle ?

Intervenant 1 : Les critères de sélection des administrateurs au sein de notre conseil d'administration sont définis en fonction de la vision et de la stratégie de l'actionnaire. En effet, le profil de l'administrateur est largement influencé par la compréhension et l'adhésion à la vision stratégique de l'actionnaire, car les compétences et l'expérience, bien que cruciales, ne sont pas suffisantes si elles ne sont pas alignées sur les objectifs et les stratégies de l'entreprise. Nous recherchons des administrateurs qui apportent un équilibre entre compétences techniques, expérience sectorielle et une compréhension approfondie des enjeux stratégiques de notre entreprise. Les compétences en leadership, la capacité à prendre des décisions éclairées, ainsi qu'une aptitude à travailler collaborativement au sein d'une équipe diversifiée sont également des aspects essentiels.

En termes d'expérience, nous privilégions des candidats ayant une expérience avérée dans des postes de direction, idéalement au sein du même secteur d'activité. La connaissance approfondie des dynamiques du marché et des réglementations sectorielles est un atout majeur. En ce qui concerne les qualifications, nous attendons des candidats qu'ils détiennent des qualifications académiques solides et pertinentes par rapport aux domaines clés de notre entreprise. La capacité à comprendre et à analyser des informations complexes, à anticiper les tendances du marché et à contribuer de manière constructive aux discussions stratégiques du conseil sont des aspects cruciaux que nous recherchons chez nos administrateurs.

En résumé, notre processus de sélection vise à former un conseil d'administration diversifié, compétent et aligné sur la vision stratégique de l'actionnaire, afin de garantir une gouvernance d'entreprise robuste et orientée vers la réalisation des objectifs à long terme de l'entreprise.

Intervenant 2: Le choix et l'identification des membres du conseil d'administration sont assurés par le groupe, et c'est ce dernier qui détermine les profils adaptés. En général, nous optons pour la nomination d'administrateurs ayant des compétences disciplinaires variées. Il est courant de sélectionner des individus ayant une expertise solide dans le domaine financier, capables d'apporter une perspective éclairée sur les aspects économiques de l'entreprise. De plus, des personnes compétentes dans l'administration, en particulier sur les aspects procéduraux, sont également intégrées au conseil.

Le panel de compétences s'étend également à des professionnels issus du secteur bancaire, ainsi qu'à des experts chevronnés dans la réglementation. En adoptant cette approche, nous n'adhérons pas à un profil spécifique, mais plutôt à une combinaison variée de compétences. Cette diversité vise à englober l'ensemble des facettes de l'activité de l'entreprise. Ainsi, en mélangeant ces compétences diverses, nous cherchons à aborder de manière exhaustive tous les aspects de la gestion et de la gouvernance de l'entreprise. L'objectif ultime est de former un conseil d'administration dont la composition reflète la complexité et la diversité des enjeux auxquels l'entreprise est confrontée.

Q5 : Existe-il une procédure ouverte et transparente associant les actionnaires en matière de choix et de nomination des administrateurs ? est-ce qu'il a une procédure pour recruter les administrateurs ?

Intervenant 1 : Actuellement, il n'existe pas de procédure standardisée définie pour le choix et la nomination des administrateurs au sein de notre entreprise. Ce processus est largement déterminé par la stratégie en cours. Cependant, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de transparence ou d'inclusion de l'actionnaire dans le processus de nomination.

La stratégie de l'entreprise guide la sélection des administrateurs, mais elle est élaborée en tenant compte des intérêts et des points de vue d' actionnaire (l'État). Dans le cadre du recrutement des administrateurs, bien que nous n'ayons pas de procédure établie, nous veillons à identifier des candidats possédant les compétences, l'expérience et les perspectives nécessaires pour contribuer de manière significative au conseil d'administration. Cette démarche, bien que moins formalisée, garantit tout de même que les administrateurs choisis sont aptes à répondre aux défis spécifiques de l'entreprise.

Intervenant 2 : le processus de sélection des administrateurs se base sur une évaluation approfondie des CV, en mettant en avant les critères alignés sur la stratégie de l'entreprise. Le choix des administrateurs se fait en fonction des compétences spécifiques nécessaires pour soutenir la stratégie, couvrant des domaines tels que les antécédents professionnels, les compétences financières, administratives et réglementaires. Cette approche vise à garantir que le conseil d'administration soit composé de membres dont les compétences correspondent précisément aux besoins de l'entreprise, renforçant ainsi son efficacité et sa pertinence.

Q6 : existe-il des administrateurs indépendants au sein du CA ? Quels est le taux des administrateurs indépendants sur le totale des membres composant du CA ? ou bien le nombre des membres externe dans le CA.

Intervenant 1: Absolument, notre conseil d'administration comprend des administrateurs externes au niveau de chaque filiale, et la répartition des membres est présentée dans le tableau suivant :

1- Représentation des Administrateurs externes au sein des Conseils d'Administration des Filiales du Groupe GERHYD, pour l'exercice 2023 :

Administrateurs externes	administrateurs internes	Total
19 % - **12** Administrateurs	**81 %** - **50** Administrateurs (y compris les Administrateurs de droit **(15)**)	**100%** - **62** Administrateurs
26 % - **12** Administrateurs	**74 %** - **35** Administrateurs (sans compter les Administrateurs de droit **(15)**)	**100%** - **47** Administrateurs

La présence d'administrateurs externes au sein des filiales démontre notre engagement envers une gouvernance d'entreprise équilibrée et objective. Le tableau ci-dessus donne un aperçu clair du nombre d'administrateurs externes et du taux d'administrateurs indépendants par rapport au conseil d'administration des filiales du groupe. Ces administrateurs externes apportent une perspective objective et une expertise externe, renforçant ainsi la prise de décision stratégique au sein du conseil. Le maintien d'un pourcentage significatif d'administrateurs indépendants témoigne de notre engagement envers la transparence, la responsabilité et la diversité d'opinions au sein de notre gouvernance d'entreprise. Nous continuerons à évaluer et ajuster cette composition pour garantir une représentation équilibrée et alignée sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Intervenant 2 : Dans notre contexte actuel, nous ne comptons pas d'administrateurs indépendants. Cependant, avant la réorganisation récente, des administrateurs extérieurs au secteur étaient présents, y compris des retraités dont les compétences ont justifié leur maintien au sein du conseil d'administration (CA). Je tiens à souligner que je me réfère continuellement à la vision stratégique du propriétaire.

À partir de cette vision stratégique, nous élaborons des outils pour concrétiser cette politique. Cela englobe la définition des politiques nécessaires pour atteindre la vision, déclinées en processus opérationnels et plans d'action concrets. Bien que nous n'ayons

actuellement aucun administrateur externe, l'idée n'est pas exclue. Si cela se produit, nous recherchons des individus ayant une expérience significative, capables de contribuer de manière constructive à l'alignement du CA sur la stratégie de l'entreprise.

Q7 : comment appréciez-vous le rôle du conseil d'administration ?

Intervenant 1 : L'évaluation du rôle du conseil d'administration repose sur une analyse approfondie visant à assurer une gouvernance d'entreprise efficace et conforme aux normes établies. Un aspect crucial de cette évaluation concerne l'examen attentif de l'exécution des honoraires contentieux du groupe, soumis à une réglementation stricte. Elle englobe également l'analyse de mécanismes opérationnels qui guident les décisions et actions du conseil, assurant l'efficacité des processus internes. La discipline au sein du conseil est scrutée pour évaluer l'engagement envers les normes éthiques. Des indicateurs spécifiques, tels que le taux d'absence, la présence aux réunions, et la contribution active des membres, sont essentiels pour évaluer l'implication individuelle et collective des administrateurs.
Intervenant 2 : En fin de compte, le conseil d'administration (CA) endosse la responsabilité des actes de gestion, ce qui implique une certaine redevabilité de la part du CA. Avant de prendre des décisions, un administrateur doit s'assurer qu'il dispose de toutes les informations nécessaires pour évaluer correctement une situation donnée. En effet, un administrateur peut influencer la trajectoire de l'entreprise dans la direction qu'il souhaite, mais il doit agir dans le cadre de la loi. Il est crucial de souligner que les administrateurs sont pénalement responsables et doivent assumer la responsabilité de tous les actes et décisions de gestion de l'entreprise. Cette responsabilité englobe une gamme étendue d'actions et de décisions, et les administrateurs doivent agir avec prudence et intégrité dans l'intérêt de l'entreprise et de ses parties prenantes. En définitive, cette responsabilité renforce l'importance du rôle des administrateurs dans la gouvernance d'entreprise et souligne la nécessité d'une diligence et d'une transparence constantes dans leurs actions.

Q8 : On a également d'autre question à vous poser, sur le CA. Quelle est la structure de gouvernance actuelle au niveau de votre entreprise ? c'est-à-dire avez-vous une structure moniste (Unitaire) avec une fusion des rôles de président du CA et de directeur général, ou une structure duale avec une séparation distincte de ces deux rôles ?

Intervenant 1 : En ce qui concerne notre entreprise, la structure de gouvernance est actuellement de nature moniste, ce qui signifie que le président du conseil d'administration (PCA) assume simultanément le rôle de directeur général (DG). Cette fusion des

responsabilités au sein d'une même personne reflète notre choix organisationnel actuel en matière de prise de décisions stratégiques. Nous sommes ouverts à discuter davantage de cette structure et à partager des détails sur la manière dont elle fonctionne au sein de notre contexte spécifique.

Intervenant 2 : Au sein de notre entreprise, nous avons mis en place un système de séparation des fonctions, ce qui se traduit par une répartition distincte et claire des responsabilités et des rôles au sein de l'organisation. Ce principe, souvent désigné sous le terme de bicéphalisme, vise à éviter la concentration excessive de pouvoir ou de contrôle entre les mains d'une seule personne ou entité. Cette séparation, permettant ainsi une meilleure gestion des risques, une prise de décision plus éclairée et une gouvernance plus équilibrée.

Q9 : d'après vous est-ce que cette dualité ou séparation a un impact sur les décisions prises au sein du conseil ? est surtout, est-ce qu'elle a un impact sur la qualité de l'information financière ?

Intervenant 1 : souligne qu'en cas de cumul des deux postes par une seule personne, cette dualité peut engendrer des conflits d'intérêts. La personne concernée pourrait être amenée à prendre des décisions stratégiques tout en étant simultanément responsable de leur mise en œuvre opérationnelle. Cette situation peut potentiellement affaiblir la supervision indépendante du conseil d'administration et entraver la transparence dans le processus décisionnel. En termes d'impact sur la qualité de l'information financière, le risque de biais peut également être présent lorsque les rôles de PCA et DG sont exercés par la même personne..

Intervenant 2 : Comme évoqué dans la question précédente, notre entreprise fonctionne selon un modèle de bicéphalisme. Permettez-moi d'être transparent avec vous. En tant que directeur général de l'entreprise, je travaille en étroite collaboration avec le président du conseil d'administration, qui joue un rôle essentiel dans la gestion. Il détient une grande expertise dans le domaine, ayant occupé des postes de responsabilité au ministère des Transports et a même été président du groupe CEGPORT à l'époque où il est devenu SERPORT. Son expérience approfondie dans les secteurs maritime et portuaire lui confère une connaissance inestimable. Nos interactions comprennent six réunions par an, au cours desquelles nous discutons des grandes orientations de gestion de l'entreprise, ainsi que des rapports d'activités. Parallèlement, nous avons mis en place des canaux de communication

rapides et ouverts, tels que le téléphone et les emails, ce qui facilite la coordination et le suivi des actions. Je perçois clairement son parrainage et son soutien dans nos échanges, ce qui renforce notre collaboration.

Personnellement, je ne rencontre aucune difficulté avec ce modèle de bicéphalisme. Au contraire, cela me permet d'être supervisé par une personne externe à l'entreprise, ce qui, d'une part, offre un niveau supplémentaire de contrôle et, d'autre part, contribue positivement à la qualité de l'information financière que nous produisons.

Q10 : dans votre entreprise et dans les filiales, est ce qu'il y a eu beaucoup de changement de PDG ou PCA, si oui, c'était dû selon vous à quoi ?

Intervenant 1 : Dans les dix à quinze dernières années au sein de notre groupe et de ses filiales, nous avons observé une stabilité significative en ce qui concerne le poste de Président-Directeur Général (PDG). La majorité des PDG des filiales ont maintenu leur poste pendant une période allant de huit à neuf ans, démontrant une continuité et une stabilité dans la direction de ces entités. Il est important de noter que cette stabilité n'est pas exempte des défis liés à l'instabilité politique au niveau du pays. Les changements sporadiques dans le paysage politique peuvent inévitablement influencer la direction et la composition de la direction dans certaines circonstances. Ces variations peuvent être un facteur contributif aux changements de PDG observés au fil du temps.

Il serait intéressant d'approfondir l'analyse pour comprendre plus en détail les raisons sous-jacentes à la stabilité observée. Cela pourrait inclure des éléments tels que la réussite des PDG dans la réalisation des objectifs stratégiques, la cohérence avec la vision de l'entreprise, ou encore la mise en œuvre de politiques de gestion des talents efficaces. En examinant ces aspects, nous pourrions mieux appréhender les facteurs clés qui contribuent à la stabilité et à la continuité dans les rôles de PDG au sein de notre entreprise.

Intervenant 2 : Au sein de notre port, la période transitoire que traversait le pays, marquée par l'instabilité politique du mouvement HIRAK, a eu un impact notable sur notre fonctionnement. À un certain moment, nous avons été confrontés à une situation exceptionnellement délicate, ce qui a entraîné des changements significatifs dans notre structure organisationnelle. En 2018, nous avions un président-directeur général (PDG), puis nous avons connu une transition vers un président du conseil d'administration (PCA) et un directeur général (DG). L'année suivante, nous avons eu un autre DG avec le même

PCA, et par la suite, un DG est devenu PDG pendant deux ans. Ces fluctuations témoignent des ajustements que nous avons dû opérer pour nous adapter aux circonstances changeantes.

Cependant, malgré ces changements, il convient de noter qu'une certaine stabilité a été maintenue dans l'ensemble. Malgré les turbulences politiques, notre port a su maintenir un niveau de continuité et de fonctionnement cohérent, ce qui témoigne de notre capacité à nous adapter et à persévérer dans des conditions difficiles.

Q11 : Combien de réunions du conseil sont prévues par la réglementation, durant l'exercice ?

Intervenant 1 : Selon les dispositions du code de commerce, le nombre maximal de réunions du conseil d'administration prévu au cours d'un exercice est de six. Toutefois, en dehors de ce cadre, toute réunion supplémentaire nécessite la validation de l'assemblée générale.

Intervenant 2 : Habituellement, et conformément à notre pratique standard, nous organisons six réunions régulières tous les deux mois pour suivre de près l'évolution de l'activité portuaire. Cependant, en cas de circonstances exceptionnelles ou d'événements pertinents, nous tenons des réunions supplémentaires. Ces réunions extraordinaires sont toujours justifiées par des raisons valables et soutenues par des arguments solides.

Q12 : Combien de réunions du conseil ont été tenues en moyenne ces 3 dernières années ?

Intervenant 1 : Dans certaines filiales, en raison de changements significatifs et d'événements particuliers, nous avons tenu jusqu'à dix réunions pour répondre aux besoins dynamiques de la situation. Cependant, en considérant l'ensemble des filiales, la moyenne s'établit à environ cinq réunions au cours de cette période triennale. Cette variabilité dans le nombre de réunions tient compte de la flexibilité nécessaire pour traiter des situations spécifiques et pour s'adapter aux évolutions rapides du contexte. Le tableau ci-dessous offre une représentation détaillée du nombre de réunions tenues par chaque filiale au cours des trois dernières années (2020-2021-2023). Cette répartition permet de mieux comprendre la dynamique particulière de chaque filiale et de souligner les moments où une fréquence de réunions plus élevée a été jugée nécessaire. Cette approche réactive, tout en maintenant une moyenne stable, témoigne de la capacité du conseil d'administration à ajuster sa fréquence de réunions en fonction des exigences spécifiques, assurant ainsi une gestion agile et adaptative face aux changements et aux défis rencontrés par chaque filiale.

2- Nombre de Conseils d'Administrations tenues durant les trois derniers exercices (2020,2021et 2022) par filiales :

N°	FILIALES	Six (06) réunions autorisées par exercice					
		Exercice 2020		Exercice 2021		Exercice 2022	
		Nombre	moyenne	Nombre	moyenne	Nombre	moyenne
1	CTH	6	100%	6	100%	9	150%
2	HPE	6	100%	6	100%	8	133%
3	HYDRO TECHNIQUE	6	100%	8	133%	7	117%
4	SOGERHWIT	6	100%	6	100%	6	100%
5	HYDRO CANAL	6	100%	6	100%	10	167%
6	FOREMHYD	6	100%	5	83%	8	133%
7	GTH	6	100%	5	83%	8	133%
8	HYDRO AMENAGEMENT	7	117%	6	100%	6	100%
9	EFORHYD	1	17%	1	17%	6	100%

Intervenant 2 : c'est six chaque année, car on est toujours en contact avec le PCA.

Q13 : Quel est le taux moyen de présence des administrateurs au conseils ?

Intervenant 1 : Au sein de notre entreprise, le taux moyen de présence des administrateurs aux conseils d'administration s'établit à plus de 60%. Le tableau ci-dessous offre une présentation détaillée du taux moyen de présence des administrateurs dans chaque filiale durant les trois dernières années :

3- Moyenne de présence des Administrateurs durant les trois derniers exercices (2020,2021et 2022) par filiales :

N°	FILIALES	Exercice 2020		Exercice 2021		Exercice 2022	
		Nombre	moyenne	Nombre	moyenne	Nombre	moyenne
1	CTH	37/46	80%	31/36	86%	53/63	84%
2	HPE	32/36	89%	31/36	86%	31/36	86%
3	HYDRO TECHNIQUE	44/44	100%	59/60	98%	46/49	94%
4	SOGERHWIT	42/42	100%	38/52	73%	36/42	86%
5	HYDRO CANAL	39/42	93%	42/42	100%	68/70	97%
6	FOREMHYD	41/48	85%	34/35	97%	64/66	97%
7	GTH	26/30	87%	32/35	91%	43/44	98%
8	HYDRO AMENAGEMENT	46/49	94%	43/43	100%	36/42	86%
9	EFORHYD	4/5	80%	3/5	60%	25/27	93%

Cette moyenne de plus de 60% reflète l'engagement substantiel des administrateurs dans leurs responsabilités au sein du conseil d'administration. Elle témoigne de la participation active et régulière des administrateurs lors des réunions, soulignant ainsi une implication significative dans les discussions et la prise de décision.

Intervenant 2 : quasiment une présence majoritaire des membres.

Q14 : Toujours au niveau du CA, comment est réparti le pouvoir décisionnel entre le PDG et le conseil d'administration en ce qui concerne la communication financière de l'entreprise

et le choix du cabinet d'audit ? Qui a la responsabilité finale de prendre ces décisions importantes ?

Intervenant 1 : La procédure d'arrêté des comptes dans notre entreprise est strictement réglementée, en conformité avec la loi 07-11. Selon cette réglementation, la responsabilité de l'arrêté des comptes incombe au conseil d'administration. Cette étape cruciale dans le processus financier est donc placée sous la supervision et la décision collégiale du conseil d'administration, garantissant ainsi une gouvernance robuste et conforme aux normes établies.

Par la suite, le commissaire aux comptes intervient en rencontrant l'assemblée générale. Cette étape supplémentaire renforce le caractère transparent et vérifiable du processus d'arrêté des comptes, en offrant aux parties prenantes l'opportunité d'examiner et de valider les résultats financiers présentés.

Intervenant 2 : J'ai entre mes mains la charte des pouvoirs délégués au directeur général depuis mes premières responsabilités. Le choix des cabinets fait partie intégrante de mes attributions. Il est essentiel, comme nous l'avons souligné, de garantir une bonne gouvernance, ce qui implique l'identification de procédures de travail claires.

Ainsi, lors des consultations pour sélectionner les cabinets, nous nous appuyons sur des critères bien définis et des objectifs précis. Nous évaluons les candidatures en fonction de leur niveau de compétence et d'expertise. Une liste de candidats est établie à partir de là, puis une commission est chargée de choisir le cabinet d'audit approprié. Nous veillons également à communiquer efficacement avec les cabinets sélectionnés pour les tenir informés de nos attentes et des procédures en place. Nous assurons également une communication transparente avec les parties prenantes concernées pour les tenir informées de ces décisions importantes.

III. Comité d'audit et son rôle dans le processus de gouvernance, et son influence sur la qualité de l'information financière divulguée.

Q1 : Pour commencer, Est-ce que le conseil d'administration de votre entreprise a mis en place un comité d'audit ? si oui, il est rattaché hiérarchiquement à qui (il est rattaché à la présidence de la direction générale, au conseil d'administration ou au directeur administratif et financier) ?

Intervenant 1 : En l'année 2021, nous avons élaboré un plan d'accès visant à renforcer nos mécanismes de gouvernance. Dans le cadre de cette initiative, nous avons pris la décision de mettre en place un comité d'audit. Bien que cette décision soit prévue dans le plan

théorique, en pratique, sa mise en œuvre n'a pas encore été concrétisée. Nous envisageons de concrétiser cette initiative peut-être d'ici 2 ans ou 3 ans plus tard. Actuellement, il convient de noter que bien que des comités spécifiques ne soient pas encore opérationnels, notre entreprise dispose de structures organisées pour répondre aux besoins de gouvernance. Ces structures peuvent inclure des mécanismes et des processus qui favorisent la gestion efficace des responsabilités relevant généralement des comités spécialisés. La mise en place de comités spécialisés, tels que le comité d'audit, demeure une démarche stratégique visant à renforcer la surveillance et la prise de décision au sein du conseil d'administration. Cette évolution potentielle dans la structure organisationnelle reflète notre engagement à améliorer continuellement nos pratiques de gouvernance pour répondre aux normes et aux meilleures pratiques en vigueur.

Intervenant 2 : Oui, notre entreprise a mis en place un comité d'audit sous la supervision du conseil d'administration. Ce comité est chargé de superviser les activités financières et opérationnelles, garantissant ainsi la conformité aux normes éthiques et réglementaires. Son travail contribue à renforcer la confiance des parties prenantes et à améliorer la gouvernance d'entreprise.

Q2 : Ce rattachement est-il une bonne chose pour l'équilibre des pouvoirs et à la production d'une information financière de qualité ?

Intervenant 1 : En l'absence d'un comité d'audit au niveau du groupe GERHYD, il n'est pas possible de fournir de réponse détaillée à cette question.

Intervenant 2 : Absolument, le comité d'audit joue un rôle crucial dans la production d'informations financières de haute qualité. Son travail est principalement préventif, visant à éviter les erreurs avant qu'elles ne se produisent. Cela contribue à garantir l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers de l'entreprise.

Q3 : Pourriez-vous d'abord nous expliquer en quoi consiste le comité d'audit ?

Intervenant 1 : En l'absence d'un comité d'audit au niveau du groupe GERHYD, il n'est pas possible de fournir de réponse détaillée à cette question.

Intervenant 2 : Le comité d'audit est essentiellement un organe de gouvernance chargé de superviser les activités financières et comptables de l'entreprise. Sa principale fonction est de fournir une surveillance indépendante et objective des processus de contrôle interne, des systèmes de gestion des risques et de l'exactitude des informations financières divulguées par l'entreprise. En tant qu'entité distincte et spécialisée, le comité d'audit assure une surveillance rigoureuse pour s'assurer que les pratiques financières de l'entreprise sont conformes aux normes légales, éthiques et professionnelles en vigueur. Son rôle est

essentiel pour renforcer la transparence, la responsabilité et la confiance des parties prenantes dans la gestion financière de l'entreprise.

Q4 : Au niveau de votre entreprise, combien de personnes composent ce comité ? Quelles sont ces tâches ?

Intervenant 1 : En l'absence d'un comité d'audit au niveau du groupe GERHYD, il n'est pas possible de fournir de réponse détaillée à cette question.

Intervenant 2 : Au sein de notre entreprise, le comité d'audit est composé de trois membres, conformément aux dispositions réglementaires énoncées dans notre règlement intérieur. Ce comité fonctionne selon une charte d'audit et un règlement intérieur spécifiques, qui définissent clairement ses responsabilités et ses domaines d'intervention. Les principales tâches du comité d'audit incluent la validation des programmes d'audit, la formulation de recommandations et la supervision des missions d'audit, le cas échéant, en collaboration avec la direction générale. Il joue un rôle crucial dans le suivi des aspects où le conseil d'administration peut manquer de ressources ou d'expertise. En tant que composante essentielle du conseil d'administration, le comité d'audit assiste ce dernier dans sa mission de surveillance de la conformité aux règles et réglementations en vigueur. Il agit comme un miroir reflétant clairement les pratiques de conformité de gestion de l'entreprise, que ce soit en matière financière ou légale. Ainsi, il contribue à assurer la conformité aux prescriptions juridiques et réglementaires, offrant au conseil une assurance quant à la légalité et à la qualité de la gestion de l'entreprise.

Q5 : Comment le comité d'audit s'assure-t-il de son indépendance vis-à-vis de la direction de l'entreprise ?

Intervenant 1 : En l'absence d'un comité d'audit au niveau du groupe GERHYD , il n'est pas possible de fournir de réponse détaillée à cette question.

Intervenant 2 : Le comité d'audit assure son indépendance vis-à-vis de la direction de l'entreprise grâce à une séparation claire des fonctions opérationnelles et de contrôle. Il opère selon des politiques et des procédures définies dans sa charte et son règlement intérieur, garantissant ainsi son autonomie et son objectivité. De plus, ses membres sont choisis pour leur expertise et leur indépendance, ce qui leur permet de superviser les activités financières et opérationnelles de l'entreprise de manière impartiale et rigoureuse.

Q6 : Quel est le nombre des membres indépendants (externes) dans ce comité ? Quels sont les avantages d'un comité d'audit indépendant pour la qualité de l'information financière de l'entreprise ?

Intervenant 1 : En l'absence d'un comité d'audit au niveau du groupe GERHYD , il n'est pas possible de fournir de réponse détaillée à cette question.

Intervenant 2 : Non, ils sont désignés par les membres du conseil.

Q7 : Quel est le nombre des membres indépendants (externes) dans ce comité ? Quels sont les avantages d'un comité d'audit indépendant pour la qualité de l'information financière de l'entreprise ?

Intervenant 1 : En l'absence d'un comité d'audit au niveau du groupe GERHYD, il n'est pas possible de fournir de réponse détaillée à cette question.

Intervenant 2 : Bien que le comité d'audit de notre entreprise soit composé de membres désignés par le conseil d'administration et non d'individus indépendants externes, il est essentiel de reconnaître les avantages que la présence de membres indépendants pourrait apporter. L'intégration de membres indépendants dans le comité d'audit offrirait une perspective externe et impartiale lors de la supervision des activités financières de l'entreprise. Leur indépendance vis-à-vis de la direction et des autres parties prenantes internes leur permettrait de prendre des décisions éclairées et objectives, tout en évaluant de manière critique les pratiques de gestion et les rapports financiers de l'entreprise. De plus, l'expertise et l'expérience des membres indépendants dans des domaines tels que la comptabilité, l'audit et la gouvernance d'entreprise enrichiraient les discussions et les délibérations du comité d'audit. Cela renforcerait sa capacité à remplir efficacement ses fonctions de supervision et de conseil, contribuant ainsi à améliorer la transparence et la qualité de l'information financière de l'entreprise.

Q8 : Quelles est la fréquence de réunions de ce comité ?

Intervenant 1 : En l'absence d'un comité d'audit au niveau du groupe GERHYD , il n'est pas possible de fournir de réponse détaillée à cette question.

Intervenant 2 : Notre comité d'audit se réunit deux fois par an pour ses sessions régulières. Ces réunions sont prévues dans le cadre d'un calendrier établi à l'avance, en général, au début et à la fin de l'exercice financier. Pendant ces réunions, nous examinons en détail divers aspects de la gouvernance d'entreprise, de la gestion des risques, de la conformité réglementaire et de la qualité de l'information financière. Nous passons également en revue les rapports d'audit, discutons des conclusions et des recommandations, et examinons les plans d'action pour remédier aux problèmes identifiés. En dehors de ces réunions

programmées, le comité d'audit peut également se réunir de manière extraordinaire si nécessaire, par exemple en cas de circonstances exceptionnelles ou de problèmes urgents nécessitant une attention immédiate.

Q9 : Quel est le lien entre le comité d'audit et la qualité de l'information financière ?

Intervenant 1 : En l'absence d'un comité d'audit au niveau du groupe GERHYD , il n'est pas possible de fournir de réponse détaillée à cette question.

Intervenant 2 : Le comité d'audit assure la qualité de l'information financière en supervisant les missions d'audit et en examinant les rapports pour garantir la conformité aux normes comptables et réglementaires. Il joue un rôle crucial dans la vérification des pratiques comptables et des procédures de contrôle interne de l'entreprise, assurant ainsi la fiabilité et la transparence des états financiers. En résumé, le comité d'audit agit comme un garant de la qualité de l'information financière en assurant une surveillance efficace des processus d'audit et en veillant au respect des normes de transparence et de fiabilité.

Q10 : Comment le comité d'audit assure-t-il cette supervision de la qualité de l'information financière ?

Intervenant 1 : En l'absence d'un comité d'audit au niveau du groupe GERHYD , il n'est pas possible de fournir de réponse détaillée à cette question.

Intervenant 2 : Le comité d'audit assure la supervision de la qualité de l'information financière en examinant attentivement les rapports d'audit présentés lors de ses réunions régulières. À la suite de ces réunions, le comité d'audit élabore une synthèse détaillée des conclusions et des recommandations discutées. Cette synthèse est ensuite transmise au conseil d'administration pour examen et validation. De cette manière, le comité d'audit veille à ce que les pratiques comptables et les procédures de contrôle interne de l'entreprise soient évaluées de manière approfondie et que des mesures correctives appropriées soient prises pour garantir la fiabilité et la transparence de l'information financière.

Q11 : est-ce que dans les rapports d'audit, qu'il s'agisse d'audit interne ou comité d'audit. Vous pensez qu'ils contiennent suffisamment d'information sur la situation financière ? Ces informations vous paraissent-elles pertinentes et fiable ?

Intervenant 1 : En l'absence d'un comité d'audit au niveau du groupe GERHYD , il n'est pas possible de fournir de réponse détaillée à cette question.

Intervenant 2 : Le comité d'audit joue un rôle de supervision et de recommandation vis-à-vis de la qualité de l'information financière, mais il n'est pas directement impliqué dans le traitement des données financières. En général, les rapports d'audit, qu'ils proviennent de l'audit interne ou du comité d'audit, ne contiennent pas des informations détaillées sur la situation financière de l'entreprise, car cela relève de la compétence du commissaire aux comptes. Le comité d'audit se concentre plutôt sur l'examen des recommandations issues des audits réalisés par le commissaire aux comptes ou l'audit interne. Ces recommandations, accompagnées de preuves et de constats, sont ensuite présentées au conseil d'administration pour examen. En cas de besoin, le comité d'audit peut également demander des rapports spécifiques du commissaire aux comptes afin de mieux comprendre les observations ou les réserves émises.

En résumé, il existe une interaction dynamique entre le comité d'audit, l'audit interne et le commissaire aux comptes pour garantir la pertinence et la fiabilité de l'information financière de l'entreprise. Le comité d'audit agit comme un organe de supervision et de recommandation, tandis que le commissaire aux comptes est chargé de vérifier la conformité des états financiers aux normes comptables et réglementaires.

Q12 : Merci pour cet exemple concret. En conclusion, quel est le rôle global du comité d'audit dans la qualité de l'information financière d'une entreprise ?

Intervenant 1 : En l'absence d'un comité d'audit au niveau du groupe GERHYD, il n'est pas possible de fournir de réponse détaillée à cette question.

Intervenant 2 : Le rôle global du comité d'audit dans la qualité de l'information financière d'une entreprise réside dans sa capacité à identifier les lacunes et les faiblesses dans les pratiques de gestion financière et à recommander des actions correctives. Lorsque des recommandations ou des défaillances sont constatées, notamment à la suite des observations du commissaire aux comptes ou des réserves émises, le comité d'audit peut déclencher des audits supplémentaires pour fournir au conseil d'administration une meilleure précision sur la situation financière de l'entreprise. Il est important de souligner que la fiabilité de l'information financière dépend étroitement de la qualité des audits réalisés. Ainsi, le comité d'audit joue un rôle crucial dans l'évaluation de la qualité des audits effectués et des informations recherchées. En veillant à ce que les audits soient réalisés de manière rigoureuse et impartiale, le comité d'audit contribue à renforcer la confiance dans les états financiers de l'entreprise et à assurer leur conformité aux normes

comptables et réglementaires. En résumé, le comité d'audit du conseil d'administration joue un rôle essentiel dans la supervision et l'évaluation de la qualité de l'information financière, contribuant ainsi à la transparence et à la fiabilité des rapports financiers de l'entreprise.

Merci beaucoup pour ces informations éclairantes sur le rôle du comité d'audit du conseil d'administration et son impact sur la qualité de l'information financière. Cela a été très instructif !

IV. L'audit interne et son rôle dans le processus de gouvernance, et sa contribution à la fiabilité des données financières.

Q1 : Dans votre entreprise, existe-t-il un service d'audit interne ? et est-ce qu'il existe dans les filiales aussi ? Pourriez-vous expliquer brièvement ce qu'est l'audit interne et son rôle dans l'organisation ?

Intervenant 1 : Oui, au sein du groupe GERHYD, nous disposons d'un service d'audit interne opérationnel tant au niveau du groupe que dans chacune de nos filiales. La fonction de l'audit interne, bien que présente à tous les niveaux, revêt des nuances dans ses objectifs et son mode opératoire entre le groupe et les filiales. Dans le contexte des filiales, l'audit interne est principalement une source d'information utilisée pour élaborer des rapports, tandis qu'au niveau du groupe, sa mission va au-delà du simple contrôle d'activités opérationnelles.

Au sein du groupe, l'audit interne s'intègre pleinement dans notre stratégie globale. Il ne se limite pas à une vérification des opérations en cours, mais englobe une dimension plus large. Actuellement, avec des opérations stratégiques en cours telles que le dessalement, nous prévoyons de doter la fonction d'audit interne de nos filiales d'auditeurs techniques, notamment des ingénieurs. Cette mesure vise à renforcer l'expertise spécifique nécessaire pour évaluer ces opérations complexes. La procédure standard de l'audit interne est classique. Chaque année, l'équipe présente un programme d'audit, lequel est soumis à la validation du conseil d'administration. Une fois approuvé, le programme est mis en œuvre, marquant le début de la phase d'exécution de l'audit.

Intervenant 2 : Oui, dans notre entreprise, nous disposons d'un service d'audit interne. Ce service intervient en dernier lieu dans notre système de contrôle interne. Une fois que le système est mis en place et opérationnel, l'audit interne entre en jeu. Il consiste essentiellement à contrôler le contrôle. Les missions des auditeurs consistent à vérifier si

les contrôles mis en place ne présentent pas de défaillances et à proposer des améliorations à tous les niveaux de l'organisation.

Q2 : est-ce qu'il existe un département d'audit interne dédie à cette fonction ?

Intervenant 1 : Oui, au sein de notre groupe, nous avons effectivement un département d'audit interne dédié à cette fonction. La présence d'un département spécifiquement dédié à l'audit interne souligne l'importance stratégique accordée à cette fonction au sein de notre organisation. En tant qu'entité indépendante, le département d'audit interne est positionné pour exercer ses responsabilités de manière objective, impartiale et efficace.

Intervenant 2 : Au sein de la structure de contrôle interne, nous disposons d'un service dédié à l'audit interne. Ce département est spécifiquement chargé de mener des audits internes pour évaluer l'efficacité des contrôles internes de l'entreprise et identifier les éventuelles lacunes ou risques. Son rôle est crucial dans la garantie de la fiabilité des processus opérationnels et de la qualité des données financières.

Q3 : A quel organe il est rattaché au sein de votre entreprise ? et quel est l'impact de ce rattachement dans le cadre de la gouvernance et la production de l'information financière ?

Intervenant 1 : Le département d'audit interne au sein du groupe GERHYD est directement rattaché au Président-Directeur Général (PDG) de l'entreprise. Ce lien organisationnel est significatif dans la mesure où il définit le positionnement et les implications de la fonction d'audit interne dans la gouvernance globale et la production de l'information financière au sein de l'entreprise. Le rattachement au PDG indique clairement que le département d'audit interne fonctionne en tant que structure fonctionnelle, plutôt qu'opérationnelle, au sein de l'organisation. En tant que tel, son rôle principal est d'assister, de conseiller et de doter le Conseil d'Administration (CA), en particulier le PDG, en fournissant des analyses et des synthèses approfondies sur des opérations spécifiques. Ce rôle d'assistance contribue à renforcer la capacité du PDG à prendre des décisions éclairées basées sur une évaluation approfondie des risques et des performances. L'impact de ce rattachement sur la gouvernance est significatif. En étant directement lié au plus haut niveau de direction, le département d'audit interne bénéficie d'une visibilité et d'une influence accrues dans les processus décisionnels clés. Il peut exercer un contrôle et une surveillance sur l'ensemble des structures du groupe, ce qui renforce la capacité de l'entreprise à maintenir une gouvernance solide, transparente et conforme aux normes réglementaires. Dans le cadre de la production de l'information financière, le département d'audit interne

joue un rôle crucial dans le contrôle de la qualité et de la fiabilité des données financières. En travaillant en tandem avec d'autres fonctions de contrôle, tels que le contrôle de gestion, il contribue à garantir l'intégrité des systèmes de contrôle, de l'organisation et de l'information financière dans son ensemble. En fin de compte, cette disposition permet au PDG d'avoir une vision holistique et bien informée de l'état financier de l'entreprise, renforçant ainsi la prise de décisions stratégiques.

Intervenant 2 : Le service d'audit interne est rattaché directement au directeur général au sein de notre entreprise. Ce lien hiérarchique lui confère une position stratégique dans la gouvernance de l'entreprise. En étant directement sous l'autorité du directeur général, le service d'audit interne bénéficie d'une indépendance suffisante pour mener ses missions de manière objective et impartiale. Cela lui permet d'exercer son rôle de manière transversale à travers différents départements et niveaux de l'entreprise, notamment les finances, la comptabilité et la sécurité. En étant impliqué dans toutes les strates de l'organisation, l'audit interne peut évaluer l'efficacité des contrôles internes et identifier les risques potentiels pour l'entreprise.

En résumé, le rattachement du service d'audit interne au directeur général lui confère une position stratégique dans l'entreprise, lui permettant d'agir en tant qu'œil externe en interne, garantissant ainsi la transparence, la fiabilité et la conformité des processus et de l'information financière.

Q4 : Pouvez-vous m'expliquer, quelle est la valeur ajoutée de l'audit interne à votre entreprise ?

Intervenant 1 : Certainement, la fonction d'audit interne au sein du groupe GERHYD revêt une importance stratégique considérable, apportant une valeur ajoutée significative à l'entreprise. En tant que source fiable d'information, l'audit interne contribue à éclairer la prise de décisions stratégiques. En examinant la gestion des risques, la performance financière, et la conformité aux objectifs stratégiques, il permet au PDG et au Conseil d'Administration de prendre des décisions éclairées et alignées sur les objectifs de l'entreprise. En somme, la valeur ajoutée de l'audit interne au sein du groupe GERHYD réside dans son rôle crucial en tant que gardien de la gouvernance, de la conformité et de la performance opérationnelle. En fournissant une assurance, des conseils stratégiques et une vision objective, il contribue de manière significative à l'efficacité globale et à la pérennité de l'entreprise.

Intervenant 2 : Bien sûr, l'audit interne apporte une valeur ajoutée significative à notre entreprise. Il évalue et améliore nos processus internes de contrôle, garantit la conformité aux normes et réglementations, et fournit une assurance indépendante quant à la fiabilité de nos informations financières et opérationnelles. En résumé, il renforce la résilience et la performance de notre entreprise tout en préservant la confiance des parties prenantes.

Q5 : L'auditeur interne a-t-il assisté à toutes les réunions du comité d'audit ? Auxquelles il devrait assister ?

Intervenant 1 : Au niveau de notre entreprise nous n'avons pas du comité d'audit.

Intervenant 2 : En fait, l'auditeur interne ne participe pas systématiquement à toutes les réunions du comité d'audit. Normalement, son implication dépend de la structure organisationnelle de l'entreprise. Dans notre cas, où le service d'audit interne est directement rattaché à la structure du contrôle interne, c'est moi en tant que responsable de cette structure qui assiste aux réunions du comité d'audit. Cela garantit une représentation adéquate des intérêts de l'audit interne lors des discussions et des prises de décision au sein du comité d'audit.

Q 6: Quel est le niveau d'étude et les compétences des auditeurs internes? (Veuillez préciser le nombre d'auditeurs pour chaque niveau d'étude).

Intervenant 1 : Le niveau d'études et les compétences des auditeurs internes au sein du groupe GERHYD sont soigneusement sélectionnés pour répondre aux exigences de l'audit interne. Actuellement, l'équipe d'audit interne est constituée de professionnels qualifiés avec des compétences spécifiques. En détail, l'équipe se compose d'une ancienne Directrice Financière (DFC) d'une filiale, titulaire d'une licence, apportant une expertise approfondie dans les aspects financiers et administratifs. Le deuxième membre de l'équipe est également titulaire d'une licence en finance. De plus, il poursuit actuellement ses études de MBA soulignant son engagement envers le développement professionnel continu. Dans l'ensemble, le groupe GERHYD privilégie des auditeurs internes avec des licences et des formations spécialisées pertinentes. Il est également important de noter que dans les filiales, la quasi-totalité de l'équipe d'audit interne est constituée de titulaires de licences. Cette homogénéité de niveau d'études démontre la priorité accordée à la qualité des compétences au sein de chaque filiale, renforçant ainsi la cohérence des pratiques d'audit interne dans l'ensemble du groupe.

Intervenant 2 : Les auditeurs internes doivent généralement être des cadres universitaires dotés de formations spécialisées dans le domaine de l'audit. Ils doivent posséder des compétences approfondies dans ce domaine, acquises grâce à leur expérience et à leur formation. Nous avons constitué une équipe d'auditeurs internes qui sont des experts dans leur domaine, bénéficiant d'une expérience professionnelle diversifiée acquise auprès de différentes entités de l'entreprise. Leur bagage comprend à la fois des connaissances opérationnelles et fonctionnelles, ce qui leur permet d'aborder efficacement les divers aspects des audits internes. En résumé, nos auditeurs internes sont des professionnels compétents, formés et expérimentés, capables de mener à bien les missions d'audit de manière disciplinée et efficace.

Q7 : Comment l'audit interne contribue-t-il à assurer la qualité de l'information financière ?

Intervenant 1 : L'audit interne au sein du groupe GERHYD joue un rôle crucial dans la garantie de la qualité de l'information financière. Au-delà d'une simple fonction de contrôle, il agit comme un partenaire stratégique en offrant une assistance précieuse dans l'exploitation judicieuse des données. L'équipe d'audit interne excelle dans l'analyse et la synthèse des informations, fournissant des éclairages essentiels pour orienter la stratégie financière et opérationnelle de l'entreprise, notamment en matière de réinvestissement, d'évaluation des capacités et de gestion des flux de trésorerie. Un exemple concret de sa valeur ajoutée réside dans sa capacité à fournir une synthèse comparative des données financières entre les filiales. En somme, l'audit interne au niveau de notre groupe GERHYD va au-delà de sa fonction traditionnelle pour devenir un partenaire stratégique essentiel, contribuant de manière significative à la prise de décisions éclairées et à l'excellence opérationnelle de l'entreprise.

Intervenant 2 : Dans notre processus d'audit, chaque mission est initiée sur demande du directeur général, avec des objectifs précis qui guident nos analyses. Nous définissons le champ d'audit et les aspects à examiner en fonction de la nature et de l'ampleur de la question soulevée. Nos audits sont menés de manière rigoureuse et analytique pour garantir une compréhension approfondie des problématiques examinées. Cette approche contribue à assurer que les informations remontées lors des audits sont fondées sur des faits tangibles et des preuves concrètes, ce qui renforce la confiance du directeur général dans les constats et recommandations émis par notre équipe d'audit.

Q8 : pouvez-vous donner un exemple concret de situation dans laquelle l'audit interne a permis d'améliorer la qualité de l'information financière ?

Intervenant 1 : Au sein du groupe GERHYD, l'audit interne a entrepris un examen approfondi des processus de contrôle interne liés à la préparation des états financiers consolidés. Au cours de cet examen, l'équipe d'audit interne a identifié une lacune dans la procédure de consolidation de certaines filiales, qui n'était pas correctement documentée ni suivie de manière cohérente. Plus précisément, l'audit interne a constaté que les pratiques de consolidation des filiales variaient d'une entité à l'autre, ce qui entraînait des incohérences dans les données financières consolidées du groupe GERHYD. Certains processus de consolidation étaient inefficaces et susceptibles d'entraîner des erreurs ou des omissions dans les rapports financiers.

Sur la base de ces constatations, l'équipe d'audit interne a formulé plusieurs recommandations pour améliorer les pratiques de consolidation, notamment :

- Élaboration de directives claires et uniformes pour la consolidation des filiales, en précisant les étapes à suivre et les responsabilités de chaque entité impliquée dans le processus.
- Renforcement de la supervision et de la revue des travaux de consolidation pour garantir leur conformité aux normes comptables internationales et aux politiques du groupe GERHYD.
- Mise en place de formations et de sensibilisations pour les équipes en charge de la consolidation, afin de garantir une compréhension adéquate des exigences et des procédures à suivre.

Suite à la présentation de ces recommandations, la direction du groupe GERHYD a pris des mesures correctives immédiates pour mettre en œuvre les changements proposés. Cela a permis d'harmoniser les pratiques de consolidation à travers toutes les filiales du groupe, garantissant ainsi l'exactitude et la fiabilité des états financiers consolidés.

Intervenant 2 : Je reviens souvent à l'aspect légal et réglementaire. Par exemple, dans le cadre des lois et procédures comptables, nous veillons à ce que toutes les directives soient respectées. Cela concerne notamment la préparation des missions du commissaire aux comptes, car ce dernier peut s'appuyer sur nos recommandations d'audit. De plus, le commissaire demande régulièrement une synthèse de nos audits, notamment en ce qui concerne des aspects tels que le recouvrement et la facturation.

Q9: Comment l'audit interne peut-il coopérer avec d'autres fonctions de l'entreprise, telles que la direction financière, pour améliorer la qualité de l'information financière ?

Intervenant 1 : Les contraintes pour l'audit interne dans la coopération avec d'autres fonctions de l'entreprise, comme la direction financière, en matière d'exploitation de ses rapports d'audit peuvent inclure :

- Conflits d'intérêts potentiels : La direction financière pourrait craindre que les conclusions de l'audit interne n'affectent sa réputation ou sa performance, ce qui peut créer des tensions ou des conflits d'intérêts lors de la communication des résultats d'audit.
- Manque de communication : Des barrières communicationnelles peuvent exister entre l'audit interne et la direction financière, entraînant des incompréhensions ou des malentendus quant aux objectifs et aux attentes de chacun.
- Confidentialité des informations : La direction financière peut être prudente quant à la diffusion de certaines informations sensibles contenues dans les rapports d'audit interne, ce qui pourrait limiter l'accès de l'audit interne à certaines données cruciales pour son évaluation.

Intervenant 2 : C'est une approche transversale où nous examinons la conformité des opérations, notamment en auditant les prestations fournies. Nous nous appuyons sur l'aspect financier, car la fourniture de services englobe également des aspects commerciaux essentiels. Par exemple, lors de l'audit d'une prestation, nous suivons le processus de bout en bout : de la facturation à la comptabilisation, en passant par le recouvrement des paiements. Ainsi, nous examinons l'ensemble du processus pour assurer sa conformité et son efficacité.

Q10 : Merci pour ces précisions. En conclusion, quel rôle l'audit interne joue-t-il dans la promotion de la comparabilité de l'information financière ?

Intervenant 1 : L'audit interne joue un rôle crucial dans la promotion de la comparabilité des informations financières au niveau du groupe GERHYD en :

- Évaluant et vérifiant la conformité des pratiques comptables et des politiques financières à des normes internationales reconnues, garantissant ainsi une uniformité dans la présentation des états financiers.

- En s'assurant que les procédures de reporting financier sont cohérentes et standardisées dans toutes les entités du groupe, facilitant ainsi la comparaison des performances financières entre différentes divisions ou filiales.
- En identifiant les lacunes ou les incohérences dans les pratiques comptables et en formulant des recommandations visant à améliorer la qualité et la fiabilité des informations financières, ce qui renforce la comparabilité des états financiers au fil du temps.

Intervenant 2 : Pour assurer la fiabilité et l'exploitabilité de l'information financière, il est primordial de respecter le principe de comparabilité. Tout changement de méthode doit être clairement expliqué pour garantir la cohérence des données. L'audit interne veille à ce que les principes comptables et les procédures en place soient rigoureusement suivis, conformément à la loi. Son rôle est de garantir la cohérence entre les opérations effectuées et les données financières produites, en assurant une application stricte des procédures et une assurance raisonnable quant à l'exactitude des opérations comptables et financières.

V. L'audit externe, et son rôle dans l'amélioration de la qualité de l'information financière.

Q1 : Précisez-vous brièvement ce qu'est l'audit externe et son objectif principal ?

Intervenant 1 : L'audit externe est un processus méthodique et indépendant qui vise à examiner et à évaluer les états financiers d'une entité, tels que les bilans, les comptes de résultat et les flux de trésorerie. Ce processus est généralement réalisé par un auditeur externe, souvent un cabinet d'audit indépendant de l'entreprise auditée. L'objectif principal de l'audit externe est de formuler une opinion professionnelle sur l'exactitude, la régularité et la conformité des états financiers de l'entreprise, fournissant ainsi une assurance aux parties prenantes telles que les actionnaires, les créanciers et les investisseurs quant à la fiabilité de l'information financière présentée.

Intervenant 2 : L'audit externe est essentiellement le processus de certification des comptes de l'entreprise, conformément aux exigences légales. Son objectif principal est de garantir la sincérité, la conformité et la régularité des états financiers de l'entreprise.

Q2 : En ce qui concerne les rapports d'audit externe pensez-vous qu'ils donnent suffisamment de détails sur les faits, les causes, les conséquences, les préconisations ?

Intervenant 1 : Les rapports d'audit externe varient en termes de détails fournis, et leur exhaustivité dépend souvent de la nature spécifique de l'audit et des normes professionnelles en vigueur. En général, un bon rapport d'audit externe devrait fournir des informations détaillées sur les faits, les causes, les conséquences et les recommandations. Cependant, la réalité peut être différente en fonction de plusieurs facteurs. Certains rapports d'audit peuvent être assez succincts, se concentrant principalement sur l'expression de l'opinion de l'auditeur sur les états financiers de l'entreprise. D'autres rapports peuvent être plus détaillés, fournissant des analyses approfondies des constatations, des risques identifiés, des pratiques de gestion, des systèmes internes, etc. La qualité du rapport dépend également de la collaboration entre l'auditeur externe et l'entreprise auditée. Plus la communication est ouverte et transparente, plus le rapport d'audit est susceptible de contenir des détails pertinents. Les faits, les causes, les conséquences et les recommandations peuvent être présentés de manière plus détaillée dans des sections spécifiques du rapport, telles que les constatations, les conclusions, et les commentaires de l'auditeur. Si vous, en tant que partie prenante, estimez que le rapport d'audit externe n'a pas fourni suffisamment de détails, vous pouvez envisager de solliciter des clarifications supplémentaires auprès de l'auditeur ou de discuter de la possibilité d'une communication plus approfondie sur les aspects particuliers qui vous préoccupent.

Intervenant 2 : Les commissaires aux comptes, en tant qu'aspect légal conformément à la réglementation, fournissent des détails sur les comptes de l'entreprise et la situation de l'information financière. De plus, les audits contractuels ont permis de régler certaines lacunes et ont contribué à l'amélioration de certains aspects relatifs à l'information financière.

Q3 : Quelle est l'importance de l'audit externe pour votre entreprise et les parties concernées ?

Intervenant 1 : L'audit externe revêt une importance cruciale pour notre entreprise et les parties concernées. Il garantit la fiabilité et la transparence de nos états financiers, renforçant ainsi la confiance des actionnaires, des créanciers et des investisseurs. De plus, il identifie les risques et les opportunités, offrant des recommandations stratégiques pour améliorer la gouvernance et optimiser nos opérations. En somme, l'audit externe contribue à assurer la pérennité et la crédibilité de notre entreprise sur le marché.

Intervenant 2 : L'audit externe vise à assurer la transparence et l'exactitude de nos comptes et de nos états financiers, fournissant ainsi une vision claire et crédible de la situation financière de l'entreprise.

Q4 : En quoi l'indépendance de l'auditeur externe est-elle essentielle pour renforcer la confiance dans l'information financière ?

Intervenant 1 : L'indépendance de l'auditeur externe est essentielle car elle garantit que l'évaluation des états financiers de l'entreprise est réalisée de manière objective et impartiale. Cela renforce la confiance dans l'information financière en assurant que l'auditeur n'est pas influencé par des intérêts ou des pressions externes, ce qui maintient l'intégrité du processus d'audit et la fiabilité des rapports financiers présentés aux parties prenantes.

Intervenant 2 : L'audit externe offre une perspective externe sur la qualité de notre information, ce qui permet aux responsables et aux spécialistes de l'entreprise de repérer les déficiences et de les rectifier. Il opère de manière indépendante, sans être influencé par des facteurs externes. Cette impartialité garantit la fiabilité des rapports financiers et renforce la confiance des parties prenantes dans les états financiers de l'entreprise.

Q5 : Quels sont les avantages de l'audit externe en termes de détection d'erreurs et de fraudes ?

Intervenant 1 : Les avantages de l'audit externe en termes de détection d'erreurs et de fraudes résident dans son indépendance et sa perspective objective. L'auditeur externe, en examinant les états financiers d'une entreprise, peut identifier les anomalies, les incohérences et les signaux d'alerte, contribuant ainsi à détecter des erreurs involontaires ou des fraudes potentielles. De plus, l'audit externe permet d'apporter un regard neuf sur les processus internes, renforçant la fiabilité et la transparence des informations financières.

Intervenant 2 : L'un des principaux avantages de l'audit externe réside dans son indépendance par rapport à l'entreprise qu'il examine. Cette distance permet à l'auditeur externe de prendre du recul et d'adopter une perspective objective lors de l'examen des comptes et des pratiques financières de l'entreprise. De plus, son regard externe lui permet de repérer des erreurs et des fraudes qui pourraient passer inaperçues en interne, offrant ainsi une couche supplémentaire de contrôle et de sécurité pour assurer l'intégrité des données financières.

Q6 : Prévoyez-vous les différentes étapes du processus d'audit externe ?

Intervenant 1 : Oui, le processus d'audit externe comprend généralement plusieurs étapes clés, telles que la planification de l'audit, la compréhension de l'entreprise et de son environnement, l'évaluation des risques, la conception des procédures d'audit, la collecte et l'analyse des données, la formulation d'opinions, la rédaction du rapport d'audit, et enfin, la communication des résultats aux parties prenantes. Chacune de ces étapes est cruciale pour assurer la qualité et la fiabilité de l'opinion exprimée par l'auditeur sur les états financiers de l'entreprise auditée.

Intervenant 2 : Tout d'abord la planification de l'audit est une étape essentielle pour assurer une mise en œuvre efficace. L'auditeur établit un plan d'audit détaillé qui couvre la stratégie globale et les ressources nécessaires. Ce plan permet également de déterminer les compétences et qualifications requises pour l'équipe d'audit, garantissant ainsi une équipe bien préparer pour accomplir sa mission.

Q7 : Comment l'audit externe peut-il contribuer à améliorer les pratiques comptables d'une entreprise ?

Intervenant 1 : L'audit externe peut contribuer à améliorer les pratiques comptables d'une entreprise en identifiant et en évaluant la conformité aux normes comptables, en repérant les erreurs potentielles, en recommandant des ajustements, et en fournissant des conseils sur les meilleures pratiques. En assurant la transparence et la fiabilité des informations financières, l'audit externe renforce la crédibilité des états financiers, ce qui, à son tour, favorise une gestion comptable plus précise et une meilleure gouvernance d'entreprise

Intervenant 2 : L'audit externe peut contribuer à l'amélioration des pratiques comptables d'une entreprise de plusieurs façons. Tout d'abord, grâce à ses observations détaillées et à ses analyses approfondies, l'auditeur externe est en mesure d'identifier les faiblesses et les lacunes dans les pratiques comptables existantes. Ensuite, en fournissant des recommandations précises et des réserves lorsque des irrégularités ou des incohérences sont détectées, il aide l'entreprise à mettre en œuvre des mesures correctives appropriées pour renforcer ses processus comptables et financiers. En agissant ainsi, l'audit externe contribue à promouvoir des normes comptables plus rigoureuses et à garantir la conformité aux réglementations en vigueur, ce qui peut ultimement renforcer la fiabilité et la transparence des informations financières de l'entreprise.

Q8 : En quoi l'audit externe renforce-t-il la confiance des investisseurs et des créanciers dans l'information financière ?

Intervenant 1 : L'audit externe renforce la confiance des investisseurs et des créanciers dans l'information financière en offrant une assurance indépendante sur la sincérité, la régularité et la conformité des états financiers d'une entreprise. En vérifiant ces informations de manière objective et professionnelle, l'auditeur externe contribue à assurer la transparence, la fiabilité et la qualité des rapports financiers, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes dans la crédibilité des informations fournies par l'entreprise.

Intervenant 2 : L'audit externe renforce la confiance des investisseurs et des créanciers dans l'information financière en fournissant une assurance sur la fiabilité et l'intégrité des états financiers de l'entreprise. Grâce à la certification des comptes réalisée par l'auditeur externe, les investisseurs et les créanciers ont l'assurance que les informations financières présentées sont précises, complètes et conformes aux normes comptables et aux réglementations en vigueur. Cette certification atteste du degré de fiabilité des données financières, ce qui permet aux investisseurs de prendre des décisions éclairées en matière d'investissement et aux créanciers d'évaluer le niveau de risque associé à leurs prêts.

Q9 : Quelles sont les limites de l'audit externe en termes de garantie de l'exactitude des états financiers ?

Intervenant 1 : Les limites de l'audit externe en termes de garantie de l'exactitude des états financiers résident dans le fait que l'audit est basé sur des échantillons, qu'il repose sur des estimations et des jugements, et qu'il ne peut pas détecter toutes les fraudes ou erreurs intentionnelles. De plus, l'audit dépend de la coopération de l'entreprise auditée, et certaines informations peuvent ne pas être accessibles. Enfin, l'audit externe n'est pas une garantie absolue, mais plutôt une assurance raisonnable sur la conformité des états financiers aux normes comptables en vigueur.

Intervenant 2 : Les limites de l'audit externe en termes de garantie de l'exactitude des états financiers résident dans l'impossibilité d'atteindre une certitude absolue quant à l'intégralité et à la précision des informations financières. Même avec des procédures d'audit rigoureuses, il reste toujours un certain degré d'incertitude, car l'audit externe se base souvent sur des méthodes d'échantillonnage pour examiner les transactions et les données financières. Par conséquent, il existe un risque inhérent qu'une partie des informations pertinentes ne soit pas détectée ou évaluée de manière exhaustive. Bien que l'audit externe

puisse identifier les erreurs et les fraudes dans une certaine mesure, il ne peut garantir l'absence totale de toute irrégularité. Ces limitations soulignent l'importance pour les parties prenantes de compléter l'audit externe par d'autres mesures de contrôle interne et de diligence raisonnable pour assurer la fiabilité des états financiers.

Q10 : Comment les parties concernées peuvent-elles évaluer la qualité de l'audit externe réalisé par une société d'audit ?

Intervenant 1 : Les parties concernées peuvent évaluer la qualité de l'audit externe d'une société d'audit en considérant plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur sont cruciales. La conformité aux normes professionnelles et la réputation du cabinet d'audit sont des indicateurs importants. De plus, la clarté et la transparence du rapport d'audit, la profondeur de l'analyse des constatations, ainsi que la prise en compte des risques et des recommandations, contribuent à évaluer la qualité du travail d'audit externe réalisé par la société d'audit. Enfin, la communication ouverte entre l'auditeur et l'entreprise auditée, ainsi que la satisfaction des parties prenantes, peuvent également servir de critères d'évaluation.

Intervenant 2 : En analysant les contributions et les améliorations apportées pendant son intervention au sein de l'entreprise. Si l'audit externe identifie des lacunes et propose des recommandations pour les corriger, cela peut rassurer les parties intéressées quant à la solidité et à la pérennité de l'entreprise, réduisant ainsi les risques potentiels. Cependant, il est essentiel de reconnaître que l'impact de l'audit externe peut varier, et qu'il peut parfois avoir des répercussions négatives sur l'entreprise. La pertinence et la fiabilité des états financiers sont déterminées en grande partie par les méthodes comptables utilisées, et l'audit externe peut contribuer à renforcer la confiance des parties concernées en fournissant une assurance sur la conformité aux normes et aux pratiques comptables. Il convient de noter que, bien que l'audit légal certifie les comptes, il reste un avis, tandis que l'audit contractuel peut fournir une évaluation plus détaillée et des recommandations pour améliorer les pratiques comptables et renforcer la transparence financière de l'entreprise.

Q11 : En résumé, commentez l'audit externe qui contribue-t-il à la pertinence de l'information financière et à la confiance des parties concernées ?

Intervenant 1 : En résumé, l'audit externe contribue à la pertinence de l'information financière en fournissant une évaluation indépendante et objective des états financiers d'une entreprise. En confirmant la sincérité et la conformité de ces informations, l'audit renforce

la crédibilité et la transparence, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes telles que les actionnaires, les créanciers et les investisseurs dans la fiabilité des données financières présentées par l'entreprise.

Intervenant 2 : En effet, le rapport d'un commissaire aux comptes, avec ses recommandations, offre une première contribution à l'amélioration de nos pratiques. En tant que techniciens, nous pouvons alors entreprendre les actions correctives nécessaires pour rectifier les lacunes identifiées. Cela permet non seulement de renforcer la fiabilité et la qualité de nos informations financières, mais aussi de rassurer le gestionnaire et le conseil d'administration quant à la santé globale de l'entreprise. L'audit externe agit comme un mécanisme de contrôle essentiel en fournissant une assurance indépendante sur la véracité et la précision de nos états financiers. En permettant une évaluation objective de nos pratiques comptables, il contribue à accroître la transparence et la crédibilité des informations financières présentées aux parties prenantes.

Q12 : Quels sont les principaux défis auxquels l'audit externe est confronté à l'ère de la complexité financière et de la numérisation croissante des entreprises ?

Intervenant 1 : Les principaux défis auxquels l'audit externe est confronté à l'ère de la complexité financière et de la numérisation croissante des entreprises incluent la nécessité de comprendre des transactions financières de plus en plus complexes, l'évaluation des risques liés à la technologie de l'information, la gestion des données massives, et la capacité à adapter les méthodes d'audit traditionnelles pour répondre aux évolutions technologiques. Les auditeurs doivent également faire face à des enjeux liés à la confidentialité des données, à la cybersécurité et à l'évolution rapide des normes comptables et réglementaires dans un contexte économique de plus en plus mondialisé.

Intervenant 2: La numérisation de tous nos documents et leur archivage électronique représentent désormais une pratique généralisée au sein de notre entreprise. Cette transition vers le numérique a considérablement simplifié notre travail quotidien, notamment en ce qui concerne l'accès à l'information financière. Nous avons également intégré la numérisation dans nos procédures internes, ce qui a optimisé nos processus et amélioré notre efficacité opérationnelle. Pour notre département financier, la numérisation revêt une importance particulière, car elle réduit significativement le temps nécessaire à l'exécution des tâches, à l'analyse des données et à la consultation des informations pertinentes pour les auditeurs. En somme, la numérisation s'avère être un outil essentiel qui améliore la

productivité et facilite l'accès à l'information financière, tant pour nos équipes internes que pour les parties prenantes externes.

Q13 : Pourriez-vous nous expliquer commenter l'audit externe contribue à rendre l'information financière plus compréhensible ?

Intervenant 1 : L'audit externe contribue à rendre l'information financière plus compréhensible en fournissant une évaluation indépendante des états financiers d'une entreprise. En confirmant la sincérité, la régularité et la conformité de ces états, l'audit renforce la crédibilité des informations financières présentées, améliorant ainsi la confiance des parties prenantes. De plus, en identifiant et en communiquant les risques, les faiblesses et les recommandations, l'audit offre aux utilisateurs une perspective claire sur la fiabilité des chiffres, contribuant ainsi à une compréhension plus approfondie et éclairée de la situation financière de l'entreprise.

Intervenant 2 : Les rapports, explications et observations fournies par l'auditeur externe jouent un rôle crucial dans la garantie de la fiabilité et de la compréhensibilité de l'information financière. Nous sommes tenus de nous conformer strictement à la loi, qui énonce clairement les exigences en matière d'états financiers. Une information financière compréhensible est celle qui est facile à lire et qui est préparée en conformité avec les procédures et réglementations en vigueur. Par exemple, tout changement ou toute régularisation doit être expliqué dans les annexes, comme l'exige la réglementation.

Q14 : Merci beaucoup pour ces informations détaillées sur la contribution de l'audit externe à la qualité de l'information financière. Avez-vous d'autres points à ajouter ?

Intervenant 1 : De rien ! Un aspect important à souligner est que l'audit externe contribue également à renforcer la confiance des parties prenantes, comme les investisseurs et les créanciers, envers les rapports financiers de l'entreprise. Il offre une assurance supplémentaire quant à la fiabilité et à l'intégrité des informations financières présentées, ce qui favorise la transparence et la crédibilité.

Intervenant 2 : En général, il est crucial de noter que l'audit externe ne se concentre pas uniquement sur les aspects financiers et comptables d'une entreprise. L'environnement maritime et portuaire est intrinsèquement complexe et diversifié, ce qui rend le rôle de l'auditeur externe particulièrement exigeant. Il est impératif que l'auditeur possède une expertise quasi exhaustive dans ce domaine pour mener à bien les audits. Cela nécessite une compréhension approfondie des opérations portuaires, des réglementations maritimes,

de la logistique, de la sécurité, ainsi que des autres aspects spécifiques à ce secteur. En conséquence, l'auditeur externe doit être pleinement compétent et bien informé pour évaluer de manière précise et complète les performances et les pratiques d'une entreprise dans le contexte maritime et portuaire.

Section 2: L'interprétation des résultats

Dans cette section, nous abordons l'interprétation des réponses de membres de l'échantillon de l'étude sur chaque question.

I. Interprétation des entretiens relatifs au degré de connaissance du concept de gouvernance d'entreprise

✓ Pour la première question : L'intervenant du groupe GHERYD, souligne l'importance des principes de responsabilité sociale et d'éthique dans les objectifs du dispositif de gouvernance d'entreprise. Il répond en avant à la nécessité de transparence, de responsabilité envers les actionnaires et les parties prenantes, ainsi que de conduite éthique des affaires. Cette perspective met en lumière l'idée que la gouvernance d'entreprise cherche à instaurer un environnement où les entreprises agissent de manière responsable envers toutes leurs parties, pas uniquement les actionnaires, et où les décisions sont prises selon des principes éthiques et transparents.

D'un autre côté, l'intervenant du port de Béjaia, met l'accent sur les objectifs de performance commerciale et financière dans le cadre du dispositif de gouvernance d'entreprise. Il met en avant la priorité donnée à l'optimisation de la performance et de la rentabilité des activités de l'entreprise, ainsi qu'à la promotion de la transparence et du contrôle des décisions. Cette perspective souligne que la gouvernance d'entreprise vise à maximiser la valeur pour les actionnaires en assurant une gestion efficace et des opérations rentables, tout en maintenant un niveau adéquat de surveillance et de transparence pour garantir la confiance des parties prenantes.

Tandis que le premier intervenant a rencontré en avant les aspects sociaux, éthiques et de responsabilité, le deuxième insiste sur les objectifs de performance financière et commerciale. Ces deux perspectives peuvent coexister dans un cadre complet de gouvernance d'entreprise, où la responsabilité sociale et la performance financière sont toutes deux considérées comme des éléments essentiels du succès à long terme de l'entreprise.

✓ Les deux intervenants partagent des perspectives convergentes sur les domaines abordés par la gouvernance. Voici une synthèse de leurs points de vue :

- Processus décisionnel : La gouvernance englobe le processus de prise de décisions au sein d'une entité, incluant les acteurs impliqués, les méthodes utilisées et les critères de décision.

Répartition des pouvoirs et des responsabilités : Il s'agit de définir les détenteurs d'autorité et de responsabilité au sein de l'organisation, ainsi que la répartition équilibrée de ces pouvoirs pour garantir un fonctionnement efficace.

- Gestion des risques : La gouvernance intègre la gestion proactive des risques, comprenant l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques potentiels auxquels l'entité est exposée.
- Transparence : La transparence constitue un pilier essentiel de la gouvernance, impliquant une communication claire et accessible sur les processus décisionnels, les actions entreprises et les résultats obtenus pour les parties concernées.
- Responsabilité : La gouvernance requiert une reddition de comptes, où les individus et entités sont tenus responsables de leurs actes, choix et performances au sein de l'organisation.
- Éthique : L'aspect éthique revêt une importance primordiale en gouvernance, garantissant que les décisions prises et les actions des entreprises respectent des normes morales et éthiques rigoureuses.

Dans l'ensemble, les deux intervenants mettent en avant ces différents aspects clés de la gouvernance qui sont fondamentaux pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité à long terme d'une organisation ou d'un système.

II. L'interprétation des entretiens relatifs au rôle et l'efficacité du conseil d'administration dans le contexte de la gouvernance d'entreprise.

✓ Répondant à la question que nous lui posions de savoir la taille du conseil d'administration, les deux intervenants présentent des structures de conseil d'administration différentes en termes de taille, de composition et de processus de désignation des membres, reflétant des approches distinctes en matière de gouvernance d'entreprise. Le Premier intervenant du groupe GERHYD a déclaré : Le conseil d'administration (CA) de l'entreprise comprend cinq membres, dont quatre administrateurs et un président-directeur général (PDG). Cet assemblage présente une diversification sectorielle, car chaque membre représente un domaine clé de l'entreprise. Cette diversité permet une prise de décision

éclairée grâce à plusieurs perspectives et compétences. Et pour le deuxième intervenant : Le CA de l'entreprise est constitué de sept membres, dont deux membres bénéficient du droit. La composition de ce CA est déterminée par l'actionnaire majoritaire, SERPORT, une entité unique contrôlant l'intégralité des actions de l'entreprise. Cette structure illustre une gouvernance plus centrale, où la diversité fonctionnelle est mise en avant mais où l'influence de l'actionnaire majoritaire est dominante.

✓ Concernant la question poser aux intervenants, sur les fonctionnalités assurer par le CA, les deux intervenants soulignent l'importance des rôles et responsabilités du conseil d'administration dans la gouvernance et la gestion d'une entreprise, chacun apportant des perspectives distinctes. Selon eux, le conseil d'administration est chargé d'exécuter les résolutions de l'assemblée générale, de veiller à la conformité des états financiers, de définir les orientations stratégiques en fonction des objectifs spécifiques et de la vision sectorielle. Pour les entreprises publiques, il doit tenir compte du Conseil de Participation de l'État. Les membres du conseil détenant souvent 20 % des actions, cela peut influencer la structure de l'actionnariat. En outre, le conseil endosse la responsabilité exclusive dans l'exécution des opérations en intégrant des aspects juridiques et économiques. D'un autre côté, le conseil d'administration collabore étroitement avec le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration pour définir les orientations stratégiques et la politique générale de l'entreprise. Cette collaboration est essentielle pour garantir la cohérence et l'efficacité des décisions stratégiques avant leur mise en œuvre.
On comprend que les fonctions clés du conseil incluent l'exécution des décisions, la vérification de conformité, la définition des orientations stratégiques, la collaboration avec les acteurs clés et la prise de décisions cruciales pour la politique générale de l'entreprise.

✓ Passant à la troisième question, comment sont nommés les membres du CA? Les deux intervenants ont partagé des informations sur le processus de nomination et le rôle des membres du conseil d'administration (CA) dans la gouvernance de l'entreprise. Voici un résumé des points abordés :

Pour l'intervenant du groupe GERHYD :

- Les membres du CA sont désignés par l'assemblée générale et le groupe.
- Dans le cas spécifique où le groupe détient toutes les actions des filiales, il exerce un contrôle total sur les décisions de nomination.
- Les nominations suivent des procédures établies par le groupe et respectent les lois en vigueur.

- L'approbation des nominations proposées par le groupe est cruciale pour l'assemblée générale.

Et le deuxième intervenant :

- Les membres du CA sont nommés par le propriétaire majoritaire, en l'occurrence SERPORT.
- Certains membres ont des droits spécifiques et sont élus.
- Les membres désignés par le propriétaire ont pour mission de gérer les aspects stratégiques et de gouvernance de l'entreprise, ainsi que de valider les décisions prises par le CA.
- Cette désignation confère aux membres du CA une autorité particulière dans les prises de décisions stratégiques et la gouvernance de l'entreprise.
- Ils sont également responsables d'approuver les outils nécessaires pour atteindre les objectifs du CA.
- Cette approche vise à garantir une cohérence entre la vision stratégique du propriétaire (SERPORT) et les actions du CA pour sa mise en œuvre.

En somme, les deux intervenants soulignent l'importance du contrôle exercé par l'assemblée générale ou le propriétaire majoritaire (SERPORT) dans la nomination des membres du conseil d'administration et mettent en avant le rôle crucial de ces membres dans la gestion stratégique et la gouvernance de l'entreprise.

✓ Notre interprétation sur la question : « quel sont les critères de sélection que votre entreprise considère lorsqu'elle choisit des administrateurs pour rejoindre votre CA ? quelles sont les compétences et l'expériences ou les qualifications recherchées pour occuper ce rôle ? » relève que les deux intervenants partagent des perspectives légèrement divergentes sur les critères de sélection des administrateurs pour intégrer le conseil d'administration de leur entreprise.

L'intervenant du groupe :

- Met l'accent sur l'alignement avec la vision et la stratégie de l'actionnaire, en recherchant des compétences et une expérience en adéquation avec les objectifs et les stratégies de l'entreprise.
- Favorise un équilibre entre compétences techniques, expérience sectorielle et compréhension des enjeux stratégiques spécifiques.
- Valorise le leadership, la prise de décisions éclairées et le travail d'équipe efficace.
- Privilégie une expérience en postes de direction, de préférence dans le même secteur, ainsi qu'une connaissance approfondie des marchés et réglementations sectorielles.

- Souligne l'importance des qualifications académiques pertinentes et de la capacité à analyser des informations complexes pour former un conseil diversifié et compétent aligné sur la vision stratégique de l'actionnaire.

L'intervenant du port :

- Souligne que le groupe est responsable du choix des membres du conseil d'administration en mettant l'accent sur la diversité des compétences disciplinaires, notamment en finance, administration et réglementation.
- Opte pour une approche diversifiée en sélectionnant des professionnels aux compétences variées, y compris dans la banque et la réglementation.
- Vise à former un conseil reflétant la complexité des défis de l'entreprise, couvrant tous les aspects de gestion et gouvernance.

Bien que les deux intervenants soulignent l'importance de la diversité des compétences au sein du conseil d'administration, leurs approches diffèrent légèrement quant à l'identification et à la sélection de ces compétences, avec une focalisation sur l'alignement stratégique dans le premier cas et sur la variété des expertises disciplinaires dans le second.

✓ Concernant le processus de sélection et de nomination des administrateurs au sein de l'entreprise, ainsi que la démarche de recrutement des administrateurs. L'intervenant du groupe expose une approche plus flexible et adaptable, où la sélection des administrateurs ne repose pas sur une procédure standardisée préétablie, mais plutôt sur la stratégie en cours de l'entreprise. Bien que la formalisation soit absente, l'accent est mis sur la transparence et l'inclusion des actionnaires dans le processus de nomination. La stratégie de l'entreprise guide le choix des administrateurs en tenant compte des intérêts des actionnaires, y compris ceux de l'État. En ce qui concerne le recrutement, bien qu'il n'y ait pas de procédure fixe, l'entreprise cherche des candidats possédant les compétences et l'expérience nécessaires pour contribuer efficacement au conseil d'administration. Cette approche moins rigide vise à garantir que les administrateurs sélectionnés soient aptes à relever les défis spécifiques de l'entreprise.

D'un autre côté, le deuxième intervenant, décrit une approche plus structurée et axée sur des critères spécifiques. Le processus de sélection des administrateurs repose sur une évaluation détaillée des CV, mettant en avant les critères en adéquation avec la stratégie de l'entreprise. Le choix des administrateurs se fait en fonction des compétences spécifiques requises pour soutenir cette stratégie, couvrant divers domaines tels que les antécédents professionnels, les compétences financières, administratives et réglementaires. Cette approche vise à garantir que le conseil d'administration soit composé

de membres dont les compétences correspondent précisément aux besoins de l'entreprise, renforçant ainsi son efficacité et sa pertinence.
Au final, tandis que le groupe GERHYD favorise une approche plus souple et adaptable guidée par la stratégie de l'entreprise, et le Port du Béjaia adopte une approche plus structurée et axée sur des critères spécifiques pour s'assurer que les administrateurs possèdent les compétences nécessaires pour soutenir efficacement ladite stratégie.

- ✓ L'interprétation des deux interventions concernant la présence des administrateurs externes, indique que : Le groupe GERHYD souligne l'importance de la diversité au sein des conseils d'administration des filiales, en mettant en avant la présence d'administrateurs externes pour garantir une gouvernance équilibrée et objective. Il insiste sur le rôle crucial des administrateurs externes dans l'apport d'une perspective objective et d'une expertise externe pour renforcer les décisions stratégiques. Maintenir un pourcentage significatif d'administrateurs indépendants démontre l'engagement envers la transparence, la responsabilité et la diversité d'opinions au sein de la gouvernance d'entreprise. Le deuxième intervenant (Port de Béjaia) reconnaît l'absence actuelle d'administrateurs indépendants au sein de leur conseil d'administration, mais exprime une ouverture à cette possibilité à l'avenir. Il souligne l'importance de s'aligner sur la vision stratégique du propriétaire de l'entreprise pour développer des outils et des processus opérationnels pertinents.

Sur la réponse concernant ce point, nous avons tiré que, le premier intervenant met en avant la présence actuelle d'administrateurs externes et indépendants, tandis que le deuxième intervenant envisage cette perspective pour l'avenir, soulignant l'importance de l'alignement du conseil sur la stratégie de l'entreprise.

- ✓ Pour le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance des entreprises, les deux intervenant présentent des points de vue complémentaires. Le premier intervenant met l'accent sur l'évaluation approfondie du fonctionnement du conseil, en mettant en lumière divers aspects clés tels que la conformité aux normes établies et l'efficacité de la gouvernance. Il souligne également l'importance de surveiller les honoraires contentieux et les mécanismes opérationnels guidant les décisions du conseil, ainsi que l'engagement éthique et la discipline au sein de celui-ci. D'autre part, le deuxième intervenant insiste sur la responsabilité et la redevabilité des administrateurs dans la gestion de l'entreprise, soulignant la nécessité d'agir en toute connaissance de cause et dans le respect de la loi, tout en mettant en avant leur responsabilité pénale et l'importance de leur intégrité pour le bien de l'entreprise et de ses parties prenantes. En combinant ces perspectives, il apparaît

clairement que le rôle du conseil d'administration implique à la fois une évaluation approfondie de son fonctionnement interne et une conscience aiguë de ses obligations légales et morales, soulignant ainsi son importance cruciale dans la gouvernance d'une entreprise.

- ✓ Concernant la structure de gouvernance dans les deux entreprises, les opinions exprimées par les deux intervenants illustrent des perspectives distinctes sur la gouvernance d'entreprise : Le premier intervenant expose une approche de gouvernance moniste, caractérisée par la fusion des rôles de président du conseil d'administration et de directeur général en une seule personne. Cette intégration des responsabilités vise à centraliser les prises de décision et à garantir une vision stratégique cohérente. Toutefois, cette concentration de pouvoir peut engendrer des conflits d'intérêts potentiels et limiter le contrôle indépendant. D'autre part, le deuxième intervenant propose une approche duale de la gouvernance, où les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général demeurent distinctes. Cette séparation vise à assurer un contrôle et une surveillance indépendants, favorisant ainsi une gestion des risques plus efficace et une diversité de perspectives au sein de l'organisation. Cependant, cette division des rôles peut parfois entraîner des processus décisionnels plus lents et des tensions entre les organes de gouvernance. En conclusion, le choix entre une structure moniste ou duale dépend de divers facteurs tels que la taille de l'entreprise, sa complexité et sa culture, ainsi que les préférences des parties prenantes. Chaque approche présente ses avantages et inconvénients, et il est crucial pour les entreprises de trouver un équilibre approprié entre efficacité décisionnelle et contrôle indépendant afin de garantir une gouvernance transparente et efficace.
- ✓ Selon les propos des deux participants, on peut identifier plusieurs points essentiels concernant l'incidence de la dualité ou de la séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration (PCA) et de Directeur Général (DG) sur les décisions prises au sein du conseil ainsi que sur la fiabilité de l'information financière : Un intervenant souligne les risques liés à la dualité des fonctions, mettant en évidence les conflits potentiels d'intérêts lorsque la même personne occupe les deux postes. Ceci peut conduire à une supervision amoindrie du conseil d'administration et à une opacité dans le processus décisionnel. De plus, il souligne le danger de partialité dans l'information financière lorsque les deux rôles sont entre les mains d'une seule personne. L'autre intervenant, en revanche, expose une perspective différente. Il présente un modèle de bicéphalisme dans lequel le PCA et le DG collaborent étroitement. Il met en avant les bénéfices de cette collaboration, notamment l'expertise et l'expérience du PCA, ainsi que les canaux de communication

instaurés pour faciliter la coordination. Il exprime sa satisfaction vis-à-vis de ce modèle, soulignant le soutien et l'accompagnement perçus du PCA. Pour résumer, alors que le premier intervenant souligne les dangers associés à la dualité des fonctions en termes de conflits d'intérêts et de qualité de l'information financière, le second présente une vision plus positive, mettant en avant les avantages d'une collaboration étroite entre le PCA et le DG, notamment en termes de supervision externe et de soutien dans la gestion. Ainsi, la perception de l'impact de cette dualité ou de cette séparation sur les décisions prises au sein du conseil et sur la qualité de l'information financière dépend de la manière dont elle est gérée et de la qualité de la collaboration entre les parties impliquées.

- ✓ Concernant le changement ou la stabilité de PDG ou PCA dans les deux entreprises nous avons conclu que : au niveau du groupe GERHYD et ses filiales, une constance notable a été observée au niveau des postes de direction au cours des dix à quinze dernières années. Les responsables des filiales ont généralement conservé leur poste pendant une période moyenne de huit à neuf ans, ce qui suggère une continuité dans la gestion de ces entités. Cette stabilité est en partie attribuée à des facteurs externes tels que l'instabilité politique, susceptibles d'influencer les décisions de changement de leadership. Néanmoins, il est souligné qu'une analyse approfondie est nécessaire pour comprendre les raisons spécifiques derrière cette stabilité, incluant des éléments tels que la réalisation des objectifs stratégiques, l'adhésion à la vision de l'entreprise et la mise en place de politiques efficaces de gestion des talents. Dans le contexte du port, les perturbations liées à l'instabilité politique ont eu un impact significatif, entraînant des ajustements structurels majeurs. Les rotations entre différents postes de direction, passant d'un PDG à un PCA et un DG, puis à un autre DG et enfin à un PDG, reflètent les adaptations nécessaires pour répondre aux conditions changeantes. Malgré ces fluctuations, une certaine stabilité opérationnelle a été maintenue dans l'ensemble, mettant en évidence la capacité du port à s'adapter et à fonctionner de manière cohérente même en période de turbulences. En résumé, les observations des deux intervenants soulignent l'importance cruciale de la stabilité dans la gouvernance des entreprises, ainsi que la nécessité d'une adaptabilité face aux défis externes tels que l'instabilité politique.
- ✓ Les deux intervenants ont apporté des éclaircissements sur la fréquence des réunions du conseil d'administration, chacun mettant en avant des éléments complémentaires. Selon le premier intervenant, le code de commerce établit un maximum de six réunions par exercice pour le conseil d'administration, mais il précise que des réunions supplémentaires peuvent être autorisées par l'assemblée générale. Il indique

également que dans certaines filiales, jusqu'à dix réunions ont été tenues en raison de circonstances particulières. Néanmoins, en moyenne, environ cinq réunions ont eu lieu au cours des trois dernières années dans l'ensemble des filiales. Cette variabilité dans le nombre de réunions témoigne de la nécessité d'adaptabilité face à des situations spécifiques et à des évolutions rapides. De son côté, le deuxième intervenant explique que leur pratique habituelle consiste à organiser six réunions régulières tous les deux mois pour suivre l'activité portuaire de près. Cependant, des réunions supplémentaires peuvent être convoquées en cas de circonstances exceptionnelles, justifiées par des raisons valables et soutenues par des arguments solides. Il insiste également sur le maintien d'un contact permanent avec le Président du Conseil d'Administration.

En résumé, il ressort de ces interventions que la fréquence des réunions du conseil d'administration peut varier en fonction des besoins spécifiques de chaque filiale ou des situations rencontrées. Cependant, une moyenne stable est maintenue grâce à une approche réactive et flexible, permettant ainsi une gestion agile et adaptative face aux défis et aux changements.

- ✓ Les réponses des deux interlocuteurs sur la question « comment est réparti le pouvoir décisionnel entre le PDG et le conseil d'administration en ce qui concerne la communication financière de l'entreprise et le choix du cabinet d'audit ? Qui a la responsabilité finale de prendre ces décisions importantes ? » indique que : Le premier intervenant souligne l'importance de la responsabilité collective du conseil d'administration dans le processus d'arrêté des comptes, conformément aux réglementations en vigueur. Il insiste sur la nécessité d'une supervision collégiale pour assurer une gouvernance solide et conforme aux normes établies, tout en mettant en avant la transparence comme élément essentiel, permettant aux parties prenantes de vérifier les résultats financiers lors de l'assemblée générale. De son côté, le deuxième intervenant met en lumière son rôle spécifique en tant que directeur général et les responsabilités qui lui sont déléguées, notamment en ce qui concerne la sélection du cabinet d'audit. Il met en avant l'importance de mettre en place des procédures de travail claires pour assurer une bonne gouvernance, en soulignant l'utilisation de critères précis et d'objectifs définis pour choisir les cabinets, mettant en avant la compétence et l'expertise des candidats. Une commission est chargée de cette sélection, et une communication efficace est assurée avec les cabinets choisis ainsi qu'avec les parties prenantes concernées pour les tenir informées des décisions importantes. En résumé, les deux intervenants mettent en avant des aspects complémentaires de la gouvernance financière de l'entreprise. Le premier intervenant insiste sur le rôle et la

responsabilité du conseil d'administration dans l'arrêté des comptes, tandis que le deuxième intervenant souligne son rôle en tant que directeur général dans le choix du cabinet d'audit, tout en mettant en avant l'importance de procédures claires et d'une communication transparente.

III. L'interprétation des entretiens relatifs au comité d'audit et son rôle dans le processus de gouvernance, son influence sur la qualité de l'information financière divulguée.

✓ Passant par la première question qui concerne l'existence d'un comité d'audit et son rattachement hiérarchique dans les deux entreprises. L'orateur initial expose que bien que la décision de créer un comité d'audit ait été prise dans le cadre d'un plan de gouvernance élaboré en 2021, sa concrétisation n'a pas encore eu lieu. Néanmoins, il insiste sur l'existence de structures organisationnelles adaptées pour répondre aux exigences de gouvernance, même si des comités spécifiques comme celui d'audit ne sont pas encore opérationnels. Il souligne l'importance stratégique de ces comités spécialisés dans le renforcement de la supervision et du processus décisionnel au sein du conseil d'administration, démontrant ainsi l'engagement de l'entreprise à améliorer en permanence ses pratiques de gouvernance pour se conformer aux normes en vigueur. Le deuxième orateur confirme que leur entreprise a effectivement établi un comité d'audit, placé sous la supervision du conseil d'administration. Ce comité a pour mission de superviser les activités financières et opérationnelles de l'entreprise dans le but de garantir le respect des normes éthiques et réglementaires. Il souligne également l'importance cruciale de ce comité dans le renforcement de la confiance des parties prenantes et l'amélioration de la gouvernance d'entreprise. En résumé, tandis que le premier orateur indique que la mise en place du comité d'audit n'a pas encore été réalisée, mais s'inscrit dans une initiative plus vaste visant à renforcer la gouvernance, le deuxième confirme que leur entreprise dispose déjà d'un comité d'audit opérationnel supervisé par le conseil d'administration, mettant en lumière son rôle essentiel dans le maintien de la conformité et de la confiance des parties prenantes.

✓ Les opinions des deux participants semblent diverger quant à l'importance du comité d'audit pour maintenir l'équilibre des pouvoirs et assurer la qualité de l'information financière. Le premier intervenant suggère que l'absence d'un comité d'audit au sein du groupe GERHYD complique la réponse à la question posée, laissant entendre qu'il considère ce comité comme essentiel pour évaluer l'impact du rattachement sur l'équilibre des pouvoirs et la qualité des informations financières. En revanche, le deuxième

intervenant met en lumière l'importance critique du comité d'audit dans la production d'informations financières de haute qualité. Il souligne que le rôle principal de ce comité est de superviser de manière indépendante et objective les activités financières et comptables de l'entreprise, contribuant ainsi à assurer la précision et la fiabilité des rapports financiers. Cette réponse met en avant le rôle préventif du comité d'audit dans la détection d'erreurs et le respect des normes légales et professionnelles.

- ✓ En ce qui concerne la question de la définition du comité d'audit, les opinions des participants varient :

Le premier intervenant souligne l'absence de comité d'audit au sein du groupe GERHYD, ce qui peut indiquer un manque de familiarité avec le sujet.

Le deuxième intervenant explique en détail le rôle et les responsabilités du comité d'audit, mettant en avant son importance en tant qu'organe de gouvernance chargé de superviser les activités financières et comptables de l'entreprise, et de veiller à la conformité aux normes légales et professionnelles.

En résumé, alors que le premier intervenant semble admettre l'importance du comité d'audit en reconnaissant sa nécessité pour répondre à ces questions, le deuxième intervenant offre une analyse approfondie du rôle et de l'importance du comité d'audit dans la garantie de l'exactitude et de la fiabilité des informations financières, soulignant ainsi son rôle crucial dans l'équilibre des pouvoirs et la production d'informations financières fiables.

- ✓ Pour la question sur la composition du comité et les taches de ses membres : le premier intervenant a noté qu'au sein de l'entreprise GERHYD, il semble manquer un comité d'audit au niveau du groupe, ce qui pourrait indiquer une absence de structure formelle chargée des fonctions spécifiques de l'audit à ce niveau. Cette situation pourrait être interprétée comme une lacune dans le dispositif de gouvernance d'entreprise en matière de contrôle interne et de surveillance. En revanche, l'autre intervenant a souligné que dans son entreprise, le comité d'audit est bien établi. Composé de trois membres conformément aux règles internes, ce comité dispose d'une charte et d'un règlement intérieur définissant clairement ses responsabilités et son champ d'action. Ses missions principales incluent la validation des programmes d'audit, l'émission de recommandations, la supervision des missions d'audit et le soutien à la direction générale. Le comité d'audit joue un rôle crucial pour pallier d'éventuelles lacunes en ressources ou expertise au sein du conseil d'administration, assurant ainsi la conformité aux règles et réglementations en vigueur, notamment dans les domaines financiers et légaux, pour garantir la légalité et la qualité de la gestion de l'entreprise.

En résumé, l'intervenant du groupe met en lumière l'absence de comité d'audit, tandis que l'intervenant du port expose en détail la structure, les fonctions et l'importance du comité d'audit au sein de son entreprise.

- ✓ Concernant la manière dont le comité d'audit assure son indépendance par rapport à la direction de l'entreprise : Intervenant du groupe GERHYD, Il est noté dès le départ l'absence d'un comité d'audit au sein du groupe, ce qui restreint sa capacité à répondre en détail à la question. Cela pourrait indiquer une absence de structure ou de processus formels pour garantir l'indépendance du comité d'audit vis-à-vis de la direction. Cette situation pourrait impliquer des mécanismes de contrôle et de surveillance moins clairs ou moins solides. En revanche l'intervenant du Port de Bédjaia décrit un environnement où le comité d'audit opère avec une séparation nette entre les fonctions opérationnelles et de contrôle, conformément aux politiques et procédures établies dans sa charte et son règlement intérieur. L'accent est mis sur le recrutement de membres pour leurs compétences et leur indépendance, leur permettant ainsi de superviser les activités financières et opérationnelles de manière impartiale et rigoureuse. Cette réponse suggère un cadre où les mécanismes de gouvernance sont clairement définis et où l'indépendance du comité d'audit est une priorité.

En résumé, tandis que le premier intervenant souligne un manque de formalisme en matière de gouvernance et d'indépendance du comité d'audit, le second intervenant décrit un environnement où ces aspects sont précisément définis et appliqués.

- ✓ Pour la question : « Quel est le nombre des membres indépendants (externes) dans ce comité ? Quels sont les avantages d'un comité d'audit indépendant pour la qualité de l'information financière de l'entreprise ? », Lors des discussions, il a été noté qu'au sein du groupe GERHYD, l'absence d'un comité d'audit rend difficile l'évaluation du degré d'indépendance de ses membres. En revanche, l'Intervenant du port de Béjaia a admis que le comité d'audit de son entreprise ne compte actuellement aucun membre externe indépendant. Cependant, il a souligné les avantages potentiels qu'une telle structure pourrait apporter. Il a mis en avant le fait que l'intégration de membres indépendants offrirait une perspective neutre et objective lors de la supervision des activités financières. Leur indépendance vis-à-vis de la direction et des autres parties prenantes internes favoriserait des décisions impartiales et éclairées, permettant une évaluation critique des pratiques de gestion et des rapports financiers. De plus, il a souligné que l'expertise des membres indépendants en comptabilité, audit et gouvernance d'entreprise enrichirait les discussions du comité d'audit, renforçant ainsi sa capacité à remplir ses missions de supervision et de

conseil. Cette démarche contribuerait à accroître la transparence et la qualité des informations financières de l'entreprise.

- ✓ La question portant sur la fréquence de réunions de comité d'audit met en évidence l'absence d'un comité d'audit au sein du groupe GERHYD, rendant ainsi notre interlocuteur incapable de fournir des détails sur ce sujet. Cette lacune peut être interprétée comme un signe de déficit en matière de structure de gouvernance ou de communication au sein de l'organisation, ou bien comme le résultat d'une complexité organisationnelle qui complique la centralisation des informations concernant les réunions du comité d'audit. À l'inverse, le deuxième interlocuteur offre une réponse exhaustive quant à la fréquence des réunions du comité d'audit. Il précise que ce comité se réunit biannuellement pour des sessions régulières, lesquelles sont programmées à l'avance dans un calendrier établi, généralement au début et à la fin de l'exercice financier. De plus, il souligne la possibilité de convoquer des réunions extraordinaires en cas de nécessité, face à des circonstances exceptionnelles ou des problèmes urgents. Cette réponse témoigne d'une solide structure de gouvernance, caractérisée par des réunions régulières programmées visant à examiner divers aspects de la gestion et des rapports d'audit, ainsi qu'une capacité à réagir promptement aux situations d'urgence.
- ✓ Dans une autre interrogation concernant la corrélation entre ce comité et la qualité de l'information financière. L'intervenant du groupe GERHYD semble indiquer que l'absence d'un comité d'audit au groupe, rend difficile la fourniture d'une réponse détaillée à cette question. D'autre part, le deuxième intervenant clarifie explicitement le lien entre le comité d'audit et la qualité de l'information financière. Selon ses propos, le comité d'audit joue un rôle crucial en supervisant les missions d'audit, en examinant les rapports d'audit pour garantir leur conformité aux normes comptables et réglementaires, et en vérifiant les pratiques comptables ainsi que les procédures de contrôle interne de l'entreprise. En agissant de la sorte, le comité d'audit contribue à garantir la fiabilité, la transparence et la conformité des états financiers de l'entreprise.

En résumé, le deuxième intervenant met en lumière l'importance cruciale du comité d'audit dans l'assurance de la qualité de l'information financière en supervisant efficacement les processus d'audit et en veillant au respect des normes de transparence et de fiabilité. En contraste, le premier intervenant souligne les défis à répondre à cette question en l'absence d'un tel comité, tel que c'est le cas dans le groupe GERHYD.

- ✓ Comment le comité d'audit assure-t-il cette supervision de la qualité de l'information financière ? comme nous avons cité au-dessous, Le premier intervenant note

qu'au sein du groupe GERHYD, il n'existe pas de comité d'audit officiellement établi, ce qui l'empêche de fournir des informations détaillées sur la supervision de la qualité de l'information financière. En revanche, le deuxième intervenant expose en détail le processus par lequel un comité d'audit hypothétique superviserait la qualité de l'information financière. Il explique que ce comité examine minutieusement les rapports d'audit lors de ses réunions régulières, puis résume les conclusions et recommandations pour les présenter au conseil d'administration. Cette approche vise à garantir une évaluation approfondie des pratiques comptables et des procédures de contrôle interne, ainsi qu'à prendre des mesures correctives appropriées pour garantir la fiabilité et la transparence de l'information financière.

En résumé, alors que le premier intervenant reconnaît l'absence de comité d'audit, le deuxième intervenant décrit un processus détaillé par lequel un tel comité superviserait la qualité de l'information financière au sein de l'entreprise.

- ✓ Les réponses des deux participants présentent des perspectives complémentaires sur l'impact des rapports d'audit, qu'ils soient issus de l'audit interne ou du comité d'audit, sur l'évaluation de la situation financière d'une entreprise, ainsi que sur leur validité et leur utilité. Le premier participant souligne les défis rencontrés en l'absence d'un comité d'audit au sein du groupe GERHYD, ce qui entrave la capacité à fournir une réponse approfondie à cette question. Cela implique que la présence d'un comité d'audit pourrait jouer un rôle significatif dans la disponibilité et la qualité des informations relatives à la situation financière. Sans cette structure en place, il est probable que les informations disponibles soient moins détaillées ou moins fiables. Quant au deuxième participant, il met en lumière le rôle du comité d'audit dans la supervision et la recommandation concernant la qualité des informations financières. Il explique que les rapports d'audit, qu'ils émanent de l'audit interne ou du comité d'audit, ne fournissent généralement pas de détails sur la situation financière, car cette responsabilité relève davantage du commissaire aux comptes. Cependant, le comité d'audit participe à l'examen des recommandations issues des audits et peut solliciter des rapports spécifiques du commissaire aux comptes si nécessaire.

En résumé, les deux participants soulignent l'importance du comité d'audit dans la supervision et la recommandation concernant la qualité des informations financières, tout en reconnaissant le rôle distinct du commissaire aux comptes dans l'évaluation formelle de la situation financière. Les informations présentées dans les rapports d'audit sont considérées comme pertinentes et fiables dans la mesure où elles contribuent à une

compréhension globale de la santé financière de l'entreprise, en prenant en compte les interactions entre le comité d'audit, l'audit interne et le commissaire aux comptes.

✓ Deux points de vue divergents sont exprimés concernant le rôle du comité d'audit dans la qualité de l'information financière au sein d'une entreprise : le premier intervenant souligne l'incertitude liée à l'absence d'un comité d'audit formel, laissant ainsi planer des doutes sur l'impact potentiel sur la qualité de l'information financière. À l'inverse, le second intervenant met en avant l'importance cruciale du comité d'audit dans la supervision de la qualité de l'information financière. Il insiste sur le rôle du comité dans l'identification des lacunes, les recommandations d'amélioration et la vérification des audits pour garantir la fiabilité des états financiers, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes.

En résumé, tandis que le premier intervenant souligne les limites sans comité d'audit, le second met en lumière le rôle vital du comité dans l'amélioration de la qualité de l'information financière en assurant la conformité aux normes et en fournissant des recommandations pertinentes.

IV. L'interprétation des questions relatifs à l'audit interne et son rôle dans le processus de gouvernance et sa contribution à la fiabilité des données financières.

✓ Dans la question portant sur la présence d'un service d'audit interne et son rôle dans l'entreprise, les deux intervenants mettent en évidence l'importance de l'audit interne dans leurs entreprises respectives, tout en présentant des nuances dans leurs approches et objectifs. Le premier intervenant :

- Mentionne que l'audit interne est présent à la fois au niveau du groupe (GERHYD) et dans chacune des filiales.
- Explique que les objectifs et les méthodes de l'audit interne diffèrent entre le groupe et les filiales, servant principalement de source d'information pour les rapports au niveau des filiales, tandis qu'au niveau du groupe, il a un rôle plus étendu intégré à la stratégie globale.
- Prévoit de renforcer l'expertise de l'audit interne des filiales en recrutant des auditeurs techniques tels que des ingénieurs pour évaluer des opérations complexes comme le dessalement.

- Décrit la procédure standard de l'audit interne dans leur organisation, comprenant la présentation annuelle d'un programme d'audit soumis à la validation du conseil d'administration, suivi de sa mise en œuvre.

Le deuxième intervenant :

- Confirme la présence d'un service d'audit interne au sein de leur entreprise.
- Explique que dans leur système de contrôle interne, l'audit interne intervient en dernier lieu après la mise en place et le fonctionnement du système.
- Définit le rôle de l'audit interne comme celui de vérifier l'efficacité des contrôles existants et de proposer des améliorations à tous les niveaux de l'organisation.

En résumé, l'Intervenant du groupe GERHYD met en avant l'intégration stratégique de l'audit interne dans la gestion globale du groupe, avec une attention particulière portée aux opérations complexes. En revanche, l'Intervenant du port de Béjaia insiste sur le rôle de l'audit interne comme un contrôle final visant à améliorer le système de contrôle interne de l'entreprise.

✓ Les deux participants abordent la question de l'existence d'un département dédie à l'audit interne au sein de leur entreprise, mais avec des perspectives légèrement différentes. Le premier intervenant souligne que leur organisation dispose d'un service dédié à l'audit interne, mettant en avant l'importance stratégique accordée à cette fonction. Il insiste sur l'indépendance de ce département, garantissant ainsi une approche objective, impartiale et efficace dans l'exercice de ses responsabilités. Quant au deuxième intervenant, il met en lumière le rôle spécifique du service d'audit interne au sein du dispositif de contrôle interne de l'entreprise. Il explique que ce service réalise des audits internes pour évaluer l'efficacité des contrôles internes, identifier les éventuelles lacunes et risques, assurant ainsi la fiabilité des processus opérationnels et des données financières. Dans l'ensemble, les deux intervenants soulignent l'importance de l'audit interne pour garantir la transparence, la fiabilité et la conformité des processus et des données au sein de leur entreprise, en mettant en avant des aspects spécifiques de cette fonction.

✓ Concernant le rattachement de cet organe et leur l'impact dans la gouvernance et la production de l'information financière les intervenants mettent en évidence deux approches distinctes. L'intervenant du groupe GERHYD a abordé les points suivants :

- Le département d'audit interne est directement rattaché au PDG de l'entreprise, soulignant ainsi son importance dans la gouvernance globale.
- Cette relation hiérarchique indique que l'audit interne agit principalement en tant que conseiller et support plutôt qu'en tant qu'entité opérationnelle.

- Son rôle principal consiste à assister le PDG et le Conseil d'Administration en fournissant des analyses approfondies sur des opérations spécifiques pour éclairer les décisions.
- Le lien direct avec le PDG confère une visibilité et une influence accrues dans les processus décisionnels clés, renforçant la capacité de l'entreprise à maintenir une gouvernance solide et transparente.
- En matière de production d'informations financières, le département d'audit interne joue un rôle crucial dans le contrôle de la qualité et de la fiabilité des données financières, en collaboration avec d'autres fonctions de contrôle.

Intervenant du port a développé les points suivants :

- Le service d'audit interne est directement rattaché au directeur général, lui conférant ainsi une position stratégique dans la gouvernance de l'entreprise.
- Cette relation hiérarchique lui permet d'opérer de manière objective et impartiale, agissant comme un observateur interne pour garantir la transparence, la fiabilité et la conformité des processus et des informations financières.
- Cette position lui permet d'évaluer l'efficacité des contrôles internes et d'identifier les risques potentiels à travers les différents départements et niveaux de l'entreprise.

En résumé, bien que les deux intervenants soulignent l'importance stratégique du département d'audit interne dans la gouvernance de l'entreprise, ils mettent en avant des aspects différents de son positionnement organisationnel et de son rôle dans l'assurance de la transparence, de la fiabilité et de la conformité des processus et des informations financières.

✓ Pour la quatrième question, les deux intervenants soulignent l'importance stratégique de la fonction d'audit interne au sein de l'entreprise, mais avec des nuances et des perspectives distinctes : le premier Intervenant :

- Met en avant l'importance stratégique considérable de l'audit interne au sein du groupe GERHYD.
- Souligne le rôle crucial de l'audit interne en tant que source fiable d'informations pour éclairer les décisions stratégiques.
- Identifie les domaines spécifiques sur lesquels se concentre l'audit interne, tels que la gestion des risques, la performance financière et la conformité aux objectifs stratégiques.
- Insiste sur la contribution de l'audit interne à des décisions éclairées et alignées sur les objectifs de l'entreprise pour le PDG et le Conseil d'Administration.
- Met en avant le rôle de l'audit interne en tant que gardien de la gouvernance, de la conformité et de la performance opérationnelle.

- Souligne les contributions spécifiques de l'audit interne, notamment en termes d'assurance, de conseils stratégiques et d'une vision objective pour améliorer l'efficacité globale et la pérennité de l'entreprise.

Le deuxième intervenant :

- Confirme également l'apport significatif de valeur de l'audit interne à l'entreprise.
- Met en avant le rôle de l'audit interne dans l'évaluation et l'amélioration des processus internes de contrôle.
- Souligne l'importance de la conformité aux normes et réglementations.
- Insiste sur l'assurance indépendante fournie par l'audit interne quant à la fiabilité des informations financières et opérationnelles.
- Conclut en soulignant que l'audit interne renforce la résilience et la performance de l'entreprise tout en préservant la confiance des parties prenantes.

En résumé, les deux intervenants reconnaissent l'importance de l'audit interne pour l'entreprise en termes de contrôle, de conformité, de fiabilité des informations et de prise de décisions stratégiques, mais avec des nuances dans l'accent mis sur certains aspects.

✓ Les intervenants ont abordé la question de l'assistance de l'audit interne aux réunions du comité d'audit et son fonctionnement au sein de leur entreprise de la manière suivante : l'intervenant du groupe a mentionné que, dans le cadre de leur entreprise, aucun comité d'audit n'est en place. Le deuxième intervenant a expliqué que bien que leur entreprise ne dispose pas d'un comité d'audit distinct, l'auditeur interne (qui semble être lui-même) ne participe pas systématiquement à toutes les réunions du comité d'audit tel que cela se pratique dans d'autres organisations. Il a précisé que dans leur cas, étant donné que le service d'audit interne est directement intégré à la structure du contrôle interne, c'est lui en tant que responsable de cette structure qui assiste aux réunions du comité d'audit. Ainsi, il garantit une représentation adéquate des intérêts de l'audit interne lors des discussions et des prises de décision au sein du comité d'audit.

✓ Répondant à la question « Quel est le niveau d'étude et les compétences des auditeurs internes ? », les deux participants discutent des critères et des compétences essentiels pour être un auditeur interne performant. au sein du groupe GERHYD, l'intervenant souligne l'importance des qualifications académiques et des compétences spécialisées des auditeurs internes. Il insiste sur le fait que l'équipe d'audit interne est constituée de professionnels qualifiés possédant des compétences spécifiques, notamment une expertise approfondie dans les domaines financiers et administratifs. De plus, il mentionne que la majorité des membres de l'équipe d'audit interne au sein des filiales sont

titulaires de licences, ce qui reflète l'accent mis sur la qualité des compétences au sein de chaque entité. Le deuxième intervenant met l'accent sur l'expérience professionnelle et la formation spécialisée nécessaires pour exceller en tant qu'auditeur interne. Il met en avant que leur équipe d'auditeurs internes soit composée d'experts ayant une expérience variée acquise auprès de différentes entités de l'entreprise, ce qui leur permet d'aborder de manière efficace les divers aspects des audits internes.

En résumé, les deux participants soulignent l'importance cruciale des compétences spécialisées, de l'expérience professionnelle et de la formation continue pour les auditeurs internes au sein du groupe GERHYD.

- ✓ Concernant la question « Comment l'audit interne contribue-t-il à assurer la qualité de l'information financière ? ». L'Intervenant du groupe insiste sur l'aspect stratégique de l'audit interne, soulignant son rôle en tant que partenaire clé de l'entreprise. Il souligne que l'audit va au-delà de la simple vérification des comptes, en offrant une analyse approfondie des données financières pour éclairer la stratégie financière et opérationnelle. De plus, il met en avant la capacité de l'équipe d'audit interne à comparer les données financières entre les différentes filiales, soulignant ainsi son rôle crucial dans la prise de décisions éclairées et l'amélioration de la performance globale de l'entreprise. Quant à l'interlocuteur du port, il met l'accent sur la rigueur et la méthodologie analytique qui caractérisent chaque mission d'audit interne. Chaque audit est déclenché sur demande du directeur général et est mené avec des objectifs précis. L'équipe définit le champ d'audit et les aspects à examiner en fonction des questions posées, assurant ainsi une approche ciblée et efficace. Les conclusions et recommandations reposent sur des faits concrets et des preuves tangibles, renforçant la confiance du directeur général dans le processus d'audit et les décisions qui en découlent.

En résumé, les deux intervenants soulignent l'importance de l'audit interne en tant que partenaire stratégique de l'entreprise, tout en mettant en avant la rigueur méthodologique et la fiabilité des informations produites par l'équipe d'audit interne.

- ✓ Lors de la présentation d'un exemple concret de situation dans laquelle l'audit interne a permis d'améliorer la qualité de l'information financière, le premier intervenant a partagé les conclusions d'un audit interne effectué au sein du groupe GERHYD, mettant en évidence des lacunes dans les procédures de consolidation des états financiers des filiales. Les constatations de l'audit ont révélé des pratiques de consolidation incohérentes susceptibles d'engendrer des erreurs ou des omissions dans les rapports financiers consolidés. En réponse à ces constats, l'équipe d'audit interne a formulé des

recommandations visant à améliorer les pratiques de consolidation, notamment en établissant des directives claires, en renforçant la supervision et en dispensant des formations aux équipes concernées. La direction du groupe GERHYD a réagi rapidement en mettant en place des mesures correctives pour mettre en œuvre ces recommandations, ce qui a permis d'harmoniser les pratiques de consolidation et de garantir l'exactitude et la fiabilité des états financiers consolidés. En revanche le deuxième intervenant a souligné l'importance du respect des lois et des procédures comptables, mettant en avant le rôle crucial du commissaire aux comptes qui peut se baser sur les recommandations issues de l'audit pour ses missions. Il a également mentionné que le commissaire aux comptes demande régulièrement un résumé des audits effectués, mettant en lumière des aspects tels que le recouvrement et la facturation. Cela démontre une vigilance particulière accordée à la conformité réglementaire et à la transparence dans les processus financiers de l'entreprise.

✓ Les interventions des participants soulignent divers aspects concernant la collaboration entre l'audit interne et d'autres départements de l'entreprise, notamment la direction financière. Le premier intervenant met en avant les obstacles possibles dans la coopération entre l'audit interne et la direction financière :

- Risques de conflits d'intérêts : Il souligne que la direction financière peut craindre que les conclusions de l'audit interne ne portent atteinte à sa réputation ou à ses performances, créant ainsi des tensions ou des conflits d'intérêts lors de la communication des résultats d'audit.
- Communication limitée : Il note également l'existence de barrières communicationnelles entre l'audit interne et la direction financière, pouvant entraîner des malentendus quant aux objectifs et attentes respectifs.
- Confidentialité des données : Enfin, il évoque les préoccupations de la direction financière quant à la divulgation d'informations sensibles des rapports d'audit interne, ce qui pourrait restreindre l'accès à des données cruciales pour l'évaluation.

De son côté, le deuxième intervenant décrit l'approche adoptée lors des audits, mettant en avant les aspects transversaux de cette activité :

- Approche transversale : Il explique que l'audit adopte une approche globale en examinant la conformité des opérations, incluant les prestations fournies, en mettant l'accent sur les aspects financiers et opérationnels.
- Audit des prestations : Il illustre cette approche en décrivant comment les prestations sont auditées, en suivant le processus de bout en bout, de la facturation à la comptabilisation en passant par le recouvrement des paiements.

- Garantie de conformité et d'efficacité : Enfin, il souligne que l'objectif de cet examen est d'assurer la conformité et l'efficacité globale du processus.

En résumé, les interventions mettent en lumière les défis potentiels, les approches et les objectifs de l'audit interne, en particulier dans sa relation avec la direction financière et son rôle dans l'évaluation des opérations de l'entreprise.

✓ Pour conclure avec cette partie, nous avons abordé la dernière question concernant l'importance de l'audit interne pour maintenir la comparabilité des informations financières. Nous avons procédé à une analyse détaillée de chaque point soulevé par les intervenants : concernant l'intervenant du groupe :

- Évaluation et vérification de la conformité : L'audit interne évalue si les pratiques comptables et les politiques financières du groupe GERHYD respectent les normes internationales, assurant ainsi une présentation uniforme des états financiers pour faciliter les comparaisons.
- Standardisation des procédures de reporting financier : L'audit interne garantit la cohérence et la standardisation des procédures de reporting financier à travers toutes les entités du groupe, facilitant ainsi la comparaison des performances financières entre les différentes divisions ou filiales.
- Identification des lacunes et recommandations d'amélioration : En repérant les lacunes et les incohérences dans les pratiques comptables, l'audit interne formule des recommandations pour les améliorer, renforçant ainsi la qualité et la fiabilité des informations financières et assurant la comparabilité des états financiers dans la durée.

En revanche en ce qui concerne l'intervenant du port de Béjaia :

- Respect du principe de comparabilité : Soulignant l'importance du respect de ce principe pour garantir la fiabilité et l'utilité des informations financières, l'intervenant insiste sur la nécessité d'expliquer clairement tout changement de méthode pour maintenir la cohérence des données.
- Garantie de la cohérence entre opérations et données financières : L'audit interne veille à ce que les principes comptables et les procédures soient strictement suivis, assurant ainsi la cohérence entre les opérations et les données financières produites, et garantissant l'exactitude des opérations comptables et financières.

En résumé, les interventions soulignent le rôle crucial de l'audit interne dans la promotion de la comparabilité des informations financières au sein du groupe GERHYD, en assurant la conformité aux normes, la standardisation des procédures, l'identification des lacunes et

leur amélioration, tout en mettant en avant l'importance du respect du principe de comparabilité et de la cohérence entre opérations et données financières.

V. L'interprétation des entretiens relatifs à l'audit externe et son rôle dans l'amélioration de la qualité de l'information financière.

✓ Répondant à la question ce qu'est l'audit externe et son objectif, les deux intervenants mettent en lumière des aspects légèrement distincts. Le premier intervenant :

- Met l'accent sur la méthodologie rigoureuse et l'indépendance caractéristiques de l'audit externe.
- Insiste sur le rôle d'examen et d'évaluation des états financiers d'une entité, tels que les bilans, les comptes de résultat et les flux de trésorerie.
- Souligne que cette mission est généralement confiée à un auditeur externe, souvent un cabinet d'audit indépendant de l'entreprise auditée.
- Explique que l'objectif principal de l'audit externe est de formuler une opinion professionnelle sur l'exactitude, la régularité et la conformité des états financiers de l'entreprise, offrant ainsi une assurance aux parties prenantes comme les actionnaires, les créanciers et les investisseurs quant à la fiabilité des informations financières fournies.

Le deuxième intervenant :

- Met en avant l'aspect de certification des comptes de l'entreprise conformément aux exigences légales en vigueur.
- Souligne que l'objectif principal est d'assurer la transparence, la conformité et la régularité des états financiers de l'entreprise, impliquant une conformité stricte aux normes et réglementations en vigueur.

En résumé, les deux intervenants s'accordent sur le fait que l'audit externe consiste à examiner et évaluer les états financiers d'une entité pour garantir leur exactitude, leur conformité et leur régularité. Cependant, leurs perspectives divergent légèrement, avec une emphase sur le processus méthodique et l'indépendance pour l'intervenant 1, et sur la certification et la conformité légale pour l'intervenant 2.

✓ Pour répondre à la question concernant les rapports d'audit externe et les informations fournies, l'intervenant du groupe souligne la diversité de qualité et du niveau de détail des rapports d'audit externe, influencée par la nature spécifique de l'audit et les normes professionnelles.

- Souligne l'importance d'un rapport d'audit complet, fournissant des informations détaillées sur les faits, les causes, les conséquences et les recommandations.

- Explique que certains rapports d'audit peuvent être concis, se concentrant principalement sur l'opinion de l'auditeur concernant les états financiers, tandis que d'autres peuvent être plus approfondis, incluant des analyses détaillées.
- Insiste sur la nécessité d'une collaboration efficace entre l'auditeur externe et l'entreprise auditée pour assurer la qualité du rapport.
- Recommande aux parties prenantes insatisfaites du niveau de détail du rapport d'audit d'initier des discussions pour obtenir des éclaircissements supplémentaires et favoriser une communication approfondie.

L'intervenant du port : Évoque le rôle des commissaires aux comptes en tant que garant de la conformité réglementaire et fournisseur d'informations détaillées sur les comptes de l'entreprise et les données financières.

- Mentionne que les audits contractuels ont permis de remédier à certaines lacunes et d'améliorer certains aspects de l'information financière.

En résumé, le premier intervenant met l'accent sur l'importance de la qualité et de la collaboration pour obtenir des rapports d'audit externes détaillés et pertinents, tandis que le deuxième intervenant souligne le rôle légal des commissaires aux comptes et l'amélioration des pratiques financières grâce aux audits contractuels.

✓ Dans la troisième question sur l'importance de l'audit externe pour l'entreprise et les parties prenantes, le premier intervenant met en avant plusieurs aspects clés :

- Importance capitale : L'audit externe est considéré comme essentiel pour l'entreprise et ses parties prenantes.
- Garant de fiabilité et de transparence : Il assure la fiabilité et la transparence des états financiers.
- Renforcement de la confiance : En garantissant ces aspects, il renforce la confiance des actionnaires, créanciers et investisseurs.
- Détection des risques et opportunités : En plus de la vérification comptable, il permet d'identifier les risques et opportunités, offrant des recommandations stratégiques pour améliorer la gouvernance et optimiser les opérations.
- Pérennité et crédibilité : Globalement, il contribue à assurer la pérennité et la crédibilité de l'entreprise sur le marché.

En revanche, le deuxième intervenant met l'accent sur les points suivants :

- Transparence et précision : L'objectif principal est d'assurer la transparence et la précision des comptes et états financiers.

- Vision claire et crédible : En garantissant ces éléments, il offre une vision claire et crédible de la situation financière de l'entreprise.

En synthèse, les deux intervenants reconnaissent l'importance cruciale de l'audit externe pour garantir la fiabilité, la transparence et la crédibilité des états financiers, ainsi que pour identifier les risques et opportunités stratégiques. Cependant, le premier intervenant souligne également son rôle crucial dans le renforcement de la confiance des parties prenantes et dans la promotion de la pérennité de l'entreprise sur le marché.

✓ Les deux participants ont souligné l'importance de l'indépendance de l'auditeur externe pour renforcer la confiance dans l'information financière en répondant à la question sur son importance. Le Premier Participant mis en avant que l'indépendance de l'auditeur externe assure une évaluation objective et impartiale des données financières. Cette neutralité est fondamentale pour préserver l'intégrité du processus d'audit et garantir la crédibilité des rapports financiers transmis aux parties prenantes. En étant affranchi de toute influence externe, l'auditeur peut fournir une analyse sincère et transparente de la santé financière de l'entreprise. Le Deuxième Participant appuie cette idée en expliquant que l'audit externe offre un regard externe sur la qualité des informations financières de l'entreprise. Cette perspective indépendante permet aux gestionnaires et aux experts d'identifier les lacunes et de les rectifier. L'absence d'ingérence externe garantit que l'auditeur puisse agir de manière impartiale, renforçant ainsi la fiabilité des rapports financiers et la confiance des parties prenantes en ces données.

En conclusion, les deux intervenants soulignent l'importance cruciale de l'indépendance de l'audit externe pour préserver l'intégrité, la fiabilité et la confiance dans les informations financières d'une entreprise.

✓ En réponse à la question sur les avantages de l'audit externe en détection d'erreurs et de fraudes, le premier intervenant met en avant le caractère objectif et indépendant de l'audit externe, permettant ainsi à l'auditeur d'identifier les éventuelles erreurs et fraudes présentes dans les états financiers de l'entreprise. En scrutant les processus internes, l'audit externe contribue à renforcer la fiabilité et la transparence des informations financières. Le second intervenant renforce cette notion en soulignant que l'indépendance de l'auditeur externe lui offre la possibilité de prendre du recul et d'adopter une perspective objective. Cette distance lui permet de repérer des anomalies et des fraudes qui pourraient échapper à une vérification interne, offrant ainsi un niveau supplémentaire de contrôle et de sécurité pour préserver l'intégrité des données financières.

En résumé, les deux participants s'accordent sur le rôle crucial de l'indépendance de l'audit externe dans la détection des erreurs et des fraudes, ainsi que dans la fourniture d'une perspective objective essentielle pour assurer la fiabilité des informations financières d'une entreprise.

✓ Les deux intervenant ont abordé les différentes phases du processus d'audit externe, en soulignant les étapes clés et les activités associées à chacune. L'interlocuteur du groupe a abordé les points suivants :

- La séquence des étapes de l'audit : Il a décrit de manière séquentielle les différentes étapes, soulignant la progression logique du processus, de la planification à la communication des conclusions.
- L'importance de chaque étape : Il a souligné l'importance de chaque étape pour assurer la qualité et la fiabilité de l'opinion exprimée par l'auditeur sur les états financiers de l'entreprise auditée.

Et le deuxième interlocuteur a ajouté :

- Les éléments spécifiques de chaque phase : Il a détaillé les éléments clés de chaque phase, mettant en avant les actions et décisions à prendre à chaque étape.
- Clarté et planification : Il a souligné l'importance de la clarté dans la définition du champ d'intervention de l'audit, ainsi que la nécessité d'une planification rigoureuse pour orienter efficacement les travaux.
- L'objectif du rapport d'audit : Il a souligné que le rapport d'audit conclut le processus en résumant les conclusions, recommandations et constatations, offrant une vue globale des résultats obtenus.

En résumé, les deux participants ont offert une vision cohérente du processus d'audit externe, mettant en avant l'importance de la planification, de l'exécution méthodique des travaux et de la communication efficace des résultats aux parties prenantes.

✓ Les deux participants partagent des perspectives similaires sur la contribution de l'audit externe dans l'amélioration des pratiques comptables des entreprises, bien que leurs formulations présentent quelques nuances. Le premier intervenant met en avant le rôle de l'audit externe dans l'identification des non-conformités aux normes comptables, la détection d'erreurs potentielles, la recommandation d'ajustements et la promotion des meilleures pratiques. Il souligne que cette démarche renforce la transparence et la fiabilité des informations financières, favorisant ainsi une gestion comptable plus précise et une meilleure gouvernance d'entreprise.

Quant au deuxième intervenant, il aborde des points similaires en insistant sur les analyses détaillées de l'auditeur externe pour repérer les faiblesses et les lacunes dans les pratiques comptables existantes. De plus, il met en lumière le rôle crucial de l'audit externe dans la formulation de recommandations précises et de réserves en cas d'irrégularités, facilitant ainsi la mise en place de mesures correctives appropriées. En outre, il souligne l'impact de l'audit externe sur l'instauration de normes comptables plus strictes et sur la garantie de la conformité aux réglementations en vigueur, renforçant ainsi la fiabilité et la transparence des informations financières de l'entreprise.

En résumé, les deux intervenants s'accordent sur l'importance cruciale de l'audit externe pour améliorer les pratiques comptables en identifiant les problèmes, en offrant des recommandations et en assurant la conformité aux normes et réglementations en vigueur. Chacun met en avant des aspects spécifiques de cette contribution, enrichissant ainsi la compréhension globale de l'impact de l'audit externe sur la gestion comptable des entreprises.

- ✓ Les deux participants soulignent l'importance de l'audit externe pour accroître la confiance des investisseurs et des créanciers à l'égard des informations financières fournies par une entreprise. Voici une synthèse de leurs points de vue :

Participant du groupe : L'audit externe offre une garantie indépendante sur l'exactitude, la légalité et la conformité des états financiers de l'entreprise.
En vérifiant de manière impartiale et professionnelle ces données, l'auditeur externe contribue à garantir la transparence, la fiabilité et la qualité des rapports financiers. Ce processus renforce la confiance des parties prenantes dans la crédibilité des informations communiquées par l'entreprise. Pour le participant du part de Bejaia : L'audit externe assure la fiabilité et l'intégrité des états financiers de l'entreprise. La certification des comptes effectuée par l'auditeur externe assure aux investisseurs et aux créanciers que les informations financières présentées sont précises, complètes et conformes aux normes comptables et réglementaires. Cette certification témoigne de la fiabilité des données financières, aidant ainsi les investisseurs à prendre des décisions éclairées en matière d'investissement et permettant aux créanciers d'évaluer le niveau de risque associé à leurs prêts.

En résumé, les deux participants s'accordent sur le rôle essentiel de l'audit externe dans la validation de l'exactitude et de la conformité des états financiers, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes dans les informations financières d'une entreprise et facilitant la prise de décision des investisseurs et des créanciers.

✓ Concernant les limitations de l'audit externe en termes de vérification de l'exactitude des états financiers. Le premier intervenant souligne diverses limites de l'audit externe, notamment :

- Utilisation d'échantillons : L'audit se base sur des échantillons plutôt que sur l'ensemble des transactions, ce qui comporte le risque de manquer des irrégularités.
- Estimations et jugements : Une part de l'audit repose sur des estimations et des jugements de l'auditeur, introduisant de la subjectivité et diminuant la fiabilité absolue des résultats.
- Dépendance à la coopération de l'entreprise auditée : L'audit nécessite la collaboration de l'entreprise, et certaines informations clés peuvent ne pas être accessibles.
- Absence de garantie absolue : L'audit externe n'assure pas une certitude totale de l'exactitude des états financiers, mais plutôt une assurance raisonnable selon les normes comptables.

En revanche l'intervenant du port de Béjaia a ajouté d'autres points en soulignant :

- Impossibilité de certitude absolue : Malgré des procédures d'audit rigoureuses, une certitude absolue sur l'intégralité et la précision des informations financières reste hors de portée.
- Risque d'incertitude : L'utilisation d'échantillons crée un risque inhérent d'incertitude, laissant la possibilité que des informations pertinentes ne soient pas détectées de manière exhaustive.
- Limites dans la détection des irrégularités : Bien que l'audit externe puisse repérer des erreurs et des fraudes dans une certaine mesure, il ne peut garantir l'absence totale d'irrégularités.

Les deux intervenants soulignent également l'importance pour les parties prenantes de mettre en place d'autres contrôles internes et de diligence raisonnable pour compléter l'audit externe et assurer la fiabilité des états financiers. En conclusion, bien que l'audit externe soit essentiel, ses limites intrinsèques nécessitent une approche complémentaire pour garantir la qualité et la fiabilité des informations financières.

✓ Pour examiner les divers aspects de l'évaluation de la qualité de l'audit externe réalisé par une société d'audit, les deux intervenants soulignant des points clés à prendre en compte.

L'intervenant de la société GERHYD insiste sur les critères classiques pour évaluer la qualité de l'audit externe. Il met en avant l'importance de l'indépendance et de l'objectivité de l'auditeur, le respect des normes professionnelles, la réputation du cabinet d'audit, la

clarté du rapport d'audit, ainsi que la profondeur de l'analyse des conclusions. De plus, il souligne l'importance d'une communication ouverte entre l'auditeur et l'entreprise auditée, ainsi que la satisfaction des parties prenantes comme des critères d'évaluation. Et notre intervenant du Port du Béjaia a élargi la discussion en abordant les contributions et les améliorations apportées pendant l'audit externe. Il a expliqué comment l'identification des lacunes et les recommandations pour les corriger peuvent renforcer la solidité et la pérennité de l'entreprise, réduisant ainsi les risques potentiels. L'intervenant souligne également que l'impact de l'audit externe peut varier et parfois avoir des répercussions négatives sur l'entreprise. Il met en avant le rôle de l'audit externe dans le renforcement de la confiance des parties prenantes en fournissant une assurance sur la conformité aux normes et aux pratiques comptables, tout en distinguant entre l'audit légal et l'audit contractuel en termes de portée et de détail des recommandations.

En résumé, les deux intervenants soulignent l'importance de divers aspects de l'audit externe, allant des critères traditionnels d'évaluation de la qualité aux contributions spécifiques telles que l'identification des lacunes et les recommandations d'amélioration, tout en reconnaissant les nuances de son impact sur l'entreprise.

- ✓ Répondant à la question de la contribution de l'audit externe à la pertinence des informations financières d'une entreprise et instaurer la confiance des parties prenantes. L'intervenant du groupe GERHYD met en avant le rôle crucial de l'audit externe dans la validation de l'exactitude et de la conformité des données financières, renforçant ainsi la crédibilité et la transparence. Cette évaluation indépendante contribue à accroître la confiance des actionnaires, des créanciers et des investisseurs dans la véracité des informations financières fournies par l'entreprise. En revanche, l'intervenant du port souligne que le rapport du commissaire aux comptes, accompagné de ses recommandations, constitue une première étape vers l'amélioration des pratiques. En tant que professionnels, ils peuvent ensuite mettre en place des mesures correctives pour remédier aux lacunes identifiées. Cette démarche renforce la fiabilité et la qualité des informations financières, tout en apportant une assurance aux gestionnaires et au conseil d'administration quant à la santé globale de l'entreprise. L'audit externe est ainsi présenté comme un mécanisme de contrôle essentiel offrant une garantie indépendante sur la précision des états financiers. En permettant une évaluation objective des pratiques comptables, il favorise la transparence et la crédibilité des informations financières transmises aux parties prenantes.
- ✓ Concernant les défis et les bénéfices de la digitalisation dans le domaine de l'audit externe et de la gestion financière. L'intervenant du groupe met en lumière les

difficultés auxquelles sont confrontés les auditeurs externes dans un contexte de complexité financière et de digitalisation croissante des entreprises. Ces défis incluent la nécessité de comprendre des transactions financières de plus en plus complexes, d'évaluer les risques liés à la technologie de l'information, de gérer d'importantes quantités de données et d'adapter les méthodes d'audit traditionnelles aux avancées technologiques. Il souligne également les enjeux liés à la confidentialité des données, à la cyber sécurité et aux changements rapides dans les normes comptables et réglementaires, dans un contexte économique mondialisé. Quant à l'intervenant du port, il partage l'expérience positive de son entreprise concernant la digitalisation des documents et l'archivage électronique, mettant en avant les avantages pratiques de cette transition. Il explique comment la digitalisation a simplifié les opérations quotidiennes en facilitant l'accès aux informations financières, en optimisant les processus internes et en améliorant l'efficacité opérationnelle. Plus spécifiquement pour le département financier, la digitalisation a significativement réduit le temps nécessaire pour effectuer les tâches, analyser les données et accéder aux informations pertinentes pour les auditeurs.

En résumé, la digitalisation est présentée comme un outil essentiel pour accroître la productivité et faciliter l'accès aux informations financières, tant pour les équipes internes que pour les parties prenantes externes.

- ✓ Passant à la question comment l'audit externe contribuer à rendre l'information financière plus compréhensible. L'interlocuteur du groupe met en avant le rôle de l'audit externe dans la clarification de l'information financière en offrant une évaluation indépendante des états financiers d'une entreprise. En confirmant l'intégrité, la conformité et la régularité de ces états, l'audit renforce la crédibilité des informations financières présentées, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes. De plus, en identifiant les risques, les faiblesses et en proposant des recommandations, l'audit offre aux utilisateurs une vision claire de la fiabilité des données, favorisant une compréhension approfondie de la situation financière de l'entreprise. et l'interlocuteur du port souligne l'importance des rapports, explications et observations de l'auditeur externe pour garantir la fiabilité et la clarté de l'information financière. Il insiste sur le respect strict de la législation qui définit clairement les exigences en matière d'états financiers. Une information financière compréhensible est celle qui est facile à interpréter et qui respecte les normes et réglementations en vigueur. En résumé, les deux intervenants soulignent l'importance cruciale de l'audit externe pour garantir la fiabilité, la conformité et la clarté de l'information financière, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes. Ils mettent en avant le respect

des réglementations en vigueur pour assurer la transparence et la précision des états financiers.

- ✓ Au final, la dernière question de cette partie, demandant aux nôtres intervenants s'il y'a d'autres recommandations à rajouter. Le premier intervenant met en évidence l'importance de l'audit externe pour instaurer la confiance des parties prenantes telles que les investisseurs et les créanciers à l'égard des états financiers de l'entreprise. Il souligne le rôle crucial de l'audit externe dans la fourniture d'une assurance supplémentaire quant à la fiabilité et à l'intégrité des informations financières présentées, favorisant ainsi la transparence et la crédibilité. Quant au deuxième intervenant (port du Béjaia), il élargit la perspective en soulignant que l'audit externe ne se limite pas aux aspects financiers et comptables, mais englobe également la complexité et la diversité de l'environnement maritime et portuaire. Il insiste sur l'impératif pour les auditeurs externes de posséder une expertise approfondie dans ce domaine pour mener à bien leurs missions. Cela inclut une connaissance approfondie des opérations portuaires, des réglementations maritimes, de la logistique, de la sécurité, ainsi que d'autres aspects spécifiques à ce secteur.

En résumé, ces interventions mettent en lumière l'importance cruciale de l'audit externe dans le secteur maritime et portuaire, tant du point de vue financier que de celui de la conformité réglementaire et opérationnelle. Elles soulignent également la nécessité pour les auditeurs externes de détenir une expertise spécialisée afin d'évaluer de manière précise et exhaustive les performances et les pratiques des entreprises opérant dans ce domaine.

Section 3: Synthèse des réponses et tests des hypothèse.

Dans cette phase, nous procédons à une synthèse des réponses pour chaque partie, suivie des tests des hypothèses de notre recherche.

I. Synthèse des interprétations

Notre étude, réalisées au sein de deux entreprises (Port de Béjaia, Groupe GERHYD) , nous a permis de faire ressortir le degré de contribution du conseil d'administration et sa collaboration avec le comité d'audit , l'audit interne, ainsi que l'apport de l'audit externe à la qualité de l'information financière dans les entreprises Algérienne, à travers l'analyse de la composition de ces organes et leur rôle dans l'amélioration de la qualité de l'information financière publiée.

- ✓ Concernant la deuxième partie, le rôle et l'efficacité du conseil d'administration dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, les intervenants discutent de l'importance cruciale

du conseil d'administration dans la gouvernance des entreprises, en mettant l'accent sur la nécessité d'une composition adéquate qui inclut des administrateurs externes et indépendants pour une gouvernance transparente et efficace. Ils soulignent l'importance de choisir la structure de gouvernance la plus adaptée aux spécificités de chaque entreprise pour optimiser à la fois le contrôle et l'efficacité décisionnelle. Ils abordent également la dualité des fonctions de Président du Conseil d'Administration (PCA) et de Directeur Général (DG), où le premier met en lumière les risques de conflits d'intérêts et de qualité de l'information financière, tandis que le second voit des avantages dans une collaboration étroite entre le PCA et le DG pour une meilleure supervision et gestion. L'efficacité de cette structure dépend de la gestion de la collaboration et des mécanismes de contrôle pour assurer la transparence et l'intégrité des décisions. Les intervenants soulignent que la fréquence des réunions du conseil d'administration varie selon les besoins de chaque filiale, une approche flexible et réactive assure une gestion adaptative, permettant de répondre efficacement aux défis et changements, tout en maintenant une gouvernance stable. Enfin, ils mettent en avant des aspects complémentaires de la gouvernance financière de l'entreprise. L'intervenant du groupe, insiste sur le rôle et la responsabilité du conseil d'administration dans l'arrêté des comptes, tandis que l'Intervenant du port, souligne son rôle en tant que directeur général dans le choix du cabinet d'audit, tout en mettant en avant l'importance de procédures claires et d'une communication transparente.

- ✓ Pour la troisième partie, qui concerne le comité d'audit et son rôle dans dans le processus de gouvernance, et son influence sur la qualité de l'information financière divulguée. Les réponses des deux intervenants illustrent des états différents de mise en place et d'opérationnalisation des comités d'audit au sein de leurs organisations respectives. Le premier intervenant met en avant que la mise en place du comité d'audit est en cours et fait partie d'une initiative plus large pour améliorer la gouvernance. Cette approche suggère une reconnaissance de l'importance du comité d'audit, mais indique également que l'organisation est encore dans les phases initiales de son intégration. D'autre part, le deuxième intervenant confirme l'existence d'un comité d'audit déjà opérationnel et efficacement supervisé par le conseil d'administration. Il souligne le rôle crucial de ce comité dans le maintien de la conformité et la confiance des parties prenantes, mettant en évidence son impact direct sur la fiabilité des informations financières et la gestion des risques. Alors que le premier intervenant reconnaît l'importance et la nécessité d'un comité d'audit dans le cadre d'une gouvernance

améliorée, le second démontre comment un comité d'audit bien établi et actif contribue de manière significative à la transparence et à l'intégrité financière de l'entreprise. Ces perspectives mettent en lumière les étapes variées que les organisations peuvent traverser dans l'implémentation et la maturation de leurs structures de gouvernance interne.

- ✓ Passant à la quatrième partie axée sur l'audit interne et son rôle dans le processus de gouvernance et sa contribution à la fiabilité des données financières, les deux intervenants abordent l'audit interne sous des angles complémentaires, mettant en lumière son rôle crucial dans la gouvernance d'entreprise et la qualité de l'information financière. Le premier intervenant met l'accent sur l'intégration stratégique de l'audit interne dans la gestion globale de l'entreprise. Il souligne que l'audit interne ne se limite pas à une fonction de contrôle, mais joue un rôle proactif dans la surveillance des opérations complexes et dans la prise de décisions stratégiques. Cette approche est alignée sur la perspective que l'audit interne est un pivot essentiel de la gouvernance, contribuant non seulement à la conformité et à la transparence, mais aussi à l'efficacité opérationnelle et à la création de valeur ajoutée pour l'entreprise. Le deuxième intervenant, quant à lui, insiste sur le rôle de l'audit interne en tant que mécanisme de contrôle final. Il met en avant son importance dans l'amélioration continue du système de contrôle interne de l'entreprise, en veillant à ce que les processus soient non seulement conformes aux normes réglementaires et internes, mais aussi optimisés pour soutenir les objectifs de l'entreprise. Cette perspective est soutenue par la notion que l'audit interne doit évaluer et améliorer de manière systématique les processus de gouvernance et de contrôle interne, assurant ainsi la fiabilité des informations financières. En conclusion, les deux intervenants reconnaissent l'importance vitale de l'audit interne dans la gouvernance d'entreprise, chacun mettant l'accent sur des aspects différents mais essentiels de cette fonction. Le premier se concentre sur le rôle stratégique et intégratif de l'audit interne, tandis que le deuxième met en lumière son rôle crucial dans le contrôle et l'amélioration des processus internes. Ces perspectives ensemble enrichissent la compréhension de l'audit interne comme un outil indispensable pour maintenir et améliorer la qualité de l'information financière et la gouvernance d'entreprise.
- ✓ Lors de la dernière partie de la discussion, les intervenants ont abordé le rôle de l'audit externe dans l'amélioration de la qualité de l'information financière. Les deux intervenants ont apporté des perspectives complémentaires, mettant en lumière des

aspects spécifiques de cette pratique. L'intervenant du groupe GERHYD a mis en avant le processus méthodique de l'audit, soulignant l'importance de l'indépendance de l'auditeur pour garantir une évaluation objective des états financiers. Cette approche met en avant la rigueur nécessaire pour assurer la fiabilité et la transparence des informations financières, ce qui est crucial pour renforcer la confiance des parties prenantes et promouvoir la pérennité de l'entreprise sur le marché.D'un autre côté, l'intervenant du port a accentué le rôle de l'audit externe dans la certification des comptes et la conformité aux normes légales. Cette perspective est essentielle pour comprendre comment l'audit externe aide les entreprises à se conformer aux exigences réglementaires et à améliorer leurs pratiques financières à travers des audits contractuels. Les deux intervenants reconnaissent unanimement l'importance de l'audit externe pour assurer l'intégrité, la fiabilité et la transparence des informations financières. Ils soulignent également le rôle de l'audit externe dans la détection des erreurs et des fraudes, offrant ainsi une perspective objective indispensable pour la prise de décision stratégique au sein des entreprises. L''audit externe joue un rôle important dans l'amélioration de la qualité de l'information financière. Il garantit la fiabilité et la transparence des informations, permet aux entreprises de se conformer aux normes légales et aide à la détection des erreurs et des fraudes. Cette pratique est essentielle pour renforcer la confiance des parties prenantes et promouvoir la pérennité de l'entreprise sur le marché

II. Tests des hypothèses

L’objectif principal de cette étude est de démêler la relation entre les structures de gouvernance d’entreprise, notamment le conseil d’administration, le comité d’audit, ainsi que les processus d’audit interne et externe, et leur impact sur l’amélioration de la qualité de l'information financière. En se concentrant spécifiquement sur le contexte Algérien, cette recherche vise à mettre en lumière les interactions entre ces entités régulatrices et la manière dont elles influencent les principaux aspects de la fiabilité, de la transparence et de la pertinence des données financières. L’analyse de ces dynamiques permettra d’identifier les éléments déterminants qui contribuent à la formation d’une image fidèle de la situation financière des entreprises. Dans le cadre de cette démarche, nous procéderons à la vérification des hypothèses suivantes, énoncées ci-après, afin de valider la recherche. Ces hypothèses serviront de fondement à l’étude et guideront l’analyse des données recueillies, permettant ainsi de tenir des conclusions significatives sur les mécanismes de gouvernance.

II.1. Test les hypothèses relatives au conseil d'administration

H 1 : Les entreprises dotées d'un conseil d'administration bien structuré, comprenant des administrateurs indépendants et compétents, seront plus susceptibles de produire une information financière de qualité.

H 2. La séparation ou la dualité entre le président du conseil d'administration (PCA) et le directeur général (DG) n'a aucun effet sur les pratiques du conseil d'administration, la supervision des processus financiers et la production d'une information financière de qualité.

La première partie de notre guide d'entretien, contient des questions relatives à l'efficacité du conseil d'administration. Sur la base des réponses de nos interviews, nous avons conclus que le conseil d'administration avec une composition adéquate incluant des administrateurs externes et indépendants pour transparence et efficacité, et les risques de conflits d'intérêts et les avantages d'une collaboration étroite entre le PCA et DG, pour une meilleure gestion. La fréquence flexible des réunions du conseil d'administration permet une réponse adaptative aux défis et aux changements, assurant une gouvernance stable.

Le conseil d'administration est essentiel dans l'arrêté des comptes et le choix du cabinet d'audit, avec des procédures claires et une communication transparente pour garantir la qualité de l'information financière. Par conséquent nous pouvons valider notre première hypothèse et considérant cet organe comme garant de la qualité de l'information financière, et infirment la deuxième hypothèse car la séparation /la dualité entre le PCA et le DG a un effet significatif sur les pratiques du conseil d'administration et la supervision des processus financiers ainsi la production d'une information financière de qualité.

Plusieurs recherches antérieures, ont suggéré la contribution de cet organe à l'amélioration de la qualité de l'information financière publiée par les entreprises. D'un point vue théorique, les recherches menées par (Dechow, Sloan, & Sweeney, 1996), les résultats de ces études ont permis de constater que les firmes ayant fraudé ont significativement moins d'administrateurs externes que des firmes appariées de firmes n'ayant pas fraudé.

De leur part, (Feki & Khoufi, 2008), ont constaté que la taille et l'indépendance des administrateurs constitue un levier d'action qui permet d'améliorer la qualité de l'information financière.

II.2. Test des hypothèses relatives au comité d'audit

H 3 : L'indépendance et les compétences des membres du comité d'audit améliore leur efficacité dans la détection et la prévention des erreurs et des fraudes dans les rapports financiers.

H 4 : Une fréquence élevée des réunions du comité d'audit et des discussions de haute qualité entre ses membres et la direction conduisent à une amélioration de la qualité de l'information financière.

Les réponses des interlocuteurs à la deuxième partie de notre guide d'entretien, illustrent l'importance du comité d'audit dans le groupe GERHYD, qui est encore dans les phases initiales de son intégration. En revanche, le port du Bejaïa met en avant le rôle crucial du comité d'audit dans la conformité, la fiabilité des informations financières, et la gestion des risques. Comme ils suggèrent à l'importance de désigner de membres pour leurs compétences et leur indépendance, leur permettant ainsi de superviser les activités financières et opérationnelles de manière impartiale et rigoureuse.

Par conséquent, Un comité d'audit bien établi et actif contribue de manière significative à la transparence et à l'intégrité financière de l'entreprise. À cet effet nous confirmons les deux hypothèses citées au-dessus.

Dans la littérature empirique antérieure, la mise en place d'un comité d'audit au sein du CA a une influence significative à améliorer la qualité de l'information financière produite et divulguée par l'entreprise. (Foker, 1992), (Peasnell, Pope, & Young, 2001), Suggèrent que la présence d'un comité d'audit améliore la qualité de l'information financière.

Dans un autre terme, la compétence / l'expertise comptable et l'indépendance ont un effet positif sur la qualité des données financières. Les recherches de l'étude menée par (Piot & Kermiche, 2009), montrent que l'indépendance des membres du comité est un facteur de prévention de la fraude ou de la correction des états financiers. Et (Zarai & Bettabai, 2007), ont constaté que l'indépendance du comité d'audit renforçait encore son mandat de contrôle des processus financiers et par conséquent, l'information comptable et financière bénéficiait d'une meilleure qualité. (Zarza Herranz, Reguera Alvarado, & López Iturriaga, 2022), Ils ont constaté que seule l'expertise en matière d'audit spécialisé est pertinente pour freiner la gestion des bénéfices et que les comités ayant plus d'expérience en matière d'audit sont négativement liés à la gestion des bénéfices. A ce titre, (Nugroho, Setiawan, & Wedari, 2022) et (Amin, Lukviarmen, Suhardjanto, & Setiany, 2018) Ont trouvé que l'expertise du comité d'audit améliore la qualité des bénéfices des entreprises.

II.3. Test l'hypothèse relative à l'audit interne

H5 : Les recommandations des audits internes, lorsqu'elles sont mises en œuvre, renforcent la fiabilité des informations financières des entreprises

Selon l'analyse des interprétations retirées de la partie consacrée à l'audit interne et son importance dans le processus de gouvernance et sa contribution à la fiabilité des données financières. Nous avons établi que l'audit interne est essentiel dans la gouvernance d'entreprise et la qualité de l'information financière. Reconnu pour son rôle stratégique et proactif dans la gestion globale, l'audit interne est considéré comme un mécanisme fondamental de contrôle et d'amélioration continue des processus internes. Par conséquent, l'audit interne est indispensable pour assurer la conformité, transparence, efficacité opérationnelle et création de valeur ajoutée. Sur cette base, nous validons notre hypothèse.

II.4. Test les hypothèses relatives à l'audit externe

H6 : L'effet de l'audit externe, la présence d'un audit externe de qualité contribue à améliorer la qualité de l'information financière divulguée par les entreprises, car cet audit permet de détecter et de corriger les éventuelles erreurs ou fraudes, assurant ainsi la fiabilité et la transparence des données financières.

H7 : Une relation de travail étroite et professionnelle entre les auditeurs externes et l'entreprise conduit à une meilleure qualité de l'information financière.

Dans les questions de la dernière partie de notre guide d'entretien, nous avons ciblé un mécanisme externe de gouvernement d'entreprise, l'audit externe, et son rôle dans l'amélioration de la qualité de l'information financière. D'après les réponses de nos intervenants, nous avons constaté que l'audit externe joue un rôle important dans la certification des comptes et la conformité aux normes légales, aident ainsi les entreprises à se conformer aux exigences réglementaires et à améliorer leurs pratiques financières. Ils Insistent sur l'indépendance de l'audit pour garantir une évaluation objective, essentielle pour renforcer la confiance des parties prenantes et assurer la pérennité de l'entreprise.

En général, ils accordent l'importance de l'audit externe dans la détection des erreurs et des fraudes, fournissant une perspective objective indispensable pour la prise de décision stratégique. Ils mettent en lumière l'importance cruciale de l'audit externe pour assurer l'intégrité, la fiabilité et la transparence des informations financières. . Ces constats nous conduisent à confirmer nos hypothèses citées au-dessus.

Dans ce sens on trouve plusieurs recherches antérieures accordant notre résultat, les chercheurs (Koubaa Riguen & Jarboui, 2020) ont conclu que l'indépendance de l'audit

contribue à l'amélioration de la qualité de l'information financière et que l'expérience des auditeurs augmente leur compétence à détecter les anomalies, ce qui accroit leur capacité à émettre une opinion fiable sur la qualité des états financiers. De plus, l'étude menée par (Mezghani & Ellouze, 2010) montre que la qualité de l'audit a un impact positif et significatif sur la qualité de l'information financière.

Notre étude a permis de déterminer que la contribution des mécanismes de gouvernance à la production d'une information financière de qualité varie en fonction des composantes de ces mécanismes. Cette variabilité peut être expliquée par la présence d'une corrélation significative entre la qualité de l'information financière divulguée et les différents mécanismes de gouvernement d'entreprises, tels que le conseil d'administration (CA), le comité d'audit, ainsi que les audits interne et externe. Ces mécanismes de gouvernance jouent un rôle essentiel dans l'élaboration et la diffusion d'informations financières précises et fiables. Le CA, par exemple, est responsable de la direction et de la supervision de l'entreprise, ce qui implique qu'il doit être informé de la situation financière de l'entreprise et de ses performances. De même, le comité d'audit est chargé de vérifier et de contrôler les activités de l'entreprise pour s'assurer qu'elles sont conformes aux normes et aux réglementations en vigueur. Les audits interne et externe, quant à eux, permettent de vérifier l'exactitude et la précision des informations financières divulguées.

Conclusion du chapitre

Les conclusions de cette étude ont été établies à travers des interviews menées dans deux sociétés publiques de taille différente. Ces entretiens ont permis de recueillir des informations sur l'efficacité et le rôle des dispositifs de gouvernance d'entreprise, incluant le conseil d'administration, le comité d'audit, ainsi que les audits internes et externes.

Une analyse approfondie des réponses recueillies a permis de déduire des conclusions pertinentes. Les discussions ont mis en avant le rôle essentiel du conseil d'administration dans la gouvernance d'entreprise, soulignant l'importance d'une composition et d'une structure appropriées pour garantir la transparence et l'efficacité. Le comité d'audit a également été mis en avant pour son rôle de garant de la conformité et de renforcement de la confiance des parties prenantes. L'audit interne a été identifié comme un outil stratégique, contribuant à la conformité, à la transparence, à l'efficacité opérationnelle, et à la génération de valeur pour l'entreprise. L'audit externe a été reconnu comme essentiel pour garantir l'intégrité, la fiabilité et la transparence des informations financières.

En réunissant diverses analyses et points de vue, il devient évident que ces dispositifs de gouvernance sont essentiels pour encourager une gestion d'entreprise transparente, efficace et digne de confiance. Leur contribution à la production d'une information financière de qualité est indéniable, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes et assurant la pérennité des entreprises sur le marché.

Les résultats de nos entretiens et de nos analyses confirment l'importance capitale de ces mécanismes de gouvernance dans la gestion et la supervision des entreprises. Ils constituent des piliers fondamentaux pour garantir une gouvernance solide et une information financière fiable, contribuant ainsi à la réussite et à la durabilité des entreprises dans un environnement concurrentiel en constante évolution.

Conclusion Générale

La gouvernance d'entreprise a acquis une importance considérable au cours des dernières décennies, notamment en réponse aux faillites retentissantes et aux scandales financiers. Ces événements ont mis en lumière les faiblesses des systèmes de gestion d'entreprise, conduisant à une prise de conscience globale de la nécessité de mettre en place des structures de gouvernance robustes. Dans cette conclusion, nous allons synthétiser les principales observations et analyses des cinq chapitres pour offrir une vision intégrée de la gouvernance d'entreprise et de ses implications sur la qualité de l'information financière, ainsi que sur la performance globale des entreprises.

La gouvernance d'entreprise a connu une évolution significative depuis l'analyse pionnière de Berle et Means en 1932, qui avait mis en lumière la dissociation entre les détenteurs du risque (les actionnaires) et ceux qui prennent les décisions (les dirigeants). Cette dissociation a donné naissance à la vision actionnariale de la gouvernance, centrée sur la maximisation de la valeur pour les actionnaires. Cependant, cette approche a rapidement montré ses limites en ignorant les autres parties prenantes, ce qui a conduit au développement de la vision partenariale de la gouvernance. Cette dernière approche propose un modèle plus inclusif et durable, en reconnaissant l'importance des employés, des clients, des fournisseurs et de la communauté dans la gestion des entreprises. Ces évolutions théoriques et pratiques de la gouvernance d'entreprise reflètent la complexité croissante des structures corporatives modernes, mais aussi l'importance cruciale d'une gouvernance efficace pour la santé à long terme de l'économie globale. En effet, une gouvernance bien conçue et bien exécutée est essentielle non seulement pour la prospérité des entreprises individuelles mais aussi pour la stabilité financière et le développement économique mondial. Cette prise de conscience souligne l'impératif pour les entreprises d'adopter des pratiques de gouvernance exemplaires, adaptées aux nouvelles réalités économiques et sociales.

Contribution de notre thèse

Les mécanismes de gouvernance, tels que le conseil d'administration, le comité d'audit, l'audit interne et externe, jouent un rôle crucial dans la promotion de la transparence, de la responsabilité et de la performance des entreprises. Le conseil d'administration, par exemple, est essentiel pour la supervision et la gouvernance, grâce à des caractéristiques telles que l'indépendance de ses membres et la séparation des fonctions de directeur général et de président. L'audit interne est également vital pour réduire l'asymétrie d'information, évaluer les

systèmes de contrôle interne et gérer les risques. Le comité d'audit, devenu un instrument clé de contrôle interne depuis les scandales financiers de 2002, garantit la qualité de l'information financière grâce à ses fonctions de planification, de surveillance et de communication. Les caractéristiques et qualifications de ses membres, notamment leur indépendance et leur expertise, sont déterminantes pour son bon fonctionnement. De plus, l'audit externe, en tant que mécanisme de gouvernance et de contrôle de l'information financière, est central pour réduire l'asymétrie d'information et garantir la fiabilité des états financiers. Bien que ces mécanismes de gouvernance soient essentiels pour la qualité de l'information financière, ils ne sont pas les seuls facteurs influents. Une approche holistique et intégrée de la gouvernance d'entreprise est donc nécessaire pour répondre aux défis complexes et dynamiques de la gestion financière moderne. Cette approche doit prendre en compte les interactions entre ces mécanismes et les autres éléments clés de la gouvernance, tels que la culture organisationnelle, les pratiques de gestion et les politiques de gestion des risques, pour garantir une gestion financière efficace et transparente.

La qualité de l'information financière et comptable est primordiale pour le bon fonctionnement des entreprises et des marchés financiers. Une information financière de qualité, définie par des normes internationalement reconnues, est essentielle pour répondre aux exigences des différents utilisateurs, qu'ils soient internes ou externes à l'organisation. Cette qualité repose sur des composantes clés telles que la fiabilité, la pertinence, la comparabilité et la compréhensibilité des données financières. Les théories comptables, comme la théorie positive et descriptive, la théorie de l'agence et la théorie normative, offrent des perspectives variées mais complémentaires sur la fonction et les objectifs de l'information comptable. Ces théories fournissent une base empirique pour comprendre les tendances observées dans la comptabilité et pour formuler des cadres conceptuels robustes qui guident l'élaboration de normes comptables. Enfin, l'harmonisation et la normalisation des pratiques comptables à l'échelle internationale jouent un rôle crucial pour garantir une information financière fiable et utile. Elles facilitent la comparabilité des états financiers, réduisant ainsi les asymétries d'information et augmentant la confiance des investisseurs et des autres parties prenantes.

Approche adoptée :

Notre recherche sur la gouvernance d'entreprise a adopté une approche interprétativiste, qui nous a permis d'explorer comment les divers mécanismes de gouvernance sont perçus et interprétés par les individus au sein des entreprises publiques en Algérie. Cette démarche, fondée sur une méthodologie d'analyse empirique des pratiques de gouvernance à travers des

entretiens semi-directifs, s'est avérée particulièrement efficace. Les entretiens semi-directifs, structurés pour aborder les principaux sujets d'intérêt tout en offrant une flexibilité permettant aux participants d'exprimer librement leurs pensées, ont fourni des aperçus détaillés sur leurs perceptions et expériences.Cette méthodologie a permis une exploration approfondie des perceptions des individus concernant la gouvernance d'entreprise et son impact sur la qualité de l'information financière. En posant des questions ouvertes et en laissant les participants développer leurs réponses, nous avons pu révéler des insights précieux sur la manière dont les acteurs au sein des entreprises publiques en Algérie conceptualisent et interprètent la gouvernance d'entreprise.De plus, cette approche nous a permis de comprendre comment la gouvernance d'entreprise est concrètement mise en œuvre dans des contextes spécifiques. Chaque entreprise ayant ses propres particularités organisationnelles et culturelles, cela influence la manière dont les mécanismes de gouvernance sont appliqués et perçus. En décrivant en détail l'organisation et la structure de deux entreprises publiques sélectionnées, nous avons pu établir les bases nécessaires pour examiner les mécanismes de gouvernance en place et leur fonctionnement au sein de ces entités. Cette approche contextuelle a enrichi notre compréhension des pratiques de gouvernance et de leur impact sur l'information financière.

En résumé, l'adoption d'une approche épistémologique interprétativiste, combinée à une méthodologie qualitative basée sur les entretiens semi-directifs, nous a permis de saisir la complexité de la gouvernance d'entreprise en capturant les différentes perspectives et interprétations des acteurs concernés. Cette approche offre une vision holistique et nuancée des dynamiques de gouvernance, essentielle pour comprendre comment les pratiques de gouvernance influencent la qualité de l'information financière dans les entreprises publiques en Algérie.

Études de Cas et Résultats Empiriques

Les études de cas menées au sein de deux sociétés publiques, l'une de grande taille et l'autre de taille moyenne, ont permis de collecter des informations sur l'efficacité et le rôle des dispositifs de gouvernance d'entreprise.

En se focalisant sur le contexte algérien, nous avons analysé comment le conseil d'administration, le comité d'audit, ainsi que les processus d'audit interne et externe influencent la fiabilité, la transparence et la pertinence des informations financières. À travers l'analyse des hypothèses, nous avons pu dégager des conclusions significatives sur le rôle crucial de ces mécanismes de gouvernance dans la production d'informations financières de qualité.

1- La conclusion de cette étude confirme que les entreprises avec un conseil d'administration bien structuré, composé d'administrateurs compétents et indépendants, sont plus aptes à fournir des informations financières de qualité. Les résultats montrent que la composition du conseil, incluant des administrateurs externes et indépendants, favorise la transparence et l'efficacité. La flexibilité des réunions du conseil permet une réponse adaptative aux défis et aux changements, garantissant une gouvernance stable. De plus, le conseil joue un rôle crucial dans l'approbation des comptes et le choix du cabinet d'audit, ce qui assure la qualité des informations financières. Ces conclusions sont corroborées par des recherches antérieures qui montrent que l'indépendance et la compétence des administrateurs améliorent la qualité des informations financières. Cela souligne l'importance de la composition et de la structure du conseil d'administration pour assurer une gouvernance efficace et produire des informations financières fiables.

2- La séparation ou la dualité entre le président du conseil d'administration (PCA) et le directeur général (DG) a révélé des résultats significatifs. Les résultats des interviews montrent que la séparation claire des rôles améliore la supervision et réduit la probabilité de fraude. Cela souligne l'importance d'une distinction claire des responsabilités entre ces deux rôles pour une gouvernance d'entreprise efficace. Bien que la collaboration étroite entre le PCA et le DG puisse offrir des avantages, une séparation des rôles est essentielle pour réduire les conflits d'intérêts et assurer une supervision adéquate des processus financiers. Cette distinction claire permet de prévenir les abus de pouvoir et de garantir une gestion transparente et responsable de l'entreprise.

3- Le comité d'audit joue un rôle crucial dans la production d'informations financières de qualité. Les résultats montrent que l'indépendance et les compétences des membres du comité d'audit améliorent leur efficacité dans la détection et la prévention des erreurs et des fraudes dans les rapports financiers. Un comité d'audit bien établi et actif contribue significativement à la transparence et à l'intégrité financière de l'entreprise. Cette conclusion est renforcée par la littérature, qui souligne que l'indépendance et l'expertise comptable des membres du comité d'audit sont des facteurs clés pour une supervision efficace. La fréquence élevée des réunions du comité d'audit et la qualité des discussions avec la direction sont également des éléments importants pour garantir la qualité de l'information financière. Un comité d'audit actif et bien informé peut

identifier et corriger rapidement les problèmes potentiels, améliorant ainsi la transparence et la fiabilité des informations financières

4- L'audit interne a été confirmé comme un élément crucial dans la gestion globale des entreprises. Les recommandations issues des audits internes, lorsqu'elles sont mises en œuvre, renforcent la fiabilité des informations financières. L'audit interne joue un rôle stratégique et proactif en assurant la conformité, la transparence, et l'efficacité opérationnelle. Cela contribue à créer une valeur ajoutée significative pour l'entreprise en améliorant continuellement les processus internes. Les résultats de cette étude soulignent l'importance de l'audit interne non seulement comme un outil de contrôle, mais également comme un levier stratégique pour améliorer la qualité des informations financières.

5- L'audit externe joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de l'information financière. Les résultats montrent que la présence d'un audit externe de qualité contribue significativement à améliorer la qualité de l'information financière divulguée par les entreprises. L'audit externe permet de détecter et de corriger les éventuelles erreurs ou fraudes, garantissant ainsi la fiabilité et la transparence des données financières. L'indépendance de l'audit externe est cruciale pour garantir une évaluation objective, ce qui renforce la confiance des parties prenantes et assure la pérennité de l'entreprise. Ces conclusions sont soutenues par des recherches antérieures qui montrent que l'expérience des auditeurs externes améliore leur compétence à détecter les anomalies, augmentant ainsi la fiabilité des états financiers.

6- L'étude a également mis en évidence l'importance des relations de travail étroites et professionnelles entre les auditeurs externes et l'entreprise pour améliorer la qualité de l'information financière. Une collaboration efficace entre ces parties permet une meilleure détection des erreurs et des fraudes, ainsi qu'une perspective objective essentielle pour la prise de décision stratégique. Cette conclusion est en ligne avec les résultats de plusieurs études qui soulignent l'indépendance et l'expertise des auditeurs externes comme des facteurs clés pour améliorer la qualité des informations financières.

Les résultats de cette étude soulignent l'importance cruciale des structures de gouvernance d'entreprise et des processus d'audit interne et externe pour améliorer la qualité de l'information financière. Des conseils d'administration bien structurés, des comités d'audit indépendants et compétents, ainsi que des audits internes et externes rigoureux, sont essentiels pour assurer la fiabilité, la transparence et la pertinence des informations financières. Ces mécanismes de

gouvernance jouent un rôle vital dans la création d'une image fidèle de la situation financière des entreprises, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes et contribuant à la stabilité et à la performance des marchés financiers.

Pour répondre aux défis croissants de la complexité financière et des exigences réglementaires, il est essentiel que la gouvernance d'entreprise et les processus d'audit soient continuellement améliorés. Les entreprises doivent veiller à maintenir des conseils d'administration et des comités d'audit diversifiés, indépendants et compétents, et à renforcer les capacités des audits internes et externes. En adoptant ces pratiques de gouvernance robustes, les entreprises peuvent non seulement améliorer la qualité de leurs informations financières, mais également renforcer leur réputation, attirer des investisseurs et assurer une croissance durable à long terme.

En particulier, dans le contexte algérien, où les pratiques de gouvernance d'entreprise peuvent varier largement, il est essentiel de renforcer les structures de gouvernance et les processus d'audit pour améliorer la qualité des informations financières. Les régulateurs et les décideurs politiques devraient promouvoir des normes de gouvernance élevées et encourager les entreprises à adopter des pratiques de gouvernance transparentes et efficaces. Cela contribuera non seulement à améliorer la qualité des informations financières, mais aussi à renforcer la confiance des investisseurs et à attirer des investissements étrangers, soutenant ainsi le développement économique du pays.

Les résultats de cette étude offrent des insights précieux pour les praticiens, les régulateurs et les chercheurs, soulignant les éléments clés à considérer pour améliorer la gouvernance et la transparence financière des entreprises. En adoptant des pratiques de gouvernance robustes, les entreprises ne se contentent pas de répondre aux attentes des parties prenantes, mais elles jouent également un rôle crucial dans la promotion de la stabilité et de la croissance des marchés financiers. Cette approche permet aux entreprises de maintenir une confiance élevée et de contribuer positivement à l'économie globale.

Les limites de la thèse

Bien que notre recherche sur la gouvernance d'entreprise et ses impacts sur la qualité de l'information financière divulguée offre des insights précieux, elle est sujette à des limitations liées à la subjectivité des données, à la spécificité du contexte étudié, à la taille et à la sélection de l'échantillon, à l'évolution rapide des pratiques de gouvernance et à l'accès limité aux données sensibles. Ces limitations doivent être prises en compte lors de l'interprétation des résultats et de l'application des conclusions à d'autres contextes.

Notre étude adopte une approche interprétativiste pour comprendre les perceptions et les interprétations des acteurs concernés, mais elle repose fortement sur les perspectives subjectives des participants. Cela peut introduire un biais dans les données recueillies, car les réponses sont influencées par les expériences personnelles et les contextes individuels des répondants. De plus, les entretiens semi-directifs, bien qu'ils offrent une flexibilité et une capacité à révéler des insights profonds, peuvent manquer de standardisation, rendant difficile la comparaison systématique des résultats entre différents cas d'étude. Nous avons concentré notre étude sur les entreprises publiques en Algérie, ce qui limite la généralisation des conclusions. Les pratiques de gouvernance et leur impact sur la qualité de l'information financière peuvent varier significativement selon les contextes culturels, économiques et réglementaires. Par conséquent, les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche ne peuvent pas être directement applicables à des entreprises privées ou à des organisations situées dans d'autres pays ou régions. Notre méthodologie qualitative basée sur des entretiens semi-directifs implique un nombre limité de participants. Bien que cette approche permette une exploration détaillée des perceptions et des expériences, elle ne permet pas de tirer des conclusions statistiques ou de généraliser les résultats à une population plus large. La taille de l'échantillon et la sélection des entreprises étudiées peuvent également introduire un biais de sélection, influençant ainsi la représentativité des conclusions. Une autre limite importante concerne la nature dynamique et évolutive de la gouvernance d'entreprise et de l'environnement économique global. Les pratiques de gouvernance et les attentes en matière de qualité de l'information financière peuvent évoluer rapidement, influencées par des facteurs tels que les changements réglementaires, les innovations technologiques et les crises économiques. Par conséquent, les conclusions de notre recherche pourraient devenir obsolètes ou nécessiter des ajustements au fil du temps

Perspectives de notre recherche :

La conclusion de cette recherche ouvre la voie à de nombreuses perspectives d'études futures passionnantes.

Tout d'abord, l'intégration de méthodes quantitatives pourrait enrichir la compréhension des dynamiques observées, en complétant les données qualitatives recueillies par des enquêtes à grande échelle ou des analyses statistiques. Une approche mixte, combinant des méthodes qualitatives et quantitatives, offrirait une vue plus complète et permettrait de tester des hypothèses spécifiques sur les relations entre les pratiques de gouvernance et la qualité de l'information financière. De plus, une exploration plus approfondie des différents mécanismes

de gouvernance et de leurs interactions pourrait fournir des informations précieuses pour améliorer les pratiques de gouvernance.

Par ailleurs, l'impact des nouvelles technologies et innovations numériques, telles que la blockchain, l'intelligence artificielle et les plateformes de reporting numérique, sur la gouvernance d'entreprise et la qualité de l'information financière constitue un axe de recherche moderne et pertinent à explorer.

Enfin, il serait intéressant d'étendre l'étude aux PME et aux entreprises privées, au-delà du focus actuel sur les entreprises publiques en Algérie. Dans l'ensemble, ces diverses pistes de recherche futures offrent de riches opportunités pour faire progresser les connaissances dans ce domaine.

Travaux cités

Jean-pierre , G. (2003). pourquoi la gouvernance? pôl sud, *179-180.*

Robert, J. (2009). le concept de gouvernance. HAL, *55.*

Céline, A. (1997). Les coûts de transaction : état de la théorie. Réseaux n°84, *9-19.*

Benjamin , C., & Weinstein, O. (2010). Les théories de la firme entre « contrats » et « compétences ». Revue d'économie industrielle, *57-86.*

La porta, R., Lopez-de-silanes, F., Shleifer, A., & Vishny, R. (2000). Investor protection and corporate governance. Journal of Financial Economics 58, *3-27.*

Shleifer, A., & Vishny, R. (1997). A Survey of Corporate Governance. journal of finance 52, No.2, *737-783.*

Charreaux, G. (2000). Le conseil d'administration dans les théories de la gouvernance. ResearchGate.

Charreaux, G. (2011). Quelle théorie pour la gouvernance? de la gouvernanceactionnariale à la guvernance cognitive et comportementale. Cahier du FARGO N 1110402.

Williamson, O. (1985). Economic institutions of capitalism. The free press, *15-38.*

C.Jensen, M., & H.Meckling, W. (1992). Specific and general knowledge, and organizatiomal structure. Contact Economics, *251-274. From So.*

Weinstein, O. (2012). les théories de la firme. Idées économiques et sociales, 4/ N 170, *6-15.*

Fella , A. (2018). Commissariat aux Comptes et gouvernance d'entreprise(Une analyse à partir du contexte de l'audit légal dans les entreprises en Algérie). Thèse de doctorat. *Oran, Algérie: Université d'Oran 2 Mahemmed Ben Ahmed.*

Talbot, C. (2018, Août). Sommes consacrées à la gouvernance et fiabilité de l'information financière. Thèse de doctorat. *Québec, Canada: Université de Sherbrooke.*

Wirtz, P. (2008). Les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. *La découverte.*

Hamdouch, A., & Depret, M.-H. (2009). Quel gouvernement d'entreprise pour quelle performanceÉ. In A. Fenit, Gouvernance d'entreprise: Nouveaux défis financiers et non financiers *(pp. pp. 41-68). De Boeck Supérieur.*

Ferrero, M., Bessière, V., & Stéphany, É. (2017). XVIII. LUIGI ZINGALES- Une vision partenariale, politique et sociale de la gouvernance. In M. A. al, Les Grands Auteurs en Finance *(pp. 542-559). EMS Editions.*

Parrat, F. (2014). Théorie et pratiques de la gouvernanve d'entreprise pour les conseil d'administration et les adminitrateurs. *Paris: Maxima.*

Parrat, F. (1999). Le gouvernement d'entreprise " Ce qui a déjà changé, ce qui va encore évaluer. *Paris: Maxima.*

Charreaux, G. (2002, Septembre). Variation sur le thème: " À la recherche de nouvelles fondations pour la finance et la gouvernance d'entreprise". Finance Contrôle Stratègie, 5*(N°3), 5-68.*

He, L., Labelle, R., Piot, C., & Thornton, D. (2005). Gouvernance et qualité de l'information financière " Première partie". Gestion, 30*(3), 28-40.*

Fama, E. F., & Jensen, M. C. (1983, Juin). Separation OF ownership and control. Journal of Low and Economics, 26*(2), 301-325.*

Charreaux, G. (1996, Mai). Vers une théories du Gouvernance des entreprises. Working Papers CREGO, 1, *53.*

Depret, M.-H., & Hamdouch, A. (2005). Chapitre 2: Gouvernance d'entreprise et performance. In A. Finet, Gouvernance d'entreprise *(pp. 39-79). De Boeck Supérieur " Management".*

Ayari, M. (2000). Gouvernement des entreprises et informations comptables "Rôle de la normalisation dans la régulation de l'opportunisme des dirigeants". *(H. D. 2000, Ed.) Diplomica Verlag GmbH.*

Jensen, M., & Meckling, W. (1976). Theory of the firme: Manageriel Behavior, agency costs and ownership structure. Journal Financial Economics, 3.

Charreaux, G. (2004). les théories de la gouvernance: de la gouvernance des entreprises à la gouvernance des systèmes nationaux. Cahier du FARGO n 1040101, *1-58.*

Williamson, O. (2002, Summer). The theory of the firme as gouvernance structure: from choise to contract. Journal of Economic Perspectives, 16*(3), 171-195.*

Hart, O. (1995). Firms, Conytacts, and Financial Structure. *New York, Oxford University Press, États-Unis: Clarendon Press.*

Charreaux, G. (2002, Février). Quelle théorie pour la gouvernace? De la gouvernance actionnarial à la gouvernance cognitive. Working Papers CREGO.

Wirtz, P. (2004, Avril). ¨Meilleures pratiques¨de gouvernance, théorie de la firme et modèles de création de valeur: Une appréciation critique des codes de bonne conduite. Cahier du FARGO*(n° 1040401).*

Bessire, D., Chatelin-Ertur, C., & Onnée, S. (2008). Normes de gouvernance et " effet universalisation": Les cas de l'administrateur indépendant en pratique et en théorie. 7ème conférance internationale de gouvernance d'entreprise (CIGE). N°4 *, pp. 9-32. Bordeaux: Institut Français des des administrateurs.*

FRC, F. (2008). The UK Corporate Gouvernance Code. *Londre.*

Fekri, A., & Khoufi, W. (2008, May). L'effet des caractéristiques du conseil d'administration et de la qualité de l'information financière sur le coût de la dette (Cas des entreprises industrielles françaises. *Retrieved septembre , 2022 from HAL: https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00525385*

Zingales, L. (2000a, August). In Search of New fondations. The Journal Of Finance, Vol 4, *1623-1651.*

Zingales, L., & Rajan, R. (2000b, October). The governance Of the New Enterprise. NBER Working Paper, 7958, *1-43.*

Zingales, L. (1997, Décembre). Corporate Governance. *Retrieved juin, 2022 from SSRN: https://ssrn.com/abstract=226064*

Dechow, P., Sloan, R., & Sweeney, A. (1996, Spring). Causes ans Consequences of Earings Manipulation: An Analysis of Firms Subject to Enforcement Actions by the SEC. Contemporary Accounting Research, 13*, 1-36.*

Piot, C. (2009). Chapitre 4: Gouvernance, Audit et qualité de l'information financière. *Retrieved Fevrier, 2022 from Cairn.info: https://doi.org/10.3917/dbu.finet.2009.01.0093*

Tournier, C. (2007). le concept de gouvernance en science politique. Papel politico*, 63-91.*

Décret législatif nº 93-08 du 25 avril 1993. (2011). Code de Commerce. code de commerce " Texte intégral du code mis à jour au 06 Février 2005, annotations et jurisprudence en arabe. *Alger, Algérie: BERTI Editions.*

Labelle, R., He, L., Thornton, D., & Piot, C. (2009, December). Boars monitoring, Audit committee effectiveness, and financial reporting quality: Review and synthesis ef empirical evidence. Journal of Forensic & Investigative Accounting, Vol. 1*(No: 2).*

Zehri, F., & Zgarni, I. (2020). Internal and external corporate governance mechanisms and earnings management an international perspective. Accounting and Management Information Systems, Vol.19*(No. 1), 33-64.*

Karamanou, I., & Vafeas, N. (2005, Avril 14). The Association between Corporate Boards, Audit Committees, and Management Earnings forecasts: an Empirical Analysis. Journal og Accounting Research, Vol. 43*(Issue 3), 453-486.*

Xie, B., Davidson III, W., & Dadalt, P. (2003). Earnings management and corporate governence: The role of the board and the audi committee. Journal of Corporate Finance, 9*, 295-316.*

Kesner, I. (1988, Mar). Director's characteristics and committee membership : an investigation of type, occupation, tenure, and gender. The Academy of Managerment Journal, Vol.31*(No.1), 68-84.*

Baxter, P., & Cotter, J. (2009). Audit committees and earning quality. Accounting and Finance, Vol. 49*, 267-290.*

Piot, C., & Kermiche, L. (2009). À quoi servent les comités d'audit? Un regard sur la recherche empirique. Comptabilité-Contrôle- Audit, Vol.3*(Tome 15), 9-54.*

Compernolle, T. (2010). Les contributions du comite d'audit des États-Unis jusqu'a la France. Journées d'histoire de la comptabilité et du Management.

Braiotta JR, L., Gazzawy, R., Colson, R. H., & Ramamoorti, S. (2010). The Audit Committee Handbook *(Vol. 5th Ed). United States of America: John Wiley & Sons, Inc.*

Bilal, S., & Komal, B. (2018). Audit committee financial expertise and earnings quality: A metaanalysis. Journal of Business Research, 84*(8), 253-270.*

Zarza Herranz, C., Reguera Alvarado, N., & López Iturriaga, F. (2022). Audit Committee Competence and Earning Management in Europe. Revista de Contabilidad Spanish Accounting Review, 25*(1), 121-135.*

Le Maux, J. (2016). Gouvernance,qualité de l'information financière et fraude. *Montréal, Canada: Les Éditions JFD.*

Birkett, B. (1986). The recent History of Corporate Audit Committees. Accounting Historiands Journal, Vol.13*(N.2), 108-124.*

Harrison, J. (1987, October 1er). The strategie Use of Corporate Board Committees. California Management Review, Vol.30*(N.1).*

Foker, J. (1992, Feb 28). Corporate Governance and Disclosure Quality. Accounting and Business Research, Vol.22*(No.86), 111-124.*

Dechow, P., Sloan, R., & Sweeney, A. (1996, Spring). Cause and Consequences of Earnings Manipulation: An Analysis of Firms Subject to Enforcement Actions by the SEC. Contemporay Accounting Research, Vol.13*(No.1), 1-36.*

Peasnell, K., Pope, P., & Young, S. (2001). The characteristics of firms subject to adverse rulings by the Financial Reporting Review Panel. Accounting and Business Research, Vol.31*(No.4), 291-311.*

Mangena, M., & Pike, R. (2005). The effect of audit committee Shareholding, financial expertise and size on enterim financial disclosures. Accounting and Business Research, Vol.35*(No.4), 327-349.*

Braiotta, L. (1999). The audit Committee Handbook *(Vol. 3e éd). Now York: Wily.*

Rezaee, Z., & Lander, G. (1993). The internal Auditor's Relationship with the Audit Committee. Managerial Auditing Journal, Vol.8*(No.3), 35-40.*

MEDEF. (2002). Pour un meilleur gouvernement des entreprise. *AFEP-AGREF.*

Zarai, M., & Bettabai, W. (2007, Mai). Impact de l'efficacité des comités d'audit sur la qualité des bénéfices comptables divulgués. Revue Gouvernance, Vol.4*(No.1), 23-46.*

Nugroho, Y., Setiawan, D., & Wedari, L. (2022). The role of the Audit Committee in Acconting and Finance Expertise on Earnings Quality. Corporate Governance and Organizational Behavior Review, Vol.6*(Issue 2), 41-51.*

Amin, A., Lukviarmen, N., Suhardjanto, D., & Setiany, E. (2018). Audit committee Characteristics and Audit-Earnings Quality: Empirical Evidence of the Company with Concentrated Ownership. Review of Integrative Business and Economics Research, Vol.7*(Issue 1), 18-33.*

Piot, C. (2005). Chapitre 6: Qualité de l'audit, information finacière et gouvernance: Enjeux et Apports. Gouvernement d'entreprise, *155-229.*

Raffournier, B. (2018). Théorie de la comptabilité Financière. *PARIS: Economica -Gestion .*

Yang, J., & Krishnan, J. (2005). Audit committees and quarterly earnings management. International Journal of Auditing, Vol.9, *201-219.*

Peasnell, K., Pape, P., & Young, S. (1998, April). outside directors, board effectiveness, and earnings management. Working paper Lancaster University.

Watts, R., & Zimmerman, J. (1986). Positive accounting theory. *Prentice-Hall, Englewood Cliffs.*

DeAngelo, L. (1981). Auditor size and audit quality. Journal of Accounting and Economics, Vol.3, *183-199.*

Richard, C. (2003). L'indépendance de l'auditeur: pairs et manques. Revue Française de gestion, Vol.6*(N°147), 119-131.*

Palmrose, Z.-V. (1988, Janvier). An Analysis of Auditor Litigation and Audit Service Quality. The Acconting Review, Vol.63*(No:1), 55-73.*

Neri, L., & Russo, A. (2014, July). A fremework For Audit Quality: Critical Analysis. Busness and Management Review, Vol.3*(No:09), 25-30.*

Herrbach, O. (2000, Décembre 08). Le comportement su travail des collabaraturs des cabinets d'audit financier: une approche par le contrat psychologique . Thèse de doctorat en Sciences de gestion. *Toulouse 1, Université des sciences sociales, France.*

Chadegani, A. (2011). Review of studies on audit quality. International Conference on Humanities, Society and Culture, Vol.20, *312-317.*

Cadbury, A. (1992). Raport of The Committee on : "The Financial Aspects of Corporate Governance". *London: Great Britain by Burgess Science Press.*

Carassus, D., & Gardes, N. (2005). Audit legal et gouvernance d'entreprise: Une lecture théorique de leurs relations. Conférence internationale de l'enseignement et de la recherche en comptabilité (conférence de l'IAAER). *Bordeaux.*

Benyamina, A. (2020/2021). La contribution de l'audit financier à l'amélioration de la qualité du reporting des entreprises Algériennes. Thése de doctorat 3eme cycle. *Sidi Bel-Abbes, Algérie.*

Kling, D. (1997). Le rôle des commissaires aux comptes. Les enjeux de l'information comptable et financière*(N°41), pp. 107-115.*

Compernolle, T. (2009, Décembre). La construction collective de l'indépendance du commissaire aux comptes: La place du comité d'audit. Comptabilité - Contrôle - Audit*(Tome 15), 91-116.*

Koubaa Riguen , R., & Jarboui, A. (2020). L'impact de l'éthique de l'audit externe sur la qualité de l'information. 13 ème Conférence Internationle de Gouvernance de l'AAIG. *Dijon (France).*

Richard, C. (2003). L'indépendance de l'auditeur: pairs et manques. Revue française de gestion, Vol 6*(n° 147), 119-131.*

Sillero, A. (2003). Audit et révision légal " guide pratique". *Paris, France: ESKA.*

Chihi, H. (2014, Mars 03). Contribution à l'étude de la qualité de l'audit légal: Évaluation de la pertinence des spécificités réglementaires françaises. Thèse de doctorat . *Paris: Université Paris-Dauphine.*

Pigé, B. (2001). Audit et contrôle interne. *France: Éditions: EMS " Management & Societé".*

Pigé, B. (2017). Audit et contrôle interne: de la conformité au jugement. *(Vol. 4e édition). France: EMS: management & Societe.*

Laurent, P., & Tcherkawsky, P. (1991). Pratique de l'audit opérationnel. *France: Les éditions d'organisations.*

Henri, B. (1997). Audit,Encyclopédie de gestion *(Vol. Vol.1). Paris, France.*

IFRS. (2018, Mars 29). Cadre conceptuel de l'information financière. *From FOCUS IFRS.com: http://www.focusifrs.com/menu_gauche/normes_et_interpretations/textes_des_normes_et_interpretations/cadre_conceptuel_revise_2018*

Michaïlesco, C. (2009). Qualité de l'information comptable. Encyclopedie de comptabilité ,Controle de gestion et audit,Économica, *1023-1033.*

Drissi El-Bouzaïdi, Y. (2019). limites et facultés de contribution de l'auditeur externe exterme dans la détection des fraudes à l'information financière. *Mémoire de Master en ingénieur de gestion , Université catholique de louvain, Louvain.*

Le Maux, J. (2015). La lisibilité de l'information financière. Revue Française de linguistique appliquée, Vol. XX*(2), 99-113.*

Touchais, L. (2015). Comptabilité internationale: IAS et IFRS. *Paris, France: Économica.*

Lenormand, G., & Touchais, L. (2009, Décembre). Les IFRS améliorent-elles la qualité de l'information financière? Approche par la value relevance. Association Francophone de comtabilité "Comptabilité - Contrôle - Audit", Vol.2*(Tome 15), 145-164.*

Prat dit Hauret, C. (2000). L'indépendance du commissaire aux comptes: cadre conceptuel et analyse empirique. Thèse de doctorat. *Bordeaux, Science de gestion, France: Université de Montesquieu - Bordeaux IV.*

ISA 200. (2012, juin). Normes Internationales d'Audit.

IESBA, I. (2009, Juillet). CODE DE DEONTOLOGIE DES PROFESSIONNELS COMPTABLES. Now York, USA: International Federation of Accountants.

Prat dit Haurat, C. (2006, May). Ethique et décision d'audit: une analyse à travers le cadre conceptuel de Forsyth - Ethics and audit decisions-. Comptable, Contrôle, Audit et Institutions, *1-31*.

Becour, J.-C., & Bouquin, H. (2008). Audit Opérationnel *(Vol. 3e edition). France: Economica.*

Thiéry-Dubuisson, S. (2013-2014). L'audit.

Zaafrane, M. (2017-2018). La qualité de l'audit externe outil de performance de entreprises. Thèse de doctorat. *Mostaganem, Algérie: Université Abd Elhamid Ibn Badis.*

Noubbigh, A. (2013-2014). Interdépendance entre audit interne et audit externe et leurs impacts sur la qualité du reporting financier dans le contexte tunisien. Thèse de doctorat. *Tunis: Université de Tunis " Institut superieur de gestion".*

Renard, J. (2010). Théorie et pratique de l'audit interne. *France: Édition d'organisation Groupe Eyrolles.*

Chervil, M. (2020, Décembre). L'auditeur externe peut-il rester intègre face aux pressions des clients. Mémoire présentée comme exigence partielle de la maitrise en comptabilité, Contrôle, Audit. *Canada: Université du Québec à Montréal.*

Power, M. (1997). The Audit Society: Rituels of virification. *Oxford University Press.*

Mautz, R., & Sharaf, H. (1961). The philosophy of Auditing *(Vol. Vol 10). American Accounting Association.*

Mikol, A. (2000). Forme d'audit : l'audit interne encylopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit. *Paris: Economica.*

Mancer née Saci, F., & Bouziane, A. (2021, 04 27). L'évaluation et la divulgation de l'information financière face au problème de l'asymétrie informationnelle. Revue Organisation & Travail, Vol 10*(N°1), 193-205.*

Bozed, R., & Zéghal, D. (2001). Analyse de l'effet de la privatisation des entreprises étatique sur la divulgation de l'information dans les rapports annuels. Facuté d'administration, Université d'Ottawa, *01-22.*

Baker, C., & Owsen, D. (2002). Increasing The Role of Auditing in Corporate Governance. Critical Perspectives on Accounting, 13*(Alsevier Science Ltd), 783-795.*

Richard, J., & Collette, C. (2008). Comptabilité générale " Système Francais et normes IFRS" *(Vol. 8e édition). Paris: Dunod.*

Collasse , B. (2016). Introduction à la comptabilité *(Vol. 13eme édition). Paris: Economica.*

Biondi, Y. (2014). Chapitre 2: La théorie copmtable: L'entité entreprise et ses praties prenantes: Une base commine pour le modèle comptable? In A. Dorison, Comptabilité, finance et politique de la pratique à la la théorie: L'art de la conceptualisation: Mélanges en l'honneur du professeur Chritian Hoarau. *Ordre des Experts-comptables.*

Nijiké, D., & Tcheubeu, T. (2017, Jul). Mécanismes internes de gouvernace dans les entreprises publiques camerounaises: évalution, caractéristiques et fonctionnement du conseil d'administration. International journal of Innovation and Applied Studies, Vol.20*(No.4), 1233-1245.*

Laurence, G. (2001, juillet 20). La taille di conseil d'administration: déterminants et ompact sur la performance. *Retrieved Janvier, 2023 from https://repec-crego.u-bourgogne.fr/images/stories/wp/1010702.pdf*

Michel, J. (1996). Fondement de l'audit. *Bordeaux: Edition préventique, 2 e édition.*

Renard, J. (2010). Théorie et pratique de l'audit. *paris: Édition d'organisations 7e édition.*

Zou, J. (2019, Jan 10). On the role on internal audit in corporate governance. American Journal of industrial Busness Management*(9), 63-71.*

Vance, S. (1983). Corporate Leadership: Boards, Directors, and Strategy. *New York: McGraw-Hill Companies.*

Moris, K. (2014). Le rôle de la gouvernance d'entreprise dans les startégies de diversification des entreprises: revues de la littérature et perspectives . Finance Contrôle Stratégie, *1-27.*

IFACI. (2017, 05 31). Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne. *From Normes internationales pour la pratique profitionnelle de l'audit interne (les normes): www.ifaci.com*

Ebondo Wa Mandzila, E. (2007, Juillet 12). Audit interne et gouvernance d'entreprise: lectures théoriques et enjeux pratiques. *(Euromed- Marseille) Retrieved juillet, 2023 from SSRN: http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1004243*

Bertin, É. (2007). Audit interne: enjeux et pratiques à l'international. *Paris, France: Groupe Eyrolles: Éditions d'organisation.*

Bernard , B. (2019). Le rôle des normes comptables " de la construction de l'image fidèle à la communication de l'information financière ". *Paris: L'Harmattan.*

Colasse, B., & Michaïlesco, C. (2021, Mai). Du discours des normalisateurs Anglo-Saxonx sur la qualité de l'information comptable. Association Francophone de comptabilté "ACCRA", Vol 2*(N° 11), 5-28.*

Hoarau, C. (2003). Place et rôle de la normalisation comptable en Fravce. Revue Français de gestion, Vol 6*(N: 147), 33-47.*

Colasse, B. (2019). Normaliser la comptabilité des entreprises " Enjeux socio-organisationnels et jeux d'acteurs". Chapitre 1.2: Harmonisation comptable internationale: de la résistible ascension de l'IASB. *France: Éditions EMS.*

Burlaud, A., & Colasse, B. (2010, Décembre). Normalisation comptable internationale: le retour du politique? Comptabilité- Contrôle- Audit, Vol 3*(Tome 16), 153-176.*

Colasse, B. (2000). Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit. Harmonisation comptable internationale, *757-769. Paris, France: Économica.*

Daske, H., Hail, L., Leuz, C., & Verdi, R. (2007). Adopting a label: Heterogeneity in Economic Consequences of IFRS Adoptions. 30th Annuel congress of the EAA. *Lisbonne.*

Hoarau, C. (2001, Novembre). Gouvernance d'entreprise et gestion des relations avec les parties prenantes (Stakeholders): information, évaluation des performances, contrôle externe.

Raybaud-Turrillo, B. (2001). Les processus de normalisation comptable: un exemple de droit postmoderne. Revue internationale de droit économique, Vol 1*(XV, 1), 9-40.*

Avelé, D. (2013, Février). La théorie positive de la comptabilité: Aspects théorique et critique. Cahier électronique de la faculté d'administration*, 1-24.*

Riahi-Belkaoui, A. (2008, Juin). Éléments de théories comptable. *Retrieved 10, 2023 from ResearchGate: https://www.researchgate.net/profile/Ahmed_Riahi-Belkaoui/publication/308051783_Theorie_Comptable/links/57d8304808ae601b39af9c4c.pdf*

Platet-Pierrot, F. (2009, Décembre 02). L'information financière à la lumière d'un changement de cadre conceptuel comptable: Étude de message du prisident des sociétés cotées françaises. Thèse de doctorat . *Montpellier, Montpellier, France: Université Montpellier 1.*

Casta, J.-F. (2009, Janvier). Théorie positive de la comptabilité. *Retrieved Août, 2023 from Researchgate: https://www.researchgate.net/publication/41222458*

Jeanjean, T. (1999). La théorie positive de la comptabilité: une revue des critiques. *Retrieved Août, 2023 from Dauphine- PSL : https://basepub.dauphine.fr/handle/123456789/9828.*

Christenson, C. (1983, January). The methodology of positive accounting. The accounting Review, Vol.58*(No.1), 1-22.*

Houda, A., & Labelle, R. (2016). L'impact de mise en application des IFRS sur la qualité de l'information financière: Une étude internationale. Revue Française de gouvernance d'entreprise*(16), 59-87.*

Dick, W., & Missonier-Piera, F. (2020). Comptabilité financière en IFRS *(Vol. 5e édition). Montreuil, France: Pearson.*

LOI N° 10-01. (2010, Juin 29). Relative Aux Professions D'expert Comptable, De Commissaire Aux Comptes Et De Comptable Agree. Chapitre V: De L'exercice De La Profession De Commissaire Aux Comptes. *Algérie: Ministere des Finances.*

Vickrey, D. (1985). Normative information qualities: A Contrast Between Information-Economics and FASB perspectives. ABCUS, Vol.21*(No.2), 115-129.*

Casta, J.-F., & Stolowy, H. (2012, Mars 16). De la qualité comtable: mesure et enjeux. *From HAL: Open Science: https://shs.hal.science/halshs-00679999*

Mezghani, A., & Ellouze, A. (2010, Mai). Gouvernance de l'entreprise et qualité de l'information financière. *(Comptabilité et environnement) Retrieved 09, 2023 from HAL: Open Science: https://shs.hal.science/halshs-00544934*

Cherifi, I., Bachounda, R., & Yahiaoui, S. (2017, Nouvembre). Le contexte contemporain de la sincérité de l'information financière. AL-MOASHEER Journal of Economic Studies, Vol.01*(N.04), 218-235.*

Capron, M. (2007). Les enjeux de la normalisation des normes comptables. *Retrieved 09, 2023 from Cairn.Info: https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2007-4-page-81.htm*

Zogning, F. (2013, June). Normalisation Comptable Internationale et qualité de l'information financière: quel bilan pour les IFRS? Journal Of Global Business Administration (JGBA), Vol.5*(N.1), 70-79.*

Ahmed, A. S., Neel, M., & Wang, D. (2010). Does Mandatory Adoption of IFRS Improve Accounting Quality? Preliminary Evidence. Contemporary Accounting Research, Vol. XX*(N. X), 1-30.*

Jeanjean, T., & Stolowy, H. (2008). Do accounting standards matter? An exploratory analysis of earnings management before and after IFRS adoption. J. Account. Public Policy 27*, 480-494.*

Ammour, K. (2022, Janvier 09). Changement institutionnel de système comptable : cas de système comptable algérienne. Journal of Contemporary Business and Economic Studies, Vol. 05*(N.1), 626-639.*

Benichou, M. (2020, Janvier 17). LA NORMALISATION COMPTABLE EN ALGERIE ET SES EFFETS SUR LA QUALITE DE L'INFORMATION FINANCIERE. Revue Algérienne d'Économie et gestion, Vol.14*(N.02), 291-309.*

Onecc Conseil régional Centre. (2007, Nov 25). La normalisation comptable internationale IAS IFRS et le Système Comptable Financier Algérien. *Retrieved 10, 2023 from Cloudfront.net: https://d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/537e2ff1b830c.pdf*

GOAL. (2009). le code Algérien de Gouvernance d'entreprise. *Retrieved Mai, 2023 from https://www.algeriacorporategovernance.org/index.php*

Djongoue, G. (2015, décembre 15). Thèse du dotorat. Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes. *Bordeaux, France: Université de Bordeaux.*

Rispal, M. (2002). Les études de cas: Application à la recherche en gestion. *De Boeck Université.*

Velmuradova, M. (2004). Epistémologies et Méthodologies de Recherche en Sciences de Gestion: Note de Synthèse. *Toulon: Laboratoire ERMMES- USTV.*

Giordano, Y. (2003). Conduite un projet de recherche: Une perspective qualitative. *Management et société (EMS).*

Noumbo, D. (2022, Décembre). La coopétition comme stratégie de croissance pour une PME : le cas de Distribution Lovaf. Québec, Outaouais, Canada: Département des sciences administratives.

Tahri, E. (2014, Janvier 31). Le processus de mise en oeuvre du système comptable Financier (SCF 2010) au sein des entreprises Algériennes - Observation et essai d'interprétation dex pratiques-. Thèse de doctorat en science de gestion. *Nice, France: UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES.*

Giroux, N. (2003). L'étude de cas. In Y. Giordano, Conduire un projet de recherche. Une perspective qualitative. *(pp. 41-84). Colombelles RF: EMS.*

Evrard, Y., Pras, B., Roux, E., Dussaix, A.-M., & Lilien, G. (2009). Market- fondements et méthodes des recherches en marketing *(Vol. 4eme édition). France: Dunod.*

Yin, R. (2003). Case study research: Design and Methods. *Sage.*

Gonthier-Besacier, N., Hottegindre, G., & Fine-Falcy, S. (2012). Les facteurs d'influence de la qualité de l'audit: Perception des préparateurs de l'information financière. Comptabilité Contrôle Audit, Tome 18*(N 2), 33-72.*

Libby, R., & Frederick, D. (1990, Automne). Experience and the Ability to Explain Audit Findings. Journal of Accounting Research, Vol.28*(N˚2), 348-367.*

Bédard, J., & Chi, M. (1992, August). Expertise. Current Directions in Psychological Science, Vol 1*(N˚4), 135-139.*

Prat Dit Hauret, C. (2002, May). L'indépendance du commissaire aux comptes : une analyse empirique basee sur des composantes psychologiques du comportement. Technologie et management de l'information : enjeux et impacts dans la comptabilité, le contrôle et l'audit, *1-13.*

Akerlof, G. (1970, August 05). The Market for "Lemons": Quality Uncertainty and the Market Mechanism. *Retrieved décembre, 2022 from STOR: http://links.jstor.org/sici?sici=0033-5533%28197008%2984%3A3%3C488%3ATMF%22QU%3E2.0.CO%3B2-6*

Spence, M. (1973, August 05). Job Market Sgnaling. *Retrieved décembre, 2022 from STOR: : http://links.jstor.org/sici?sici=0033-5533%28197308%2987%3A3%3C355%3AJMS%3E2.0.CO%3B2-3*

Ross, S. (1977). The determination of financial structure: the incentive-signalling approach. The Bell Journal of Economics, Vol.8*(N˚1), 23-40.*

Leland, H., & Pyle, D. (1977, May). Informational Asymmetries, Financial Structure, and Financial Intermediation. The Journal of Finance, Vol.32*(N˚2), 371-387.*

Melumad, N., & Thoman, L. (1990, Spring). On Auditors and the Courts in an Adverse Selection Setting. Journal of Accounting Research, Vol.28*(N˚1), 77-120.*

Moore, G., & Scott, W. (1989). Auditors' legal liability, collusion with management, and investors' loss. Contemporary Accounting Research, Vol.5*(N°2), 754-774.*

Bertin, É., & Godowski, C. (2012). Le processus global d'audit : source de développement d'une gouvernance cognitive ? Comptabilité Contrôle Audit, Tome 18*(N°3), 145-184.*

Bishop, W., Lapides, P., Hermanson, D., & Rittenberg, L. (2000). The year of the audit committee. Internal Auditor, Vol 57*(N°2), 46-51.*

Scarbrough, D., Rama , D., & Raghunandan, K. (1998, March). Audit Committee Composition and Interaction with intemai Auditing: Canadian Evidence. American Accounting Association, Vol.12*(N°1), 51-62.*

DeZoort, F. (1997). An Investigation of Audit Committees' Oversight Responsibilities. Abacus, Vol.33*(N°2), 208-227.*

Maurand-Valet, A. (2010, May). Choix méthodologiques en science de gestion: pourqoi tant de chiffres. *Retrieved Janvier, 2024 from HAL: Open science: https://hal.science/hal-00479481/document*

Piot, C., & Janin, R. (2004, May). Qualité de l'audit, gouvernance et gestion du résultat comptable en france. Normes et Mondialisation.

Allard-Poesi, F., & Perret, V. (2014). Fondements épistémologiques de la recherche. In R.-A. Thiétart, Méthodes de recherche en management *(Vol. 4ème édition, p. 656). Dunod.*

Blanc, A., Drucker-Godard, & Ehlinger, S. (2014). Chapitre 17: Exploitation des données textuelles. In R.-A. Thiertart, Méthodes de recherche en management *(Vol. 4ème édition , p. 656). Dunod.*

Eisenhardt, K., & Graebner, M. (2007, February). Theory Building from cases: Opportunities and Challenges. Accademy of Management Journal, Vol 50*(No 1), 25-32.*

Feki, A., & Khoufi, W. (2008, May). L'effet des caractéristiques du conseil d'administration et de la qualité de l'information financière sur le coût de la dette (Cas des entreprises industrielles françaises). La comptabilité, le contrôle et l'audit entre changement et stabilité, *1-28.*

Grawitz, M. (2001). Méthodes des sciences sociales. *Dalloz.*

He, L., Labelle, R., Piot, C., & Thornton, D. (2009, December 12). Board Monitoring, Audit Committee Effectiveness, and Financial Reporting Quality: Review and Synthesis of Empirical Evidence. *Retrieved Juillet, 2023 from ResearchGate: https://www.researchgate.net/publication/49135061*

Wacheux, F. (1996). Méthodes qualitatives de recherches en gestion. *Economica Gestion.*

Zoukoua, E.-A. (2006, May). La Complementarite Des Approches Theoriques De La Gouvernance : Application Au Secteur Associatif. Comptabilité,Contrôle, Audit et Institutions *, 1-35.*

TABLE DES MATIERES

Dédicace

Remerciement

Sommaire

Listes des tableaux

Listes des figures

Liste des abréviations

INTRODUCTION GÉNÉRALE **1**

PREMIERE PARTIE : ASPECT FONDAMENTAL ET THEORIQUE.

Chapitre I: Concepts fondamentaux et bases théoriques de la gouvernance d'entreprise.

Introduction 19

Section 1: Historique et concept fondamental de la gouvernance des entreprises.

I. Étymologie et historique du concept 20

II. Notion de gouvernance d'entreprise 21

II.1. La gouvernance selon les chercheurs 21

II.2. La gouvernance selon les organismes 22

Section 2: Le fondement théorique de la gouvernance d'entreprise

I. Le courant contractuelle de la firme (disciplinaire) 24

I.1. La vision actionnariale de la gouvernance d'entreprise 24

I.1.1. La théorie des coûts de transaction 25

I.1.2. La théorie des droits de propriété 27

I.1.3. La théorie de l'agence 28

I.2. La vision disciplinaire partenariale 31

I.2.1. La théorie de l'enracinement 33

II. Le courant cognitif (Knowledge Based Theories) 34

Section 3: Typologie des mécanismes de gouvernance des entreprises et la gouvernance en Algérie.

I. Les mécanismes de gouvernance 37

I.1. Critère de l'internalité des mécanismes 40

I.2. Critère de la spécificité des mécanismes 40

I.3. Critère de l'intentionnalité des mécanismes 40

II. La gouvernance d'entreprise en Algérie 41

II.1. Le code Algérien de la gouvernance d'entreprise 43

Conclusion du chapitre **44**

Chapitre II: Les mécanismes de gouvernance d'entreprise

Introduction 45

Section 1: Contribution du conseil d'administration à la qualité de l'information financière divulguée.

I. Le conseil d'administration dans les théories de la gouvernance 47

II. Le rôle du conseil d'administration 50

III. Les caractéristiques du conseil d'administration 52

III.1. L'indépendance des membres du conseil d'administration 54

III.2. La taille du conseil d'administration 59

III.3. Cumul (la dualité) ou la séparation des fonctions de directeur général et de président du conseil d'administration. 60
Section 2: La Qualité de l'Information Financière : Rôle de l'Audit Interne et du Comité d'Audit.
I. Typologie de l'audit 63
II. L'audit interne 64
II.1. Définition 65
II.2. Le rattachement de la fonction d'audit interne 66
II.2.1. Le rattachement de l'audit interne à la direction opérationnelle 66
II.2.2. Le rattachement de l'audit interne à la direction générale 67
II.2.3. Le rattachement de l'audit interne au conseil d'administration ou le comité d'audit 67
II.3. Rôles et objectifs de l'audit interne dans la gouvernance d'entreprise 68
II.3.1. La réduction d'asymétrie d'information 69
II.3.2. L'évaluation du système de contrôle interne 69
II.3.3. La gestion des risques 70
II.4. Missions d'audit interne 72
III. Comité d'audit 74
III.1. Historique de la création du comité 74
III.2. Rôles et contributions du comité d'audit 76
III.2.1. Les contributions du comité d'audit 76
III.2.2. Le rôle du comité d'audit 82
III.3. Les fonctions du comité d'audit 84
III.3.1. La fonction de planification 84
III.3.2. La fonction de surveillance 85
III.3.3. La fonction de communication (reporting) 86
III.4. Les caractéristiques et les qualifications du comité 87
III.4.1. L'indépendance des membres du comité 88
III.4.2. L'expertise / la compétence des membres du comité d'audit 89
III.4.3. La taille 91
Section 3: Audit externe : Cadre conceptuel et théorique.
I. Historique et cadre conceptuel 93
I.1. Aspect historique : l'émergence et l'évolution de l'audit externe 93
I.2. Définitions de l'audit externe 95
I.3. Les différents types d'audit 96
I.3.1. L'audit social (ressources humaines) 97
I.3.2. L'audit marketing 97
I.3.3. L'audit opérationnel 97
I.3.4. L'audit fiscal et juridique 98
I.3.5. L'audit stratégique 98
I.3.6. L'audit financier et comptable 99
II. L'audit externe dans les théories et les recherches antérieures 100
II.1. L'audit externe et les théories de la gouvernance 100
II.2. L'audit externe au sein de la théorie d'agence 101
II.3. La théorie positive de la comptabilité 103
II.4. L'audit externe au sien de la théorie du signal 105
II.5. L'audit externe et la théorie néo-institutionnelle 106
III. Les types d'audit externe 107
III.1. Audit contractuel 107
III.2. L'audit légal « le commissaire aux comptes » 109
III.2.1. Les missions d'audit légal 110

III.2.2. Les responsabilités et les objectifs de l'audit légal 111
IV. Le rôle de l'audit externe 113
IV.1. L'audit externe est un mécanisme de gouvernance 114
IV.2. L'audit externe est un mécanisme de contrôle de l'information financière 116
IV.3. L'audit externe est mécanisme de surveillance des dirigeants 116
IV.4. L'audit externe est un mécanisme de signal au profit du marché 117
IV.5. L'audit et la réduction de l'asymétrie d'information 118
V. La qualité de L'audit et ses composantes 120
V.1. La compétence « expertise » 122
V.2. L'indépendance 124
Conclusion du chapitre **128**

Chapitre III: La qualité de l'information Financière et comptable.
Introduction 129
Section 1: Le cadre conceptuel de l'information financière
I. L'objectif et rôle des états financiers 130
I.1. Le rôle de l'information financière 132
I.1.1. Un rôle informationnel 132
I.1.2. Un rôle contractuel 133
II. Utilisateurs de l'information financière et comptable 133
III. Les composantes de l'information financière 135
III.1. État de situation financière (bilan) *(cf annexe n°1+2)* 136
III.2. Tableau de variation des capitaux propres *(cf annexe n°5+6)* 137
III.3. Le compte de résultat *(cf annexe n°3+4)* 138
III.4. Tableaux des flux de trésorerie *(cf annexe n°7)* 138
III.5. L'annexe 138
IV. La qualité de l'information financière et comptable 139
IV.1. Le concept de la qualité de l'information financière selon les normalisateurs comptables 139
IV.2. Les caractéristiques de l'information financière 140
IV.2.1. Les caractéristiques qualitatives fondamentales 141
IV.2.2. Les Caractéristiques qualitatives auxiliaires 144
IV.2.3. Les qualités accessoires 145
IV.3. Qualité de l'information financière et l'asymétrie de l'information 149
Section 2: L'information financière à la croisée des théories comptables
I. La théorie descriptive 151
II. La théorie normative 152
III. La théorie positive de la comptabilité (la théorie explicative) 154
IV. L'information financière dans le cœur de la relation d'agence 158
Section 3: L'impact de l'harmonisation et de la normalisation comptables sur la qualité de l'information financière
I. Historique de la normalisation de la comptabilité internationale 159
II. Les normes comptables internationales IAS/IFRS (la normalisation) 160
III. L'harmonisation de la comptabilité internationale 163
IV. L'impact de l'adoption des IFRS sur la qualité de l'information financière. 164
V. La normalisation comptable en Algérie 165
V.1. La création de CNC 166
V.1.1. Le CNC a pour mission 166
V.2. Le système comptable financier (SCF) 167

V.3. Analyse comparée des système comptable (IAS/IFRS et SCF)..... 168
Conclusion du chapitre..... **171**

DEUXIEME PARTIE : PHASE EMPIRIQUE
Chapitre IV: Épistémologie et Méthodologie de la recherche.
Introduction..... 173
Section 1: Les paradigmes épistémologiques
I. Le positivisme..... 175
II. L'interprétativiste..... 176
III. Le constructiviste..... 177
IV. Le positionnement épistémologique..... 178
Section 2: Le choix méthodologique suivi
I. Stratégie de la recherche..... 179
II. Choix de la méthode de recherche (La recherche qualitative)..... 181
III. Étude de cas comme méthode de recherche..... 183
III.1. Pourquoi l'étude de cas ?..... 184
III.2. Le nombre et le choix des cas..... 185
IV. Le processus de collecte et d'analyse des données..... 187
IV.1. Collecte des données..... 187
IV.1.1. L'entretien : mode principal de recueil des données..... 188
IV.1.2. La sélection des personnes interviewées..... 189
IV.1.3. La méthode des entretiens (semi-directifs)..... 190
IV.1.4. Le déroulement des entretiens..... 191
IV.1.5. Le recours à la documentation..... 192
IV.2. L'analyse de contenu..... 193
Section 3: La présentation des cas
I. Premier terrain : Groupe GERHYD..... 194
I.1. Présentation générale du groupe..... 194
I.2. Composante du Portefeuille..... 194
I.3. Domaines de compétence..... 195
I.4. Structures & Organisation de la Société Mère..... 196
II. Deuxième terrain : Entreprise Portuaire de Béjaia..... 197
II.1. Présentation générale..... 197
II.2. Principales activités..... 197
II.3. Présentation des différentes structures de l'EPB..... 198
II.4. Organigramme Général de l'EPB..... 198
Conclusion du chapitre..... **199**

Chapitre V: Analyse et interprétation des résultats.
Introduction..... 201
Section 1: Analyse qualitative des entretiens.
I. Le degré de connaissance du concept de gouvernance d'entreprise..... 203
II. Le rôle et l'efficacité du conseil d'administration dans le contexte de la gouvernance d'entreprise..... 203
III. Comité d'audit et son rôle dans le processus de gouvernance, et son influence sur la qualité de l'information financière divulguée..... 214
IV. L'audit interne et son rôle dans le processus de gouvernance, et sa contribution à la fiabilité des données financières..... 220
V. L'audit externe, et son rôle dans l'amélioration de la qualité de l'information financière..... 227
Section 2: L'interprétation des résultats

I. Interprétation des entretiens relatifs au degré de connaissance du concept de gouvernance d'entreprise 235
II. L'interprétation des entretiens relatifs au rôle et l'efficacité du conseil d'administration dans le contexte de la gouvernance d'entreprise 236
III. L'interprétation des entretiens relatifs au comité d'audit et son rôle dans le processus de gouvernance, son influence sur la qualité de l'information financière divulguée 244
IV. L'interprétation des questions relatifs à l'audit interne et son rôle dans le processus de gouvernance et sa contribution à la fiabilité des données financières 249
V. L'interprétation des entretiens relatifs à l'audit externe et son rôle dans l'amélioration de la qualité de l'information financière 256
Section 3: Synthèse des réponses et tests des hypothèse.
I. Synthèse des interprétations 264
II. Tests des hypothèses 267
II.1. Test les hypothèses relatives au conseil d'administration 268
II.2. Test des hypothèses relatives au comité d'audit 268
II.3. Test l'hypothèse relative à l'audit interne 269
II.4. Test les hypothèses relatives à l'audit externe 270
Conclusion du chapitre **272**
Conclusion Générale **273**
Bibliographie
Table des matières
Annexes

Annexes

Annexe1 : Bilan (Actif).

Exercice clos le :

ACTIF	Note	N Brut	N Amort-Prov.	N Net	N - 1 Net
ACTIFS NON COURANTS					
Ecart d'acquisition (ou goodwill)					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Bâtiments					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en concession					
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants					
Impôts différés actif					
TOTAL ACTIF NON COURANT					
ACTIF COURANT					
Stocks et encours					
Créances et emplois assimilés					
Clients					
Autres débiteurs					
Impôts et assimilés					
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie					
TOTAL ACTIF COURANT					
TOTAL GENERAL ACTIF					

Annexe 2 : Bilan (Passif)

Exercice clos le :

PASSIF	Note	N	N - 1
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis			
Capital non appelé			
Primes et réserves / (Réserves consolidées(1))			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net / (Résultat net part du groupe (1))			
Autres capitaux propres – Report à nouveau			
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I			
PASSIFS NON-COURANTS			
Emprunts et dettes financières			
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Impôts			
Autres dettes			
Trésorerie Passif			
TOTAL PASSIFS COURANTS III			
TOTAL GENERAL PASSIF			

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Annexe 3 : Compte de résultat (par nature)

Période du au

	Note	N	N - 1
Chiffre d'affaires Variation stocks produits finis et en cours Production immobilisée Subventions d'exploitation			
I - Production de l'exercice			
Achats consommés Services extérieurs et autres consommations			
II - Consommation de l'exercice			
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)			
Charges de personnel Impôts, taxes et versements assimilés			
IV- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			
Autres produits opérationnels Autres charges opérationnelles Dotations aux amortissements et aux provisions Reprise sur pertes de valeur et provisions			
V- RESULTAT OPERATIONNEL			
Produits financiers Charges financières			
VI- RESULTAT FINANCIER			
VII- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)			
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES			
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES			
VIII- RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES			
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges)) (à préciser)			
IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence(1)			
XI- RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)			
Dont part des minoritaires (1)			
Part du groupe (1)			

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Annexe 4 : Compte de résultat (par fonction)

Période du. Au

	Note	N	N - 1
Chiffres d'affaires			
Coût des ventes			
MARGE BRUTE			
Autres produits opérationnels			
Coûts commerciaux			
Charges administratives			
Autres charges opérationnelles			
RESULTAT OPERATIONNEL			
Fournir le détail des charges par nature (frais de personnel, dotations aux amortissements)			
Produits financiers			
Charges financières			
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT			
Impôts exigibles sur les résultats ordinaires			
Impôts différés sur résultats ordinaires (variations)			
RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES			
Charges extraordinaires			
Produits extraordinaires			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence (1)			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)			
Dont part des minoritaires (1)			
Part du groupe (1)			

(1) à utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Annexe 5 : Tableau des flux de trésorerie (méthode directe)

Période du Au

	Note	Exercice N	Exercice N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissement reçus des clients			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			
Intérêts et autres frais financiers payés			
Impôts sur les résultats payés			
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires			
flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)			
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placements financiers			
dividendes et quote-part de résultats reçus			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilés			
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)			
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi – liquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)			

Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
Variation de trésorerie de la période			

Rapprochement avec le résultat comptable		

Annexe 6 : Tableau des flux de trésorerie (méthode indirecte)

Période du Au

	Note	Exercice N	Exercice N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice			
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions			
- Variation des impôts différés			
- Variation des stocks			
- Variation des clients et autres créances			
- Variation des fournisseurs et autres dettes			
- Plus ou moins values de cession, nettes d'impôts			
Flux de trésorerie générés par l'activité (A)			
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations			
Encaissements sur cessions d'immobilisations			
Incidence des variations de périmètre de consolidation (1)			
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)			
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires			
Augmentation de capital en numéraire			
Emission d'emprunts			
Remboursements d'emprunts			
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (C)			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)			
Trésorerie d'ouverture			
Trésorerie de clôture			
Incidence des variations de cours des devises (1)			
Variation de trésorerie			

Annexe 7 : État de variation des capitaux propres

	Note	Capital social	Prime d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et Résultat
Solde au 31 décembre N-2						
Changement de méthode comptable Correction d'erreurs significatives Réévaluation des immobilisations Profits ou pertes non comptabilisés Dans le compte de résultat Dividendes payés Augmentation de capital Résultat net de l'exercice						
Solde au 31 décembre N-1						
Changement de méthode comptable Correction d'erreurs significatives Réévaluation des immobilisations Profit ou pertes non comptabilisés Dans le compte de résultat Dividendes payés Augmentation de capital Résultat net de l'exercice						
Solde au 31 décembre N						

Annexe 8 : Guide d'entretien

Merci d'avoir bien voulu nous accorder cet entretien. Comme M. Benichou vous la dit, il s'agit d'un entretien dans le cadre de la préparation d'une thèse portant sur le thème l'impact des mécanismes de gouvernance sur la qualité de l'information financière.

Pour commencer, je souhaiterais que vous nous présentiez votre groupe, les éléments clés je veux dire, et que vous nous parliez notamment de la composition du CA et de l'Audit Externe.

Les conclusions de l'étude seront tirées sans aucune référence à des organisations ou des répondants individuels. Nous tenons également à vous assurer que les informations que vous fournissez seront traitées de façon strictement confidentielle.

Partie 1 : Degré de connaissance du concept de gouvernance d'entreprise

Q1 : connaissez-vous le concept de gouvernance d'entreprise ? selon vous que représente ce concept ?

Q2 : selon vous quels sont les aspects couverts par la gouvernance ?

Partie 2 : Le rôle et l'efficacité du conseil d'administration dans le contexte de la gouvernance d'entreprise

Q3 : pouvez-vous me donner une idée sur la taille de votre CA ? Combien de membres le composent ?

Q4 : Quelles sont les fonctionnalités assurer par votre conseil d'administration ?

Q5 : Comment sont nommés /révoqués les membres du conseil d'administration ?

Q6 : A cet égard, quel sont les critères de sélection que votre entreprise considère lorsqu'elle choisit des administrateurs pour rejoindre votre CA ? quelles sont les compétences et l'expériences ou les qualifications recherchées pour occuper ce rôle ?

Q7 : Existe-il une procédure ouverte et transparente associant les actionnaires en matière de choix et de nomination des administrateurs ? est-ce qu'il a une procédure pour recruter les administrateurs ?

Q8 : existe-il des administrateurs indépendants au sein du CA ? Quels est le taux des administrateurs indépendants sur le totale des membres composant du CA ? ou bien le nombre des membres externe dans le CA.

Q9 : comment appréciez-vous le rôle du conseil d'administration ?

Q10 : On a également d'autre question à vous poser, sur le CA. Quelle est la structure de gouvernance actuelle au niveau de votre entreprise ? c'est-à-dire avez-vous une structure moniste (Unitaire) avec une fusion des rôles de président du CA et de directeur général, ou une structure duale avec une séparation distincte de ces deux rôles ?

Q11 : d'après vous est-ce que cette dualité ou séparation a un impact sur les décisions prises au sein du conseil ? est surtout, est-ce qu'elle a un impact sur la qualité de l'information financière ?

Q12 : dans votre entreprise et dans les filiales, est ce qu'il y a eu beaucoup de changement de PDG ou PCA, si oui, c'était dû selon vous à quoi ?

Q13 : Combien de réunions du conseil sont prévues par la réglementation, durant l'exercice ?

Q14 : Combien de réunions du conseil ont été tenues en moyenne ces 3 dernières années ?

Q15 : Quel est le taux moyen de présence des administrateurs au conseils ?

Q16 : Toujours au niveau du CA, comment est réparti le pouvoir décisionnel entre le PDG et le conseil d'administration en ce qui concerne la communication financière de l'entreprise et le choix du cabinet d'audit ? Qui a la responsabilité finale de prendre ces décisions importantes ?

Partie 3 : Comité d'audit et son rôle dans le processus de gouvernance, et son influence sur la qualité de l'information financière divulguée.

Q17 : Pour commencer, Est-ce que le conseil d'administration de votre entreprise a mis en place des comités spécialisés ? Si oui, pourriez-vous me dire quels sont les comités existants au sein de l'entreprise ?

Q18 : Ce rattachement est-il une bonne chose pour l'équilibre des pouvoirs et à la production d'une information financière de qualité ?

Q19 : Pourriez-vous d'abord nous expliquer en quoi consiste le comité d'audit ?

Q20 : Au niveau de votre entreprise, combien de personnes composent ce comité ? Quelles sont ces tâches ?

Q21 : Comment le comité d'audit s'assure-t-il de son indépendance vis-à-vis de la direction de l'entreprise ?

Q22 : Quel est le nombre des membres indépendants (externes) dans ce comité ? Quels sont les avantages d'un comité d'audit indépendant pour la qualité de l'information financière de l'entreprise ?

Q23 : quelles est la fréquence de réunions de ce comité ?

Q24 : Quel est le lien entre le comité d'audit et la qualité de l'information financière ?

Q25 : Comment le comité d'audit assure-t-il cette supervision de la qualité de l'information financière ?

Q26 : est-ce que dans les rapports d'audit, qu'il s'agisse d'audit interne ou comité d'audit. Vous pensez qu'ils contiennent suffisamment d'information sur la situation financière ? Ces informations vous paraissent-elles pertinentes et fiable ?

Q27 : Merci pour cet exemple concret. En conclusion, quel est le rôle global du comité d'audit dans la qualité de l'information financière d'une entreprise ?

Merci beaucoup pour ces informations éclairantes sur le rôle du comité d'audit du conseil d'administration et son impact sur la qualité de l'information financière. Cela a été très instructif

Partie 4 : L'audit interne et son rôle dans le processus de gouvernance, et sa contribution à la fiabilité des données financières.

Q28 : dans cette entreprise, existe-t-il un service d'audit interne ? et est-ce qu'il existe dans les filiales aussi ? Pourriez-vous expliquer brièvement ce qu'est l'audit interne et son rôle dans l'organisation ?

Q29 : est-ce qu'il existe un département d'audit interne dédie à cette fonction ?

Q30 : A quel organe il est rattaché au sein de votre entreprise ? et quel est l'impact de ce rattachement dans le cadre de la gouvernance et la production de l'information financière ?

Q31 : Pouvez-vous m'expliquer, quelle est la valeur ajoutée de l'audit interne à votre entreprise ?

Q32 : L'auditeur interne a-t-il assisté à toutes les réunions du comité d'audit ? Auxquelles il devrait assister ?

Q33 : Quel est le niveau d'étude et les compétences des auditeurs internes ? (Veuillez préciser le nombre d'auditeurs pour chaque niveau d'étude).

Q34 : Comment l'audit interne contribue-t-il à assurer la qualité de l'information financière ?

Q35 : vu-vous donner un exemple concret de situation dans laquelle l'audit interne a permis d'améliorer la qualité de l'information financière ?

Q36 : Comment l'audit interne peut-il coopérer avec d'autres fonctions de l'entreprise, telles que la direction financière, pour améliorer la qualité de l'information financière ?

Q37 : Merci pour ces précisions. En conclusion, quel rôle l'audit interne joue-t-il dans la promotion de la comparabilité de l'information financière ?

Merci beaucoup pour ces éclaircissements sur l'audit interne et la qualité de l'information financière. Cela a été très instructif.

Partie 5 : L'audit externe, et son rôle dans l'amélioration de la qualité de l'information financière.

Q38 : Précisez-vous brièvement ce qu'est l'audit externe et son objectif principal ?

Q39 : En ce qui concerne les rapports d'audit externe pensez-vous qu'ils donnent suffisamment de détails sur les faits, les causes, les conséquences, les préconisations ?

Q40 : Quelle est l'importance de l'audit externe pour votre entreprise et les parties concernées ?

Q41 : En quoi l'indépendance de l'auditeur externe est-elle essentielle pour renforcer la confiance dans l'information financière ?

Q42 : Quels sont les avantages de l'audit externe en termes de détection d'erreurs et de fraudes ?

Q43 : Prévoyez-vous les différentes étapes du processus d'audit externe ?

Q44 : Comment l'audit externe peut-il contribuer à améliorer les pratiques comptables d'une entreprise ?

Q45 : En quoi l'audit externe renforce-t-il la confiance des investisseurs et des créanciers dans l'information financière ?

Q46 : Quelles sont les limites de l'audit externe en termes de garantie de l'exactitude des états financiers ?

Q47 : Comment les parties concernées peuvent-elles évaluer la qualité de l'audit externe réalisé par une société d'audit ?

Q48 : En résumé, commentez l'audit externe qui contribue-t-il à la pertinence de l'information financière et à la confiance des parties concernées ?

Q49 : Quels sont les principaux défis auxquels l'audit externe est confronté à l'ère de la complexité financière et de la numérisation croissante des entreprises ?

Q50 : Pourriez-vous nous expliquer commenter l'audit externe contribue à rendre l'information financière plus compréhensible

Q51 : Merci beaucoup d'avoir partagé ces informations précieuses sur la contribution de l'audit externe à la pertinence de l'information financière. Avez-vous d'autres points à ajouter ?

Je pense qu'on a fait le tour. C'est-à-dire toutes les questions se rapportant aux relations entre le conseil d'administration et l'audit interne, comité d'audit, l'audit externe (l'audit légal) et leurs contributions et impacts sur la qualité de l'information financière divulguée.

Est-ce que vous avez quand même quelque chose à rajouter par rapport l'impact du conseil d'administration et de l'audit externe sur la qualité de l'information financière publiée ?

Je vous remercie de m'avoir consacré votre temps.